

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

*Chair:*

The Honourable LILLIAN EVA DYCK

---

Tuesday, June 13, 2017  
Wednesday, June 14, 2017  
Tuesday, June 20, 2017

---

Issue No. 24

*Fifteenth, sixteenth and seventeenth meetings:*  
Study on the new relationship between Canada  
and First Nations, Inuit and Métis peoples

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

*Présidente :*

L'honorable LILLIAN EVA DYCK

---

Le mardi 13 juin 2017  
Le mercredi 14 juin 2017  
Le mardi 20 juin 2017

---

Fascicule n° 24

*Quinzième, seizième et dix-septième réunions :*  
Étude sur les nouvelles relations entre le Canada  
et les Premières Nations, les Inuits et les Métis

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Dennis Glen Patterson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boniface	Mégie
Christmas	Pate
Doyle	Raine
Enverga	Sinclair
* Harder, P.C. (or Bellemare)	* Smith (or Martin)
Lovelace Nicholas	Tannas
Manning	Watt
McPhedran	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Martin (*June 15, 2017*).

The Honourable Senator Sinclair replaced the Honourable Senator Brazeau (*June 15, 2017*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Raine (*June 14, 2017*).

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Sinclair (*June 14, 2017*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Martin (*June 12, 2017*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Omidvar (*June 8, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PEUPLES AUTOCHTONES

*Présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

*Vice-président* : L'honorable Dennis Glen Patterson

et

Les honorables sénateurs :

Boniface	Mégie
Christmas	Pate
Doyle	Raine
Enverga	Sinclair
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	* Smith (ou Martin)
Lovelace Nicholas	Tannas
Manning	Watt
McPhedran	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 15 juin 2017*).

L'honorable sénateur Sinclair a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 15 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 14 juin 2017*).

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (*le 14 juin 2017*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 12 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 8 juin 2017*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, June 13, 2017  
(54)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:04 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Christmas, Doyle, Dyck, Enverga, Manning, McPhedran, Mégie, Pate, Patterson, Tannas and Watt (11).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.*)

**WITNESSES:**

*As an individual:*

Dalee Sambo Dorough, Associate Professor, Institute for Social & Economic Research, University of Alaska Anchorage.

*Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee):*

Paul Joffe, Legal Counsel.

The chair made a statement

Ms. Dorough and Mr. Joffe each made a statement and answered questions

At 10:12 a.m., the committee suspended.

At 10:19 a.m., the committee resumed.

At 11:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017  
(55)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Boniface, Brazeau, Christmas, Doyle, Dyck, Enverga, Mégie, Pate, Patterson, Tannas and Watt (11).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 13 juin 2017  
(54)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Christmas, Doyle, Dyck, Enverga, Manning, McPhedran, Mégie, Pate, Patterson, Tannas et Watt (11).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 16 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Dalee Sambo Dorough, professeure agrégée, Institut de recherches sociales et économiques, Université de l'Alaska à Anchorage.

*Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) :*

Paul Joffe, avocat.

La présidente prend la parole.

Mme Dorough et M. Joffe font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 12, la séance est suspendue.

À 10 h 19, la séance reprend.

À 11 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017  
(55)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Boniface, Brazeau, Christmas, Doyle, Dyck, Enverga, Mégie, Pate, Patterson, Tannas et Watt (11).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.*)

**WITNESSES:**

*As individuals:*

Edward John, Grand Chief of Tl'azt'en Nation (by video conference);

Brenda Gunn, University of Manitoba.

The chair made a statement.

Mr. John and Ms. Gunn each made statements and answered questions.

At 9:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Tuesday, June 20, 2017  
(56)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:01 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Christmas, Doyle, Enverga, Lovelace Nicholas, Pate, Patterson, Tannas and Watt (8).

*In attendance:* Geneviève Guindon, Communications Officer (Committees) and Kate McCarthy, Stakeholder Outreach Officer, Senate Communications Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 16.*)

**WITNESSES:**

*Youth Ottawa:*

Emma Buchanan, Coordinator, Ottawa Youth Engagement Committee;

Theland Kicknosway;

Daxton Rhead;

William Komaksiutiksak.

The chair made a statement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 16 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Edward John, grand chef de la Nation Tl'azt'en (par vidéoconférence).

Brenda Gunn, Université du Manitoba.

La présidente prend la parole.

M. John et Mme Gunn font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 21 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mardi 20 juin 2017  
(56)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Christmas, Doyle, Enverga, Lovelace Nicholas, Pate, Patterson, Tannas et Watt (8).

*Également présentes :* Geneviève Guindon, agente de communications (comités), et Kate McCarthy, agente des relations avec les intervenants, Direction des communications du Sénat.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 16 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Jeunesse Ottawa :*

Emma Buchanan, coordonnatrice, Comité d'engagement des jeunes d'Ottawa;

Theland Kicknosway;

Daxton Rhead;

William Komaksiutiksak.

La présidente prend la parole.

It was agreed that photographers be authorized to photograph today's committee proceedings.

Mr. Kicknosway, Mr. Rhead, and Mr. Komaksiutiksak, each made statements and, together with Ms. Buchanan, answered questions.

At 10:14 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Il est convenu que des photographes soient autorisés à photographier les délibérations du comité.

MM. Kicknosway, Rhead et Komaksiutiksak font chacun une déclaration puis, avec Mme Buchanan, répondent aux questions.

À 10 h 14, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

**Mark Palmer**

*Clerk of the Committee*

## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 13, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:04 a.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning; *tanisi*.

I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening via the web. I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional, unceded lands of the Algonquin peoples.

My name is Lillian Dyck, I am from Saskatchewan and I have the honour and privilege of chairing the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I will now invite my fellow senators to introduce themselves.

**Senator Patterson:** Dennis Patterson, Nunavut.

**Senator Tannas:** Scott Tannas, Alberta.

**Senator Tobias Enverga:** Tobias Enverga, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Mégie:** Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

**Senator Christmas:** Daniel Christmas, Nova Scotia.

**Senator Watt:** Charlie Watt, Nunavik.

**The Chair:** Thank you, senators. I see we have Senator Kim Pate entering the room. Welcome.

Today, we continue our study on what a new relationship between the Government of Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples of Canada could look like. We continue looking at the history of what has been studied and discussed on this topic.

Today, we will be talking about the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and we have before us today Dalee Sambo Dorough, Associate Professor, Institute for Social & Economic Research, University of Alaska Anchorage; and Paul Joffe, Legal Counsel of the Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee).

Welcome, witnesses. You will have about 10 minutes each to do a presentation. After that, we will open the floor for questions from the senators. Thank you.

**Dalee Sambo Dorough, Associate Professor, Institute for Social & Economic Research, University of Alaska Anchorage:** Thank you very much to the members of the Standing Senate Committee

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 13 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

**La sénatrice Lillian Eva Dyck** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bonjour; *tanisi*.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et membres du public qui assistent en personne à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ou qui nous regardent sur Internet. Dans un esprit de réconciliation, je tiens à reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé des peuples algonquins.

Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis de la Saskatchewan et j'ai l'honneur et le privilège de présider le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

J'inviterais maintenant mes collègues sénateurs à se présenter.

**Le sénateur Patterson :** Dennis Patterson, du Nunavut.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**Le sénateur Tobias Enverga :** Tobias Enverga, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Mégie :** Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Christmas :** Daniel Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Watt :** Charlie Watt, du Nunavik.

**La présidente :** Merci, sénateurs. Je vois la sénatrice Kim Pate qui arrive. Bienvenue.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la forme que pourraient prendre les nouvelles relations entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Nous continuons notre examen de l'histoire, de ce qui a été étudié et des discussions sur le sujet.

Nous parlerons aujourd'hui de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Pour l'occasion, nous accueillons Dalee Sambo Dorough, professeure agrégée, Institut de recherches sociales et économiques, Université de l'Alaska à Anchorage; et Paul Joffe, avocat, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee).

Je vous souhaite la bienvenue. Vous disposerez chacun de 10 minutes pour nous présenter votre exposé, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs. Merci.

**Dalee Sambo Dorough, professeure agrégée, Institut de recherches sociales et économiques, Université de l'Alaska à Anchorage :** Je remercie les membres du Comité sénatorial

on Aboriginal Peoples for this invitation to present on your initiative to examine and report upon a new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Metis peoples.

This initiative represents a real opportunity for the Senate to make a constructive contribution to the re-alignment of relations based on human rights, justice and reconciliation.

My key points relate to Canada's involvement in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples standard-setting process, the growing trend to uplift indigenous peoples' human rights and the urgent need for a comprehensive framework that fully embraces indigenous human rights.

The history of the relationship between indigenous peoples and newcomers throughout Canada, and indeed across the globe, has unfortunately been one of subjugation, domination and exploitation. We all recognize the fact that Inuit, First Nations and Metis have suffered from historic injustices as a result of their colonization and dispossession of their lands, territories and resources, thus preventing them from exercising, in particular, their right to development in accordance with their own needs and interests.

However, the antecedents and legacy of colonialism remain with us, manifesting themselves in the severe disparities reflected in nearly every aspect of the lives of indigenous peoples across Canada, and certainly throughout the Arctic. In fact, it is safe to say that the historical reality is one of the key reasons for the adoption in 2007 by the UN General Assembly of the UN declaration; essentially to end this historical legacy.

The 25-year standard-setting exercise to achieve and gain the UN Declaration was based on good faith negotiations and dialogue between indigenous peoples and UN member states. In this context, the Canadian government was actively and fully engaged in these negotiations and ultimately has undertaken solemn obligations to uphold, promote and protect the human rights of indigenous peoples, consistent with the United Nations charter. And the Government of Canada was actively involved while led by both Liberal and Conservative leadership. On the indigenous side of the table, Inuit, First Nations and Metis representatives were directly involved. To be sure, the Government of Canada played a significant role in shaping and influencing the comprehensive normative standards affirmed in the UN declaration.

The UN Declaration has achieved a universal consensus and has been unanimously reaffirmed in no fewer than three different UN General Assembly resolutions. It is also important to recall that the UN General Assembly is comprised of 193 member

permanent des peuples autochtones pour cette occasion qui m'est offerte de m'exprimer au sujet de votre initiative visant à examiner les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis et à faire rapport de vos conclusions.

Cette initiative représente une occasion concrète pour le Sénat d'apporter une contribution constructive à la réorientation des relations axées sur les droits de la personne, la justice et la réconciliation.

Les principaux points de mon exposé porteront sur la participation du Canada au processus d'établissement des normes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la tendance croissante de faire avancer le respect des droits de la personne des peuples autochtones et le besoin urgent d'adopter un cadre global qui adhère totalement aux droits de la personne des peuples autochtones.

Malheureusement, l'historique des relations entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants au Canada, d'ailleurs, partout dans le monde, en est une de subjugation, de domination et d'exploitation. Nous reconnaissons tous que les Inuits, Premières Nations et Métis ont souffert des injustices historiques découlant de leur colonisation et de l'expropriation de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources, empêchant ces peuples de faire valoir, notamment, leurs droits en matière de développement selon leurs propres besoins et intérêts.

Toutefois, les antécédents et l'héritage du colonialisme demeurent et se manifestent dans les graves disparités que l'on retrouve dans presque tous les aspects de la vie des peuples autochtones au Canada, notamment dans l'Arctique. D'ailleurs, on peut affirmer que la réalité historique est l'une des principales raisons pour lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, marquant essentiellement la fin de cet héritage.

Cet exercice de 25 ans visant à élaborer et à faire adopter cette Déclaration des Nations Unies a été réalisé grâce à des négociations et à un dialogue de bonne foi entre les peuples autochtones et les pays membres de l'ONU. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada a participé pleinement et activement aux négociations et s'est engagé solennellement à veiller au respect des droits de la personne des peuples autochtones, à les protéger et à les promouvoir, conformément à la Charte des Nations Unies, tant sous le leadership des libéraux que sous celui des conservateurs. Les représentants des Premières Nations, Inuits et Métis ont aussi participé directement à ce processus. Il est clair que le gouvernement canadien a joué un rôle important pour élaborer les normes complètes affirmées dans la déclaration des Nations Unies et influencer leur libellé.

Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité par les pays membres et réaffirmée dans au moins trois résolutions différentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est important de rappeler aussi que l'Assemblée générale des Nations Unies se

states. However, this international human rights instrument must have meaning at the national, domestic level, where it is of greatest relevance.

Regarding its status, legal scholars and courts, including the Supreme Court of Canada, have acknowledged that although the whole of the UN declaration is not legally binding, many of its key provisions constitute both conventional and customary international law and thereby create legally binding obligations in favour of indigenous peoples.

In this regard, the International Law Association has concluded that the UN declaration articles affirming the right to self-determination, the right to culture, land rights and the right to redress, reparations and recourse are of a customary international law nature, with corresponding legally binding obligations upon UN member states, including Canada. In this way, the UN declaration has diverse legal effects.

The UN declaration does not create any new rights. As highlighted in its preamble, the UN declaration responds to the urgent need to respect and promote the human rights of indigenous peoples. It affirms a wide range of political, economic, social, cultural, spiritual and environmental rights. The UN declaration reflects and accommodates the distinct cultural characteristics and dimensions of indigenous peoples worldwide.

Many of the UN declaration articles have been invoked and affirmed in the comprehensive land claims agreements signed between Inuit and the Crown. For example, the Labrador Inuit Land Claims Agreement Act of 2005 affirms the right to self-determination; Inuit rights to lands, territories and resources, including the 12-mile territorial sea, consistent with the UN Convention on the Law of the Sea; the rights to hunting, fishing and harvesting, as well as corresponding management and co-management regimes to support subsistence and indigenous economies; as well as a host of other interrelated, interdependent and indivisible individual and collective human rights.

The rights affirmed in the UN declaration constitute minimum standards — minimum standards — for the survival, dignity, security and well-being of the world's indigenous peoples. These norms are the foundational elements for safeguarding and ensuring the continued existence and cultural integrity of indigenous peoples across the globe, including those across Canada.

Given the content and solemnity of the UN declaration and what is at stake, the future of political, economic, social and cultural relations between indigenous peoples and newcomers in Canada must be based upon the human rights framework established by the UN declaration. Furthermore, the UN declaration must be read in context with all other international human rights instruments, including the recently adopted

compose de 193 pays membres. Toutefois, cet instrument international des droits de la personne doit avoir une certaine signification à l'échelle nationale, là où elle a le plus de pertinence.

Concernant le statut de cette déclaration, les juristes et tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada, ont reconnu que même si l'ensemble de la déclaration des Nations Unies n'est pas juridiquement contraignante, bon nombre de ses principales dispositions relèvent du droit conventionnel et du droit international coutumier et créent des obligations juridiquement contraignantes en faveur des peuples autochtones.

À cet égard, l'Association de droit international a conclu que les articles de la déclaration affirmant le droit à l'autodétermination, le droit à la culture, les droits fonciers et le droit à réparation et à des recours relèvent du droit international coutumier entraînant des obligations juridiquement contraignantes pour les pays membres de l'ONU, dont le Canada. Dans une certaine mesure, la déclaration des Nations Unies a diverses conséquences juridiques.

La déclaration ne crée aucun nouveau droit. Comme le souligne son préambule, la déclaration des Nations Unies répond à la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits de la personne des peuples autochtones et affirme un vaste éventail de droits politiques, économiques, sociaux, culturels, spirituels et environnementaux. Elle reflète les caractéristiques et dimensions culturelles distinctes des peuples autochtones partout dans le monde et s'y plie.

De nombreux articles de la déclaration ont été invoqués et affirmés dans les Ententes sur les revendications territoriales globales conclues entre les Inuits et la Couronne. Par exemple, la Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, adoptée en 2005, affirme : le droit à l'autodétermination, ainsi que les droits des Inuits en matière de terres, de territoires et de ressources, y compris la mer territoriale de 12 miles, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; les droits de chasse, de pêche et de récolte, ainsi que la gestion et cogestion correspondantes du régime pour soutenir les économies de subsistance et autochtones; ainsi qu'une foule d'autres droits de la personne individuels et collectifs interreliés, interdépendants et indivisibles.

Les droits affirmés dans la déclaration des Nations Unies sont des normes minimales — je dis bien, des normes minimales — pour la survie, la dignité, la sécurité et le bien-être des peuples autochtones du monde. Ces normes sont les éléments fondamentaux qui servent à protéger les peuples autochtones du monde, y compris ceux du Canada, et à assurer leur existence et leur intégrité culturelle continues.

Étant donné le contenu et la solennité de la déclaration des Nations Unies et ce qui est en jeu, les futures relations politiques, économiques, sociales et culturelles entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants au Canada doivent s'appuyer sur le cadre des droits de la personne établi dans la déclaration. Qui plus est, la déclaration doit être lue dans le contexte de tous les autres instruments internationaux des droits de la personne, y compris la



Organization of American States' American Declaration on the Rights of Indigenous Peoples as well as the rights affirmed in ILO Convention No. 169 on indigenous and tribal peoples.

Regarding the application of the rights affirmed in the UN declaration to specific issues affecting indigenous peoples in Canada, I would submit that virtually every issue of concern to this committee, as well as the Senate of Canada, affects indigenous peoples throughout Canada. Therefore, it's imperative that the UN declaration be dealt with through a comprehensive legislative process and framework, which includes a mechanism for oversight.

I have observed the legal and political conditions that face indigenous peoples in countries across the world. The world community has embraced and affirmed the distinct status and rights of indigenous peoples. UN member states, UN agencies, non-governmental organizations, academics and others in every region of the world now commonly use the terms "human rights," "free, prior and informed consent," the "right to self-determination" and a host of other relevant vocabulary in relation to indigenous peoples. My point is that we are well past the challenge of determining the content of indigenous human rights. The present challenge is their full and effective implementation, in collaboration with indigenous peoples.

In my view, as an outside observer, the Senate of Canada can have extraordinary and positive influence upon the effective implementation of the UN declaration and the establishment of a contemporary human rights framework. Through the UN declaration, the Government of Canada can curb the impacts of the historical legacy that we are all too familiar with, including the specific findings of the Truth and Reconciliation Commission. The intolerable socio-economic conditions and political marginalization can be substantively addressed through the realization of the UN declaration.

In my view, the Government of Canada must urgently identify the methods and mechanisms that will lead to the actual exercise and enjoyment of the human rights affirmed in the UN declaration. More important, all must acknowledge the solemn obligations undertaken by Canada in relation to developing, in collaboration with the indigenous peoples concerned, a national action plan to implement the UN declaration. Not only was this a voluntarily made commitment within the UN, but as you are all aware, it is a solemn commitment that has been repeatedly made by the current administration at both the international and domestic level.

Furthermore, there are numerous related and intersecting commitments that have been made by the Government of Canada. For instance, Canada has made additional significant international commitments to the Sustainable Development Goals as well as the Paris Agreement, which include specific

Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones qu'a adoptée récemment l'Organisation des États américains, ainsi que les droits affirmés dans la Convention n° 169 de l'OIT sur les peuples autochtones et les populations tribales.

Au sujet de l'application des droits affirmés dans la déclaration concernant des enjeux propres aux peuples autochtones du Canada, je ferais observer que presque tous les enjeux auxquels s'intéressent ce comité et le Sénat ont une incidence sur les peuples autochtones du pays. Par conséquent, il est impératif que la déclaration des Nations Unies soit abordée à l'intérieur d'un processus et d'un cadre législatifs complets, incluant un mécanisme de surveillance.

J'ai pu constater les conditions juridiques et politiques auxquelles sont confrontés les peuples autochtones partout dans le monde. La communauté mondiale a accepté et affirmé le statut et les droits distincts des peuples autochtones. Les pays membres de l'ONU, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les universités et autres dans toutes les régions du globe utilisent maintenant les expressions « droits de la personne », « donné librement et en connaissance de cause » et « droits à l'autodétermination » et plusieurs autres expressions et termes pertinents en ce qui a trait aux peuples autochtones. Le point que je veux soulever, c'est que nous avons dépassé l'étape de la détermination des droits de la personne autochtones. Nous sommes rendus à l'étape de la mise en œuvre totale et efficace de ces droits, en collaboration avec les peuples autochtones.

En tant qu'observatrice externe, je suis d'avis que le Sénat du Canada peut avoir une influence extraordinaire et positive sur la mise en œuvre efficace de la déclaration des Nations Unies et l'établissement d'un cadre contemporain des droits de la personne. Grâce à la déclaration, le gouvernement du Canada peut réduire l'impact de l'héritage que nous connaissons tous trop bien, y compris ce que la Commission de vérité et réconciliation a permis de découvrir. Les conditions socioéconomiques intolérables et la marginalisation politique peuvent être abordées de façon significative grâce à la réalisation de la déclaration des Nations Unies.

À mon avis, le gouvernement du Canada doit rapidement définir les méthodes et mécanismes qui permettront aux peuples autochtones du pays d'exercer les droits de la personne affirmés dans la déclaration et de profiter de ces droits. Mais, surtout, tous doivent reconnaître les engagements solennels pris par le Canada quant à l'élaboration d'un plan d'action national, en collaboration avec les peuples autochtones concernés, pour la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies. Non seulement il s'agit d'un engagement volontaire pris dans le cadre des Nations Unies, comme vous le savez, il s'agit aussi d'un engagement solennel que l'administration actuelle a répété, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

En outre, le gouvernement du Canada a pris plusieurs engagements croisés et interreliés. Par exemple, il a pris des engagements internationaux supplémentaires importants par rapport aux Objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris, qui fait directement référence aux peuples autochtones et

reference to indigenous peoples and to human rights. As you may know, the diverse Sustainable Development Goals and the corresponding indicators were adopted by the General Assembly by consensus, including the consensus of the Government of Canada.

For many reasons, the Senate of Canada has an essential role to ensure that the government does, in fact, shift away from colonialism to demonstrating respect for and recognition of indigenous human rights.

Once again, I thank you for the opportunity to provide a few opening comments about the UN declaration. I look forward to our dialogue this morning and to continuing dialogue into the future. *Quyanaq.*

**The Chair:** Thank you, professor. Mr. Joffe, the floor is yours.

**Paul Joffe, Legal Counsel, Grand Council of the Cree Eeyou Istchee:** Good morning, honourable committee members. Thank you for the invitation to appear.

I would like to first commend the committee for examining the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and incorporating it in its work.

Let us begin with a brief history. There are over 370 million indigenous people in over 70 countries. Human rights violations, both past and present, have compelled indigenous peoples to seek effective remedies and justice outside the states in which they live. Yet it was only in 1982 that the UN created the Working Group on Indigenous Populations, WGIP, to devise standards relating to indigenous peoples' rights.

Within a few years, the WGIP began working on a draft declaration on indigenous rights. This has led to over 20 years of work, involving different UN bodies, before the declaration was finally approved by the UN General Assembly on September 13, 2017. The vote in the UNGA was 144 in favour, four against and 11 abstentions. The four opposing states, Canada, Australia, New Zealand and the United States, have all since reversed their positions.

Canada declared in its November 2010 endorsement:

We are now confident that Canada can interpret the principles expressed in the Declaration in a manner that is consistent with our Constitution and legal framework.

On December 16, 2010, the last objecting state, the United States, reversed its position. Thus the UN declaration is now a consensus international human rights instrument.

To my knowledge, the UN declaration is the longest discussed and negotiated human rights instrument in UN history. It also was the first time that the subjects of the instrument — in this case, indigenous peoples — participated extensively along with

aux droits de la personne. Comme vous le savez peut-être, les divers Objectifs de développement durable et indicateurs correspondants ont été adoptés à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris le Canada.

Pour bon nombre de raisons, le Sénat du Canada a un rôle essentiel à jouer pour assurer que le gouvernement s'éloigne réellement du colonialisme en faisant preuve de respect à l'égard des droits de la personne des peuples autochtones et en reconnaissant ces droits.

Encore une fois, je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de m'exprimer sur la déclaration des Nations Unies. Je suis impatiente de discuter avec vous et de poursuivre le dialogue à l'avenir. *Quyanaq.*

**La présidente :** Merci, professeure. Maître Joffe, vous avez la parole.

**Paul Joffe, avocat, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) :** Honorables membres du comité, bonjour et merci de m'avoir invité à témoigner.

J'aimerais d'abord féliciter le comité pour son étude sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'intégration de cette déclaration dans son travail.

Commençons par un bref historique de la situation. On compte plus de 370 millions d'Autochtones répartis dans plus de 70 pays. Les violations des droits de la personne perpétrées hier et encore d'aujourd'hui ont poussé les peuples autochtones à chercher des recours et procédures juridiques efficaces dans d'autres pays que le leur. Pourtant, ce n'est qu'en 1982 que les Nations Unies ont créé le Groupe de travail des populations autochtones, le GTPA, pour établir des normes relatives aux droits des peuples autochtones.

Au bout de quelques années, le GTPA a commencé à travailler à l'ébauche d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Après 20 ans de travail avec divers organismes des Nations Unies, la déclaration a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 septembre 2017 : 144 membres ont voté pour, 4 ont voté contre et 11 se sont abstenus. Les quatre pays ayant voté contre, soit le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, ont depuis changé leur fusil d'épaule.

En novembre 2010, le Canada a déclaré :

Nous sommes désormais convaincus que le Canada peut interpréter les principes de la Déclaration de façon conforme à sa Constitution et à son cadre juridique.

Le 16 décembre 2010, le dernier pays s'opposant toujours à la déclaration est revenu sur sa position. Ainsi, la déclaration des Nations Unies a donc été adoptée à l'unanimité comme un instrument international des droits de la personne.

À ma connaissance, aucun document sur les droits de la personne n'a été discuté et négocié aussi longtemps dans l'histoire de l'ONU. Il s'agit également de la première fois que les sujets d'un tel instrument — dans ce cas-ci, les peuples autochtones —

states in its formulation. This process sets an important benchmark for indigenous peoples' democratic participation in UN standard setting.

The UN declaration continues to grow in significance. Regional and domestic courts and commissions are increasingly relying on the declaration. Also, a system-wide action plan has recently been devised within the UN with international and national dimensions. The action plan has the ultimate goal of implementing, with the effective participation of indigenous peoples, the declaration at all levels.

Now let's turn to the significance of the UN declaration.

International human rights instruments largely focus on individual rights. By affirming, for the most part, indigenous peoples' collective rights, the UN declaration fills an important gap in the international system. As the UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples has concluded, the UN declaration constitutes "a principled framework for justice, reconciliation, healing and peace." It applies existing human rights standards to the specific historical, cultural and social circumstances of indigenous peoples.

It is important and urgent that the UN declaration be extensively used to interpret Aboriginal and treaty rights in section 35 of the Constitution Act, 1982, as well as other relevant Canadian law. The significance of the UN declaration has been further reinforced by the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Sixteen of the 94 calls to action are tied to the declaration.

Call to action 43 calls for:

. . . federal, provincial, territorial, and municipal governments to fully adopt and implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples as the framework for reconciliation.

Thus, the UN declaration and the TRC calls to action are inseparably linked. Those who choose to undermine the UN declaration are also undermining Canada's national reconciliation initiative. The TRC may be the most important commission ever created in Canada. In particular, its reports serve as a critical catalyst to bring about the type of far-reaching reforms that are desperately needed in Canada.

In May 2016, at the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, the indigenous affairs minister, Carolyn Bennett, declared on behalf of Canada:

By adopting and implementing the Declaration . . . We are breathing life into Section 35 and recognizing it now as a full box of rights for Indigenous peoples in Canada.

participent largement à l'élaboration d'une telle déclaration au côté des pays membres. Ce processus établit un point de référence important pour la participation démocratique des peuples autochtones dans le contexte de l'ONU.

L'importance de la déclaration des Nations Unies continue de croître. De plus en plus de tribunaux et commissions régionales et domestiques s'y fient. De plus, un plan d'action systémique comportant des dimensions nationales et internationales a récemment été créé à l'ONU. Le but ultime de ce plan d'action est la mise en œuvre de la déclaration à tous les niveaux, avec la participation efficace des peuples autochtones.

Examinons maintenant l'importance de la déclaration des Nations Unies.

Généralement, les instruments internationaux de droits de la personne se concentrent sur les droits individuels. Affirmant, en grande partie, les droits collectifs des peuples autochtones, la déclaration des Nations Unies comble une lacune importante dans le système international. Comme l'a souligné le Mécanisme d'experts des Nations Unies au sujet des droits des peuples autochtones, la déclaration des Nations Unies constitue « [...] un cadre de principes pour la justice, la réconciliation, la guérison et la paix [...] ». Elle applique les normes actuelles en matière de droits de la personne aux circonstances historiques, culturelles et sociales particulières des peuples autochtones.

Il est important et urgent que la déclaration des Nations Unies soit largement utilisée pour interpréter les droits autochtones et les droits issus de traités consentis par l'article 25 de la Loi constitutionnelle de 1982, ainsi que toute autre loi canadienne pertinente. L'importance de la déclaration des Nations Unies a été renforcée par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, dont 16 des 94 appels à l'action sont liés à la déclaration.

L'appel à l'action 43 dit ceci :

[...] aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation.

Donc, les appels à l'action de la déclaration des Nations Unies et de la CVR sont interreliés. Ceux qui choisissent de s'attaquer à la déclaration s'attaquent également à l'initiative de réconciliation nationale du Canada. La CVR est peut-être la plus importante commission jamais créée au pays. Plus particulièrement, ses rapports servent de catalyseurs essentiels pour le genre de réformes ambitieuses dont le Canada a tant besoin.

En mai 2016, devant l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones, a déclaré ceci au nom du Canada :

En adoptant et en mettant en œuvre la Déclaration, nous donnons vie à l'article 35 que nous reconnaissons comme un ensemble complet de droits pour les peuples autochtones.

In February 2012, Canada indicated to the UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination:

While [the UN Declaration] had no direct legal effect in Canada, Canadian courts could consult international law sources when interpreting Canadian laws, including the Constitution.

This would necessarily include section 35.

In the 1987 *Reference Re Public Service Employee Relations Act*, which is in Alberta, Chief Justice Brian Dickson of the Supreme Court emphasized that declarations and other sources of international human rights law “must . . . be relevant and persuasive sources for interpretation of the Charter’s provisions.”

I would like to close with a few words on sustainable development, poverty and human rights.

In September 2015, the UN General Assembly adopted, by consensus, a key instrument for achieving sustainable development globally. It’s called *Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development*. In particular, states resolved:

. . . between now and 2030, to end poverty and hunger everywhere; to combat inequalities . . . to protect human rights and promote gender equality and the empowerment of women and girls; and to ensure the lasting protection of the planet and its natural resources.

In 2012, in *The Future We Want*, the Rio + 20 UN Commission on Sustainable Development recognized the importance of the United Nations declaration in the context of global, regional, national and subnational implementation of sustainable development strategies.

In February 2017, Prime Minister Trudeau mandated a new Working Group of Ministers, chaired by the Minister of Justice, to review relevant federal laws, policies and operational practices. The purpose is not only to ensure the Crown is meeting its constitutional obligations with respect to Aboriginal and treaty rights, but also adhering to international human rights standards, including the United Nations declaration. At the same time, the working group is required to support implementation of the TRC’s calls to action.

Now is the time for the government to work with indigenous peoples to effectively realize the UN declaration in Canada. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, witnesses.

En février 2012, le Canada a indiqué ceci au Comité des Nations Unies pour l’élimination de la discrimination raciale :

Bien que la Déclaration des Nations Unies n’ait aucun impact juridique au Canada, les tribunaux canadiens pourraient consulter les sources juridiques internationales au moment d’interpréter les lois canadiennes, incluant la Constitution.

Cela inclurait nécessairement l’article 35.

Dans le *Renvoi relatif à la Public Service Employee Relations Act* de 1987, en Alberta, le juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, a souligné que les déclarations et autres sources du droit international des droits de la personne « doivent [...] être considérées comme des sources pertinentes et persuasives quand il s’agit d’interpréter les dispositions de la Charte. »

J’aimerais terminer mon exposé en parlant brièvement du développement durable, de la pauvreté et des droits de la personne.

En septembre 2015, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l’unanimité un instrument clé pour le développement durable à l’échelle mondiale intitulé *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030*. Cet instrument stipule, entre autres, que les pays membres s’engagent :

[...] d’ici 2030, à mettre un terme à la pauvreté et à la faim à l’échelle mondiale, [...] à protéger les droits de la personne, à défendre l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des jeunes filles, et à garantir la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles.

En juin 2012, la Commission des Nations Unies sur le développement durable Rio +20, dans son document intitulé *The Future We Want*, a reconnu l’importance de la déclaration des Nations Unies dans le contexte de la mise en œuvre mondiale, régionale, nationale et infranationale de stratégies de développement durable.

En février 2017, le premier ministre Trudeau a mandaté un groupe de travail composé de ministres et présidé par la ministre de la Justice pour examiner les lois, politiques et pratiques opérationnelles pertinentes. L’objectif n’est pas seulement de s’assurer que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles relativement aux droits autochtones et aux droits issus de traités, mais aussi qu’elle respecte les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la déclaration des Nations Unies. Parallèlement, ce groupe de travail doit également soutenir la mise en œuvre des appels à l’action de la CVR.

Le moment est venu pour le gouvernement de travailler avec les peuples autochtones à la réalisation efficace de la déclaration des Nations Unies au Canada. Merci.

**La présidente :** Merci beaucoup aux témoins.

We'll now open the floor for questions from senators, starting with our deputy chair, Senator Patterson.

**Senator Patterson:** I think the committee is very fortunate to have witnesses who have had decades of experience in Aboriginal rights and Aboriginal law. I'm happy to see them, having known them both for many decades myself.

I'd like to start off by asking Mr. Joffe a question. It was only in May 2016 that the Government of Canada announced it would adopt the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples in Canada without qualification. I'm wondering if you could tell us, has the declaration been used by indigenous peoples in Canada, Metis, Inuit, First Nations, to advance their interests since that federal announcement?

**Mr. Joffe:** Yes, there are cases going to the courts. I looked up and found in the database about 36 cases maybe about a month ago.

There are problems in some of the litigation. I'll mention that first. One is that some individuals, out of desperation, who are impoverished, go before the courts without any legal counsel. Those cases do not go well. As you know, that's a problem that the legal system deals with in all areas.

The other problem is that a lot of legal counsel, even representing indigenous peoples, aren't familiar with the UN declaration. They add it to their Statement of Claim, but unfortunately they are not even able to argue what the declaration is, so it's not always defended.

Having said that, there was a case, for instance, with Inuit in, I think, Newfoundland and Labrador. Some of the declaration was seen positively by the court, but the court asked the question, and it's in the ruling: "Can you tell me or give me any reference as to how the declaration can be applied to the Constitution?" And they couldn't. But as I referred to earlier, even the former government had said to the Committee on the Elimination of Racial Discrimination that the declaration can be used with respect to Canada's Constitution. That's why I'm saying some of the results aren't the best.

The Metis raised it in a health case recently in Ontario, and it was well taken by the court. It was to do with the health of a Metis child, and there the court did refer to the commitments of the government and they also referred to the UN declaration as setting the context for how they went about the case.

In terms of First Nations, there have been some cases that, like I said, were well argued and others not, so you have a range of how courts have looked at it. I'll give an example of what I mean: The courts, to a large degree, but not always, do not know that you do not sign or ratify declarations. So in their reasoning, they

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Notre premier intervenant sera le vice-président du comité, le sénateur Patterson.

**Le sénateur Patterson :** J'estime le comité très chanceux de pouvoir compter sur des témoins possédant des décennies d'expériences dans les domaines des droits des Autochtones et du droit des Autochtones. Je suis heureux de les revoir, eux que je connais depuis de nombreuses années.

J'aimerais d'abord m'adresser à M<sup>c</sup> Joffe. Ce n'est qu'en mai 2016 que le gouvernement du Canada a annoncé qu'il adopterait sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Savez-vous si, depuis ce changement de position, les peuples autochtones du Canada, Métis, Inuits, Premières Nations, ont eu recours à la déclaration des Nations Unies pour défendre leurs intérêts?

**M. Joffe :** Oui. Certains dossiers sont devant les tribunaux. J'ai fait des recherches il y a environ un mois et j'ai découvert qu'il y avait environ 36 affaires devant les tribunaux.

Je dois dire, d'abord, qu'il y a des problèmes avec certaines procédures judiciaires. Par exemple, des individus pauvres en désespoir de cause se présentent devant les tribunaux sans avocat. Ces affaires ne se déroulent pas très bien. Comme vous le savez, il s'agit d'un problème avec lequel le système juridique doit composer à tous les niveaux.

L'autre problème, c'est que beaucoup d'avocats, même lorsqu'ils représentent les intérêts des peuples autochtones, ne connaissent pas la déclaration des Nations Unies. Ils l'ajoutent à leur demande introductive d'instance, mais, malheureusement, ils ne peuvent pas débattre de son contenu. Donc, les principes de la déclaration ne sont pas toujours défendus.

Cela dit, dans le cadre d'une affaire concernant les Inuits, à Terre-Neuve-Labrador, je crois, une partie de la déclaration a été bien accueillie par le tribunal. Toutefois, dans sa décision, le juge a posé la question suivante : « Pourriez-vous me dire comment cette déclaration peut s'appliquer à la Constitution ou me donner une référence en ce sens? » Et l'avocat n'a pas été en mesure de le faire. Mais, comme je l'ai dit plus tôt, même le gouvernement précédent a dit au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale que la déclaration peut être utilisée en ce qui a trait à la Constitution. C'est la raison pour laquelle je prétends que les résultats ne sont pas tous bons.

Dans le cadre d'une affaire relative à un dossier de santé, en Ontario, les Métis ont eu recours à la déclaration et cela a été bien reçu par le tribunal. L'affaire portait sur la santé d'un enfant métis. Le tribunal s'est référé aux engagements du gouvernement et à la déclaration des Nations Unies afin d'établir le contexte pour la suite des procédures.

En ce qui concerne les Premières Nations, comme je l'ai souligné, certaines affaires ont été mieux débattues que d'autres. Donc, la perception des tribunaux varie. Je vais vous donner un exemple. Dans une large mesure, mais pas toujours, les tribunaux ignorent qu'une déclaration n'est ni signée ni ratifiée. Donc, les

would say, “Well, Canada may have signed it but they have not ratified it.” Well, both points are wrong. In declarations, you don’t do either. It even says so on the federal government website. That’s an example of why the declaration, to date, has not led to as high of a standard and discourse as applies to other human rights that you have in Canada.

**Senator Patterson:** Thank you for that.

Now, I’d like to specifically ask a question about the Inuit regions of Canada, all of whom have settled, beginning with the northern Quebec Inuit. I know you are very well familiar with that, Mr. Joffe, having worked for our colleague Senator Watt when he was president of the Northern Quebec Inuit Association. I believe you also worked with that organization before it was established. But all the Inuit regions have settled comprehensive land claim agreements, which basically surrendered their Aboriginal title to land, I believe. You can correct me if I’m misstating that.

Article 27 of the declaration says that states must establish a process to recognize the rights of indigenous peoples pertaining to their lands, in which indigenous people should participate. I think that’s happened in Canada. Some might say imperfectly, but I think that has happened in Canada with Inuit in all the Inuit regions. So that’s Article 27.

Then Article 28 has this famous phrase that is so often used in connection with resource development projects: free, prior and informed consent. Article 28 talks about the rights of indigenous people to have redress and compensation for “lands, territories and resources which they have traditionally owned or otherwise occupied or used, and which have been confiscated, taken, occupied, used or damaged without their free, prior and informed consent..”

Here is my question: How does the UN declaration line up with settled land claims in the Inuit lands? Because there are people who say, “Well, wait a minute. You can’t develop this project because of the UN declaration; you need our free, prior and informed consent.” This came up in connection with a large uranium project in the Kivalliq where an organization called Makita was recommending there be a plebiscite or vote among the Inuit. But Nunavut has a settled land claim where rights have been adjudicated and settled and an environmental review process that determines whether projects should proceed or not and under what conditions. Interestingly, that process rejected the Kiggavik uranium project recently.

juges se disent que le Canada a peut-être signé la déclaration, mais il ne l’a pas ratifiée. Dans les deux cas, ils font erreur. Les déclarations ne sont ni signées ni ratifiées. Cette précision est même apportée sur le site web du gouvernement. C’est un exemple qui explique pourquoi, jusqu’à maintenant, la déclaration n’a pas entraîné la création de normes et de discours aussi élevés pour les droits de la personne des peuples autochtones que pour d’autres droits de la personne au pays.

**Le sénateur Patterson :** Merci pour ces précisions.

J’aimerais maintenant vous poser une question précise sur les régions inuites au Canada — et toutes ont conclu une entente — en commençant par les Inuits du nord du Québec. Je sais que c’est une région qui vous est très familière, M<sup>e</sup> Joffe, puisque vous avez travaillé avec mon collègue, le sénateur Watt, alors qu’il était président de l’Association des Inuits du Nouveau Québec. À moins que je me trompe, vous avez aussi travaillé pour cette organisation avant qu’elle ne soit établie. Toutes les régions inuites ont conclu des ententes sur les revendications territoriales globales, renonçant essentiellement à leurs terres visées par un titre aborigène, si je ne m’abuse. Vous me corrigerez si j’ai tort.

L’article 27 de la déclaration stipule que les pays doivent créer un processus pour reconnaître les droits des peuples autochtones en ce qui concerne leurs terres, processus auquel les peuples autochtones devraient participer. Je crois que cela a été fait au Canada. Certains diront que ce n’est pas parfait, mais je crois que cela a été fait au Canada avec les Inuits de toutes les régions inuites au pays. Voilà pour l’article 27.

C’est à l’article 28 que l’on retrouve la phrase bien connue souvent utilisée lorsqu’il est question de projets de mise en valeur des ressources : « [...] donné librement et en connaissance de cause. » L’article 28 parle du droit à réparation des peuples autochtones et de leur droit à une indemnisation pour « [...] les terres, territoires et ressources qu’ils possédaient traditionnellement ou occupaient ou utilisaient et qui ont été confisquées, pris, occupés, exploités ou dégradés sans leur consentement, donné librement et en connaissance de cause. »

Ma question est la suivante : comment la déclaration des Nations Unies s’aligne-t-elle aux Ententes sur les revendications territoriales pour les terres inuites? Certains prétendent que des projets ne peuvent pas être exécutés, car, conformément à la déclaration des Nations Unies, ils doivent d’abord obtenir un consentement « [...] donné librement et en connaissance de cause. » C’est l’argument qui a été utilisé concernant un grand projet d’uranium à Kivalliq où l’organisation Makita recommandait la tenue d’un plébiscite ou d’un vote des Inuits. Mais, le Nunavut a conclu une Entente sur les revendications territoriales qui consent certains droits et prévoit le recours à un processus d’examen environnemental pour déterminer si un projet peut aller de l’avant et sous quelles conditions. Fait intéressant, à la suite de ce processus, le projet d’uranium de Kiggavik a été récemment rejeté.

The question is: Where there has been a settled land claim, and I'd say that's the case in all the Inuit regions of Canada, would you say that the process of resolving resource development set up in that land claim process, imperfect as it may be, supplants, takes over or supersedes this right to free, prior and informed consent set out in Article 28? People are thinking this gives new rights on top of what they've already settled in their land claims. How do the two work together, bearing in mind that the land claims agreements have constitutional protection in Canada?

**Mr. Joffe:** Thank you for those questions. We like the specific and hard questions. We appreciate it.

Well, first of all, I should say something about surrender and extinguishment in terms of human rights. In international human rights law, there is no extinguishment of rights. You cannot extinguish human rights. You can reach some balance, you can limit them at times, as you limit human rights in the Charter according to article 1, but you cannot surrender or extinguish.

The whole thing is, yes, I was involved with Senator Watt in the Inuit land claim. It was the first one relating to the James Bay Northern Quebec Agreement. Sometimes the situations are pretty compelling, and they were faced with the hydro project.

The whole purpose of the declaration is that the minimum standard in the declaration is consultation and co-operation with indigenous peoples. You'll find that in article 38. That's the first thing.

As we're moving forward, regardless of some of these earlier agreements, the purpose is: How can we have reconciliation in Canada? How can we cooperate? How can we respect everyone's rights and, in this case, human rights? The dialogue to date doesn't even include the term "human rights." When you hear about a resource development, you never hear someone saying, either a corporation or the government, "We are really concerned about your human rights." It has not really been dealt with in this context.

On the other hand, in any situation, none of the rights in the declaration are absolute. Human rights are generally relative. They are not absolute. The one exception you will see in Article 7 is genocide. It is an absolute right to be protected against genocide, but generally it's relative, and where you go for that is article 46(3), which sets out a lot of the fundamental principles that relate to the whole declaration. And these are the core principles of the Canadian legal system and the international system, and they are also the principles that have been denied indigenous peoples throughout history: equality, justice, nondiscrimination, government governance and good faith.

La question est de savoir si dans les régions où une Entente sur les revendications territoriales a été conclue, et je dirais que c'est le cas pour toutes les régions inuites du Canada, si le processus d'examen, aussi imparfait puisse-t-il être, des projets de mise en valeur des ressources prévu dans ces ententes a préséance sur le droit au consentement donné librement et en connaissance de cause, comme le précise l'article 28? Les gens semblent croire que cette déclaration leur donne de nouveaux droits, en plus de ceux qui leur sont consentis dans les Ententes sur les revendications territoriales. Comment ces deux instruments fonctionnent-ils ensemble, en tenant compte du fait que les Ententes sur les revendications territoriales sont protégées par la constitution canadienne?

**M. Joffe :** Je vous remercie de vos questions. Nous aimons les questions pointues et difficiles.

Tout d'abord, je dois parler de cession et d'extinction, sur le plan des droits de la personne. Dans la loi internationale en matière de droits de la personne, il n'y a pas d'extinction des droits. On ne peut pas éteindre les droits de la personne. On peut atteindre un certain équilibre, on peut les restreindre à certains moments, mais on ne peut pas les céder ou les éteindre.

Oui, j'ai participé aux revendications territoriales des Inuits avec le sénateur Watt. C'était la première revendication, qui avait trait à la Convention de la baie James et du Nord québécois. Parfois, les situations sont assez convaincantes; il était question du projet hydroélectrique.

La déclaration vise à désigner la consultation et la coopération avec les peuples autochtones à titre de norme minimale. C'est écrit à l'article 38. C'est la première chose.

Pour aller de l'avant, et sans égard à certaines des ententes préalables, il faut se demander comment réussir la réconciliation au Canada et comment collaborer. Comment pouvons-nous respecter les droits de chacun et, dans le cas présent, les droits de la personne? Jusqu'à présent, on n'a pas utilisé l'expression « droits de la personne » dans le cadre du dialogue. Lorsqu'il est question de développement des ressources, on n'entend jamais une société ou le gouvernement dire : « Nous nous préoccupons des droits de la personne. » On n'a pas abordé la question sous cet angle.

En revanche, aucun des droits de la déclaration n'est absolu. En règle générale, les droits de la personne sont relatifs. Ils ne sont pas absolus. La seule exception, qui se trouve à l'article 7, est le génocide. La protection contre le génocide constitue un droit absolu, mais en règle générale, les droits sont relatifs. Le paragraphe 46(3) énonce de nombreux principes fondamentaux associés à la déclaration. Ce sont les principes de base du système juridique canadien et du système international; ce sont également les principes qui ont été refusés aux Autochtones tout au long de l'histoire : l'égalité, la justice, la non-discrimination, la gouvernance du gouvernement et la bonne foi.

The task and challenge now, no matter if there have been agreements, is: How do you build it based on a contemporary human rights framework and move away from colonialism, which is and was the framework on which this was negotiated in the first place? It wasn't easy. In moving forward, as you see what the TRC mentions, it is about reconciliation. It's about finding a way to come together, to cooperate.

If there is a new development, of course you want to base it on what the appropriate standards internationally are. As Dalee mentioned, it is not only the UN declaration; there is a working group on transnational corporations and business enterprises. They set standards. When you put it all together, consent is part of that.

The last thing I'll mention is that with consent — free, prior and informed consent — which, by the way, is the same thing as consent in Canadian law, because any consent has to be “free.” If there is duress, that's not valid consent. “Prior” — if you get consent after the project, that isn't consent either. Third, “informed”: If you don't provide all the necessary information, you don't have consent.

So the two are the same, really — Canadian law and international law — but consent does not originate in the declaration. As Dalee mentioned, the declaration does not create new rights; it's inherent rights and it's in preambular paragraph 7. Where it does come from is the right of self-determination, which is in the two international human rights covenants, the International Covenant on Civil and Political Rights and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. Identical Article 1 is the right to self-determination.

Canada ratified it over 40 years ago, in 1976, and one of the sub-articles of article 1 is that states such as Canada have a duty, an affirmative obligation, to respect and promote the right of self-determination. So why was this right never used all this time when it existed at the time when Senator Watt, the Inuit and others were negotiating the declaration?

I'm just saying, let's take the full human rights context. If reconciliation and what happened in residential schools were so tragic, let's build it on a solid basis — not on colonialism but on a contemporary human rights framework.

**Ms. Dorough:** I have just a quick comment about the use of particular terms. From my point of view, and technically — for example, the title of the so-called land claims agreement in Alaska was the Alaska Native Claims Settlement Act. It's hugely problematic in terms of recognition of rights. There are numerous problems with the act and the lack of address of the right of self-determination, for example.

Aujourd'hui, et sans égard à la présence d'une entente ou non, la tâche et le défi consistent à miser sur un cadre contemporain en matière de droits de la personne afin de s'éloigner du colonialisme, qui était — et est toujours — le fondement des négociations. Cela n'a pas été facile. Comme le fait valoir la CVR, pour aller de l'avant, il faut qu'il y ait réconciliation. Il faut trouver des façons de se rassembler et de collaborer.

Il faut bien sûr que les nouveaux développements se fondent sur les normes internationales appropriées. Comme l'a fait valoir Dalee, il ne s'agit pas seulement de la déclaration de l'ONU; il y a un groupe de travail sur les sociétés et entreprises transnationales, qui établit les normes. Le consentement fait partie de ces normes.

J'aimerais dire une dernière chose : avec le consentement — un consentement libre, préalable et éclairé... En passant, c'est la même chose que la notion de consentement dans le droit canadien, parce que le consentement doit toujours être donné librement. S'il y a contrainte, il n'y a pas de consentement valide. Le consentement préalable... si vous obtenez le consentement après le projet, ce n'est pas un consentement non plus. Enfin, le consentement éclairé : Si vous ne présentez pas tous les renseignements nécessaires, vous n'obtenez pas le consentement.

Les deux lois — la loi canadienne et la loi internationale — disent donc la même chose, mais le consentement ne tire pas son origine dans la déclaration. Comme l'a dit Dalee, la déclaration ne crée pas de nouveaux droits; ce sont des droits inhérents, qui se trouvent au paragraphe 7 du préambule. Il a trait au droit à l'autodétermination, qui se trouve dans les deux pactes internationaux sur les droits de la personne : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'article 1 des deux pactes est identique et il vise le droit à l'autodétermination.

Le Canada l'a ratifié il y a plus de 40 ans, en 1976, et l'un des sous-articles de l'article 1 énonce que les États comme le Canada ont le devoir, l'obligation expresse, de respecter et de promouvoir le droit à l'autodétermination. Pourquoi alors n'a-t-on pas utilisé ce droit pendant tout ce temps, alors que le sénateur Watt, les Inuits et les autres négociaient la déclaration?

Tout ce que je dis, c'est qu'il faut tenir compte de tout le contexte des droits de la personne. Si la réconciliation et ce qui s'est passé dans les pensionnats étaient si tragiques, misons sur cette base solide... non pas sur le colonialisme, mais bien sûr un cadre contemporain en matière de droits de la personne.

**Mme Dorough :** J'aimerais faire un commentaire, rapidement, au sujet de l'utilisation de certains termes. À mon avis, et d'un point de vue technique... par exemple, le titre du soi-disant accord sur les revendications territoriales en Alaska était la loi sur le règlement des revendications des peuples autochtones de l'Alaska. C'est très problématique pour la reconnaissance des droits. La loi comporte de nombreux problèmes et ne mentionne aucunement le droit à l'autodétermination, par exemple.



The use of the term “settled,” in the Canadian context, is not actually accurate, because they are agreements that, as you rightly pointed out, are protected by section 35 of the Constitution Act. The use of the term “settled” leads me to my point about the constant play of human rights: Simply because a comprehensive land claims agreement has been agreed to after decades of negotiation doesn’t mean the indigenous human rights standards and norms are no longer relevant. Indeed, it may be argued that they become even more relevant to the procedural aspects of gaining the consent of the peoples concerned, especially in the event of potential adverse impacts to a wide range of human rights.

The processes, procedures, mechanisms and so forth that may have been very carefully specified in a particular land claims agreement can be informed, and should be informed, by international human rights instruments, including the UN declaration, especially where there are challenges and difficulties in the interpretation of the land claims agreements. This is an important intersection of international human rights law and the domestic context and the challenges that indigenous peoples face.

I just wanted to offer two other comments related to your initial question about whether indigenous peoples in Canada have invoked the UN declaration, either domestically or otherwise. It should be acknowledged that, first, even before the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples was adopted by the General Assembly in 2007, indigenous peoples were invoking the draft declaration. This is highly significant, because states were then reacting and responding to international human rights norms and standards that had not even been crystallized in terms of their formal adoption by the UN General Assembly. It is not only the case here in Canada but certainly internationally throughout Latin America and elsewhere, indigenous peoples were integrating the normative standards into pleadings at the domestic and national level, but also at the international level — as Paul pointed out, the Committee on the Elimination of Racial Discrimination — that indigenous people were invoking them in draft form.

Indeed, on the language of the declaration, I made reference to the customary international law nature of key provisions of the declaration. The arguments made on behalf of indigenous peoples were on the basis of state behaviour and state customs and practices. If you think about the situation here in Canada and recognition of the collective rights of Inuit — the use of the term “peoples,” for example — it was this kind of state behaviour, state custom and state practices that indigenous peoples were able to point out and say, “Look this already exists in your Constitution, it already exists in your legislation and it exists in your administrative law. It exists in many different contexts.”

That became a compelling argument, because states throughout Latin America and elsewhere then had to pause and recognize that, yes, indeed, their state behaviour was consistent

L’utilisation du terme « règlement » dans le contexte canadien n’est pas tout à fait juste, parce que — comme vous l’avez fait valoir — ces accords sont protégés en vertu de l’article 35 de la Loi constitutionnelle. L’utilisation du terme « règlement » m’amène à parler de cette manipulation constante des droits de la personne, puisque l’acceptation d’un accord exhaustif sur les revendications territoriales, après des dizaines d’années de négociation, ne signifie pas que les normes relatives aux droits autochtones ne sont plus pertinentes. En fait, on pourrait soutenir que ces normes sont encore plus pertinentes pour les aspects procéduraux visant à obtenir le consentement des personnes visées, surtout lorsqu’il y a des conséquences négatives possibles associées à un large éventail de droits de la personne.

Les processus, procédures et mécanismes qui sont peut-être bien établis dans un accord sur les revendications territoriales peuvent — et doivent — s’inspirer des instruments internationaux en matière de droits de la personne, notamment la déclaration de l’ONU, surtout lorsqu’il y a des défis et difficultés associés à l’interprétation des accords sur les revendications territoriales. C’est là où se recoupent le droit international en matière de droits et la personne, le contexte national et les défis auxquels sont confrontés les Autochtones.

J’aimerais faire deux autres commentaires au sujet de votre première question. Vous avez demandé si les Autochtones du Canada avaient invoqué la déclaration de l’ONU, à l’échelle nationale ou autre. Il importe de reconnaître d’abord qu’avant l’adoption de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par l’Assemblée générale en 2007, les Autochtones invoquaient l’ébauche de la déclaration. C’est très important, parce qu’à cette époque, les États réagissaient et répondaient aux normes internationales en matière de droits de la personne qui n’avaient pas encore été cristallisées, puisqu’elles n’avaient pas été adoptées officiellement par l’Assemblée générale des Nations Unies. Ce n’est pas seulement le cas ici au Canada, mais aussi à l’échelle internationale, en Amérique latine et ailleurs : les Autochtones intégraient les normes à leurs plaidoyers locaux et nationaux, mais aussi à l’échelle internationale. Paul a parlé du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale, qui était invoqué par les Autochtones alors qu’il était à l’état d’ébauche.

En effet, en ce qui a trait au libellé de la déclaration, j’ai parlé du droit international coutumier auquel il est fait référence dans les dispositions clés de la déclaration. Les arguments présentés au nom des Autochtones se fondaient sur le comportement, les coutumes et les pratiques des États. Si l’on pense à la situation ici au Canada et à la reconnaissance des droits collectifs des Inuits — l’utilisation du terme « peuples », par exemple —, c’est ce genre de comportement, de coutumes et de pratiques de la part des États dont ont pu se servir les Autochtones pour dire : « Vous voyez, cela existe déjà dans votre Constitution, dans vos lois et dans votre droit administratif. Cela existe dans différents contextes. »

C’est devenu un argument convaincant, parce que les États de l’Amérique latine et d’ailleurs ont dû prendre une pause et reconnaître que oui, en effet, le comportement étatique

with what indigenous peoples had hoped for in the specific language of various articles of the declaration and that were ultimately crystallized in the form of the declaration and its adoption in 2007.

I don't have the detailed listing of cases, for example, but there is a long-standing record while the declaration was in its draft form and since its adoption in 2007.

**The Chair:** I'm going to follow up with a supplementary. It has been a very good conversation. Thank you for those questions and thank you for those insightful answers.

When we talk about rights, we are often talking about very concrete things like resource development and land claims, but it is a question of human rights. As we know, worldwide, often women do not have the same rights as men. Are there any examples of countries that have signed on to the UN declaration that have been more successful in granting equality rights to women than others? If so, what would be the factors that have allowed the rights of indigenous women to be recognized and become more equal to those of men? As you know, with the colonial system, often what happened was that the rights of indigenous women have been taken away. For example, under the Indian Act, we were just discussing a bill to eliminate the sex discrimination with regard to Indian status or citizenship. Are there examples of where the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples has proved to be helpful to restoring equality rights for women?

**Ms. Dorough:** First of all, historically, that single provision — Article 44 of the UN declaration — was the first article agreed upon by consensus between indigenous peoples and, in particular, member states, that the rights affirmed in the UN declaration equally are guaranteed to male and female individuals. And so the point being that yes, this was a key and central issue with regard to gender and gender equality.

I would submit that the trend has been now to ensure that in every process at the international level, indigenous women are direct participants in a meaningful and effective way. So even in the context of all of these other subsequent developments since the initial drafting of the UN declaration, the guarantee of direct indigenous women's involvement has been stunning. Indeed, there are still problems that exist in terms of equity but, just by virtue of this exercise alone, an intellectual and political space has been created to ensure indigenous women's representation.

With regard to what has happened at the domestic level, there is a host of examples that have been aided, in particular by UN Women and the UN agencies that are active at the country level throughout Latin America. The cottage industries that are primarily run and function by virtue of the energy and contributions of indigenous women are but one example.

When it comes to the issues that plague indigenous women throughout Canada, and I have to say unfortunately throughout the Arctic region and indeed across the globe in terms of violence

correspondait à ce que souhaitaient voir les Autochtones en ce qui a trait au libellé précis des divers articles de la déclaration, ce qui a été cristallisé lorsqu'elle a été adoptée en 2007.

Je n'ai pas la liste détaillée des cas, par exemple, mais ils ont été nombreux lorsque la déclaration était provisoire et depuis son adoption en 2007.

**Le président :** J'aimerais vous poser une question complémentaire. La conversation a été très bonne. Je vous remercie de vos questions et de vos réponses enrichissantes.

Lorsqu'il est question de droits, nous parlons souvent de choses très concrètes comme le développement des ressources et les revendications territoriales, mais il est aussi question des droits de la personne. Comme nous le savons, les femmes n'ont souvent pas les mêmes droits que les hommes dans le monde. Y a-t-il des exemples de pays qui ont signé la déclaration de l'ONU et qui ont mieux réussi à garantir des droits égaux pour les hommes et les femmes? Dans l'affirmative, quels seraient les facteurs qui nous permettraient de reconnaître les droits des femmes autochtones, afin qu'ils soient les mêmes que ceux des hommes? Comme vous le savez, le système colonial a souvent donné lieu à l'élimination des droits des femmes autochtones. Par exemple, nous discutons récemment d'un projet de loi visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens en ce qui a trait au statut d'indien ou à la citoyenneté. Y a-t-il des cas où la déclaration de Nations Unies sur les droits des peuples autochtones s'est avérée utile pour rétablir l'égalité des droits pour la femme?

**Mme Dorough :** Tout d'abord, dans l'histoire, cette disposition unique — l'article 44 de la déclaration de l'ONU — a été la première à faire l'objet d'un consensus entre les Autochtones et, de façon particulière, les États membres : les droits affirmés dans la déclaration de l'ONU sont garantis pour les hommes comme pour les femmes. Il s'agit donc d'un enjeu clé et central en matière d'égalité entre les sexes.

Je dirais que la tendance veut que les femmes autochtones participent directement, de façon significative et efficace, à tous les processus internationaux. Donc, même dans le contexte des développements subséquents depuis la première ébauche de la déclaration de l'ONU, cette garantie relative à la participation des femmes autochtones est importante. Les problèmes en matière d'égalité existent toujours, mais à lui seul, cet exercice a permis de créer un espace politique et intellectuel pour garantir la représentation des femmes.

À l'échelle nationale, ONU Femmes et les organismes de l'ONU sont actifs dans l'ensemble de l'Amérique latine et ont aidé de nombreuses femmes. Les industries artisanales, qui sont principalement gérées et exploitées grâce à l'énergie et à la contribution des femmes autochtones, en sont un bon exemple.

En ce qui a trait aux problèmes qui touchent les femmes du Canada, je dois dire malheureusement qu'il reste beaucoup de chemin à faire dans la région de l'Arctique et de façon générale, si

against indigenous women, the issues of murdered and missing women here, there is a long way to go. I think there is an important linkage between what the declaration has done in shedding light on these particular issues, which remain shocking, but as far as drawing attention to them and utilizing the declaration to curb these problems, the language of Article 44 and the advocacy of indigenous women themselves offer an opportunity to again curb those atrocities and problems.

But the final thing I want to say about this in terms of gender equity and equality is that Article 44 itself also has to be read in context with all the other articles and the place and the status of indigenous women in relation to rights to land, territories and resources, the right to participate directly in matters that impact you and your rights, the right to safeguard your traditional economies, et cetera. If you begin to think about the role of indigenous women in all of these interrelated and indivisible and interconnected ways, you can see that this creates an important substantive platform for women to create the gender equality and to achieve the gender equality that they rightly deserve, not only by virtue of the UN declaration but all other international human rights instruments.

**Mr. Joffe:** I will add quickly that there is no question indigenous women are quite powerful in the many processes we're involved in. The problem is that in looking at the whole global picture, I don't think one can say that indigenous women are being sufficiently protected by any means in any area. And even though the UN says, "Yes, you have to take a gender-balanced approach," that's all fine, but on the ground, these issues are coming up all the time.

One thing that can be helpful is you take a look at Article 22(1). I'll read it:

Particular attention shall be paid to the rights and special needs of indigenous elders, women, youth, children and persons with disabilities in the implementation of this Declaration.

That means one has to take this declaration and use the lens of each of those persons mentioned. You look at it from the point of view of elders and see how it applies, for youth, for women, for persons with disabilities and children. And as Dalee mentioned, you combine it with other international instruments and domestic instruments and you put it all together and you try to improve all those areas. But that's the way we do it. We never, as Dalee said, look at one provision in isolation. You read the declaration as a whole and then you add international law and hopefully Canadian law.

[Translation]

**Senator Mégie:** Thank you for all your explanations. However, I am puzzled by the fact that you said that Canada was one of the four countries that voted against it and that, at one point, it changed its mind. I note a significant discrepancy between the

l'on pense à la violence contre les femmes autochtones et aux femmes assassinées ou disparues. Je crois que la déclaration a su jeter la lumière sur ces enjeux, qui sont toujours choquants, mais pour ce qui est d'attirer l'attention sur ces problèmes et d'utiliser la déclaration pour y remédier, le libellé de l'article 44 et la défense des femmes autochtones représentent une occasion de lutter contre ces atrocités et ces problèmes.

La dernière chose que je veux dire au sujet de l'égalité entre les sexes et de l'égalité, c'est que l'article 44 doit être lu dans le contexte de tous les autres articles de même que dans le contexte de la place et du statut des femmes autochtones en ce qui a trait aux droits aux terres, aux territoires et aux ressources, au droit de prendre part directement aux questions qui ont une incidence sur elles et sur leurs droits, au droit de protéger leur économie traditionnelle, et cetera. Si l'on pense au rôle des femmes autochtones de toutes ces façons indivisibles et interreliées, on constate qu'il s'agit d'une plateforme importante permettant aux femmes d'obtenir l'égalité entre les sexes qu'elles méritent, non seulement en vertu de la déclaration de l'ONU, mais aussi en vertu de tous les autres instruments internationaux en matière des droits de la personne.

**M. Joffe :** J'ajouterais rapidement qu'il ne fait aucun doute que les femmes autochtones occupent une place très importante dans nombre de nos processus. Le problème, sur le plan mondial, c'est qu'on ne peut pas dire que les femmes autochtones sont suffisamment bien protégées d'une quelconque façon dans quelque domaine que ce soit. Et bien que l'ONU dise qu'il faut adopter une approche égalitaire, sur le terrain, ces problèmes sont très présents.

Le paragraphe 22(1) est très utile à cet égard. Je vais vous le lire :

Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins spéciaux des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones dans l'application de la présente déclaration.

Cela signifie que pour appliquer la déclaration, il faut se mettre dans la peau des personnes mentionnées. Il faut voir la situation selon le point de vue des personnes âgées, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des enfants et songer à ses conséquences. Comme l'a dit Dalee, il faut aussi avoir recours à d'autres instruments nationaux et internationaux, mettre tout cela ensemble et tenter d'améliorer la situation dans tous ces domaines. C'est notre façon de faire. Comme l'a dit Dalee, on n'étudie jamais une disposition de façon isolée. On tient compte de l'ensemble de la déclaration, en plus de tenir compte du droit international et — je l'espère — du droit canadien.

[Français]

**La sénatrice Mégie :** Je vous remercie pour toutes vos explications. Cependant, je suis intriguée par le fait que vous ayez dit que le Canada faisait partie des quatre pays qui avaient voté contre et qu'à un certain moment, il a changé d'avis. Je

change of mind in 2010, and the announcement in May 2016 that Canada was going to implement this statement. I think this is a pretty significant discrepancy. Do you have an explanation for that?

[English]

**Mr. Joffe:** There is no question there is a big difference between 2010 and 2017. In all fairness, without being too critical of the former government, they weren't really committed to human rights. In our understanding, they had a different ideology. First of all, indigenous people's collective rights weren't accepted as being human rights.

There was pressure to endorse because Canada was the second to last country in the world to endorse. They knew President Obama was about to endorse, and they didn't want to be the last country in the world and that's why they endorsed, but since that time, they continued to undermine the UN declaration.

What we have now is an acceptance of international human rights standards. And again, the Liberal government has been great on some of these policies to set a principled contemporary framework, but we haven't seen yet the actual delivery in terms of implementation, and indigenous peoples sorely need that. Without the implementation, we're going to be stuck where we are.

**Senator Enverga:** Thank you for the presentations. You must have heard about the debate with regards to our Indian Act on the 16, all the way. Have you heard about that? Can you tell me, what is the relationship with that? Is it part of the United Nations declaration? Is that something that we should look into so that we can totally be compliant with the United Nations declaration, the 16, all the way?

**The Chair:** Perhaps as a clarification, Senator Enverga is referring to 6(1)(a) in Bill S-3 amending the Criminal Code to eliminate sex discrimination.

**Mr. Joffe:** Well, I wasn't involved in that 6(1)(a) issue, but basically we're talking about discrimination, and in international law, the principle of racial discrimination, or the right not to be discriminated against based on racial grounds, is considered customary international law, if not a peremptory norm. In other words, it's at the highest level of norms. It's something that all countries profess they support. We know that countries may say they support it, but their actions often don't meet up to it. But in law, it is still one of the highest standards that exists. If one applies that, in fairness and considering the number of years that indigenous women and their children have been affected, people feel there should be greater justice.

**Ms. Dorough:** I think one of the messages that I tried to share was that shift away from colonialism to a human rights framework.

remarque un important décalage entre le changement d'avis, en 2010, et l'annonce en mai 2016 que, enfin, le Canada allait mettre en place cette déclaration. À mon avis, ce décalage est assez considérable. Avez-vous des explications à cela?

[Traduction]

**M. Joffe :** Il y a une grosse différence entre 2010 et 2017; cela ne fait aucune doute. À vrai dire, sans vouloir trop le critiquer, le gouvernement précédent ne se souciait pas vraiment des droits de la personne. Selon ce que nous comprenons, il avait une autre idéologie. Tout d'abord, il ne considérait pas les droits collectifs des peuples autochtones à titre de droits de la personne.

Il a subi des pressions afin de reconnaître ces droits, parce que le Canada a été l'avant-dernier pays du monde à le faire. On savait que le président Obama s'apprêtait à reconnaître ces droits et on ne voulait pas être le dernier pays du monde à le faire. Toutefois, il a continué de négliger la déclaration de l'ONU par la suite.

Ce que nous avons aujourd'hui, c'est une reconnaissance des normes internationales en matière de droits de la personne. Une fois de plus, le gouvernement libéral a très bien réussi, dans ses politiques, à établir un cadre contemporain fondé sur des principes, mais il n'a pas encore été mis en œuvre, alors que c'est ce qui manque cruellement aux Autochtones. Sans cela, nous n'avancerons pas.

**Le sénateur Enverga :** Nous vous remercions de vos exposés. Vous avez probablement entendu parler du débat sur la Loi sur les Indiens, sur l'application intégrale de l'article 16. Pouvez-vous me dire quel est le lien avec cela? Est-ce que cela fait partie de la déclaration de l'ONU? Est-ce que nous devrions prendre cela en considération afin d'assurer la conformité avec la déclaration de l'ONU?

**La présidente :** Je précise que le sénateur Enverga fait référence à l'alinéa 6(1)a) du projet de loi S-3 modifiant le Code criminel pour éliminer les iniquités fondées sur le sexe.

**M. Joffe :** Eh bien, je n'ai joué aucun rôle par rapport à l'alinéa 6(1)a), mais nous parlons essentiellement de discrimination et, en droit international, le principe de la discrimination raciale, le droit de ne pas être victimes de discrimination pour des motifs fondés sur la race, est considéré comme une composante du droit international coutumier, sinon une norme impérative. Autrement dit, il s'agit de la norme la plus élevée, une norme à laquelle tous les pays affirment adhérer. Nous savons que souvent, des pays qui affirment l'appuyer agissent de façon contraire. Il n'en demeure pas moins qu'en droit, il s'agit d'une des normes les plus élevées qui soient. Je dirais, en toute franchise et compte tenu du nombre d'années pendant lesquelles les femmes autochtones et leurs enfants ont été touchés, que si elle était appliquée, les gens s'attendraient à ce qu'il y ait une plus grande justice.

**Mme Dorough :** Je pense qu'un des messages que j'ai tenté de transmettre était cet éloignement du colonialisme et la transition à un cadre des droits de la personne.

Think about adoption of such policies like the Indian Act and certainly, in the United States, the imposition of purported plenary power, which is the essentially the idea that one people has the right to deny or violate the rights of others. Without a human rights framework, at that level of discrimination, whether it's on the basis, as Paul has said, of racial discrimination or gender discrimination, the UN declaration has quite a number of different provisions that would inform contemporary society about how to, as I said before, curb or erase such policies that have had dramatic and adverse impacts on the cultural integrity of indigenous communities, nations and peoples here in Canada.

I won't pretend to be intimately familiar with the legislation that you're talking about or the impacts of the Indian Act themselves, but I think that it's crucial to say that these past laws and policies really ought to be upended in favour of recognition of and respect for indigenous human rights and how indigenous peoples define their own membership and the roles and responsibilities of their own membership.

There is an extraordinary opportunity to advance policies that are consistent with these human rights standards, both the indigenous specific human rights standards in the UN Declaration as well as other international human rights law.

**Senator Enverga:** If we don't allow 6(1)(a) all the way or allow women to get the recognition that they deserve, would you say that if we don't pass that, we will not be complying with the United Nations declaration?

**Ms. Dorough:** I apologize, because I'm not familiar with the language of the bill that you're referring to.

The broad and general statement that I would have to make about this particular question is that nearly every government on the face of the earth is not in compliance with the UN declaration. In terms of efforts to be much more responsive to the rights, the status and interests of indigenous peoples and indigenous women here in Canada, they can be informed by the declaration.

Again, I apologize for not being intimately familiar with the proposed efforts to move away from the Indian Act to greater recognition and respect for indigenous women and indigenous peoples as a whole.

**Mr. Joffe:** I have just a quick comment. I get a feeling in the room that people agree that women face many challenges in terms of discrimination and violence, et cetera. Like Dalee, I am not familiar with the fine details of 6(1)(a), but when one looks at how women are being affected, it's not only that issue alone. One has to take the whole context. If the whole context is pretty bleak to start with, that's not the same thing as if someone is really healthy and things are going along great and then there's this problem that comes up. That's not a realistic context. I can't give the details for 6(1)(a), but I'm just saying usually you have to take the real

Pensez à l'adoption de politiques comme la Loi sur les Indiens et sans doute à ce qu'on voit aux États-Unis, l'imposition d'un prétendu pouvoir absolu, qui est essentiellement l'idée qu'un peuple a le droit de nier ou de violer les droits des autres. En l'absence d'un cadre des droits de la personne, à un tel niveau de discrimination — qu'il s'agisse de discrimination raciale ou de discrimination fondée sur le sexe, comme Paul l'a indiqué —, la déclaration de l'ONU comporte de nombreuses dispositions dont une société contemporaine peut s'inspirer, comme je l'ai indiqué précédemment, pour modifier ou éliminer des politiques qui ont eu des conséquences désastreuses et néfastes sur l'intégrité culturelle des collectivités, des nations et des peuples autochtones au Canada.

Je n'ai pas la prétention de connaître à la perfection la mesure législative dont vous parlez ni les répercussions de la Loi sur les Indiens, mais je pense qu'il est essentiel de préciser que les lois et les politiques du passé doivent être remplacées par une reconnaissance et un respect des droits de la personne des Autochtones et des critères employés par les peuples autochtones pour définir leur propre appartenance et pour établir les rôles et les responsabilités de leurs propres membres.

Il y a là une extraordinaire occasion de proposer des politiques compatibles à ces normes en matière de droits de la personne, tant les normes en matière de droits de la personne relatives aux Autochtones contenues dans la déclaration de l'ONU que celles du droit international des droits de la personne.

Le sénateur Enverga : Selon vous, si nous ne mettions pas en œuvre l'alinéa 6(1)a) intégralement, ou si nous n'accordions pas aux femmes la reconnaissance qu'elles méritent, n'irions-nous pas alors à l'encontre de la déclaration des Nations Unies?

**Mme Dorough :** Je suis désolée; je n'ai pas pris connaissance du libellé du projet de loi auquel vous faites référence.

Quant à votre question, je dirais, en termes généraux, que pratiquement tous les gouvernements de la planète ne se conforment pas à la déclaration de l'ONU. La déclaration peut servir d'inspiration pour les efforts visant à tenir compte davantage des droits, du statut et des intérêts des femmes autochtones ici même, au Canada.

Je m'excuse encore une fois; je ne connais pas en détail les mesures prises visant à s'éloigner de la Loi sur les Indiens et à améliorer la reconnaissance et le respect à l'égard des femmes autochtones et des peuples autochtones en général.

**M. Joffe :** J'ai une brève observation. Mon impression, c'est que tout le monde ici convient que les femmes sont confrontées à de nombreuses difficultés, comme la discrimination et la violence, et cetera. À l'instar de Dalee, je n'ai pas une idée très précise de l'alinéa 6(1)a), mais lorsqu'on examine les répercussions sur les femmes, le problème ne se résume pas seulement à cela. Il convient d'examiner le contexte global. On ne peut comparer une situation déjà sombre au départ et une situation qui se détériore soudainement en raison d'un problème alors que tout allait bien auparavant. Ce n'est pas réaliste. Je ne peux parler de

context before you decide what really needs to be done.

**Senator Enverga:** My last question is a short one: Out of the 193 member states of the United Nations declaration, can you tell me where Canada stands? Are they in the top or in the middle? Can you tell me how much Canada has complied with this declaration as compared to other countries?

**Mr. Joffe:** That's a tough one. I'm trying to look for the positive side.

As Dalee mentioned, there's a lot of work to do in terms of the indigenous rights of peoples. You know yourselves, in all these areas, whether it's resource development, the Indian Act or housing and essential services like drinking water, you can pick any area and one has to conclude that there's a lot of work ahead.

What we're trying to bring as a message is let's have that human rights discourse. Let's put it in a contemporary setting and look for real solutions. We believe that the declaration stands for co-operation — no more deciding the policies on water alone or these other problems and challenges. Let's find it together. Finding it together and having a human rights discourse changes the dialogue. We're going to raise the level of what the standards are just to have the discussion. Then we can decide. But if we're not speaking the same language, we're never going to get to the bottom of some of these problems.

**Ms. Dorrough:** I think it's hard to generalize. We have to think about these issues relative to the political arena and the political context.

We are cognizant of the gross human rights violations that are perpetrated against indigenous peoples in parts of the world where there is no democratic system and there are no democratic principles at play. The marginalization is shocking in terms of the conditions.

I was recently invited by the prosecutor's office, on behalf of the government of Brazil, during a short time frame to make some commentary about the land rights of indigenous peoples throughout Brazil, which, as you can imagine, are huge and very threatening issues. A number of indigenous peoples were murdered. Indigenous leaders were murdered and criminalized solely because they were trying to advocate for their rights to land.

l'alinéa 6(1)a) de façon précise, mais j'ai l'habitude de dire qu'avant de décider des mesures à prendre, il faut examiner le contexte réel.

**Le sénateur Enverga :** Ma dernière question est brève : pouvez-vous me dire où figure le Canada parmi les 193 États signataires de la déclaration des Nations Unies? Est-il parmi les premiers ou au milieu? Pouvez-vous me dire dans quelle mesure le Canada respecte les dispositions de cette déclaration, comparativement aux autres pays?

**M. Joffe :** C'est une question difficile. J'essaie de trouver l'aspect positif.

Comme Dalee l'a mentionné, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les droits des peuples autochtones. Vous savez certainement que par rapport à tous ces domaines, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources, de la Loi sur les Indiens, du logement ou des services essentiels comme l'approvisionnement en eau potable, on ne peut que conclure qu'il reste beaucoup à faire, quelle que soit la région.

Ce que nous voulons faire valoir, c'est que la question des droits de la personne doit être au centre des discussions. Examinons la question dans un contexte contemporain et trouvons des solutions concrètes. Nous considérons que la déclaration mise sur la coopération, c'est-à-dire qu'il ne convient pas d'adopter des politiques de façon unilatérale, que ce soit sur l'eau ou d'autres problèmes. Trouvons les solutions ensemble. Collaborer à la recherche de solutions dans une perspective axée sur les droits de la personne changera la donne et, pour se faire, il faudra adopter des normes plus élevées. Nous pourrions ensuite prendre des décisions. Toutefois, si nous n'adoptons pas un discours uniforme, nous ne parviendrons jamais à régler complètement certains de ces problèmes.

**Mme Dorrough :** Je pense qu'il est difficile de généraliser. Nous devons examiner ces enjeux en fonction de la sphère politique et du contexte politique.

Nous sommes conscients des violations flagrantes des droits de la personne perpétrées à l'encontre des peuples autochtones dans des pays du monde qui n'ont pas un régime démocratique, où les principes démocratiques n'entrent pas en jeu. Ils vivent dans des conditions de marginalisation scandaleuses.

J'ai récemment été invitée au Brésil par le bureau du procureur, au nom du gouvernement brésilien. Dans mon bref séjour au pays, j'ai présenté des observations sur les droits fonciers des peuples autochtones de l'ensemble du pays. Comme vous pouvez l'imaginer, ces peuples sont confrontés à des problèmes très graves qui les mettent en danger. Beaucoup de membres des peuples autochtones ont été assassinés, notamment des dirigeants, qui ont aussi été considérés comme des criminels simplement pour avoir tenté de militer pour faire reconnaître leurs droits fonciers.

Relatively speaking, in North America — the United States and Canada — and in Norway, Sweden, Finland and others in the so-called North, we have a political arena and systems that really invite taking the right path as far as the recognition of the rights affirmed in the UN declaration.

In the United States, for example, one of the most affluent countries on Earth, in that reality and that political arena, you can begin to look at the statistics of Alaskan native people, which are my own people, the Inuit people throughout the northern region in Alaska: the epidemic of suicide; the fact that there is not potable water in a number of our communities; as Paul said, the housing conditions; the violence against women; the broad range of socio-economic conditions; and the lack of good governance in this regard. We have the ways and means to close those gaps and to effectively be responsive through the realization of the rights affirmed in the UN declaration.

It's very hard to generalize where Canada stands. I would simply suggest that, as a democratic government where basic rights are recognized and respected in terms of the democratic principles, all it spells to me is opportunity to be responsive.

We hear too often the horror stories of what takes place and what pressures indigenous peoples suffer from on a day-to-day basis. It takes nothing at all to find these kinds of stories on the Internet. They are realities. It's not just some faraway story. It would be very unfortunate if our society becomes insensitive to such shocking violations.

**Senator Pate:** Thank you, witnesses, for your testimony. Further to your response to Senator Dyck's questions, I have a large question with two parts.

Dr. Dorough, in your chapter on human rights for the UN Department of Economic and Social Affairs, you talk about drawing attention to the indicators of discrimination against indigenous people, including high rates of incarceration and violence against women.

You also talk about the issue of indigenous peoples who are defending their rights — you mentioned it here today — who have been criminalized and, in some cases, killed, in some parts of the world, as being part of the challenge that needs to be looked at. As you're probably aware, in Canada, Beatrice Hunter was recently jailed for actions surrounding a protest. As a woman and a protector of the land, she was part of a protest for a development project begun on Inuit land that was done without consultation with the community.

In that broad range, could you please comment on the connection between self-determination in the context of nation-to-nation relationships, in terms of over-incarceration and violence against women, and the phenomenon of criminalizing

À titre comparatif, dans les pays d'Amérique du Nord — les États-Unis et le Canada — ainsi qu'en Norvège, en Suède, en Finlande et dans d'autres pays nordiques, le contexte politique et les régimes politiques favorisent réellement une action positive en vue de la reconnaissance des droits affirmés dans la déclaration de l'ONU.

Prenons l'exemple des États-Unis, l'un des pays les mieux nantis au monde. On peut, dans le contexte général et politique, examiner les statistiques sur les Autochtones de l'Alaska — mon propre peuple, soit les Inuits du nord de l'État — par rapport à divers enjeux : l'épidémie de suicides, le nombre de collectivités qui n'ont pas accès à de l'eau potable, dont Paul a parlé, les conditions de logement, la violence faite aux femmes, le large éventail de conditions socioéconomiques et l'absence de bonne gouvernance à cet égard. Nous avons des solutions et les moyens de corriger ces lacunes et d'intervenir efficacement par la mise en application des droits affirmés dans la déclaration de l'ONU.

Il est très difficile de tirer des conclusions générales sur le rang du Canada. Je me contenterai de dire qu'à mon avis, qu'en tant que gouvernement démocratique soucieux des principes démocratiques que sont la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux, le gouvernement canadien a l'occasion de répondre aux besoins.

Nous entendons trop souvent des histoires d'horreur sur toutes sortes de situations et sur les pressions que subissent les Autochtones dans la vie de tous les jours. Les exemples pullulent sur Internet. Ce sont des situations bien réelles qui ne remontent pas à une époque lointaine. Il serait malheureux que notre société devienne insensible à des violations aussi révoltantes.

**La sénatrice Pate :** Je remercie nos invités de leurs témoignages. Ma question est liée à votre réponse aux questions de la sénatrice Dyck. C'est une vaste question à deux volets.

Madame Dorough, dans le chapitre sur les droits de la personne que vous avez rédigé pour le compte du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, vous indiquez qu'il convient d'attirer l'attention sur les indicateurs de discrimination à l'égard des Autochtones, notamment les taux élevés d'incarcération et la violence faite aux femmes.

Vous parlez aussi du problème de la criminalisation et, dans certains cas, de l'assassinat, dans certaines régions du monde, d'Autochtones qui défendaient leurs droits — vous avez abordé le sujet ici aujourd'hui —, en indiquant que cela fait partie de l'enjeu qui doit être examiné. Récemment, au Canada, comme vous le savez probablement, Mme Beatrice Hunter a été emprisonnée pour ses actions dans le cadre d'une manifestation. Elle participait, en tant que femme et protectrice des terres, à une manifestation pour protester contre un projet de développement sur les terres inuites entrepris sans consultation préalable auprès de la communauté.

Dans ce vaste contexte, j'aimerais avoir vos observations sur le lien entre l'autodétermination, dans la perspective des relations de nation à nation, pour les aspects que sont le recours excessif à l'incarcération et la violence faite aux femmes, et le phénomène de

those with who are working to protect the land and how that relates to their ability or inability to exercise human rights? Also, what do you think we might be able to recommend and how could we work to address this through the nation-to-nation process and the report we're working on?

**Ms. Dorough:** You're absolutely right about this phenomenon of criminalization of indigenous peoples who seek only to protect and promote their human rights. First of all, it's important to acknowledge that states, including Canada, by virtue of their membership in the United Nations, have a solemn obligation to uphold one of the key purposes of the United Nations; namely, to promote and protect human rights.

Even on this elementary level, the example you offered is a violation of an individual human right. I can only presume that Beatrice was acting not only as an individual in terms of her political views and opinions as an indigenous woman but also on behalf of the views and the voices of the nation and of her people. What you speak about is a legacy of colonialism and reflects systemic discrimination in terms of the justice system, the law enforcement system, the over-incarceration and the criminalization of such individuals.

We face similar statistics in terms of the population in Alaska. We make up approximately 17 to 18 per cent of the total population, yet indigenous people in Alaska represent approximately 40 per cent of the prison inmate population. That is indicative of systemic discrimination within the system. Again, it's a holdover of many of the effects and impacts of colonialization and the doctrine of superiority, against which the UN established anti-discrimination over however many decades ago. The UN went through three different decades to end racial discrimination.

Regarding the opportunities to address these particular issues and the ability to address such violations, there is a range of different opportunities. This is one reason why there is an urgent need for comprehensive legislation that touches upon every element and standard affirmed within the UN declaration.

I'll just give you an example of the efforts in Alaska. During the Clinton administration, throughout the mid to late 1990s, President Clinton signed a number of different executive directives affirming the nation-to-nation relationship between the United States government and Indian tribes, including Alaska native tribes. The executive directive called upon every federal agency to have ongoing dialogue and consultation with, and to achieve policies and programs in collaboration with, Indian people across the United States to ensure that there was respect for their distinct status and rights, and also to find ways forward in order to create that nation-to-nation relationship.

la criminalisation des personnes qui veillent à la protection des terres. En quoi est-ce lié à leur capacité ou à leur incapacité à exercer leurs droits fondamentaux? J'aimerais également avoir vos commentaires sur les recommandations que nous pourrions formuler, sur les mesures que nous pourrions prendre pour régler cette question dans le cadre du processus de nation à nation et que nous pourrions inclure dans notre rapport.

**Mme Dorough :** Vous avez tout à fait raison sur le problème de la criminalisation des Autochtones qui cherchent uniquement à protéger et à faire reconnaître leurs droits fondamentaux. Dans un premier temps, il convient de reconnaître que les États, dont le Canada, ont, en tant que membres des Nations Unies, l'obligation solennelle de veiller à la mise en œuvre de l'une des principales fonctions des Nations Unies, qui est de promouvoir et de protéger les droits de la personne.

Donc, fondamentalement, l'exemple que vous avez donné constitue une violation d'un droit individuel. Je ne peux que supposer que les opinions politiques de Beatrice n'étaient pas uniquement les siennes, en tant que femme autochtone, mais qu'elle s'exprimait aussi au nom de la nation et des gens de sa communauté. Ce dont vous parlez est un héritage du colonialisme et reflète la discrimination systémique dont ces personnes font l'objet dans le système de justice, le système d'application de la loi, comme le démontrent le recours excessif à l'incarcération et la criminalisation de ces gens.

Les statistiques pour la population de l'Alaska sont semblables. Les Autochtones forment environ 17 à 18 p. 100 de la population totale de l'Alaska, mais représentent environ 40 p. 100 de la population carcérale. Cela témoigne de la discrimination systémique qui caractérise le système. Il s'agit, là encore, d'un vestige des nombreuses répercussions et conséquences du colonialisme et de la doctrine de supériorité. Les Nations Unies ont d'ailleurs adopté des dispositions contre la discrimination sur plusieurs décennies; l'ONU a lutté pendant 30 ans pour mettre fin à la discrimination raciale.

Quant aux occasions de régler ces problèmes et à la capacité de lutter contre de telles violations, les possibilités sont nombreuses. C'est ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il est urgent d'adopter une mesure législative exhaustive prenant en compte l'ensemble des aspects et des normes énoncées dans la déclaration des Nations Unies.

Permettez-moi de vous donner un exemple des efforts déployés en Alaska. Sous l'administration Clinton, du milieu à la fin des années 1990, le président Clinton a signé divers décrets visant à affirmer la relation de nation à nation entre le gouvernement des États-Unis et les tribus indiennes, y compris les tribus autochtones de l'Alaska. Ce décret exigeait que toutes les agences fédérales entretiennent un dialogue et des consultations continues avec les Indiens partout aux États-Unis et collaborent avec eux à la mise en œuvre des politiques et des programmes, pour veiller au respect de leur statut et de leurs droits distincts et aussi pour trouver des façons d'établir cette relation de nation à nation.



The Department of Justice, in particular, began funding but also educating themselves about the conditions facing indigenous women. They put in place the Violence Against Women Act. They funded — and it continues to this day — in order to cultivate the responses by the communities themselves, but even more significantly, to raise awareness among the federal judicial system, enforcement system and everything, as well as at the state level — for example, the State of Alaska. I point this out as an example of how something comprehensive can be done to be responsive to these distinct and systemic conditions.

Simultaneously with what President Clinton did in terms of these executive directives, the State of Alaska was responsive as well. The governor of Alaska at the time, Tony Knowles, decided that it was important to have this dialogue and to interpret what was happening at the international and national levels with what was going on in the State of Alaska as a political subdivision of the United States.

These were important issues, so he initiated a dialogue over a year long between the State of Alaska and Alaska native tribes and put in place what was referred to then as the Millennium Accord. This was a directive to have every department of the state government, like the divisions of family and youth services, the Department of Justice, the Department of Environment and Conservation, to engage in a similar government-to-government dialogue with Alaska native tribes to seek out ways in which we could resolve some of the huge disparities, especially within the Department of Justice, on very fundamental things like the Indian Child Welfare Act. How do we maintain the integrity of communities by ensuring that the children aren't adopted out? How do we maintain cultural integrity when individuals are faced with criminalization for standing up for their Aboriginal hunting and fishing rights, for example?

There is a range of opportunities. We do have the ability to be responsive to the systemic discrimination. One element of it, as well, is education and an accurate reflection of the history that has unfolded between Canadians, as you have noted in your order, and “newcomers.” All of these particular issues can be looked into in dialogue and collaboration with indigenous peoples to seek the opportunity to identify ways forward.

This phenomenon of criminalization of indigenous peoples has to be dealt with in a comprehensive fashion. Racism is an issue, and the racial discrimination is a reality, but it can't be solely about “them and us;” rather, it has to be informed by a human rights framework. And as I said earlier, it's basic democratic principles and good governance so that the human rights are respected and promoted and protected and not used as an argument to continue jailing individuals on the basis of their

Le département de la Justice des États-Unis, en particulier, a commencé à offrir du financement, mais aussi à former ces gens sur les conditions de vie des femmes autochtones. La Violence Against Women Act a été adoptée. Le département de la Justice a offert du financement — ce qu'il fait toujours — pour favoriser la capacité d'intervention des collectivités elles-mêmes et aussi, ce qui est plus important encore, pour sensibiliser les acteurs du système de justice fédéral et du secteur de l'application de la loi, notamment, ainsi que les États, dont l'Alaska. Il s'agit d'un exemple de mesures exhaustives qui peuvent être prises pour réagir à ces enjeux distincts et systémiques.

L'État de l'Alaska a pris des mesures en parallèle aux décrets du président Clinton. Le gouverneur de l'Alaska à l'époque, M. Tony Knowles, a jugé qu'il était important de tenir ce dialogue et d'interpréter les mesures qui étaient prises à l'échelle internationale et nationale en fonction du contexte de l'Alaska en tant que subdivision politique des États-Unis.

En raison de l'importance de ces enjeux, le gouverneur a lancé un dialogue entre l'État et les tribus autochtones de l'Alaska. Après un an de discussions, un accord qu'on appelait alors le Millennium Accord a été conclu. Aux termes de cet accord, tous les départements de l'État — notamment la direction des services à la famille et à la jeunesse, le département de la Justice et le département de l'Environnement et de la Conservation — étaient tenus d'entreprendre un dialogue intergouvernemental similaire avec les tribus autochtones de l'Alaska. L'objectif était de trouver des façons de résoudre certaines des énormes disparités, en particulier au sein du département de la Justice de l'Alaska, sur des enjeux des plus fondamentaux comme la Indian Child Welfare Act. Comment peut-on maintenir l'intégrité des communautés en veillant à ce que les enfants ne puissent être adoptés en dehors de leur collectivité? Comment peut-on maintenir de l'intégrité culturelle alors qu'on criminalise des gens qui luttent pour préserver les droits de chasse et de pêche des Autochtones, par exemple?

Il existe de multiples solutions. Nous avons certainement la capacité de lutter contre la discrimination systémique. L'un des aspects est l'éducation et, comme vous l'indiquez dans votre ordre de renvoi, un récit exact de l'histoire de la relation entre les peuples autochtones et les nouveaux arrivants. Toutes ces questions précises peuvent être examinées en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, de façon à trouver des solutions axées sur le progrès.

Le problème de la criminalisation des Autochtones doit être réglé de manière systématique. Le racisme est un problème, et la discrimination raciale est une réalité, mais la solution ne se résume pas à la question du « eux et nous »; elle doit plutôt reposer sur un cadre des droits de la personne. En outre, comme je l'ai indiqué plus tôt, ce sont des principes démocratiques fondamentaux et des principes de bonne gouvernance qui visent le respect, la promotion et la protection des droits de la personne,

desire to exercise their human rights.

I'm sure there are numerous statistics about this particular matter in Canada similar to that of conditions in Alaska and elsewhere in the United States.

**Mr. Joffe:** To add to Dalee's discourse and concerns, it all boils down to the fact that the problem begins right at the beginning when you say "jailed for protest," so if you mischaracterize what is going on and you call it a protest, you are right away heading in the wrong direction. Indigenous people and not only indigenous but in this case we are talking about indigenous, are certainly not protesting. As you mentioned, they are protecting the land. If one considers what the relationship is, the land is critical. It helps to define their identity and their culture. There are so many different aspects. It gives them their sustenance or their subsistence, et cetera.

The international system has become such a serious issue that they now appoint a special rapporteur for human rights defenders, and they've come up with different terms. Sometimes it's human rights defenders, sometimes it's environmental defenders, and now they are referred to by the term environmental human rights defenders. But whatever term you take, it's so serious that there is a special rapporteur internationally. There is a special rapporteur on human rights in the inter-American system. Even in Europe, they are so concerned about what is happening under the guise of so-called protest, when it is not really an issue of protest, that they too have a policy in terms of human rights defenders.

Now, the other thing is UNICEF has talked about poverty and has said that poverty is not just a word or it's not just a condition. Poverty is a denial of human rights and human dignity. And again, for most indigenous peoples, there is the issue of poverty; impoverishment would be more accurate. We were having a friendly negotiation with Latin American indigenous peoples, and they said, "Don't dare to call it poverty. You can call it impoverishment." Again, if we add poverty to that whole context, or impoverishment, we are getting a totally different context.

So what are those people supposed to do? What if there is no discourse on the basis of human rights? What if it's on the basis that, if you break the law, you're going to jail for breaking the rule of law, but you are not violating the rule of law. The law is not equivalent, necessarily, to the rule of law, and we should be talking about the rule of law.

et non leur utilisation comme pour justifier l'emprisonnement répété de gens qui ne veulent qu'exercer leurs droits fondamentaux.

Je suis certaine que beaucoup de statistiques canadiennes sur ce problème précis sont tout à fait semblables à celles qu'on voit en Alaska et ailleurs aux États-Unis.

**M. Joffe :** Pour ajouter aux observations et aux préoccupations exprimées par Dalee, il faut savoir que le problème se pose du moment qu'une personne est incarcérée pour avoir participé à une manifestation. On fait fausse route si, d'entrée de jeu, on qualifie à tort comme une manifestation une situation qui n'en est pas une. Les Autochtones — ils ne sont pas seuls, mais passons, puisque nous parlons des peuples autochtones — ne manifestent certainement pas, mais protègent plutôt les terres, comme vous l'avez mentionné. Lorsqu'on pense à la relation, la terre est un aspect fondamental, car elle contribue à la définition de leur identité et de leur culture, sur bien des plans, comme leur subsistance, et cetera.

La question du système international est devenue si sérieuse que l'ONU nomme maintenant un rapporteur spécial pour les défenseurs des droits de la personne. On a d'ailleurs inventé différents termes pour les désigner. Tantôt on parle de défenseurs des droits de la personne, tantôt de défenseurs de l'environnement, et maintenant, ils sont décrits comme des défenseurs des droits de la personne et de l'environnement. Cependant, quel que soit le terme que vous employez, la question est si grave qu'un rapporteur spécial a été nommé à l'échelle internationale. Il y a un rapporteur spécial sur les droits de la personne dans le système interaméricain. Même en Europe, on se préoccupe tellement de ce qui se produit sous le couvert des soi-disant manifestations, lorsque ce n'en sont pas vraiment, que les Européens ont eux aussi une politique en ce qui concerne les défenseurs des droits de la personne.

L'autre point est que l'UNICEF a parlé de pauvreté et a dit que la pauvreté n'est pas qu'un mot ou un état. La pauvreté est un déni des droits de la personne et de la dignité humaine. Encore une fois, pour la plupart des peuples autochtones, la pauvreté pose problème; il serait plus juste de parler d'appauvrissement. Nous avons tenu des pourparlers amicaux avec des peuples autochtones d'Amérique latine, et ils nous ont dit : « N'osez pas parler de pauvreté. Vous pouvez parler d'appauvrissement. » Encore une fois, si nous ajoutons la pauvreté à ce contexte général, ou l'appauvrissement, nous obtenons une image entièrement différente.

Alors, qu'est-ce que ces gens sont censés faire? Que se passe-t-il si aucun discours n'est fondé sur les droits de la personne? Qu'arrive-t-il s'il est fondé sur le principe que, si vous enfreignez la loi, vous vous retrouverez en prison pour n'avoir pas respecté la primauté du droit, alors que vous n'y avez pas contrevenu? La loi n'équivaut pas nécessairement à la primauté du droit, et nous devrions parler de la primauté du droit.

When you take everything Dalee has said and you add these other aspects, I should mention Article 7 in the declaration because it deals with the right to security. You combine it with the right to subsistence. In Article 20, you have food security. When you combine it with the right to lands, territories and resources, you have territorial security. When you combine it with health issues, which often arise in these situations as well, you're talking about human security. And when you talk about how it relates to the environment, you're talking about environmental security.

So this is an example of how you can use the UN declaration to get into, in a profound way, all of these issues. And then the language is very different. The common language becomes human rights. The common language is to look for reconciliation and to cooperate, not to put someone in jail. That just adds to the statistics.

**Ms. Dorough:** I quickly wanted to mention a resource that would be responsive to your specific question, and that is a volume about access to justice that was edited by Wilton Littlechild and Elsa Stamatopoulou, and I believe that Columbia University printed that particular volume. Essentially, in the chapter that I was invited to prepare for that volume, I basically turned the UN Declaration on the Rights of Indigenous People into a chapter for access to justice because its implementation would result in greater and increased access to justice on the part of indigenous people. So I wanted to mention that as a resource to yourself but also other members of the Senate.

**Senator Pate:** Thank you very much for that and I will look for it, but we can also ask the clerk to get that and distribute it as well.

The other piece I am interested in is the issue of indigenous women, and you mentioned the over-incarceration. As you may be aware, more than one in three federal women prisoners are indigenous; and 43 per cent of the young girls in custody are indigenous. There is the under-protection that's evidenced by the missing and murdered indigenous women, the entrenched gender discrimination that our chair has already talked about in terms of Indian Act and the attempt to get rid of some of what is in play, and another piece of legislation that we are looking at. Are there ways you have seen where the nation-to-nation discussions have ensured that the rights of indigenous women in particular are recognized and held at the forefront, in terms of the greater likelihood of not being protected by the rule of law and using the rule of land to criminalize and imprison them, not just in land rights or land protection cases, but overwhelmingly in violence cases and more generally in terms of their impoverishment?

**Ms. Dorough:** I have seen examples, especially in Latin America, that may prove useful, and that is what Paul mentioned previously in regard to paying particular and special

Lorsque vous prenez tout ce que Dalee a dit et que vous l'ajoutez à ces autres aspects, il faudrait mentionner l'article 7 dans la déclaration, car il porte sur le droit à la sécurité. Vous le combinez au droit à la subsistance. À l'article 20, vous avez la sécurité alimentaire. Lorsque vous le combinez au droit aux terres, aux territoires et aux ressources, vous avez la sécurité territoriale. Lorsque vous le combinez aux questions de santé, qui surviennent aussi souvent dans ces situations, il est question de sécurité humaine. Et quand vous parlez de son lien avec l'environnement, il est question de sécurité environnementale.

C'est donc un exemple de la façon d'utiliser la déclaration des Nations Unies pour approfondir toutes ces questions. Ensuite, le libellé est très différent. Le langage commun devient celui des droits de la personne. Il vise à chercher la réconciliation et la coopération, et non l'emprisonnement. Cela ne fait qu'ajouter aux statistiques.

**Mme Dorough :** Je voulais mentionner brièvement une ressource qui répondrait à votre question précise; il s'agit d'un ouvrage sur l'accès à la justice qui a été édité par Wilton Littlechild et Elsa Stamatopoulou, et publié, je crois, par l'Université Columbia. En gros, dans le chapitre que j'ai été invité à rédiger pour cet ouvrage, j'ai fait de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones un moyen d'accès à la justice parce que sa mise en œuvre permettrait un meilleur accès des peuples autochtones à la justice. Je voulais donc vous le mentionner comme ressource pour vous, mais aussi pour les autres membres du Sénat.

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup, je vais chercher cet ouvrage, mais nous pouvons aussi demander au greffier de nous le procurer et de nous le diffuser.

L'autre question qui m'intéresse est celle des femmes autochtones, et vous avez mentionné leur surreprésentation dans les établissements correctionnels. Comme vous le savez peut-être, plus d'une détenue sur trois dans les pénitenciers fédéraux est autochtone; et 43 p. 100 des jeunes filles en détention sont autochtones. Il y a la négligence, comme en témoigne le nombre de femmes autochtones assassinées ou portées disparues, la discrimination fondée sur le sexe enracinée dont notre présidente a déjà parlé dans la Loi sur les Indiens et la tentative de se débarrasser d'une partie des questions en jeu, et une autre mesure législative que nous étudions. Dans le cadre des discussions de nation à nation, avez-vous vu qu'on prenait des mesures pour s'assurer que les droits des femmes autochtones en particulier soient reconnus et qu'on leur accorde la priorité, car elles sont plus sujettes à ne pas être protégées par la loi et à ce qu'on utilise les lois du pays pour les criminaliser et les emprisonner, pas seulement dans les cas de droits territoriaux ou de protection des terres, mais de plus en plus dans les cas de violence et, plus généralement, en ce qui concerne leur appauvrissement?

**Mme Dorough :** J'ai vu des exemples, surtout en Amérique latine, qui pourraient s'avérer utiles, et c'est ce que Paul a mentionné plus tôt pour ce qui est de porter une attention spéciale

attention to the needs of indigenous women. That has been the dialogue between the various different levels of government, the national and in this case provincial and territorial governments, with indigenous women specifically so that they can amplify their particular needs and concerns. I have seen this in a number of different countries throughout Latin America where distinct fora and series of meetings take place between the relevant actors in order to gain and understand better how these particular issues impact indigenous women and how to overcome some of the systemic discrimination and gender discrimination of indigenous women from the local community level to the regional level to the national level. And, of course, that has helped to inform what takes place at the international level.

I think important dynamic to the conversation going forward to realign and reform and recontextualize the relationship between all Canadians and indigenous peoples is to have the distinct settings in an environment where indigenous women feel safe to raise the hard issues. Think about the experiences in a court of law and indigenous women being forced to recount events and so forth, but creating a distinct and different environment that allows them to address these particular issues and add content to the rights affirmed in the UN declaration and how they impact indigenous women in a particular way.

**Senator Pate:** Thank you.

**Senator McPhedran:** Madam Chair, may I be allowed, before I actually ask my question, to read briefly into the record to set my question in context?

The date of this Canadian broadcasting report is August 2, 2016, and it starts with:

There were cheers in the United Nations as Canada officially removed its objector status to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples . . .

The quote for Minister Carolyn Bennett is as follows:

We are now a full supporter of the declaration, without qualification. We intend nothing less than to adopt and implement the declaration in accordance with the Canadian Constitution.

That's the context for my question, to which there are two parts.

The first part goes to the force, credibility and usefulness of an international human rights instrument that is entitled "declaration" as distinct from an international human rights instrument that has the title "covenant," "treaty" or "convention." As you well know, as experts in international human rights law, a declaration is typically treated as a high-level policy statement when it has been adopted by the UN general assembly. Typically, a declaration is not treated as having the

et particulière aux besoins des femmes autochtones. C'est ce sur quoi a porté le dialogue entre les différents ordres de gouvernement, le fédéral et, dans le cas qui nous intéresse, les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les femmes autochtones précisément pour pouvoir s'attacher davantage à leurs préoccupations et besoins particuliers. J'ai vu la même chose dans un certain nombre de pays en Amérique latine où on tient des forums distincts et des séries de réunions entre les acteurs pertinents afin de mieux comprendre comment ces questions particulières influent sur les femmes autochtones et comment surmonter une partie de la discrimination systémique et sex-spécifique qu'elles subissent de l'échelon local à l'échelon national en passant par l'échelon régional. Et, bien sûr, ces démarches ont contribué à éclairer les mesures prises à l'échelon international.

Je pense qu'une dynamique importante de la discussion future pour réaligner, réformer et recontextualiser la relation entre tous les Canadiens et les peuples autochtones est d'avoir des espaces réservés dans un milieu où les femmes autochtones se sentent en sécurité pour soulever les questions difficiles. Au lieu de situations où les femmes autochtones sont, notamment, contraintes de relater des événements devant les tribunaux, on chercherait plutôt à créer un milieu distinct et différent où elles pourraient soulever ces questions particulières et ajouter du contenu aux droits affirmés dans la déclaration des Nations Unies pour expliquer la façon particulière dont ils influent sur elles.

**La sénatrice Pate :** Merci.

**La sénatrice McPhedran :** Madame la présidente, avant de poser ma question, me permettez-vous de lire un petit texte pour le compte rendu afin de placer ma question en contexte?

Cette nouvelle de la Société Radio-Canada est datée du 2 août 2016, et elle commence ainsi :

Le Canada a reçu des applaudissements aux Nations Unies lorsqu'il a officiellement annulé son statut d'opposant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones...

La citation de la ministre Carolyn Bennett est la suivante :

Nous appuyons maintenant sans réserve la Déclaration. Nous ne visons rien de moins que l'adoption et l'application de la Déclaration, conformément à la Constitution canadienne.

Voilà le contexte de ma question en deux parties.

La première partie concerne la force, la crédibilité et l'utilité d'un instrument international portant sur les droits de la personne ayant le terme « déclaration » dans son titre par rapport à un instrument semblable dont le titre commence par « pacte », « traité » ou « convention ». Comme vous le savez, en votre qualité d'experts du droit humanitaire international en matière de droits de la personne, une déclaration est habituellement traitée comme un énoncé de politique de haut niveau lorsqu'elle a été

force of international law.

I think I heard, in the presentations earlier today, some indication that you are of the view that the development of the declaration, the engagement of the subjects of the declaration and the use of the declaration really has reached the state of customary international law. I would like you to clarify if I have understood you correctly, and then, depending on your answer, I'll go to the second part of my question.

**Mr. Joffe:** These questions have all been very helpful, so I thank you.

In terms of objector status, that's a bit of a myth in law because we're talking about the Conservative government of the time. They never objected to the whole declaration. I counted the articles, and I think they objected to 13 out of 46 articles, and they didn't object to the 24 preambular paragraphs and they didn't continuously develop that. For persistent objector status, it has to be uniform for the country, and certainly, it is false to say that there was a lifting of persistent objector status in 2017. How could you have the Conservative government saying, "We are now confident that we can interpret this whole declaration in accordance with Canada's Constitution and laws?" That alone would lift the persistent objection, not that they had it in the first place, so let's put that aside as a myth.

Now, on adopting "in accordance with the Canadian Constitution," some have seen that as a limitation, but in our view it's not a limitation because Canada's Constitution can always take into account international human rights law. It's not fixed and it is being done all the time for the Canadian Charter. The court does that all the time. There are many cases. The big question is: If it's done for Part I in terms of human rights and the Charter, why isn't it done for Part II, section 35, when it's the human rights of indigenous peoples? That could be seen as a discriminatory double standard.

That we can get over too, because it should be applied. I should say, in the *Tsilhqot'in Nation* case, the Supreme Court said Part I and Part II are sister provisions. Both serve to limit the jurisdiction of federal and provincial governments. We are getting there, but we are not there yet. We are not talking the same language, and it should be a universal language.

Now, regarding the use of international declarations versus international treaties or covenants, it was the decision of indigenous peoples — and it was a strategic decision — to stay with the declaration because a lot more progress could be made in terms of getting a principled framework. Had the negotiations begun with a treaty, we wouldn't have had the same result. Everyone would have been so worried that there would have been

adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies. Une déclaration n'est pas normalement réputée avoir la force d'une loi internationale.

Pendant les présentations d'aujourd'hui, j'ai cru comprendre que vous estimiez que l'élaboration de la déclaration, la participation de ses sujets et son utilisation ont vraiment atteint le niveau du droit international coutumier. J'aimerais que vous me disiez si je vous ai bien compris, et ensuite, en fonction de votre réponse, je passerai à la seconde partie de ma question.

**M. Joffe :** Ces questions ont toutes été très utiles, alors je vous remercie.

Pour ce qui concerne le statut d'opposant, c'est un peu un mythe en droit, car nous parlons ici du gouvernement conservateur de l'époque. Il ne s'est jamais opposé à la déclaration en entier. J'ai fait le compte et je pense qu'il s'est opposé à 13 des 46 articles, mais pas aux 24 paragraphes du préambule, et il ne les a pas continuellement développés. Pour avoir le statut d'objecteur permanent, il doit y avoir uniformité au pays, et il est clair qu'il est faux de dire que le statut d'objecteur permanent a été annulé en 2017. Comment le gouvernement conservateur aurait-il pu affirmer : « Nous estimons maintenant pouvoir interpréter l'intégralité de la déclaration conformément à la Constitution et aux lois canadiennes ? » Seule cette mesure annulerait l'objection permanente, pas que le gouvernement ait eu cette objection en premier lieu, alors écartons cette proposition comme étant un mythe.

Pour ce qui d'adopter la déclaration « dans le respect de la Constitution canadienne », certains ont vu cela comme une limite, mais nous estimons que ce n'en est pas une, car la Constitution du Canada peut toujours tenir compte du droit international en matière de droits de la personne. Elle n'est pas figée, et on le fait constamment en ce qui concerne la Charte canadienne. La cour le fait constamment. Il existe de nombreux exemples. La grande question est la suivante : si on tient compte des droits de la personne et de la Charte dans la partie I, pourquoi n'est-ce pas le cas dans la partie II, article 35, lorsqu'il est question des droits de la personne des peuples autochtones? Cela pourrait être vu comme une règle inégale discriminatoire.

Nous pouvons aussi surmonter cela, car cette règle devrait être appliquée. Je devrais dire que dans l'affaire *Tsilhqot'in Nation*, la Cour suprême a dit que la partie I et la partie II sont des dispositions correspondantes. Elles visent toutes les deux à limiter la compétence des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous y venons, mais nous n'en sommes pas encore là. Nous ne parlons pas la même langue, et il devrait s'agir d'une langue universelle.

Pour ce qui est de l'utilisation de déclarations internationales au lieu de traités ou de pactes internationaux, ce sont les peuples autochtones qui ont décidé de s'en tenir à une déclaration — et c'était une décision stratégique — parce que cela permettait de réaliser de bien plus grands progrès pour obtenir un cadre fondé sur des principes. Si les négociations avaient commencé par un traité, nous n'aurions pas eu les mêmes résultats. Tout le monde

many more limitations. That's called soft law, if you want, in legal terms, and treaties are considered hard law. The thing that's not a problem — it's actually a good thing — is that now the boundaries between soft law and hard law are increasingly blurred, and I'll give you an example.

In the UN declaration, indigenous peoples insisted only in using the word "shall;" states "shall" do this. There is no "may," there is no "could;" it's "shall." Often, if you look up certain international treaties, you will find words like "could" or "may." So which is the stronger? The "could" in a treaty, or the "shall" here?

The other thing is the UN declaration is being continuously interpreted by the human rights bodies who bring it in: for example, by courts like the Inter-American Court of Human Rights; the African Commission on Human and Peoples' Rights; the African Court of Human and Peoples' Rights and domestic courts. It is gaining a jurisprudence. It's not alone; it's not just the UN declaration in isolation. It is being connected to Aboriginal and treaty rights. It is being connected to these treaties.

Dalee mentioned the Indigenous and Tribal Peoples Convention, 1989. We were both involved in that negotiation. One of the things that people don't know or don't mention is that article 35 of that convention shows how there is a legal effect, as Dalee was talking about, from the UN Declaration. It says:

The application of the provisions of this Convention shall not adversely affect rights and benefits of the peoples concerned pursuant to other . . . international instruments.

The peoples referenced are indigenous peoples.

Well, what is another international instrument? It's the UN Declaration, so the whole convention cannot be interpreted in a way that goes less than the UN Declaration, to take that example. So here you see the UN Declaration having legal effect on a binding convention.

So it's a lot more subtle and complicated. I'm just giving these examples. And today we've had the discussion amongst indigenous peoples and states regarding whether there should now be a convention on the rights of indigenous peoples. A lot of us, but not everyone, feel that it's not a good idea because a lot more progress is made through all these interpretations through

aurait été si inquiet qu'il y aurait eu beaucoup plus de limites. C'est ce qu'on appelle, en termes juridiques, des lois non contraignantes, si vous voulez, alors que les traités sont considérés comme des lois contraignantes. Ce qui ne pose pas problème — c'est, en fait, une bonne chose — est que maintenant, les limites entre les lois non contraignantes et contraignantes sont de plus en plus floues. Je vais vous en donner un exemple.

Dans la déclaration des Nations Unies, les peuples autochtones ont insisté seulement pour utiliser le présent de l'indicatif; les États « mettent en place » des mécanismes. Il n'y a pas de conditionnel, de « pourraient », mais bien de présent de l'indicatif — « mettent en place ». Vous remarquerez que, dans certains traités internationaux, on utilise souvent des termes comme « pourrait ». Alors quel est le plus marqué? L'utilisation du conditionnel « pourrait » dans un traité ou celle du présent de l'indicatif dans la déclaration?

L'autre point est que la déclaration des Nations Unies est continuellement interprétée par les organismes de défense des droits de la personne qui l'invoquent : par exemple, des tribunaux comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, et les tribunaux nationaux. Elle est en train de développer une jurisprudence. La déclaration des Nations Unies n'est pas seule; elle n'est pas utilisée séparément, mais en conjonction avec les droits autochtones et découlant de traités. Elle est reliée à ces traités.

Dalee a mentionné la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Nous avons tous les deux participé aux négociations s'y rapportant. Une des choses que les gens ignorent ou ne mentionnent pas est que l'article 35 de cette convention montre que, comme Dalee l'a fait remarquer, il y a un effet juridique découlant de la déclaration des Nations Unies. Il dit :

L'application des dispositions de la présente convention ne doit pas porter atteinte aux droits et aux avantages garantis aux peuples intéressés en vertu d'autres [...] instruments internationaux [...].

Les peuples auxquels il est fait allusion sont les peuples autochtones.

Alors, de quel autre instrument international veut-on parler? Il s'agit de la déclaration des Nations Unies, alors, pour prendre cet exemple, la convention ne peut pas être interprétée de façon à avoir moins d'incidence que la déclaration des Nations Unies. En conséquence, vous voyez la déclaration des Nations Unies avoir un effet juridique sur une convention ayant force d'obligation.

C'est donc beaucoup plus subtil et compliqué. Je ne fais que donner ces exemples. Et aujourd'hui, nous avons eu la discussion parmi les peuples autochtones et dans des États où il devrait maintenant y avoir une convention sur les droits des peuples autochtones. Nombre d'entre nous, mais pas tout le monde, estimons que ce n'est pas une bonne idée, car on réalise beaucoup

all these bodies, and if states can't, as Dalee mentioned, respect the UN declaration, they are certainly not going to get into a more binding and higher standard of treaty.

**Ms. Dorough:** I want to point out that in international human rights law, there is a common reference to the International Bill of Human Rights, which includes the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the International Covenant and Civil and Political Rights and the Universal Declaration of Human Rights, of which we are all beneficiaries as human beings. In this way, the provisions of the UDHR, like the provisions of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, have become customary rules.

As I said in my introductory remarks, although the whole of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is not legally binding, there are essential and important provisions that are in the neighbourhood of customary international law.

In addition, I would argue that, like legal scholar James Crawford, who is no intellectual slouch about these matters, has stated:

Even when resolutions are framed as general principles, they can provide a basis for the progressive development of the law and, if substantially unanimous —

— which the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples now is —

— for the speedy consolidation of customary rules. Examples of important “law-making” resolutions include . . . the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

The former Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, has also expounded upon the customary international law nature of key provisions of the UN declaration.

You have to keep in mind as well that all of the rights affirmed in the UN declaration are interrelated, interdependent and indivisible. If you take, for example, the right of self-determination, it has extraordinary meaning in relation to those provisions of the declaration that affirm the right of indigenous peoples to free, prior and informed consent and also in the area of the right of indigenous peoples to their land territories and resources. There are numerous examples about the interrelated nature of the rights affirmed.

With regard to its legal status, again I would point to and am happy to offer as additional resources to the committee members the views of the former Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples who sought to clarify the legal status of the

plus de progrès grâce aux multiples interprétations de tous ces organismes, et si, comme Dalee l'a mentionné, les États n'arrivent pas à respecter la déclaration des Nations Unies, ils ne vont certainement pas signer une norme de traité plus élevée et juridiquement contraignante.

**Mme Dorough :** Je veux faire remarquer qu'en droit international en matière de droits de la personne, il existe une référence commune à la Charte internationale des droits de l'homme, qui englobe le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous sommes tous les bénéficiaires en notre qualité d'êtres humains. De cette façon, les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme, comme celles de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, sont devenues des règles coutumières.

Comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, bien que l'intégralité de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne soit pas juridiquement contraignante, elle contient des dispositions essentielles et importantes qui s'apparentent au droit international coutumier.

En outre, je reprends l'argument du professeur de droit James Crawford, qui connaît très bien ces questions et qui a affirmé que :

Même lorsque les résolutions sont présentées comme des principes généraux, elles peuvent jeter les bases de l'élaboration progressive du droit et, si elles font généralement l'unanimité...

— comme c'est maintenant le cas de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones —

... elles peuvent servir de fondement à la consolidation rapide des règles coutumières. Des exemples d'importantes résolutions « ayant force de loi » comprennent [...] la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'ancien Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a aussi expliqué la nature s'apparentant au droit international coutumier des principales dispositions de la déclaration des Nations Unies.

Vous devez aussi garder à l'esprit que tous les droits affirmés dans la déclaration des Nations Unies sont interreliés, interdépendants et indivisibles. Si vous prenez, par exemple, le droit à l'autodétermination, il a une signification extraordinaire au regard des dispositions de la déclaration qui affirment le droit des peuples autochtones au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et au regard du droit des peuples autochtones à leurs territoires et ressources. Il existe de nombreux exemples de la nature interreliée des droits affirmés.

Pour ce qui concerne son statut juridique, encore une fois, je suis ravi de suggérer et d'offrir au comité, comme ressource supplémentaire, le point de vue de l'ancien rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones qui a cherché à clarifier le statut

UN declaration. To be responsive to your specific question, it can be seen as generally accepted within international and state practice that the declaration does reflect customary international law.

On the basis of custom, practice and behaviour by states, even when not compelled or forced by indigenous peoples, for moral and legal reasons, states have chosen to enter into land claims agreements. If you think about even the histories of negotiation of the land claims agreements with Inuit throughout the Arctic, this was done well before the UN declaration. The Government of Canada saw that these people have rights to lands, territories and resources, and we have to engage in a dialogue with them and affirm those rights.

**Senator McPhedran:** I'm now going to move on to the second part, having heard clearly from you that we are dealing with international customary law when looking at the declaration. Both of you referenced the intersection between international and domestic law, and my question relates directly to gender equality between indigenous men and women in Canada. It relates to our Indian Act, but perhaps more relevant our Constitution.

Referencing article 43 of the declaration, which speaks to minimum standards, and linking that to article 44, which is the statement of gender equality in the declaration, I'd like to connect or intersect with section 35 of our Constitution. I'd like to ask you, in this intersection, whether in land claim rulings, the statement by Chief Justice McLachlin, accepted by the court that the Crown has a fiduciary duty in these matters — whether you think that in terms of gender equality, the Indian Act, the Constitution and the declaration — whether that intersection extends to a level of fiduciary duty, which is the highest possible standard that can be applied to the government in the situation of gender equality between indigenous men and women.

**Mr. Joffe:** Just to clarify, there isn't a fiduciary duty on everything in terms of the Crown and indigenous people, but fiduciary duty, like you say, suggests a much higher standard. It has been applied to lands and territories. It came up in the *Tsilhqot'in Nation* case, and they said that the fiduciary duty there would mean that future generations — that was a title case — based on the fiduciary duty, could not be deprived of the use of the land. In that case, it means, say, with climate change, that if governments are not meeting their duty, and if they will not be able to have access to the lands through flooding, fire, storms or whatever, then they've affected future generations. That becomes very relevant. If you go back to the declaration — the basic rights to lands, territories and resources — that human right is going to be directly impacted.

juridique de la déclaration des Nations Unies. Pour répondre à votre question précise, on peut considérer qu'il est généralement accepté dans les pratiques internationales et étatiques que la déclaration reflète le droit international coutumier.

Selon les coutumes, pratiques et comportements des États, même lorsqu'ils ne sont pas obligés ou contraints par les peuples autochtones, pour des raisons morales et légales, les États ont choisi de conclure des accords sur les revendications territoriales. Si vous pensez à l'histoire des négociations de ces accords avec les Inuits dans l'Arctique, elles ont eu lieu bien avant la publication de la déclaration des Nations Unies. Le gouvernement du Canada a vu que ces peuples avaient droit à des terres, des territoires et des ressources, et nous devons entamer un dialogue avec eux et affirmer ces droits.

**La sénatrice McPhedran :** Je vais maintenant passer à la seconde partie de ma question, maintenant que j'ai bien compris en vous écoutant que nous avons affaire au droit international coutumier lorsqu'il est question de la déclaration. Vous avez tous les deux fait allusion à l'intersection entre le droit national et international, et ma question se rapporte directement à l'égalité entre les sexes chez les Autochtones au Canada. Elle fait allusion à notre Loi sur les Indiens, mais peut-être encore davantage à notre Constitution.

En référence à l'article 43 de la déclaration, qui parle des normes minimales, que je lie à l'article 44, qui énonce l'égalité hommes-femmes dans la déclaration, j'aimerais faire le lien ou l'intersection avec l'article 35 de notre Constitution. Dans cette intersection, j'aimerais vous demander si dans les décisions concernant les revendications territoriales — c'est-à-dire la déclaration de la juge en chef McLachlin, que la cour a acceptée, selon laquelle la Couronne a une obligation fiduciaire à l'égard de ces questions — vous pensez que, en ce qui touche l'égalité entre les sexes dans la Loi sur les Indiens, la Constitution et la déclaration, l'intersection équivaut à une obligation fiduciaire — norme la plus élevée qui puisse être appliquée au gouvernement en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes chez les Autochtones.

**M. Joffe :** À titre de précision, il n'y a pas une obligation fiduciaire sur tout en ce qui concerne la Couronne et les peuples autochtones, mais une obligation fiduciaire, comme vous le dites, laisse entendre une norme beaucoup plus élevée. Nous l'avons fait concernant les terres et les territoires. Cette obligation a été mentionnée dans l'affaire de la nation tsilhqot'in, et il a été expliqué que l'obligation fiduciaire signifierait, en l'occurrence, que cela ne pourrait pas empêcher les générations futures — cela concernait les droits fonciers —, en fonction de l'obligation fiduciaire, d'utiliser les terres. Dans le cas présent, cela signifie que, si les gouvernements ne s'acquittent pas de leurs responsabilités dans la lutte contre les changements climatiques, par exemple, et que les peuples autochtones ne peuvent pas avoir accès aux terres en raison d'inondations, de feux de forêt, de



It's good to bring all these aspects together. In each case, there may be a somewhat different fact pattern that could affect the legal impact, but there is no question that with fiduciary duty, it can only strengthen land rights. But one just has to look at the facts in each case, because the court has said at times, "No, it didn't go that far where there is a fiduciary duty for everything."

**Ms. Dorough:** I'll try to be quick in my response. It's important you have underscored minimum standards of the declaration and that this is the floor, not the ceiling, and that there is nothing that prevents any government, including the Government of Canada, to build upon these minimum standards. It is essential as you move forward that nothing should ever go below these minimum standards.

The point Paul made about the relationship with the UN declaration to other international human rights instruments is also critical to your specific question about a fiduciary duty, gender equality and the interpretation of the rights affirmed here in the domestic context. Not being intimately familiar with how the courts have outlined fiduciary duty and obligation in Canada specifically, I would submit that by virtue of not only how rights have been affirmed at the international level in international human rights legal instruments as well as domestically in Canada, there is an obligation in the context of indigenous people and indigenous women specifically that there would be an obligation to align actions, behaviour and domestic law and policy with international human rights norms, of which equality is one of the central norms, hence the racial discrimination convention.

Equality is an essential right. If you put that into the specific context of indigenous women and the responsibilities and obligations of the Government of Canada to adhere to, promote and protect such an essential human right, it would definitely be in the neighbourhood of a fiduciary obligation and responsibility by virtue of both international law and domestic law.

Your question points to something worthy of intensive study, in my opinion, because I'm sure that we could illuminate a range of other compelling arguments that would be in favour of the point of your question about the responsibilities of the government to indigenous women in Canada specifically.

tempêtes ou d'autres phénomènes, le gouvernement a nui aux générations futures. Cela devient très pertinent. Pour revenir à la déclaration, les droits fondamentaux de la personne relativement aux terres, aux territoires et aux ressources seront directement touchés.

C'est bien de soulever en même temps ces aspects. Dans chaque affaire, il peut y avoir des faits différents qui peuvent influencer sur les répercussions juridiques, mais il ne fait aucun doute que l'obligation fiduciaire peut seulement renforcer les droits fonciers. Toutefois, il faut examiner les faits dans chaque cause, parce que les tribunaux ont parfois dit : « Non. Ce n'est pas allé assez loin pour qu'il y ait une obligation fiduciaire sur tout. »

**Mme Dorough :** Je vais essayer d'être brève. Je trouve important que vous ayez souligné que les normes minimales de la déclaration sont le plancher et non le plafond et qu'il n'y a rien qui empêche un gouvernement, y compris le gouvernement du Canada, d'aller plus loin que ces normes minimales. Par contre, il est important dans l'avenir de ne jamais aller en deçà de ces normes minimales.

Le point qu'a fait valoir Paul au sujet de la relation entre la déclaration des Nations Unies et d'autres instruments internationaux portant sur les droits de la personne est également essentiel en ce qui a trait à votre question sur une obligation fiduciaire, l'égalité entre les sexes et l'interprétation des droits établis dans le contexte canadien. Même si je ne connais pas très bien la façon dont les tribunaux ont balisé précisément l'obligation fiduciaire au Canada, à mon avis, compte tenu de la manière dont les droits ont été établis au Canada et sur la scène internationale dans des instruments internationaux portant sur les droits de la personne, nous avons l'obligation dans le cas des peuples autochtones et en particulier des femmes autochtones d'harmoniser nos mesures, nos comportements et nos lois et nos politiques canadiennes avec les normes internationales relatives aux droits de la personne, dont l'égalité est l'une des normes centrales, ce qui explique la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

L'égalité est un droit fondamental. Si nous replaçons les choses dans le contexte précis des femmes autochtones et des responsabilités et des obligations du gouvernement du Canada de respecter, de promouvoir et de protéger ce droit fondamental de la personne, je crois que cela s'apparenterait certainement à une obligation fiduciaire et à une responsabilité en vertu du droit international et du droit canadien.

Votre question porte sur un aspect qui vaudrait la peine, selon moi, d'être étudié de manière approfondie, parce que je suis certaine que nous pourrions trouver d'autres arguments convaincants qui viendraient valider le point que vous faites valoir dans votre question au sujet des responsabilités du gouvernement envers les femmes autochtones au Canada.

**Senator Watt:** It's nice to see both of you here. You are very welcome to the Senate. I thank you for the explanations you have provided and the questions that have been put forward to you have been very helpful to this committee.

Both of you have certainly been involved from the very beginning in the development of rights. When we first decided to challenge the government at the time, there was no such thing as the question of whether rights existed in Canada, nor in the international community. The question of rights started being talked about at the time when Alaska decided to concentrate on land claims matters related to the development in that state.

Following that, I believe that Nunavik was the second one tackling the question of rights, and at the time it still did not exist. It was very new to the authorities and government that we were dealing with, the concept of the rights. I remember at the time that it was hard to talk about the question of rights. It was understood in some ways by the authorities, and it was a dirty word. We had to do what we could to elevate that through legal avenues by way of a court challenge where we took on Hydro-Québec, which implicated hydro energy corporations, development corporations, including the government of Quebec.

At that time, the Government of Canada had a specific responsibility to defend and represent the Inuit people. I guess at that time, with advice from our legal people and also the interests of the Inuit in challenging the government at that time, they didn't really trust the Government of Canada to speak for the Inuit. I remember that very clearly.

After all of this, now we are in the midst of implementation still, after the 40 years, and implementation of those modern treaties is not going well, as you know. You are probably following what's happening as well as I am with regard to the implementation.

What did the Government of Canada achieve versus what did the Inuit people achieve? When it comes down to the question of clarity, I do believe the clarity is very much on the side of the government, but the clarity is not necessarily on the side of the indigenous people. Why is that? It probably has a lot to do with the fact that the government of the day still has not improved their laws and policies to take a good look at whether they are corresponding with the treaty that was signed 40 years ago.

Many years have passed. A lot of our young people are struggling through the implementation and the fact that at times they are being told, as young people, that they know little about the question of rights, domestic rights and international rights. Nevertheless, they are part of the implementation. It's their responsibility to implement the modern treaty, which they did not have anything to do with during the negotiation times and they

**Le sénateur Watt :** Je suis heureux de vous voir tous les deux devant le comité. Vous êtes vraiment les bienvenus au Sénat. Je vous remercie des explications que vous nous avez fournies, et les questions qui vous ont été posées ont été très utiles aux travaux du comité.

Vous avez certainement tous les deux participé dès le début à l'établissement des droits. Lorsque nous avons décidé d'intenter des poursuites contre le gouvernement à l'époque, il n'y avait rien au sujet de l'existence de droits au Canada ou sur la scène internationale. La question des droits a commencé à être débattue à peu près en même temps que l'Alaska a décidé de se concentrer sur la question des revendications territoriales concernant le développement dans cet État.

Par la suite, je crois que le Nunavik a été le suivant à se pencher sur la question des droits, mais cela n'existait pas encore à l'époque. Le concept des droits était encore très nouveau pour les autorités et les gouvernements avec lesquels nous avons des pourparlers. Je me rappelle qu'à l'époque il était difficile de parler de la question des droits. Les autorités comprenaient le concept d'une certaine manière, et c'était un mot tabou. Nous devions faire ce que nous pouvions en vue de faire valoir ce concept grâce à des recours juridiques qui ont pris la forme d'une contestation judiciaire qui visait Hydro-Québec, et cela impliquait des sociétés hydroélectriques, des sociétés de mise en valeur, ainsi que le gouvernement du Québec.

À l'époque, le gouvernement du Canada avait la responsabilité de défendre et de représenter les Inuits. Je présume qu'à l'époque nous avons suivi les conseils de notre personnel juridique et avons tenu compte des intérêts des Inuits dans la poursuite intentée contre le gouvernement à l'époque et que les Inuits ne se fiaient pas vraiment au gouvernement du Canada pour parler en leur nom. Je m'en souviens très bien.

Malgré tout, nous sommes encore, 40 ans plus tard, en train de mettre le tout en œuvre, et la mise en œuvre de ces traités modernes ne se déroule pas rondement, comme vous n'êtes pas sans le savoir. Vous suivez probablement ce qui se passe tout comme moi en ce qui concerne cette mise en œuvre.

Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a réalisé comparativement à ce que les Inuits ont réalisé? En ce qui concerne la question de la clarté, je crois que c'est bien présent du côté du gouvernement, mais ce n'est pas nécessairement le cas du côté des peuples autochtones. Pourquoi? C'est probablement en grande partie parce que le gouvernement actuel n'a toujours pas examiné attentivement et amélioré ses lois et ses politiques pour s'assurer qu'elles correspondent au traité qui a été signé il y a 40 ans.

De nombreuses années se sont écoulées depuis. Beaucoup de nos jeunes ont de la difficulté pendant la mise en œuvre et se font parfois dire qu'en tant que jeunes ils connaissent très peu la question des droits, des droits nationaux et des droits internationaux. N'empêche qu'ils participent à la mise en œuvre. C'est leur responsabilité de mettre en œuvre le traité moderne, même s'ils n'ont aucunement participé aux négociations et qu'ils

were not even around. I am talking about the young people aged 25 to 35. Those young people today seem to have a lot of energy and a lot of good ideas, much more than we ever had when we were their age. That's very positive, and hopefully they will carry us forward and rectify some of those problems that we, the elderly group today, helped to create. It is still our responsibility to do what we can, if we are in the right place, to try and make some improvement to the mess that we have created.

On those areas, I do have a question to both of you. I'll start off on the international declaration. It seems that international declarations could be used to improve what has been done, to advance certain things that were not being dealt with at the time, looking at it as a new era since the constitutional protections, section 35, came about only after the modern treaty was put together, the first modern treaty. We didn't have that constitution at the time. If we had that constitution, would we have ended up with the same kind of character as we did with a modern treaty? I don't think so. We would have a lot more leverage in terms of getting where we want to go, and we didn't at that time.

Paul Joffé and Dalee Sambo Dorough have been very much instrumental in the land claims treaties and also at the international level. I have worked with both of them off and on for over 40 years. The questions that I would like to put to you are the following: In the declaration itself, how is that going to be done? Is that going to be put into the form of legislation so we would have a specific legislative base on issues that we have to deal with?

When the Government of Canada will help us — people that are in the midst of implementations — to develop their department in such a way that they would recognize the tools needed, mechanisms are needed on the government side. At times, when we have a strong issue to deal with, the mechanics are not there. We have no representation within the Department of Indian Affairs. They only represent the interests of the government. There is no representation within the justice system. They again only represent the interests of Canada.

I believe that it's the time now that we need to start focusing on specific issues if we are serious about moving ahead to implement what has been put together over the last 40 years. Could you provide some clarity on that area? This is what we need. We need clarity.

**Ms. Dorough:** I'll try to be brief, recognizing the time.

I think what you've highlighted is important because your remarks suggest and are responsive to the progressive development of international law, the progressive development of law, and the fact that nothing is frozen in time and that the

n'étaient même pas nés à l'époque. Je parle des jeunes de 25 à 35 ans. Ces jeunes semblent avoir beaucoup plus d'énergie et de bonnes idées que nous en avons à leur âge. C'est très positif, et nous espérons qu'ils feront progresser les choses et régleront certains problèmes que nous, les aînés actuels, avons aidé à créer. Il nous incombe encore de faire ce que nous pouvons, si nous sommes au bon endroit, pour essayer d'améliorer le gâchis que nous avons créé.

J'ai une question pour vous deux à cet égard. Je vais commencer par la déclaration internationale. J'ai l'impression que les déclarations internationales pourraient être utilisées pour améliorer ce qui a été fait et faire progresser certains éléments qui n'ont pas été abordés à l'époque; cela nous permettrait d'examiner le tout sous un nouveau jour, étant donné que les protections constitutionnelles, soit l'article 35, ont seulement été mises en place après l'adoption du traité moderne, du premier traité moderne. Nous n'avions pas la Constitution actuelle à l'époque. Si nous l'avions eue, aurions-nous obtenu le même résultat que nous avons eu avec un traité moderne? Je ne le pense pas. Nous aurions une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne la direction où nous voulons aller, mais ce n'était pas le cas à l'époque.

Paul Joffé et Dalee Sambo Dorough ont joué un rôle des plus essentiels dans les revendications territoriales et les traités ainsi qu'à l'échelle internationale. J'ai travaillé avec eux de façon intermittente durant plus de 40 ans. Voici les questions que j'aimerais vous poser. En ce qui a trait à la déclaration en soi, comment cela se fera-t-il? Le ferons-nous sous la forme d'une mesure législative en vue d'avoir un fondement législatif pour les enjeux que nous devons aborder?

Le gouvernement du Canada nous aidera — les gens qui sont en train de mettre le tout en œuvre — à modifier le ministère pour qu'il reconnaisse les outils et les mécanismes gouvernementaux nécessaires. Lorsque nous devons aborder un enjeu important, il arrive parfois que la mécanique ne soit pas au rendez-vous. Nous ne sommes pas représentés au sein du ministère des Affaires autochtones. Ce ministère représente seulement les intérêts du gouvernement. Nous ne sommes pas non plus représentés au sein du système de justice, qui représente encore une fois seulement les intérêts du Canada.

Je crois que nous devons maintenant commencer à mettre l'accent sur des enjeux précis si nous voulons vraiment aller de l'avant et mettre en œuvre ce qui a été adopté depuis 40 ans. Pouvez-vous nous fournir quelques éclaircissements en la matière? Voilà ce dont nous avons besoin. Nous avons besoin de précisions.

**Mme Dorough :** Je vais essayer d'être brève, compte tenu des contraintes de temps.

Je crois que les points que vous avez soulignés sont importants, parce que vos commentaires tiennent compte du développement progressif du droit international et du droit et laissent entendre que rien n'est figé dans le temps et qu'un cadre des droits de la

land claims agreements, section 35 of the constitution and all other matters can be informed and also constantly informed by a human rights framework.

I also think it's important to recognize, and this relates to the previous line of questioning, the real need for the equal application of the rule of law, especially in the circumstance of indigenous peoples and redefining the relationship between newcomers and indigenous peoples in Canada.

As I said in my introductory remarks, I think that a comprehensive legislative framework based upon the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is one of the most constructive ways forward. By comprehensive, I mean that it has to look at the full array of the interrelated articles of the UN declaration. The legislation has to be put in place and it has to be lasting and durable but, it also, again, has to be comprehensive because of interrelated, indivisible nature of the rights affirmed in the UN Declaration.

Unfortunately, good examples of how other governments across the globe have effectively done this are few and far between. I can think of only two circumstances. Adoption of an indigenous rights act in the Philippines has taken place, but it wasn't, in my view, comprehensive enough in terms of really integrating the provisions of the UN Declaration into specific elements of legislation upon which the government would have to act. By that I mean to act in collaboration with indigenous peoples and in dialogue with indigenous peoples.

I think the apparatus, so to speak, really does have to take some careful thought. Ultimately, it will pivot on the comprehensive and full integration of the UN declaration into every department and every aspect of the Government of Canada. As I said at the outset, virtually every issue that your committee, the Senate and government and Parliament deal with affects and impacts indigenous peoples. A comprehensive legislative framework based on the UN Declaration is probably one of the best ways forward.

The final comment that I'll make on that point is that there should be some oversight mechanism as well — some mechanism that allows for regular review of how departments are implementing the declaration. There have to be some checks and balances. Also, to further my comments about access to justice, when there has been a misapplication or a miscarriage of justice and implementation of the declaration, there must be some mechanism for indigenous peoples to go back and raise alarm or raise concern.

I think such a mechanism can be informative to other departments and agencies and possibly, ultimately, result in some best practices not only for other departments and agencies

personne peut constamment éclairer les accords sur les revendications territoriales, l'article 35 de la Constitution et toutes les autres questions.

Cela concerne le sujet précédent, mais je crois qu'il est également important de reconnaître la nécessité d'une application uniforme de la primauté du droit, en particulier dans le cas des peuples autochtones, et la redéfinition des relations entre les nouveaux arrivants et les peuples autochtones du Canada.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, je crois qu'un cadre législatif complet qui se fonde sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est l'une des approches les plus constructives à adopter pour la suite des choses. Par « complet », j'entends qu'il faut que cela aborde toute la gamme des articles interreliés de la déclaration des Nations Unies. La mesure législative doit être adoptée de manière durable, mais je répète qu'elle doit aussi être complète en raison de la nature indivisible et interreliée des droits établis dans la déclaration des Nations Unies.

Malheureusement, il n'y a que très peu d'exemples dans le monde de gouvernements qui l'ont fait efficacement. Je n'ai que deux cas en tête. Les Philippines ont adopté une loi sur les droits des peuples autochtones, mais je ne crois pas que cette loi était suffisamment complète, parce que les autorités n'ont pas vraiment traduit les dispositions de la déclaration des Nations Unies en mesures législatives qui forcent le gouvernement à prendre des mesures. Ce que je veux dire par cela, c'est d'agir de concert avec les peuples autochtones et d'établir un dialogue avec eux.

Je crois que nous devons attentivement réfléchir au mécanisme, pour le dire ainsi. En fin de compte, la pierre angulaire sera l'intégration complète de la déclaration des Nations Unies dans chaque ministère et chaque aspect du gouvernement du Canada. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, pratiquement toutes les questions dont traitent votre comité, le Sénat, le gouvernement et le Parlement concernent et touchent les peuples autochtones. Un cadre législatif complet qui se fonde sur la déclaration des Nations Unies est probablement l'une des meilleures approches à adopter pour la suite des choses.

Mon dernier commentaire à ce sujet est qu'un certain mécanisme de surveillance est également nécessaire. Ce serait un mécanisme qui permet un examen régulier de la manière dont les ministères mettent en œuvre la déclaration. Il doit y avoir des freins et des contrepoids. Par ailleurs, pour ajouter à ce que j'ai déjà dit au sujet de l'accès à la justice, dans les cas où il y a eu une mauvaise application de la justice ou une erreur judiciaire ayant trait à la mise en œuvre de la déclaration, les peuples autochtones doivent avoir à leur disposition un moyen pour revenir en arrière et sonner l'alarme ou exprimer leur inquiétude.

Je crois qu'un tel mécanisme pourrait être instructif pour les autres ministères et organismes et possiblement finir par entraîner l'adoption de pratiques exemplaires au sein de ces autres

in Canada, but that indigenous peoples in other countries can point to as an example and a model for the implementation of the UN declaration.

**Mr. Joffe:** Senator Watt is dead right, unfortunately, when he mentions that rights didn't exist. The James Bay and Northern Quebec Agreement and the Northeastern Quebec Agreement, which relates to the Naskapi, the first one related to the Crees and Inuit, had to be negotiated without governments recognizing that any rights existed. No rights existed. The only time they referred to rights was when they got the agreement they wanted and they put in a surrender and extinguishment clause. Then they referred to rights, because they wanted to indicate what they were destroying.

When you look at it in that light, and when one considers that all treaties, whether they're modern treaties, numbered treaties or pre-Confederation treaties, are living, dynamic and sacred agreements, they're supposed to have contemporary meaning as we move through the ages.

With that, you go to what Senator Watt mentioned and also what Dalee mentioned. You go to a new, contemporary framework if you're dealing in a contemporary situation. There's a reason why those in the numbered treaties tend to be impoverished in ways even that people in the modern treaties aren't impoverished. That should be revisited. It can't be that they wanted to give it all up and remain poor for generation after generation.

The treaty provision in the declaration is article 37, and there are some preambular paragraphs that also relate to treaties. They describe in the preamble that treaties are a way or means for harmonious and cooperative relations, but that means being fair to the indigenous treaty parties, and that often hasn't taken place.

Can the UN Declaration be used to improve? Of course it can, because we're talking about human rights. As Dalee and I both tried to mention, you don't just consider the declaration in a vacuum; you consider other international and constitutional law.

Certainly, section 35 should be changed so that it's seen as human rights not only for the Canadian Charter but also for indigenous peoples.

How can that be done? Certainly, if one adopts what the declaration says the minimum standard should be — consultation and co-operation — then the discussions should be on that basis. How do we co-operate? How do we deal with contemporary issues? How do we really deal with them in a fair manner? Put aside the fact that they were told they didn't have any rights until they extinguished them. That should be put away. It doesn't make any sense. Who doesn't have rights but is forced to extinguish the

ministères et organismes au Canada; qui plus est, des peuples autochtones ailleurs dans le monde pourraient s'en servir comme modèle pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies.

**M. Joffe :** Le sénateur Watt a malheureusement tout à fait raison lorsqu'il mentionne que ces droits n'existaient pas. La Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, qui porte sur les Naskapis — la première vise les Cris et les Inuits —, ont dû être négociées sans que les gouvernements reconnaissent l'existence de quelques droits. Aucun droit n'existait. Le seul moment où les gouvernements ont fait allusion à des droits, c'était lorsqu'ils ont obtenu l'accord qu'ils voulaient et qu'ils ont ajouté une disposition sur l'extinction de ces droits. Les gouvernements ont ensuite fait allusion aux droits, parce qu'ils voulaient indiquer ce qu'ils éliminaient.

Lorsque nous regardons cela de ce point de vue et que nous considérons que tous les traités — les traités modernes, les traités numérotés et les traités conclus avant la Confédération — sont des ententes vivantes, dynamiques et sacrées, ces traités sont censés avoir une signification actuelle à travers les époques.

Cela étant dit, nous passons à ce qu'ont dit le sénateur Watt et Dalee. Nous passons à un nouveau cadre actuel adapté à une situation contemporaine. Ce n'est pas un hasard si les personnes visées par les traités numérotés ont tendance à être plus démunies que même les personnes visées par les traités modernes. Nous devrions réexaminer le tout. Ce n'est pas possible que les gens aient souhaité renoncer à tout et continuer de vivre dans la pauvreté génération après génération.

La disposition sur les traités dans la déclaration est l'article 37, et certains paragraphes dans le préambule portent également sur les traités. Dans le préambule, il est expliqué que les traités sont un moyen d'encourager des relations harmonieuses et de coopération, mais cela signifie d'être juste envers les Autochtones dans les traités. Cependant, cela n'a souvent pas été le cas.

Pouvons-nous nous servir de la déclaration des Nations Unies pour améliorer la situation? C'est évidemment possible, parce qu'il est question des droits de la personne. Comme Dalee et moi avons essayé de l'expliquer, nous ne pouvons pas examiner en vase clos cette déclaration; nous devons également tenir compte du droit international et du droit constitutionnel.

Il va sans dire que l'article 35 doit être modifié pour que ce soit perçu comme des droits de la personne aux yeux non seulement de la Charte canadienne, mais aussi des peuples autochtones.

Comment pouvons-nous le faire? Évidemment, si nous adoptons ce que la déclaration établit comme les normes minimales — la consultation et la coopération —, les discussions doivent donc se faire en fonction de ces normes. Comment coopérons-nous? Comment abordons-nous les enjeux modernes? Comment pouvons-nous vraiment le faire de manière équitable? Oublions que les peuples autochtones se sont fait dire qu'ils n'avaient aucun droit jusqu'à ce qu'ils y renoncent. Nous

rights they don't have?

What Dalee mentioned about a legislative framework for the declaration is critical. You have, for instance, Bill C-262, which is Romeo Saganash's bill on the UN Declaration. Why is it useful? It's useful. No one ever says, "Implement the whole declaration in one fell swoop, in one law, tomorrow." No one is saying that. What people are saying is we need a legislative framework. Romeo's bill provides for repudiation of colonialism. That's basic. Repudiation of doctrines of discovery: those are considered racist in international law. The International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination condemns colonialism. Canada ratified that about 45 years ago. That's law. Why isn't it being used? It's not just the declaration.

If you could create a framework where one puts aside these elements and adopts a human rights framework, then we have a framework for ongoing discussion. We can say that now they're going to have a separate law in indigenous languages. That could be part of it, but that alone isn't enough. The languages are connected to the land, to the resources, the environment and poverty, et cetera. It has to be looked at more holistically.

It doesn't have to be Romeo's bill if the current government is prepared to go higher. I've heard Romeo say, if you go higher, that's fine. If you want to go lower, no, it's not fine. We're dealing with issues that are so serious. If we do not put in law that we are repudiating colonialism, who is going to believe we're actually going to do it?

The other problem was raised by Jody Wilson-Raybould, as the Minister of Justice and Attorney General. During the emergency debate on April 12 of this year, she asked how we could ensure that the declaration will last beyond the term of one government. How do we ensure that? If there's no law, everything could come to an end. If there is a framework, as we've mentioned, along with a lot of other people, then you have more chance for continuity. It's set out. There's a process for reconciliation through working together to look at the laws.

Right now, even if we start tomorrow meeting, how many laws or policies and practices are we going to change before possibly a new government? There has to be a more long-term view and it must give some security and permanence. If you don't have that legislative framework, it could be gone the next election.

devons en faire abstraction. Ce n'est pas logique. Comment une personne qui n'a aucun droit peut-elle être forcée de renoncer aux droits qu'elle n'a pas?

Le point qu'a fait valoir Dalee au sujet d'un cadre législatif ayant trait à la déclaration est essentiel. Nous avons par exemple le projet de loi C-262 de Romeo Saganash sur la déclaration des Nations Unies. Pourquoi est-ce utile? C'est utile. Personne ne dit : « Mettons en œuvre demain l'ensemble de la déclaration d'un seul trait sous la forme d'une loi unique. » Personne ne dit cela. Par contre, les gens disent que nous avons besoin d'un cadre législatif. Le projet de loi de Romeo prévoit le rejet du colonialisme. C'est fondamental. C'est le rejet des doctrines de la découverte : le droit international considère cela comme raciste. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les sortes de discrimination raciale condamne le colonialisme. Le Canada a ratifié cette convention il y a environ 45 ans. Cela fait partie du droit. Pourquoi n'est-ce pas utilisé? Ce n'est pas seulement la déclaration.

Si nous pouvons créer un cadre où nous faisons abstraction de ces éléments et que nous adoptons un cadre des droits de la personne, nous aurons alors un cadre pour la poursuite des discussions. Nous pouvons dire que nous aurons à l'avenir une loi distincte en langues autochtones. Cela pourrait faire partie de la solution, mais ce n'est pas suffisant en soi. Les langues sont liées aux terres, aux ressources, à l'environnement, à la pauvreté, et cetera. Nous devons examiner globalement la situation.

Cela n'a pas besoin d'être le projet de loi de Roméo, si le gouvernement actuel est disposé à aller plus loin. J'ai entendu Romeo dire que c'est correct si le gouvernement est prêt à aller plus loin. Si le gouvernement veut aller moins loin que ce que propose le projet de loi, cela ne va pas. Ce sont de graves enjeux. Si nous n'inscrivons pas dans une loi que nous rejetons le colonialisme, qui croira que nous le ferons vraiment?

L'autre problème a été soulevé par Jody Wilson-Raybould, à titre de ministre de la Justice et procureure générale. Lors du débat d'urgence du 12 avril dernier, elle a demandé comment nous pouvons nous assurer que la déclaration survivra d'un gouvernement à l'autre. Comment pouvons-nous nous en assurer? S'il n'y a aucune loi, tout peut avoir une fin. S'il y a un cadre, comme bon nombre d'autres et nous l'avons mentionné, son maintien est plus probable. C'est établi. Il y a un processus en vue de la réconciliation qui vise à examiner de concert les lois.

Même si nous entamons les discussions dès demain, combien de lois, de politiques ou de pratiques arriverons-nous à modifier avant l'arrivée d'un nouveau gouvernement? Nous devons adopter une approche à plus long terme qui conférerait au processus une certaine sécurité et une certaine permanence. Sans

If we do all of that, then one can look. If the idea is cooperation and consultation as a minimum standard, if people look at consent, and it's the same to a certain degree for Inuit and the James Bay Cree, who have signed countless agreements that are based on consent, it's doable.

Why are the Cree flourishing in comparison to some others? Why are the Crees in Attawapiskat different from the Crees on the Quebec side? One has some framework. One has a chance to enter into these agreements, and others should have it also. This is probably the key part about going to the future. With no legislative framework, we're all in big trouble. There's no ongoing dialogue that has a foundation.

**Senator Watt:** In regard to the question of the legislative base, on one hand we have to be very careful to ensure that we are part of that process and that legislation respects the spirit and intent of that declaration. That is one thing that I wanted to say. The other aspect, the potential negative aspect, is the possibility that the instrument could also be used to dilute certain things. We have to make sure and we have to be there when the framework is being established.

**Ms. Dorough:** I think that's a crucial point. The declaration, when reading through it, underscores partnership and underscores consultation, cooperation and collaboration. That is an absolutely crucial point in terms of collaboration with indigenous peoples concerned. The dialogue through partnership and harmonious relationships is an essential element.

The final thing that I wanted to say is that I greatly appreciate this opportunity for a dialogue. You can trust that any way that I can assist the members of this committee, as well as the Senate overall, in relation to the UN declaration and related questions as well as additional materials and resources for you to review and study as you go forward, please let me know. I'm happy to offer whatever services I can in the future because this is such an important endeavour not only for this committee but I think for all of Canada. No doubt, my people, my relations, the Inuit of the Canadian Arctic, could directly benefit in the same way that indigenous peoples across Canada and across the globe can benefit.

Again, *quyanaq*.

**Mr. Joffe:** I too want to express our deep appreciation. It's been a very substantive dialogue. We do want to help in any way. The way we work is always to hopefully continue the relationship. Any questions, no matter how difficult or challenging, we're happy to, if we can, assist in some way.

un tel cadre législatif, tout pourrait disparaître après les prochaines élections.

Si nous faisons tout cela, c'est possible. Si les normes minimales sont la coopération et la consultation, que nous cherchons à obtenir le consentement des gens et que c'est la même chose dans une certaine mesure pour les Inuits et les Cris de la baie James, qui ont signé d'innombrables accords fondés sur le consentement, c'est faisable.

Pourquoi les Cris sont-ils prospères comparativement à certains autres? Pourquoi les Cris à Attawapiskat sont-ils différents des Cris au Québec? L'un des deux groupes a un certain cadre. L'un des deux a la chance de conclure de tels accords, et les autres devraient avoir la même chance. C'est probablement un élément clé pour la suite des choses. Sans cadre législatif, nous sommes tous dans le pétrin. Il n'y a aucun dialogue continu qui s'appuie sur des bases.

**Le sénateur Watt :** En ce qui concerne la question d'un fondement législatif, d'un côté, nous devons faire preuve d'une grande prudence pour nous assurer que nous participons à ce processus et que la mesure législative respecte l'esprit et l'objet de cette déclaration. Voilà un élément que je voulais mentionner. L'autre aspect potentiellement négatif est la possibilité que cet instrument soit également utilisé pour affaiblir certains éléments. Nous devons nous assurer d'être présents quand le cadre sera établi.

**Mme Dorough :** Je crois que c'est un point crucial. Lorsque nous parcourons la déclaration, nous constatons que le partenariat, la consultation, la coopération et la collaboration sont mis en évidence. C'est un point absolument crucial en ce qui a trait à la collaboration avec les peuples autochtones. Un dialogue rendu possible grâce à des relations harmonieuses et de collaboration est un élément essentiel.

En terminant, j'aimerais dire que je vous remercie énormément de me donner l'occasion de participer à ces discussions. Si je peux aider d'une quelconque façon les membres du comité et le Sénat en ce qui a trait à la déclaration des Nations Unies, aux questions connexes et à l'envoi de ressources et de documents additionnels aux fins d'examen dans le cadre de votre étude, veuillez m'en informer. Je suis ravie de vous offrir toute aide parce qu'il s'agit, à mon avis, d'une importante initiative pour non seulement votre comité, mais aussi l'ensemble du Canada. Il ne fait aucun doute que mon peuple, mes relations et les Inuits de l'Arctique canadien pourraient directement en profiter au même titre que les peuples autochtones partout au Canada et dans le monde.

Je vous dis encore une fois *quyanaq*.

**M. Joffe :** Je tiens également à vous exprimer notre profonde reconnaissance. Nous avons eu un véritable dialogue de fond. Nous voulons vous aider de quelque manière que ce soit. Nous nous efforçons toujours d'essayer de renforcer les relations. Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions, aussi difficiles ou

I think it's worth remembering, as we've tried to say and I think you have as well, that if you're dealing with indigenous women's rights, indigenous women have to be at the table. If you're dealing with children's rights, they too need a voice. If you're dealing with persons with disabilities, they too need their voice.

If we all work together, I'm totally optimistic we can make concrete progress. But if it's done in a way where, "Well, no legislative framework. Well, not really colonialism although we agree with you, it's not such a good thing," then we won't get anywhere.

I thank you again. If we can help, please ask. Thanks.

**The Chair:** On behalf of all the members of the committee, I would like to thank you for your testimony this morning and for your fulsome answers to the questions from the senators and also for your offer to help us should we require your assistance in the future.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening by the web. I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin Peoples.

My name is Lillian Dyck, from Saskatchewan, and I have the honour and privilege to chair the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I would now invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my right with our deputy chair.

**Senator Patterson:** Good evening. Dennis Patterson from Nunavut.

**Senator Doyle:** Good evening, Norman Doyle from Newfoundland.

**Senator Enverga:** Tobias Enverga from Ontario.

**Senator Tannas:** Scott Tannas from Alberta.

complexes soient-elles, si nous pouvons vous être d'une quelconque aide.

Je crois qu'il est pertinent de rappeler que, comme nous avons essayé de l'exprimer et comme je crois que vous l'avez également fait, si vous abordez les droits des femmes autochtones, elles doivent également participer aux discussions. Si vous traitez des droits des enfants, ils ont également besoin d'une voix. S'il est question des personnes handicapées, elles ont également besoin d'une voix.

Si nous unissons nos efforts, je suis très optimiste que nous pouvons réaliser des progrès concrets. Cependant, si vous le faites en disant qu'il n'y a aucun cadre législatif et que ce n'est pas vraiment du colonialisme, même si nous sommes d'accord avec vous que ce n'est pas vraiment une bonne chose, nos discussions ne mèneront à rien.

Je vous remercie encore une fois. Si nous pouvons vous aider, veuillez nous le faire savoir. Merci.

**La présidente :** Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier de votre témoignage ce matin, de vos réponses complètes aux questions des sénateurs et de l'aide que vous nous avez offerte si jamais nous en avons besoin dans l'avenir.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier les nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

**La sénatrice Lillian Eva Dyck** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bonsoir. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui suivent les travaux du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ici même ou sur le web. Dans un esprit de réconciliation, je souligne que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles du peuple algonquin.

Je m'appelle Lillian Dyck. Je viens de la Saskatchewan et j'ai l'honneur et le privilège de présider le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. J'invite maintenant mes collègues sénateurs à se présenter, en commençant par le vice-président, à ma droite.

**Le sénateur Patterson :** Bonsoir. Dennis Patterson, du Nunavut.

**Le sénateur Doyle :** Bonsoir, Norman Doyle de Terre-Neuve-et-Labrador.

**Le sénateur Enverga :** Tobias Enverga, de l'Ontario.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.



**Senator Boniface:** Gwen Boniface from Ontario.

**Senator Christmas:** Dan Christmas from Nova Scotia.

**Senator Watt:** Charlie Watt from Nunavik.

**The Chair:** Thank you, senators. Today we continue our study on what a new relationship between the Government of Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples of Canada could look like. We continue looking at the history of what has been studied and discussed on this topic.

Today, we will be talking about the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We have before us Edward John, Grand Chief of Tl'azt'en Nation, by video conference; and Brenda Gunn from the University of Manitoba. We will start first with Chief John. You have the floor, Chief John.

**Edward John, Grand Chief of Tl'azt'en Nation, as an individual:** Thank you very much, senator.

To all senators, I am on the unceded territory of the Musqueam, Tsleil-Waututh and Squamish peoples, who some people call the Coast Salish people. With me this evening is a colleague who is a lawyer, Melissa Louie.

I have been an active member of the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues for a six-year period ending December 31, 2016. I come from the northern part of British Columbia, the Tl'azt'en Nation, as you indicated. I grew up on the land. The nearest town to my village is about 50 kilometres away. We hardly saw anyone other than our own people as I was growing up. I grew up in the traditions of my people and in the language of my people until I was sent to residential schools. I went to the Lejac Indian residential school near Fort Fraser. I spent many years there, along with many other children from other First Nations communities.

I was involved in the negotiations of the United Nations declaration in Geneva during the period when it finally began to develop into the instrument that we now see. There were a lot of proposals out there, but none had yet been finalized. It was a key period under the auspices of the High Commissioner of Human Rights then, Louise Arbour, formerly a judge of the Supreme Court of Canada. Under her watch, the declaration came to be.

The declaration was adopted by the Human Rights Council in Geneva. In 2006, it was transferred to the United Nations General Assembly in New York. We thought it would be dealt with that summer, in 2006, but due to complications, in particular from the African bloc of countries, it took a year for further study. Some amendments were made to the declaration before it was finally adopted on September 13, 2007.

**La sénatrice Boniface :** Gwen Boniface, de l'Ontario.

**Le sénateur Christmas :** Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

**Le sénateur Watt :** Charlie Watt, du Nunavik.

**La présidente :** Je vous remercie, chers collègues. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur la forme que pourrait prendre la relation renouvelée de l'État avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous reprenons notre examen de toutes les études et discussions menées sur la question à ce jour.

Aujourd'hui, nous nous pencherons sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous accueillons Edward John, grand chef de la Nation Tl'azt'en, qui interviendra par vidéoconférence, et Brenda Gunn, de l'Université du Manitoba. Nous commencerons par le chef John. Monsieur John, vous avez la parole.

**Edward John, grand chef de la Nation Tl'azt'en, à titre personnel :** Je vous remercie, madame la sénatrice.

Je rappelle à tous les sénateurs que je vis sur le territoire non cédé appartenant aux peuples Musqueam, Tsleil-Waututh et Squamish, que certains appellent le peuple salish du littoral. Je suis accompagné ce soir par une collègue avocate, Melissa Louie.

J'ai été un membre actif de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pendant une période de six ans qui a pris fin le 31 décembre 2016. Je suis originaire du nord de la Colombie-Britannique et j'appartiens à la Nation Tl'azt'en, comme vous l'avez précisé. J'ai grandi sur nos terres. La ville la plus proche de chez nous se trouve à une cinquantaine de kilomètres. Quand j'étais jeune, nous ne rencontrions pratiquement personne d'autre que les membres de notre propre communauté. J'ai été élevé dans les traditions et la langue de mon peuple jusqu'à ce que je sois envoyé dans un pensionnat, celui de Lejac, près de Fort Fraser. J'y ai passé de nombreuses années, en compagnie de nombreux enfants d'autres communautés des Premières Nations.

J'ai participé aux négociations de la déclaration des Nations Unies à Genève au moment où elle a enfin commencé à prendre la forme de l'instrument que nous connaissons aujourd'hui. Beaucoup de propositions avaient été faites, mais aucune n'avait encore été finalisée. Ce fut une période cruciale, sous l'égide de la haute-commissaire aux droits de l'homme d'alors, Louise Arbour, une ancienne juge de la Cour suprême du Canada. C'est sous sa supervision que la déclaration a vu le jour.

La déclaration a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme à Genève. En 2006, elle a été transférée à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York. Nous espérions qu'elle serait examinée au cours de l'été 2006, mais en raison de complications, en particulier de la part du bloc des pays africains, l'étude s'est étirée sur une autre année. Certaines modifications ont été apportées à la déclaration avant son adoption, le 13 septembre 2007.

At the Human Rights Council level in Geneva, Canada was a member of that council. Canada on voted “no,” along with Russia. Then in New York, Canada voted “no” again, along with Australia, New Zealand and the United States. Canada has the dubious distinction of being the only country in the world to have voted “no” twice.

But we are now here with the current Prime Minister, who is following the Truth and Reconciliation Commission report calling for the adoption of the declaration. When the Prime Minister decided to move forward and accepted all 94 calls to action, he said that Canada would begin by implementing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. It is an important development that took place.

In September 2014, at the World Conference on Indigenous Peoples, there was unanimous support for the World Conference outcome document. After the vote, Canada expressed two reservations on the outcome document in relation to operating paragraphs 3 and 20.

Operating paragraph 3 deals with the need for Canada to engage with First Nations, or states to engage with indigenous peoples, where legislative or administrative measures are being contemplated, that Aboriginal peoples’ free prior and informed consent is needed where administrative or legislative measures affect them. Paragraph 20 stated that if there is development in the territories of indigenous peoples, the free, prior and informed consent of indigenous peoples is required.

In 2016, at the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, Canada withdrew its reservations. At the end of the day, we now have a consensus document internationally, but one which is without reservations in Canada. That was an important development, namely to ensure that what people may see as technical details were dealt with.

I want to thank you for the invitation to meet with you on the work, Madam Chair, that you expressed regarding your review and report on a new relationship between Canada, First Nations, Inuit and Metis. I understand the purpose of today’s session is on the background to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I will give you some information as to my involvement and understanding of the declaration.

My involvement was in the negotiations and ultimately the approval of the declaration at the UN Human Rights Council in Geneva and then the adoption of the declaration at the UN General Assembly in New York on September 13, 2007. This year we mark the tenth anniversary of the declaration. The question now is: What progress has been made internationally at the United Nations level, for example, and at the state level, in particular in our case in Canada?

In this regard, I had the distinct privilege to attend Monday’s signing of a memorandum of understanding between Canada and the Assembly of First Nations on joint priorities. The Prime

Le Canada siégeait au Conseil des droits de l’homme, à Genève, et il a voté contre, avec la Russie. À New York, il a encore voté contre, de même que l’Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le Canada a la réputation peu envieuse d’être le seul pays du monde à avoir voté contre deux fois.

Notre actuel premier ministre prend acte de la recommandation de la Commission de vérité et réconciliation qui l’exhorte d’adopter la déclaration. Quand le premier ministre a décidé d’agir et d’approuver les 94 appels à l’action, il a dit que le Canada commencerait par mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. C’est un pas important qui a été franchi.

Le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de septembre 2014 a reçu un appui unanime. À l’issue du vote, le Canada a formulé deux réserves relatives aux paragraphes 3 et 20 du document.

Le paragraphe exécutoire n° 3 rappelle l’engagement pris par le Canada de consulter les Premières Nations, ou par les autres États de consulter les peuples autochtones, avant de prendre des mesures législatives ou administratives, afin d’obtenir leur consentement préalable, donne librement et en connaissance de cause, si ces mesures les touchent. Le paragraphe 20 précise qu’avant l’exécution d’un projet dans les territoires des peuples autochtones, l’État doit obtenir leur consentement préalable, donne librement et en connaissance de cause.

En 2016, le Canada a retiré ses réserves lors d’une réunion de l’Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Nous avons finalement un document consensuel international, sans aucune réserve de la part du Canada. C’est un autre grand pas en avant, ne serait-ce que pour s’assurer que tous les détails techniques pouvant soulever des préoccupations ont été examinés.

Madame la présidente, je vous remercie de m’avoir invité à vous rencontrer dans le cadre de votre examen des nouvelles relations entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis et de l’élaboration de votre rapport. Si j’ai bien compris, le but de la séance d’aujourd’hui est d’examiner l’historique de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je vais donc vous parler de ma participation à l’élaboration de cette déclaration et de la compréhension que j’en ai.

J’ai participé aux négociations et à l’approbation de ce document au Conseil des droits de l’homme, à Genève, et j’ai par la suite assisté à son adoption à l’Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 13 septembre 2007. Cette année, nous célébrons le 10<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration. Nous devons maintenant nous demander quels progrès ont été accomplis dans le monde à l’échelle des Nations Unies, notamment, et à celle des États, en particulier chez nous au Canada?

À cet égard, j’ai eu l’insigne privilège d’assister, lundi dernier, à la signature d’un protocole d’entente entre le Canada et l’Assemblée des Premières Nations portant sur nos priorités

Minister and the national chief were the signatories to the MOU. This MOU is the third bilateral arrangement between Canada and indigenous peoples; the other two bilateral MOUs are with the Inuit and the Metis.

The Canada-AFN MOU priorities included in Schedule A to the MOU are two provisions. Provision 3 is to “work in partnership on measures to implement the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, including co-development of a national action plan and discussion of proposals for a federal legislative framework on implementation;” I think that is a significant development on that front.

The second provision in the schedule is No. 6, to “work jointly to decolonize and align federal laws and policies with the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples* and First Nations’ inherent and Treaty rights;”

The MOU sets out a process for Canada and First Nations engagement, including a permanent, ongoing cabinet-level process for First Nations leadership and members of the federal cabinet.

On behalf of the First Nations in British Columbia, I presented a detailed proposal to the Prime Minister for the review and reform of laws, policies, practices, standards and mandates dealing with First Nations self-government and First Nations lands, territories and resources. These are questions relating to Canada’s comprehensive claims policy, Canada’s self-government policy and Canada’s loans policy. This is an extensive document with some 50 recommendations on process and on substantive issues that we see need to be changed within those policy documents that I mentioned.

We expect that we will find the table soon, or somehow, to ensure that the process of negotiations that we have undertaken can move forward on a far better footing than it has following the 1991 task force report between Canada, British Columbia and First Nations, where there were extensive changes to the policies. Following that, when the federal and provincial political appointees were no longer available, it went back to Indian Affairs officials and everything reverted to the standards that were under federal comprehensive claims policies. As a result, we do not have the progress that we anticipated.

The concern we have is with the commitments to adopt the UN Declaration. Given our experience, we have a Constitution that says Aboriginal and treaty rights are hereby recognized and affirmed. We celebrated that moment under then Prime Minister Pierre Trudeau, only to find out that the policies that were not part of those public documents showed that we were back into the

communes. Le premier ministre et le chef national sont les signataires du document. Il s’agit de la troisième entente bilatérale conclue entre le Canada et les peuples autochtones, les deux autres l’ayant été avec les Inuits et les Métis.

L’annexe A du protocole d’entente énumère les priorités communes, dont les deux suivantes. Le paragraphe 3 prévoit un « travail en partenariat sur des mesures visant la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment l’élaboration conjointe d’un plan d’action national et la discussion des propositions sur un cadre législatif fédéral sur la mise en œuvre. » Je pense que c’est là une initiative importante.

Le paragraphe 6 de l’annexe énonce une deuxième priorité, soit la réalisation d’un « travail conjoint afin de décoloniser et d’harmoniser les lois et les politiques fédérales avec la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. »

Le protocole d’entente établit un processus d’engagement pour le Canada et les Premières Nations, notamment un processus permanent et continu, au niveau du cabinet, pour les dirigeants des Premières Nations et les membres du cabinet fédéral.

Au nom des Premières Nations de la Colombie-Britannique, j’ai présenté au premier ministre une proposition détaillée pour l’examen et la réforme des lois, des politiques, des pratiques, des normes et des mandats ayant trait à l’autonomie gouvernementale des Premières Nations ainsi qu’à leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Il y est notamment question des politiques canadiennes sur les revendications territoriales globales, sur l’autonomie gouvernementale et sur les prêts. Ce document exhaustif contient une cinquantaine de recommandations relatives au processus et aux questions de fond qui nécessitent, à notre avis, d’être modifiés dans les documents que je viens de mentionner.

Nous espérons retourner bientôt à la table pour faire en sorte que les négociations que nous avons entamées puissent progresser sur une base beaucoup plus solide qu’en 1991, après le dépôt du rapport du groupe de travail sur les relations entre le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations. D’importants changements ont été apportés aux politiques à ce moment là. Par la suite, lorsque les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux n’ont plus été disponibles, ce sont les fonctionnaires d’Affaires indiennes qui ont pris la relève et tout a été assujéti à nouveau aux normes établies en vertu des politiques fédérales sur les revendications globales. À cause de cela, les progrès que nous avions anticipés n’ont pas été accomplis.

Ce qui nous préoccupe, c’est l’engagement à adopter la déclaration des Nations Unies. Chez nous, nous avons une constitution qui reconnaît et confirme les droits inhérents et issus de traités des Autochtones. Nous avons célébré cette victoire sous le gouvernement de l’époque dirigé par Pierre Trudeau, avant de nous rendre compte que les politiques qui n’étaient pas couvertes

same old framework of denial of rights and the extinguishment of rights. We thought that we passed that hurdle back in 1982.

Now, with the adoption of the declaration, our big concern, notwithstanding this recognition and affirmation is that we do not want to be faced with the same old policies and mandates that drive Canada's negotiators at the negotiating tables across this province. The policies and mandates have only served the interests of Canada and have not been supportive of First Nations, particularly in British Columbia.

In my capacity at the UN as an expert member of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, I have had to deal with indigenous leaders, non-government organizations, state leaders and UN officials, through all these many years, to have a greater and deeper understanding of the complexities that we are dealing with.

I had an opportunity to speak to both witnesses from yesterday's hearing, Paul Joffe and Professor Dalee Sambo Dorough. I have a copy of Professor Dalee Sambo Dorough's submission to you. I totally agree with the three main points that she raises, and I agree with her assessment and analysis, including two statements. The first is that the Senate of Canada, of which you are members, has an essential role to ensure that the government does shift away from colonialism to demonstrate respect for and recognition of indigenous human rights. Second, I agree with her conclusion that we are well past the challenge of determining content of indigenous human rights. The present challenge is their full and effective implementation in collaboration with indigenous peoples. I have also seen and reviewed the presentation of Paul Joffe and agree with the thrust and the direction that he has outlined.

In addition to the various UN treaty bodies' mechanisms, for example the UN Committee on the Elimination of Racism, there are three specific mechanisms on indigenous peoples.

First, there is the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, which held its sixteenth annual meeting concluding in May this year. There are sixteen expert members, eight of whom are indigenous nominated but appointed by the president of the Economic and Social Council, and eight state representatives who are elected in their respective regions. The second expert mechanism in the UN Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples under the auspices of the Human Rights Council in Geneva, and the third mechanism is the UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples.

These three mechanisms have separate but complementary mandates and functions. For example, the UN Expert Mechanism has been largely mandated to conduct studies on a range of areas in education, access to justice and indigenous participation in state governments. The Special Rapporteur on the rights of

par ces documents publics nous replongeait dans la même vieille structure de déni et d'anéantissement de nos droits. Nous pensions avoir franchi cet obstacle en 1982.

Notre grande préoccupation, avec l'adoption de la déclaration, c'est que, nonobstant cette reconnaissance et cette affirmation de nos droits, les négociateurs soient guidés par les mêmes politiques et mandats dépassés aux tables de négociations qui auront lieu à la grandeur de la province. Ces politiques et ces mandats servent uniquement les intérêts du Canada et n'ont jamais soutenu les Premières Nations, surtout pas en Colombie-Britannique.

Lorsque je siégeais à titre d'expert à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, j'ai eu l'occasion, au fil de ces années, de m'entretenir avec des dirigeants autochtones, des organisations non gouvernementales, des chefs d'État et des représentants des Nations Unies, ce qui m'a amené à mieux comprendre la complexité des enjeux qui nous concernent.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les deux témoins que vous avez accueillis hier, Paul Joffe et la professeure Dalee Sambo Dorough. J'ai une copie du mémoire que Mme Dalee Sambo Dorough vous a transmis. Je suis tout à fait d'accord avec les trois principaux points qu'elle soulève ainsi qu'avec son analyse de la situation, y compris avec les deux énoncés suivants. Premièrement, elle affirme que le Sénat du Canada, dont vous faites partie, joue un rôle de premier plan pour encourager le gouvernement à renoncer à son attitude colonialiste et à démontrer son respect et sa reconnaissance des droits fondamentaux des peuples autochtones. Deuxièmement, je suis d'accord avec sa conclusion voulant que nous ayons largement dépassé le stade de la définition des droits fondamentaux des peuples autochtones. Le défi actuel consiste à les mettre pleinement en œuvre, en collaboration avec les peuples autochtones. J'ai également pris connaissance de l'exposé de Paul Joffe et je suis tout à fait d'accord avec les idées et l'orientation qu'il propose.

En plus des divers mécanismes des organes onusiens de surveillance des traités, comme le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, il existe trois autres mécanismes sur les peuples autochtones.

Il y a d'abord l'Instance permanente sur les questions autochtones qui a tenu sa seizième réunion annuelle en mai dernier. Elle compte 16 membres experts, dont 8 autochtones désignés, mais nommés par le président du Conseil économique et social, les 8 autres étant des représentants des États, choisis dans leurs régions respectives. Le deuxième mécanisme est le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies, sous l'égide du Conseil des droits de l'homme de Genève, et le troisième est le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Ces trois mécanismes ont des fonctions et des mandats distincts, bien que complémentaires. Par exemple, le mécanisme d'experts a reçu le mandat de mener des études sur une gamme d'enjeux liés à l'éducation, à l'accès à la justice et à la participation autochtone au sein des gouvernements des

indigenous peoples has a function dealing with human rights violations that may be occurring now in various parts of the world, conducting state or country visits and reporting the situation of indigenous peoples in that particular country.

In addition to the human rights norms in various UN and international instruments, for example, the Convention on the Rights of the Child or the Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, a number of key instruments on indigenous peoples' human rights are the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the Organization of American states, the American Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and the ILO Convention 169 on Indigenous and Tribal Peoples, as well as the September 2014 outcome document of the UN World Conference of Indigenous Peoples, where extensive commitments are made. Canada has not yet adopted the ILO convention 169, and the World Conference document now becomes the commitment on the implementation of the declaration.

Following the adoption of the declaration in September 2007 and following the UN and state commitments in the World Conference outcome document, UN developments for the use and inclusion of the UN declaration have included, for example — and these are guides that I am referring to. The UN Human Rights Council has established guiding principles on business and human rights in 2011 on the implementation of the UN Protect, Respect and Remedy Framework.

As well, the UN Human Rights Council has established or developed guidelines for parliamentarians and for senators for laws that are developed relevant and pertinent under the UN declaration standards. Again, the Human Rights Council has established guidelines for state human rights institutions and commissions, including the Canadian Human Rights Commission. These are all relevant and pertinent and useful instruments that have been developed.

The UN Global Compact has established a guidebook for businesses internationally on the implementation of the UN declaration standards, including, for example, free, prior and informed consent. It is an extensive review and legal analysis prepared by a law firm in New York.

The International Finance Corporation Performance Standard 7 also deals with the issue of IOC client responsibilities and, in particular, around Standard 7 dealing with free, prior and informed consent of indigenous peoples. IFC and the World Bank are financial institutions that provide resources to private companies in development all over the world and standards that industry ought to be complying with when operating and developing within the territories of indigenous peoples.

différents États. Le rôle du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones consiste à traiter des cas de violation des droits de la personne recensés dans diverses parties du monde, à effectuer des visites dans les États et à faire rapport de la situation des peuples autochtones dans ces pays.

Outre les normes en matière de droits de la personne utilisées dans les divers instruments internationaux et aux Nations Unies, comme la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale, il existe d'autres instruments importants sur les droits fondamentaux des peuples autochtones : la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Organisation des États américains, la déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones, la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'OIT ainsi que le document final de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones de septembre 2014 au cours de laquelle des engagements exhaustifs sont pris. Le Canada n'ayant pas encore adopté la Convention n° 169 de l'OIT, c'est le document final de la conférence mondiale qui devient son engagement à mettre en place la déclaration.

Après l'adoption de la déclaration en septembre 2007 et conformément aux engagements pris par les Nations Unies et les États dans le document final de la conférence mondiale, les diverses mesures prises par les Nations Unies pour favoriser l'application et l'inclusion de la déclaration peuvent servir de guides. En 2011, le Conseil des droits de l'homme a établi les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et qui s'appuient sur cadre de référence « protéger, respecter et réparer ».

Le Conseil des droits de l'homme a également établi ou élaboré des lignes directrices à l'intention des parlementaires et des sénateurs pour faciliter l'élaboration de lois pertinentes qui sont conformes aux normes énoncées dans la déclaration. Il a aussi établi des lignes directrices à l'intention des institutions et des commissions sur les droits de la personne des États, notamment de la Commission canadienne des droits de la personne. Tous ces instruments sont appropriés, pertinents et utiles.

Le Pacte mondial des Nations Unies a élaboré un guide pour les entreprises du monde entier pour les aider à mettre en œuvre les normes énoncées dans la déclaration, notamment sur le consentement préalable, libre et éclairé. Ce document est le fruit d'un examen détaillé et d'une analyse juridique réalisée par un cabinet d'avocats de New York.

Le critère de performance n° 7 de la Société financière internationale porte sur les responsabilités des clients de l'OIC et, en particulier, sur l'obtention du consentement libre, éclairé et informé des peuples autochtones. La SFI et la Banque mondiale sont des institutions financières qui fournissent des ressources à des entreprises privées pour des projets de développement dans le monde entier et établissent les normes auxquelles ces entreprises sont tenues de se conformer lorsqu'elles exercent leurs activités sur des territoires appartenant à des peuples autochtones.

The UN, as well, has developed the system-wide action plan. It is intended to embed the UN declaration standards in UN agencies, programs and funds pursuant to operating paragraph No. 31 in the World Conference outcome document of September 2014. The system-wide action plan is to ensure a coherent approach to achieving the ends of the declaration.

The trend in including and implementing the UN declaration, the rights and the norms in that particular document, is also included in a number of multilateral documents, including the UN Sustainable Development Goals 2030, adopted in September 2015, and the UN Paris climate change agreement of December 2015.

In the state commitments, in operating paragraph 3, for example, the World Conference outcome document indicates that states affirm their support for the UN declaration and consult and cooperate in good faith with indigenous peoples through their own representative institutions in order to obtain their free, prior and informed consent before adopting and implementing legislative or administrative measures that may affect indigenous peoples. Operating paragraph 8 of the outcome document also refers to the development and implementation of national action plans, strategies or other measures to achieve the ends of the declaration.

There is a key concern, though, from an indigenous perspective, and that is this notion called “rights ritualism” where, on the surface, rights are adopted and accepted, but only on the surface, with no action that follows.

Professor Sambo Dorough and I conducted a study on behalf of the UN Permanent Forum that was tabled at its fifteenth session in 2016. That document is available for reference.

That is some of the background on this. I have other comments, but I have taken a bit of time of your committee.

Coming back to the Truth and Reconciliation Commission and its report, as I said, I attended an Indian residential school for many years and only later realized the purpose of these institutions was largely in line with an assimilation strategy of Canada towards indigenous peoples. I listened carefully to the Prime Minister's comments recently following his meeting in Rome with Pope Francis, calling for an apology from the Pope on wrongs done in Catholic Church-operated residential schools. This is consistent with call 58 of the TRC report.

The Truth and Reconciliation Commission, as a matter of its findings, came to one fundamental conclusion of cultural genocide or in some parts of the report they deal with genocide contributing to the deep, pervasive and social economic gaps and continued political and economic marginalization of indigenous

Les Nations Unies ont également élaboré un plan d'action à l'échelle de l'organisation qui doit être intégré aux normes des organismes, des programmes et des fonds de l'organisation, conformément à l'article exécutoire 31 du document final de la conférence mondiale de septembre 2014. Ce plan d'action vise la mise en place d'une approche cohérente pour réaliser les objectifs énoncés dans la déclaration.

La tendance à inclure et mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies, les normes et les droits définis dans ce document, se fait également sentir dans un certain nombre de documents multilatéraux, notamment dans les Objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, adoptés en septembre 2015, et dans l'Accord de Paris sur le climat intervenu en décembre 2015.

Au paragraphe exécutoire n° 3 du document final de la Conférence mondiale, les États confirment leur appui à la déclaration des Nations Unies et réitèrent leur engagement à se concerter et à coopérer de bonne foi avec les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs institutions respectives, afin d'obtenir leur consentement préalable, libre et informé avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de les concerner. Le paragraphe exécutoire n° 8 du même document prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, de stratégies ou d'autres mesures pour atteindre les objectifs de la déclaration.

Les peuples autochtones ont toutefois des inquiétudes au sujet de ce qu'on appelle le « ritualisme des droits », c'est-à-dire l'adoption et l'acceptation superficielle des droits, sans qu'aucune action ne soit prise.

La professeure Sambo Dorough et moi-même avons réalisé une étude pour le compte de l'Instance permanente des Nations Unies et notre rapport a été déposé dans le cadre de sa 15<sup>e</sup> séance en 2016. Ce document est disponible à titre de référence.

Voilà qui conclut ce survol de la question. J'aurais d'autres commentaires à faire, mais j'ai déjà pris une grande partie de votre temps.

Pour revenir à la Commission de vérité et réconciliation et à son rapport, je répète que j'ai passé de nombreuses années dans un pensionnat, mais ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai réalisé que l'objectif de ces établissements était en grande partie conforme à la stratégie du Canada à l'égard des peuples autochtones. J'ai écouté très attentivement les propos du premier ministre à l'issue de sa récente rencontre avec le pape François, à Rome, lorsqu'il lui a demandé de présenter des excuses, au nom de l'Église catholique, pour les torts causés aux élèves des pensionnats dont elle s'occupait. Cette demande est conforme à l'appel n° 58 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation.

Parmi ses nombreuses constatations, la Commission de vérité et réconciliation a parlé de génocide culturel, affirmant que le génocide est l'une des causes des carences économiques profondes, insidieuses et sociales et de la marginalisation politique et économique persistante des peuples autochtones. La

peoples. The genesis of colonization assimilation, leading to cultural genocide, lies within the conceptual framework in the Doctrine of Discovery and in the underlying moral authority contained in the Catholic Church's papal bulls in the late 1490s. This is part and parcel of the thinking required in the apology from Pope Francis, if that should come, perhaps in 2018.

There is a study that I conducted and reported to the UN Permanent Forum on the Doctrine of Discovery, which was tabled with the forum and the thirteenth session of the UN Permanent Forum on Indigenous Issues.

What does it mean for us now? In British Columbia, for example, in 1858, the Colony of British Columbia was established. On February 14, 1859, the colony's first governor James Douglas, issued a proclamation that said that all lands in British Columbia — and mines and minerals therein — belong to the Crown in fee. There was no knowledge of this by indigenous peoples, there was no agreement with indigenous peoples, and certainly there was no consent. All lands, in our view, were taken illegally and unilaterally by Crown actions. Now, at this time in our history, we are trying to rectify this wrongful and illegal taking of all indigenous lands in what is now British Columbia. So we're very interested in the standards set out in the declaration. We became involved at the UN because we were not seeing any progress in this country, notwithstanding Supreme Court decisions that were supportive of indigenous peoples.

*Delgamuukw*, for example, said Aboriginal title exists in the territory of the Gitksan and the Wet'suwet'en people; that the Gitksan and Wet'suwet'en people had the right to make decisions with respect to this legal right; that this legal right was a legal interest in land; and that it had an inescapable component.

Notwithstanding that, we continue to run into policies of the Crown, and mandates, that pay no attention to these legal findings by the court, so we ultimately had to take another route to the international arena, basically, to tell our story and to be participants in the development of an instrument that became a standard-setting instrument for the recognition of indigenous rights.

For example, what is not on the table in British Columbia in the land claims negotiations is the issue of compensation but, in Article 28 of the declaration, you will see the reference that where lands are taken from indigenous peoples, there must be redress, including restitution of lands and resources to indigenous peoples, and where that's not possible, there will be fair, just and equitable compensation. That issue of compensation is not on negotiating tables across this province; yet at the end of the day, First Nations are required in these documents to forego the issue of compensation, which is very wrong. It is a legally and morally reprehensible approach and conduct by the government.

genèse de l'assimilation par la colonisation, qui conduit au génocide culturel, se trouve dans le cadre conceptuel de la doctrine de la découverte et dans le pouvoir moral sous-jacent contenu dans les bulles papales de l'Église catholique vers la fin des années 1490. Tous ces éléments doivent transpirer dans les excuses que présentera le pape François, si jamais il le fait, peut-être en 2018.

J'ai effectué une étude sur la doctrine de la découverte que j'ai présentée à la 13<sup>e</sup> séance de l'Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous aujourd'hui? À titre d'exemple, la Colonie de la Colombie-Britannique a été créée en 1858 dans la province éponyme. Le 14 février 1859, le premier gouverneur de la colonie, James Douglas a affirmé, par voie de proclamation, que toutes les terres de la province — ainsi que les mines et les minerais qu'elles contenaient — appartenaient en fief à la Couronne. Les peuples autochtones n'étaient pas au courant de cela, aucune entente n'avait été signée avec eux et ils n'avaient certes pas donné leur consentement. De notre point de vue, la Couronne s'est approprié toutes les terres illégalement et unilatéralement. Nous cherchons actuellement à corriger cette appropriation abusive et illégale de toutes les terres autochtones dans ce qui est aujourd'hui la Colombie-Britannique. Nous nous intéressons donc vivement aux normes énoncées dans la déclaration. Nous nous sommes engagés auprès des Nations Unies parce que nous avons constaté qu'aucun progrès n'était accompli dans ce pays, nonobstant les décisions de la Cour suprême qui sont favorables aux peuples autochtones.

L'arrêt *Delgamuukw*, par exemple, affirmait qu'un titre ancestral existait sur le territoire des Gitksans et des Wet'suwet'en, que ces peuples avaient le droit de prendre des décisions concernant ce droit légal, que celui-ci consistait en un intérêt foncier légal et qu'il avait une composante indéniable.

Malgré cela, nous continuons de buter contre des politiques et des mandats de la Couronne qui font fi de ces constatations judiciaires, si bien qu'en bout de ligne nous avons dû emprunter une autre voie, celle de la scène internationale, afin de pouvoir, au fond, raconter notre histoire et participer à l'élaboration du texte qui est devenu un instrument normatif pour la reconnaissance des droits autochtones.

Par exemple, ce qui n'est pas sur la table en Colombie-Britannique dans les négociations de revendications territoriales, c'est la question de l'indemnisation, bien que l'article 28 de la déclaration dispose que, dans les cas où les peuples autochtones ont été dépossédés de leur territoire, ils ont droit à réparation, notamment au moyen de la restitution de leurs terres et ressources ou, si cela n'est pas possible, d'une indemnisation juste, correcte et équitable. La question de l'indemnisation n'est pas sujette à négociation dans cette province; en fin de compte, les Premières Nations sont obligées de céder, dans ces documents, sur la question de l'indemnisation, ce qui est très mauvais. Il s'agit d'une

Even now, Canada and British Columbia have consistently argued and taken the position that indigenous land rights were extinguished. Now, they continue to deny that these rights exist until we are able to prove them in the courts.

Finally, I wanted to say this: This trajectory of human rights standards development for indigenous peoples really began in the 1940s with the establishment of the United Nations and then with the adoption of the Universal Declaration of Human Rights in 1948. Canada's John Humphrey was an architect of that particular instrument. Canada was then forced to start reviewing its legislation and approaches to indigenous peoples, which led to amendments to the Indian Act.

As a result, we know that the reason for the Universal Declaration of Human Rights was to deal with massive human rights violations in Germany, in particular, and in this country the massive human rights violations that the TRC concluded to be cultural genocide. It wasn't until 2007, actually, that the United Nations finally, after 27 years of negotiations, adopted the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The pattern has been the same. Now we're in the process and in a time where we're looking at reconciliation and redress.

Finding the road to justice has been very slow for our people, but our people have been extremely patient and resilient. We find our place now with the Prime Minister, where the tone at the top is very positive and constructive, but we need to see actions in this province with provincial governments. We have a unique opportunity now with a minority government, perhaps with an NDP minority government supported by the Green Party. Those two parties have made extensive commitments to adopt the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, to adopt the Truth and Reconciliation Commission calls to action and to implement with us the decision of the Supreme Court of Canada in the *Tsilhqot'in* case.

Let me end there. I appreciate the opportunity you have given to me and the time you've allowed me to speak on these issues. Following my colleague Brenda Gunn, I'll be open to any questions that you may have. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Chief John. You gave us a very extensive history. I'm wondering if you could send your document to the clerk of the committee, because you covered a lot of material.

approche et d'une conduite légalement et moralement répréhensible de la part du gouvernement.

Encore aujourd'hui, le Canada et la Colombie-Britannique ne cessent de prétendre qu'il y a eu extinction des droits territoriaux autochtones et ils s'en tiennent à cette position. Ils continuent de nier l'existence de ces droits tant que nous ne sommes pas en mesure d'en faire la preuve devant les tribunaux.

Je voudrais rappeler en terminant que l'élaboration de normes sur les droits de la personne pour les peuples autochtones a vraiment débuté dans les années 1940, avec la création des Nations Unies, puis l'adoption en 1948 de la déclaration universelle des droits de l'homme. Le Canadien John Humphrey a été l'un de ses architectes. Le Canada s'est alors vu obligé d'entreprendre un examen de sa législation visant les peuples autochtones et de ses approches qui en découlaient, ce qui l'a mené à apporter des modifications à la Loi sur les Indiens.

Nous savons que la déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée en réaction aux violations massives des droits de la personne survenues, en particulier, en Allemagne. Or, dans notre pays aussi, il y a eu des violations massives des droits de la personne qui, de l'avis de la Commission de vérité et réconciliation, constituaient un génocide culturel. En fait, ce n'est qu'en 2007, après 27 années de négociations, que les Nations Unies ont enfin adopté la déclaration sur les droits des peuples autochtones. Le schéma est le même. Nous sommes en ce moment engagés dans le processus devant mener à la réconciliation et à la réparation.

Ce n'est que très lentement que notre peuple a trouvé le chemin de la justice, mais il est extrêmement patient et résistant. Nous avons enfin trouvé une ouverture du côté du premier ministre, qui, au sommet, donne un ton très positif et constructif, mais ce qu'il nous faut, dans cette province, ce sont des mesures concrètes de la part du gouvernement provincial. Une occasion unique s'offre actuellement à nous avec l'arrivée d'un gouvernement minoritaire, peut-être un gouvernement minoritaire NPD appuyé par le Parti vert. Ces deux partis se sont engagés sérieusement à adopter la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à donner suite aux appels de la Commission de vérité et réconciliation et à mettre en œuvre, avec notre concours, l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Tsilhqot'in*.

Je termine là-dessus. Je suis heureux de l'occasion qui m'a été donnée et du temps que vous m'avez accordé pour traiter de ces questions. Après l'exposé de ma collègue, Brenda Gunn, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci de votre attention.

**La présidente :** Je vous remercie, grand chef John. Vous avez fait un historique exhaustif de la question. Je vous prierais d'avoir l'obligeance de faire parvenir le texte de votre exposé au greffier du comité, parce que vous avez fait état d'un grand nombre de documents.



**Mr. John:** We will do that, together with the background information that I referred to. We'll be happy to do that. Thank you, senator.

**The Chair:** Professor Gunn, you now have the floor.

**Brenda Gunn, University of Manitoba, as an individual:** Good evening, and thank you so much for the opportunity to meet with you here today to discuss the role of the UN declaration in this new relationship between Canada and indigenous peoples. I'm honoured and excited to be here. I really appreciate your attention after what I assume has been a long day for all of you.

I'd like to start by acknowledging that we're meeting here today on the unceded traditional territory of the Algonquin people, and I thank them for their hospitality.

I am an associate professor at the U of M in the faculty of law, and I am also Metis from Manitoba. I have provided a full biography to the clerk. I'm not sure if that's in front of you, but I'm sure it will be circulated.

My presentation today is going to draw from my most recent publication on the UN declaration, which was published in a collection that was launched here two weeks ago on implementing the UN declaration in Canada. I believe this was also sent to your offices or is currently in the mail. Hopefully, you'll see it shortly. Finally, I will provide a copy of the speaking notes I'll be working from. I will try my best to keep it brief, but this is something that we're all very passionate about and can speak at length about.

I thought perhaps a starting place for my presentation might be to think about why the UN spent 30 years drafting an instrument that specifically recognizes the rights of indigenous peoples, and why, perhaps, the Truth and Reconciliation Commission used the UN declaration as this framework for reconciliation around this new relationship.

In answering that, I turn to the preamble. It tells a really compelling story. When you read the UN declaration, it starts by affirming that indigenous peoples are, in fact, peoples; that we are now, at least after 2007, recognized in the family of peoples of the world. We also have a recognition that indigenous peoples have a right to be indigenous and to be recognized for the differences that we bring. The UN declaration then goes on to say that the UN is concerned that indigenous peoples have suffered from historic injustices as a result of colonization and dispossession.

In Canada, that's a recognition that colonization, one, occurred and, two, that it was a negative impact on indigenous peoples. This includes a recognition, in particular, that it was the dispossession of indigenous peoples from their lands that had ongoing impacts on indigenous peoples.

**M. John :** Volontiers, de même que la documentation à laquelle je me suis reporté. Je serai heureux de le faire. Je vous remercie, madame la sénatrice.

**La présidente :** Madame Gunn, la parole est à vous.

**Brenda Gunn, Université du Manitoba, à titre personnel :** Bonne soirée à tous et un grand merci pour l'occasion que vous me donnez de vous rencontrer ici aujourd'hui pour discuter du rôle de la déclaration des Nations Unies dans cette nouvelle relation entre le Canada et les peuples autochtones. C'est pour moi un honneur et un moment excitant de prendre la parole devant vous. J'apprécie hautement l'attention que vous m'accorderez à la fin de cette journée qui, je suppose, a été longue pour tous.

Je tiens d'emblée à reconnaître que nous sommes réunis ici aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins, que je remercie pour leur hospitalité.

Je suis professeure associée à la faculté de droit de l'Université du Manitoba et je suis aussi une Métisse du Manitoba. J'ai communiqué ma notice biographique au greffier. Je ne sais pas si l'avez devant les yeux, mais je suis sûre qu'elle vous sera distribuée.

Mon exposé aujourd'hui reprendra l'essentiel de mon plus récent article, qui fait partie d'une collection, lancée ici il y a deux semaines, portant sur la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies au Canada. Je crois que cet article vous a été envoyé par la poste et que vous le recevrez sous peu, si ce n'est déjà fait. Enfin, je vous ferai parvenir une copie des notes préparatoires de mon exposé. Je tâcherai d'être aussi succincte que possible, bien qu'il s'agisse d'une question qui nous passionne tous et dont nous pourrions parler longuement.

J'ai pensé qu'il serait peut-être utile, comme point de départ de mon exposé, de réfléchir aux raisons qui expliqueraient pourquoi les Nations Unies ont mis 30 années à rédiger un instrument reconnaissant expressément les droits des peuples autochtones et peut-être aussi pourquoi la Commission de vérité et réconciliation a utilisé la déclaration des Nations Unies comme cadre pour la réconciliation nécessaire à cette nouvelle relation.

Pour y répondre, je me reporte au préambule, texte des plus convaincants, de la déclaration des Nations Unies, qui affirme dès le départ que les peuples autochtones sont effectivement des peuples; que nous sommes maintenant, à tout le moins depuis 2007, reconnus comme membres de la famille humaine; que les peuples autochtones ont le droit de s'affirmer comme tels et d'être reconnus pour la diversité qu'ils apportent. La déclaration mentionne ensuite que les Nations Unies sont préoccupées du fait que les peuples autochtones ont subi des injustices historiques en raison de la colonisation et de leur dépossession.

Pour le Canada, cela revient à reconnaître, premièrement, qu'il y a eu colonisation et, deuxièmement, que celle-ci a eu des répercussions néfastes sur les peuples autochtones. Cela comporte, en particulier, la reconnaissance du fait que c'est la dépossession de leur territoire qui a eu des répercussions permanentes sur les peuples autochtones.

The preamble goes on to say that the United Nations is convinced that the recognition of indigenous peoples' rights will enhance harmonious and cooperative relationships. This is really critical, because there's an idea in Canada that if we recognize special rights for special people, somehow that's going to tear us apart. But what the UN has very clearly stated is that in fact it's the denial of rights that has led to the discord in Canada, and that if we want to fix things or reconcile, we need to do so by recognizing the rights of indigenous peoples. This will then help shift the relationship from a colonial one, where Canada has control over all aspects of indigenous peoples' lives, to a relationship based on principles of justice, democracy, respect for human rights, non-discrimination and good faith.

Finally, the UN solemnly proclaims the following declaration as a standard of achievement to be pursued in the spirit of partnership and mutual respect. This means that the Canadian government cannot engage in unilateral actions to implement the UN declaration, but in fact the process of implementation must again engage indigenous peoples at all stages.

I think that's, hopefully, an important story for this committee as we go through this work on redefining the relationship; that we need to start shifting the relationship from Canada making the decision to one where indigenous peoples are actively involved. I'll return to this point in just a minute.

I thought perhaps it might be prudent to briefly state why the UN declaration is a declaration and the legal status of the instrument. Even though a declaration is technically not directly enforceable on its own, it cannot be dismissed as non-law. The United Nations has said that a declaration is a formal and solemn instrument suitable to rare occasions when principles of great and lasting importance are being enunciated.

They went on to say that under a declaration, there's a strong expectation that nation-states will abide by the rights set out in declarations, and we can see this particularly in the area of the UN declaration because the General Assembly did not just stop by approving the UN declaration in 2007. Chief Edward John already acknowledged the World Conference on Indigenous Peoples in 2014 where the UN went on to set out an international action plan and encouraged states to take out approaches, including a national action plan to implement the UN declaration.

So we saw, seven years after its formal adoption by the General Assembly, a recommitment by the UN General Assembly to not just have this be another piece sitting on the shelf but actually to go about and implement it.

Plus loin dans le préambule, il est dit que les Nations Unies sont convaincues que la reconnaissance des droits des peuples autochtones encouragera des relations harmonieuses et de coopération. Ce point est vraiment crucial à cause de l'idée qui persiste au Canada selon laquelle le fait de reconnaître des droits spéciaux à des groupes spéciaux aura, de quelque façon, pour effet de nous désunir. Mais les Nations Unies laissent entendre clairement que c'est plutôt le déni des droits qui a mené à la discorde au Canada et que, si nous voulons corriger la situation ou nous réconcilier, nous ne pourrons le faire qu'en reconnaissant les droits des peuples autochtones. Cela contribuera à substituer à la relation coloniale, dans laquelle le Canada exerce son contrôle sur tous les aspects de la vie des peuples autochtones, une relation fondée sur les principes de justice, de démocratie, de respect des droits de la personne, de non-discrimination et de bonne foi.

En dernier lieu, les Nations Unies proclament solennellement que la déclaration constitue un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. Cela signifie que le gouvernement canadien ne peut prendre des mesures unilatérales pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies, mais doit plutôt obtenir la participation des peuples autochtones à toutes les étapes du processus de mise en œuvre.

Je pense et j'espère que ce sera, aux yeux du comité, une exigence qui s'imposera à mesure que nous travaillerons à redéfinir la relation; en effet, il nous faut transformer la relation actuelle, où le Canada prend les décisions, pour en arriver à une relation dans laquelle les peuples autochtones participent activement. J'y reviendrai dans un moment.

J'ai pensé qu'il serait peut-être prudent d'expliquer brièvement pourquoi la déclaration des Nations Unies constitue une déclaration et quelle en est la valeur juridique. Bien que, techniquement, une déclaration ne constitue pas un droit positif, exécutoire en soi, elle ne peut être considérée comme juridiquement inexistante. Les Nations Unies ont affirmé qu'une déclaration est un instrument formel et solennel qu'il convient de proclamer dans les rares occasions où il s'agit d'énoncer des principes pérennes et de grande importance.

Les Nations Unies ont ajouté qu'une déclaration crée une forte attente d'adhésion, par les États-nations, aux principes qui y sont énoncés. Nous voyons que cela est particulièrement vrai dans le cas de la déclaration des Nations Unies, puisque l'Assemblée générale ne s'est pas contentée d'approuver la déclaration en 2007. En effet, au cours de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en 2014, dont le grand chef John a déjà fait mention, les Nations Unies ont établi un plan d'action international et ont encouragé les États à adopter des approches, notamment leur plan d'action national, pour favoriser la mise en œuvre de la déclaration.

Nous voyons donc que, sept ans après son adoption formelle, que l'Assemblée générale des Nations Unies a réitéré son engagement de prendre des mesures pour encourager la mise en œuvre de la déclaration et de faire en sorte qu'elle ne devienne pas un autre texte mis sous le boisseau.

I really do hope that in Canada, now that we have multiple statements of support both from initially the Conservative government and now our current government, that we can move beyond these debates about the status of the instrument and actually begin implementing the declaration in Canada.

What are a few key areas of the declaration that can be helpful in resetting this relationship? I think, first, an important starting point is that all rights contained within the UN declaration apply equally to indigenous men and women. This means that all provisions of the UN declaration must be read with a gendered lens. This includes a consideration of the ways in which the colonial process in Canada has had a differential impact on indigenous men and women.

The UN declaration is also really important because it recognizes that economic, social and cultural rights, areas such as language rights, education, health care, housing and economic development, are critical to the exercise of civil and political rights. There's no hierarchy of rights under the UN declaration.

A final area that I'll highlight is this idea of the right to participate in decision-making on the basis of free, prior and informed consent, which Chief Edward John also mentioned. It's important to recognize that this right to participate in decision-making is found in over 20 of the articles of the UN declaration. It's really one of the key pillars. Again, this right to participate in decision-making applies equally to indigenous men and women.

The UN Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples, in their study on the right to participate in decision-making, has provided some advice on how states can go about implementing this right, including explaining a bit of the scope of this right. It stated that the right to participate in decision-making includes the right to determine the outcome of decisions that impact indigenous peoples' rights and not just to be involved in those processes. The EMRIP also noted that indigenous peoples have a right to participate in public affairs, including elections, but it's not just limited to these formal public institutions but also to the participation of civil, cultural and social activities of the state.

Indigenous peoples have a right to participate in the decisions of all Canadian government bodies and agencies, so not just the formal government. I think anywhere, from border security, police, Library and Archives Canada, all of those bodies that are in any way connected to the government must be upholding the standards set out, including this right to participate in decision-making.

J'espère ardemment que nous pourrions au Canada, vu les multiples déclarations de soutien faites d'abord par le précédent gouvernement conservateur, puis par le gouvernement actuel, aller au-delà de ces discussions sur le poids juridique de la déclaration et commencer réellement à la mettre en œuvre.

Quels sont les quelques points clés de la déclaration qui pourraient servir utilement à redéfinir la relation? Un important point de départ, je pense, réside dans le fait que tous les droits énoncés dans la déclaration s'appliquent également aux hommes et aux femmes autochtones. Cela signifie que toutes les dispositions de la déclaration des Nations Unies doivent être interprétées en fonction des sexes, notamment en tenant compte des façons par lesquelles le processus de colonisation au Canada a influé différemment sur les hommes et sur les femmes autochtones.

La déclaration des Nations Unies est aussi très importante parce qu'elle reconnaît que les droits économiques, sociaux et culturels, que d'autres facteurs tels que les droits linguistiques, l'éducation, les soins de santé, le logement et le développement économique, ont une importance cruciale dans l'exercice des droits civils et politiques. Il n'y a pas de hiérarchie des droits en vertu de la déclaration des Nations Unies.

Le dernier point que je signalerai est l'idée du droit de prendre part au processus décisionnel sur la base d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le grand chef Edward John a également mentionné ce point. Il importe de faire remarquer que ce droit de participer aux prises de décisions se retrouve dans plus d'une vingtaine d'articles de la déclaration des Nations Unies. C'est vraiment l'un de ses piliers. De nouveau, le droit de participer aux prises de décisions est reconnu également aux hommes et aux femmes autochtones.

Dans son étude sur le droit de participer aux prises de décisions, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones des Nations Unies a donné quelques conseils sur la façon dont les États pourraient s'y prendre pour mettre en œuvre ce droit, ainsi que quelques explications sur son champ d'application. Il a affirmé que le droit de prendre part aux prises de décisions comportait celui de déterminer le résultat de décisions qui influent sur les droits des peuples autochtones et non seulement celui d'être engagés dans les processus décisionnels. Le mécanisme d'experts a également fait valoir que les peuples autochtones ont un droit de participation dans les affaires publiques, y compris les élections, mais qui ne se limite pas aux institutions publiques officielles et s'applique aux activités civiles, culturelles et sociales de l'État.

Les peuples autochtones ont un droit de participation aux décisions de tous les organismes et agences du gouvernement canadien, non seulement à celles des instances gouvernementales proprement dites. Je pense que partout, de la sécurité frontalière, aux forces policières, en passant par Bibliothèque et Archives Canada, tous ces organismes qui sont rattachés de quelque façon au gouvernement doivent respecter les normes établies, y compris le droit de participer aux prises de décisions.

Finally, and importantly, the right to participate in decision-making includes the right of indigenous peoples to make decisions over their internal affairs without any external influence. Those internal matters, matters that are internal to the indigenous peoples, should not be influenced by any outside factors unless the indigenous peoples choose to be influenced in such a way.

Finally, I will add a quick note on implementation and how we start this process. I hope it goes without saying that the UN declaration and the rights contained therein apply to all constitutionally recognized Aboriginal people in Canada, so First Nations, Inuit and Metis.

Implementation requires bringing together international human rights law, indigenous peoples' own customary law and Canadian law.

Implementation will also require work at the local level. This may require engaging beyond the large political organizations such as AFN, MNC and ITK, but actually finding ways to determine the aspirations of local indigenous peoples, the smaller communities, and working with them to see how to go about implementation.

So in conclusion, implementation is more than revisiting the Indian Act. It will necessarily require moving beyond the current scope of section 31 of the Constitution Act, 1982 and the very limited definition provided by the Canadian courts in *Sparrow* and subsequent cases.

It could, and I think potentially should, include some sort of legislative framework. It also requires all government agencies to review their operating policies and think about how they engage indigenous peoples.

This includes looking at general legislation and thinking about whether there is a particular way general legislation impacts indigenous peoples, because the UN declaration recognizes that implementation may require the government to take special measures to ensure that indigenous peoples' rights are fully realized.

Thank you very much for your time and consideration. I'm happy to answer any questions.

**The Chair:** Thank you, professor. We'll now start our round of questioning.

For the information of our witnesses this evening, the Senate is still sitting and there's a remote possibility that we may be called away, so keep that in mind.

En dernier lieu, et ce point est important, le droit de participer aux prises de décisions comprend le droit des peuples autochtones de prendre des décisions dans leurs affaires internes sans subir d'influence externe. Ces affaires internes, questions qui ne concernent que les peuples autochtones, ne devraient pas être influencées par des facteurs externes à moins que les peuples autochtones y consentent.

J'ajouterai, en terminant, un petit mot sur la mise en œuvre de la déclaration et la façon d'amorcer ce processus. Il va sans dire, j'espère, que la déclaration des Nations Unies et les droits qui y sont énoncés s'appliquent à tous les peuples autochtones du Canada qui bénéficient d'une reconnaissance constitutionnelle, soit les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La mise en œuvre de la déclaration exigera le rapprochement du droit international portant sur les droits de la personne, du droit coutumier des peuples autochtones et du droit canadien.

Elle exigera aussi un travail à l'échelon local, ce qui pourrait imposer la nécessité de travailler en dehors des grandes organisations politiques, telles que l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami, afin de trouver des moyens de connaître les aspirations des peuples autochtones locaux, des petites collectivités, et de voir avec eux comment il faudrait s'y prendre pour la mise en œuvre de la déclaration.

Je conclus en disant que la mise en œuvre de la déclaration consistera à faire beaucoup plus que réviser la Loi sur les Indiens. Elle nous obligera forcément à aller au-delà du champ d'application actuel de l'article 31 de la Loi constitutionnelle de 1982 et de la définition très restreinte donnée par les tribunaux canadiens dans l'arrêt *Sparrow* et les décisions qui l'ont suivi.

Elle pourrait, et je pense qu'éventuellement elle devrait, comporter un certain cadre législatif. Elle exigera aussi que tous les organismes gouvernementaux revoient leurs politiques de fonctionnement et réfléchissent aux moyens d'obtenir la participation des peuples autochtones.

Pour cela, il faudra notamment passer en revue les lois d'application générale et voir si celles-ci se répercutent de façon particulière sur les peuples autochtones, puisque la déclaration des Nations Unies reconnaît que la mise en œuvre pourrait exiger du gouvernement qu'il prenne des mesures spéciales pour assurer le respect intégral des droits des peuples autochtones.

Je vous remercie grandement de votre attention et de votre intérêt. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

**La présidente :** Je vous remercie, madame Gunn. Nous passons maintenant à la période de questions.

Je tiens à informer nos témoins que le Sénat siège en ce moment et qu'il existe donc une mince possibilité que nous soyons obligés de nous y rendre. Je vous prie de garder cela présent dans votre esprit.

You have both done an excellent job of providing us with some wonderful background material, so the number of questions tonight may be more limited because you've already answered our questions before we even ask. Nonetheless, we do have a number on the list.

**Senator Patterson:** I would like to very much thank the witnesses. I think between the witnesses we had yesterday, with their decades of experience, and the perspective we've had from Chief John and Professor Gunn, we really have examined the UN declaration quite in depth.

Chief John, you know that we're studying the new relationship between Canada, a renewed relationship between Canada and Aboriginal people. You have expressed optimism about the progress that has been made with respect to the UN declaration in recent years and even this week with the signing of the memorandum of understanding on joint priorities here in Ottawa between Canada and representatives of the First Nations.

My question is this: At the end of our study, we need to come up with recommendations for the Government of Canada on this new relationship. Did I understand, or would you say, from your testimony that we have the basis for developing a new relationship in these agreements that have been signed? You pointed out the failure in 1991, and we did have Miles Richardson give us quite a bit of depth about the efforts that were made there and the disappointment. We are now at a stage where there are promising new developments that you seem to be optimistic about. What do we recommend to ensure that this one doesn't falter like the 1991 agreement between B.C. and Canada did? What can we learn from that that we should do differently?

**Mr. John:** I was involved in the 1990-91 process, along with Miles Richardson and late Chief Joe Mathias. We were appointed by the chiefs in British Columbia to sit with two representatives from Canada, Murray Kowickan from the Atlantic; Assistant Deputy Minister Audrey Stewart from Indian Affairs; and from British Columbia, the late Attorney General Allan Williams was the political appointee and the technical person was the deputy minister for what is now called the Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation, Tony Sheridan.

Together, over six months, we developed what is called the task force report, which outlined the process of negotiations and the substantive issues of negotiations. As I said, it began to falter because Canada reverted back to its old comprehensive claims policies and mandates that frustrated the intent of the report and recommendations and, ultimately, good faith negotiations in British Columbia.

Vous avez tous deux fait un excellent travail en portant à notre connaissance des documents d'information des plus utiles, si bien que le nombre de questions pourrait être moindre qu'à l'ordinaire parce que beaucoup d'entre elles ont déjà trouvé réponse avant même d'être posées. Il en reste néanmoins un bon nombre.

**Le sénateur Patterson :** Je veux remercier chaleureusement les témoins. Je pense que, avec ceux que nous avons entendus hier, forts de leur expérience échelonnée sur des décennies, et les points de vue exprimés par le grand chef John et Mme Gunn, nous avons vraiment pu faire un examen en profondeur de la déclaration des Nations Unies.

Grand chef John, vous savez que nous étudions la nouvelle relation, la relation renouvelée, entre Canada et les peuples autochtones. Vous vous êtes montré optimiste devant les progrès réalisés quant à la déclaration des Nations Unies ces dernières années et même cette semaine avec la signature, ici à Ottawa, du protocole d'entente sur les priorités communes entre le Canada et les représentants des Premières Nations.

Voici ma question. Au terme de notre étude, nous devons formuler des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada sur cette nouvelle relation. Ai-je bien compris, ou diriez-vous que, d'après votre témoignage, qu'il existe, dans ces accords qui ont été signés, une base sur laquelle fonder une nouvelle relation? Vous avez rappelé l'échec de 1991, et Miles Richardson nous a fait une description assez complète des efforts faits à cette époque et de la déception qui a suivi. Nous en sommes actuellement à une étape où apparaissent des changements prometteurs qui semblent vous rendre optimiste. Qu'est-ce que nous devrions recommander pour éviter que cet accord sombre comme celui de 1991 entre la Colombie-Britannique et le Canada? Que pouvons-nous apprendre de ce que nous aurions dû faire différemment?

**M. John :** J'ai pris part au processus de 1990-1991, avec Miles Richardson et le regretté chef Joe Mathias. Nous avons été nommés par les chefs de la Colombie-Britannique pour siéger avec les représentants du Canada, Murray Kowickan, de la région de l'Atlantique et Audrey Stewart, sous-ministre adjointe des Affaires indiennes, ainsi que de ceux de la Colombie-Britannique, feu Allan Williams, procureur général et mandataire politique, et Tony Sheridan, technicien qui était le sous-ministre de ce qui s'appelle aujourd'hui le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation.

Ensemble, pendant plus de six mois, nous avons rédigé un document, appelé le rapport du groupe de travail, qui traçait les grandes lignes du processus de négociation et des questions de fond à négocier. Comme je l'ai déjà dit, le tout a commencé à battre de l'aile parce que le Canada est revenu à ses anciennes politiques de revendications globales et aux mandats en découlant, qui contrecarraient le but et les recommandations du rapport et qui, en définitive, portaient atteinte aux négociations de bonne foi en Colombie-Britannique.

The question here is around what is required. We need to learn a lesson in going forward that the laws, policies and mandates should not be unilaterally developed by the Crown themselves. They should be jointly developed between First Nations in our case, or indigenous peoples in the case of the Inuit and Metis as well. We need to be participants in this. Article 19 of the UN declaration, for example, is clear on that point. If you are looking at laws or administrative measures, indigenous peoples' free, prior and informed consent is required where those administrative measures or laws are impacting on indigenous peoples. It is consistent with the commitment in operating paragraphs 3 and 20 of the World Conference outcome document.

The message simply is this: For me, yes, there is optimism. Considering what we had to deal with the last government's mandate period over some 10 years and the inability to make progress, we find there is a level of commitment that we have heard from the Prime Minister's Office in particular, that his relationship with indigenous peoples and Canada's relationship with indigenous peoples is the most important one. We take heart in that.

The question here is, following the commitment, we need to see action on the ground. This is why we tabled this extensive document with the Prime Minister on Monday, which outlines what we see as our expectations. But we need a table and a process to be able to sit down and come to some joint arrangement and priorities and a process that doesn't continue assimilation and the extinguishment or denial of rights until we can go to court to prove it.

We have 203 First Nations in British Columbia. If each and every one of our First Nations had to go to court, it would be probably close to 1,000 years before we find a solution. We can't afford that. There is an opportunity to set the framework, and the declaration is an important framework for this very important initiative that we have with this country.

**Senator Patterson:** Could I ask the same question of Ms. Gunn? That will be it for me. Do you have my question?

**Ms. Gunn:** Yes I do, thank you. That is a good question. It is kind of a tough one; right?

**Senator Patterson:** It is: What would you have us recommend Canada do to make sure these promising developments that you both referred to actually take?

**Ms. Gunn:** I appreciate what Chief Ed John was saying. We need to see change in what the government is doing. We need to see action on the ground.

What are some things that might help that change happen, or what might need to happen? One example that I started thinking about is that there are many conversations now looking at what can be done about murdered and missing indigenous women and girls. We have the inquiry, which I have a lot of faith will provide

La question ici porte sur ce qui est nécessaire. Pour aller de l'avant, nous devons accepter que les lois, les politiques et les mandats ne doivent pas être formulés unilatéralement par la Couronne elle-même. Ils devraient l'être conjointement avec les Premières Nations, dans notre cas, ou avec les peuples autochtones, dans le cas des Inuits et des Métis. Nous devons y participer. L'article 19 de la déclaration des Nations Unies, par exemple, est limpide sur ce point. Lorsqu'il s'agit de réviser des lois ou des mesures administratives ayant des répercussions sur les peuples autochtones, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones concernés est nécessaire. Ce principe est conforme à l'engagement figurant aux paragraphes opérationnels 3 et 20 du document final de la Conférence mondiale.

Le message est tout simple. À mon sens, oui, il y a de l'optimisme. Considérant ce avec quoi nous avons dû composer pendant les quelque 10 années du règne du gouvernement précédent et l'impossibilité de réaliser des progrès, nous constatons qu'il existe aujourd'hui un certain niveau d'engagement, en particulier au Cabinet du premier ministre, et que sa relation, de même que celle du Canada, avec les peuples autochtones revêt la plus haute importance. Cela nous encourage.

Après un tel engagement, nous avons besoin de voir des actions concrètes sur le terrain. C'est pourquoi nous avons déposé lundi auprès du premier ministre ce document exhaustif où nous exposons nos attentes. Mais il faut une tribune et un processus qui permettent de discuter et d'en venir à une entente et à des priorités communes, un processus qui ne laisse plus cours à l'assimilation et à l'extinction ou au déni de nos droits jusqu'à ce que nous puissions aller en cour pour le prouver.

Nous comptons 203 Premières Nations en Colombie-Britannique. Si chacune d'elles devait aller en cour, il faudrait probablement près de 1 000 ans pour aboutir à une solution. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous avons une occasion d'établir le cadre de travail; la déclaration en offre un qui se prête à cette initiative très importante que nous engageons avec le pays.

**Le sénateur Patterson :** Puis-je vous poser la même question, madame Gunn? Ce sera tout pour moi. Avez-vous ma question?

**Mme Gunn :** Oui, je l'ai, merci. C'est une bonne question. Plutôt difficile, n'est-ce pas?

**Le sénateur Patterson :** Je la formule à nouveau : que voulez-vous que nous recommandions au Canada pour que se concrétisent ces suites prometteuses dont vous avez parlé tous les deux?

**Mme Gunn :** J'adhère aux propos du chef Edward John. Nous voulons voir du changement dans ce que fait le gouvernement. Nous voulons des actions concrètes sur le terrain.

Quelles sont les choses qui pourraient favoriser ce changement, ou qu'est-ce qui doit se produire? Un exemple qui m'est venu à l'esprit est que de nombreuses démarches sont en cours actuellement pour examiner ce qu'on pourrait faire au sujet des femmes et des filles autochtones assassinées ou disparues. Nous

us with some good direction, but from the information out there, what we see is that what increases the vulnerability of indigenous women and girls to be murdered or disappeared is the failure to protect economic, social and cultural rights.

In Canada, it still feels like there is a priority given to civil and political rights and that those are the justiciable rights, while economic, cultural and social issues are just mere matters of policy. I think we see a bit of shift happening in the Canadian government currently. I know, during the consultations last year on the national housing strategy, there was a session on the right to housing, but at this point in time, the Canadian Supreme Court still doesn't seem to think that economic, social and cultural rights are justiciable under the Charter.

One of the commissioners from the Quebec Human Rights Commission said to Canada at the National Housing Strategy, "Get out of the 1970s," and this idea that somehow civil and political rights are the important ones and the economic, social and cultural rights are just good to do because we are good, moral people. That actually leads to fundamental violations. If we aren't going to actually ensure real protection is given to economic, social and cultural development of indigenous peoples, alongside other civil and political rights, I don't think we will see the fail-safe in case any deal doesn't happen or a way to access some sort of remedy if Canada fails to follow through on these promises of a new relationship. I hope that helps.

**Senator Patterson:** Thank you.

**Senator Doyle:** This question is for either Ms. Gunn or Chief John. We have been told that the main requirement to implement the UN declaration is political will. Assuming the government has the political will, which they have indicated that they do, what are some of the big public policy obstacles that could prevent that from happening? Do you see any great public policy obstacles on the horizon that could delay implementing the UN Declaration by Canada?

**Ms. Gunn:** That is a difficult question. I sometimes say in public speeches that I only take easy questions, but I feel that's not an appropriate response when you are asked to testify at the Senate so I guess I have to answer the difficult questions.

**Senator Doyle:** Just in a general way — nothing specific.

**Ms. Gunn:** I don't know if it's a policy issue, but I sometimes see a sincere desire to have a different relationship, but there's either an unwillingness or hesitation by the Canadian government to act differently.

A few years ago, I was able to attend UN training on peace building for resolving major conflicts and the skills needed to end apartheid, for example. In the training, they said that to end long-

avons la commission d'enquête, dont j'ai bon espoir qu'elle nous mettra sur de bonnes pistes, mais d'après les témoignages qu'on y entend, ce qui rend plus vulnérables les femmes et les filles autochtones, c'est l'échec à protéger les droits économiques, sociaux et culturels.

C'est comme si, au Canada, on accordait toujours la priorité aux droits civils et politiques, qu'on voit comme des droits relevant de la compétence des tribunaux, tandis que les enjeux économiques, culturels et sociaux ne seraient que des questions de principe. Je pense que les choses évoluent un peu actuellement au sein du gouvernement canadien. Durant les consultations l'an dernier sur la stratégie nationale du logement, il y a eu une séance sur le droit au logement, mais à l'heure où l'on se parle, la Cour suprême du Canada n'a pas l'air de penser que les droits économiques, sociaux et culturels relèvent de la compétence des tribunaux en vertu de la Charte.

Un des membres de la Commission des droits de la personne du Québec disait à cette occasion au Canada : « Sortons des années 1970 » pour dénoncer cette idée que les droits civils et politiques sont en quelque sorte ceux qui comptent et que les droits économiques, sociaux et culturels ne sont là que parce que nous sommes de bonnes personnes, avec un sens des valeurs. Cela mène à des violations fondamentales. Si nous ne parvenons pas à accorder une vraie protection au développement économique, social et culturel des peuples autochtones, comme aux autres droits civils et politiques, je ne pense pas qu'il y aura un filet de sécurité si aucune entente n'intervient ou une façon d'obtenir une quelconque réparation si le Canada ne donne pas suite à ses engagements. J'espère que cela vous éclaire un peu.

**Le sénateur Patterson :** Merci.

**Le sénateur Doyle :** Ma question s'adresse à l'un ou l'autre de vous deux. On nous dit que la première condition pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies est la volonté politique. En admettant que le gouvernement ait cette volonté politique, comme il le laisse entendre, quels sont les principaux obstacles de politique publique qui pourraient l'empêcher? Voyez-vous à l'horizon des obstacles majeurs qui pourraient retarder la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies au Canada?

**Mme Gunn :** C'est une question difficile. Je dis parfois dans mes discours que j'accepte seulement les questions faciles, mais j'ai l'impression que ce n'est pas une chose à dire quand on témoigne devant le Sénat, alors j'imagine que je dois répondre aux questions difficiles.

**Le sénateur Doyle :** Allez-y de manière générale... Rien de spécifique.

**Mme Gunn :** Je ne sais pas si cela relève des politiques, mais je sens parfois un réel désir de cultiver une relation différente, or il y a chez le gouvernement canadien soit une réticence soit une hésitation à agir différemment.

Il y a quelques années, j'ai pu assister à un stage de l'ONU sur les mesures à prendre pour résoudre les conflits majeurs et les aptitudes nécessaires pour mettre fin à l'apartheid, par exemple.

standing conflicts, which we suggest the current relationship between indigenous peoples and Canada represents, both sides need to start thinking differently and acting differently in order to get to a different place.

At certain levels, we see a lot of discussion about needing to do things differently, but I'm not sure if that information is flowing down to the bureaucrats or the people that work in various departments who are supposed to be implementing policies and these new directions on the ground. It seems to be the same old story happening at that level. It's a disconnect. I don't know how you get the people who are charged with implementing policies to take that direction or how you move that new idea from the Prime Minister and his ministers down to that implementation level.

**Senator Doyle:** In terms of the world, nations that are signatories to the agreement — New Zealand and Australia — how do we stack up as a nation in our treatment of indigenous people in comparison to those nations, say?

**Ms. Gunn:** Comparisons are always interesting, because Canada is a little better on some things and a little worse on others. I would reiterate that where Canada is really failing is on economic, social and cultural rights. While the Department of Justice says we don't have that divide anymore, they still seem to take positions in court that suggest that economic, social and cultural rights are policy issues, not legally enforceable rights. Canada falls back there.

There are big changes happening in places like New Zealand. You may have heard recently that an agreement with the local indigenous peoples has recognized the legal personhood of a river and the personhood of mountains and that indigenous peoples are then held to be responsible or guardians over those entities. While that may be a groundbreaking idea to some people, we should also remember that we recognize corporations as legal entities.

**Senator Doyle:** That's true.

**Ms. Gunn:** If we can have a nonexistent corporation be a legal person, a mountain shouldn't be that hard.

This is happening in several Latin American countries. India also recently took some steps over a river, I think.

While we might be shifting from how we still view the lands, territories and resources in Canada as a primary source of economic development, other areas of the world are recognizing that we either need a healthy environment to live or that the environment has a right to exist in and of itself, regardless of our reliance upon it.

**Senator Doyle:** Okay. Thank you.

On nous disait que pour mettre fin aux conflits de longue date, à quoi ressemblent à notre avis les relations actuelles entre les peuples autochtones et le Canada, les deux camps doivent commencer à penser différemment et à agir différemment s'ils veulent aboutir à quelque chose de différent.

À certains échelons, on parle beaucoup de la nécessité de faire les choses différemment, mais je ne suis pas sûre que l'information se rende jusqu'aux bureaucrates et aux employés de divers services qui sont censés appliquer les politiques et les nouvelles orientations sur le terrain. On dirait que c'est toujours la même histoire à cet échelon. L'information ne se rend pas. Je ne sais pas comment on s'y prend pour mettre sur la bonne voie les gens qui sont chargés d'appliquer les politiques, ou pour amener cette idée nouvelle du premier ministre et de ses ministres jusqu'à cet échelon de la mise en œuvre.

**Le sénateur Doyle :** Par rapport au monde, aux pays qui ont signé l'accord, comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie, comment nous classons-nous au chapitre du traitement des peuples autochtones?

**Mme Gunn :** Il est toujours intéressant de comparer, parce que le Canada s'en tire un peu mieux à certains égards, un peu moins bien à d'autres égards. Je dirais à nouveau que là où le Canada échoue vraiment, c'est au chapitre des droits économiques, sociaux et culturels. Le ministère de la Justice a beau dire que le fossé n'existe plus, il semble toujours adopter en cour des positions qui donnent à penser que ce sont là des enjeux de politique, non pas des droits applicables au sens de la loi. Le Canada tire de l'arrière à ce chapitre.

Il se produit de grands changements en des endroits comme la Nouvelle-Zélande. Vous avez peut-être su récemment qu'un accord avec les peuples autochtones là-bas reconnaissait à une rivière et à des montagnes le caractère juridique de « personnes » et que les peuples en question en devenaient de ce fait les gardiens et les responsables. L'idée peut paraître avant-gardiste aux yeux de certains, mais rappelons-nous que nous considérons aussi les sociétés commerciales comme des personnes morales.

**Le sénateur Doyle :** C'est vrai.

**Mme Gunn :** Si une société inexistante peut être une personne juridique, il ne devrait pas être si difficile d'accorder le même titre à une montagne.

La même chose se produit dans plusieurs pays d'Amérique latine. L'Inde a pris récemment des mesures semblables à propos d'un fleuve, je crois.

Tandis que nous nous écartons peut-être d'une perception des terres, des territoires et des ressources du Canada comme une source première de développement économique, d'autres régions du monde admettent soit que nous avons besoin d'un environnement sain pour vivre, soit que l'environnement a le droit d'exister en soi, peu importe que nous en soyons dépendants ou non.

**Le sénateur Doyle :** D'accord. Merci.



**Mr. John:** Regarding the two questions raised by Senator Doyle, indigenous peoples live largely in a world of policy. On the question of political will, as I said, the tone from the Prime Minister is a constructive tone. The question is to translate that tone into concrete action. If it stops at policy, then we are no further ahead, because the next government, whatever political stripe it may be, may have a different tone. That means we are not any further ahead than where we are now.

What we require beyond political will is the issue of action through legislation. In the MOU signed by the Prime Minister and the National Chief from the Assembly of First Nations on Monday, there is a commitment to provide a legislative framework for the implementation of the declaration. That is an important step, because legislation becomes more difficult.

Policy may not be enforceable; in some cases, good legislation may not be enforceable. For example, take section 35(1) of Canada's Constitution. The highest law of the land says that the existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada are hereby recognized and affirmed. Underline the word "hereby recognized and affirmed." Notwithstanding the constitutional recognition, policy applied at bureaucratic level says to us that we have to prove that we are indigenous peoples or Aboriginal peoples, and we have to prove the existence of our Aboriginal rights and Aboriginal title. You will never see those words in Canada's Constitution in section 35(1).

We know, for example, in this province, when former Premier Gordon Campbell moved to establish recognition and reconciliation legislation, political will dissipated when members of his caucus, supported by the mining industry, for example, started creating a revolt against the authority of the premier who was moving in a direction we thought was the correct one. Political will is the victim of the vagaries of politics generally in the province. With indigenous peoples being a minority in terms of numbers, it creates a difficult situation for us.

We need to see justice done. Where we have seen the highest level of justice in this country has been through court cases. With the *Sparrow* decision in the early 1990s and the latest decision from the Supreme Court of Canada in *Tsilhqot'in*, we see a measure of justice, but we also know that the Supreme Court of Canada is in a new area of developing law that relates to indigenous peoples. In some ways, they haven't figured it all out. In some cases, they seem to be lurching from pillar to post. First, there is a fiduciary relationship with the Crown with indigenous peoples that now has been replaced with the honour of the Crown. It is a moving target at the best of times.

The political will question and the matter of public policy — the obstacles are always there; they are ever-present. We have to continue the best we can to educate people.

**M. John :** En ce qui concerne les deux questions soulevées par le sénateur Doyle, les peuples autochtones vivent en grande partie dans un monde de principes. Pour ce qui est de la volonté politique, comme je disais, le ton du premier ministre est constructif. Il s'agit de le traduire en action concrète. Si on ne dépasse pas le stade des principes, alors nous ne sommes pas plus avancés, parce que le prochain gouvernement, de quelque allégeance qu'il soit, adoptera peut-être un autre ton. Nous en serons alors au même point qu'aujourd'hui.

Ce qu'il nous faut au-delà de la volonté politique, c'est l'action par décision législative. Dans le protocole d'entente signé lundi par le premier ministre et le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, il y a l'engagement de créer un cadre législatif pour la mise en œuvre de la déclaration. C'est une étape importante, parce qu'une loi devient plus contraignante qu'une politique.

Une politique peut ne pas être exécutoire; dans certains cas, une bonne loi non plus. Prenez par exemple le paragraphe 35(1) de la Constitution du Canada. La loi primordiale du pays dit que les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. Soulignez les mots « reconnus et confirmés ». Nonobstant cette reconnaissance constitutionnelle, la politique appliquée à l'échelon bureaucratique dit que nous devons prouver que nous sommes des Autochtones et que nous devons prouver l'existence de nos droits et de nos titres ancestraux. Pourtant, vous ne trouverez jamais ce libellé au paragraphe 35(1) de la Constitution du Canada.

Dans cette province, par exemple, lorsque le premier ministre Gordon Campbell a voulu faire adopter une loi de reconnaissance et de réconciliation, la volonté politique s'est évanouie dès que des membres de son caucus, appuyés par l'industrie minière entre autres, se sont mis à fomenter une révolte contre son autorité parce qu'il empruntait une voie qui, à nos yeux, était la bonne. La volonté politique succombe aux caprices de la politique en général dans cette province. Comme nous sommes en nombre minoritaire, la situation devient difficile pour nous.

Nous voulons que justice soit faite. C'est dans des affaires judiciaires que nous avons constaté le plus haut degré de justice dans ce pays. Avec la décision *Sparrow* au début des années 1990 et la plus récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Tsilhqot'in*, nous voyons une dose de justice, mais nous savons aussi que la Cour suprême est dans une phase nouvelle de création de jurisprudence se rapportant aux peuples autochtones. Elle n'est pas au bout de ses peines. Dans certains cas, on dirait qu'elle ne sait pas sur quel pied danser. D'abord, on parle d'une relation fiduciaire entre la Couronne et les peuples autochtones, une notion qu'on remplace ensuite par celle de l'honneur de la Couronne. Dans le meilleur des cas, c'est une cible mobile qu'on vise.

Entre volonté politique et questions de principe... les obstacles sont toujours là, omniprésents. Nous devons continuer à éduquer nos gens du mieux que nous pouvons.

On the question in respect of the nations of the world and how Canada stacks up, if you were comparing indigenous peoples in Canada to indigenous peoples in Guatemala, I would say we are doing better. In the Latin American countries, we see a situation where indigenous leaders who are fighting to protect their lands — fighting for the recognition of their rights — are being killed in numbers far too great to see the unacceptability.

We have a situation where we have greater numbers of our children going to school and succeeding and graduating from high school. That's constructive. In British Columbia, in the early 1990s, we had students graduating from high school at about the 25 per cent level. We are up to 60 per cent because we organized ourselves and made strong and determined efforts that we needed to see more of our children graduate from high school.

If you take it in terms of social or economic indicators, in British Columbia, we set up high-functioning councils that are populated by indigenous peoples who have expertise in the areas of health or education or justice, with a mandate from our chiefs that we put in our best and highest educated people to change the standards that we are currently facing. We are making improvements, but we have a long way to go.

**Senator Doyle:** Thank you.

**Senator Christmas:** First of all, I just want to express my thanks for the great work that you have done, Grand Chief and Professor Gunn. I can tell that this has been many years of hard work and dedication to finally get to the point where the declaration has now been recognized by the United Nations. Here in Canada, we have a Prime Minister that has embraced it and has signed an MOU to carry it out. I just want to express my thanks, as a Mi'kmaw person in this country, for all of the great work that both of you have done.

It seems to me that that part of the struggle of defining what indigenous rights are, that work, has been completed. We have a very clear definition, I think, through the declaration, of what indigenous rights are. It is a consensus document, as Grand Chief mentioned, so this is something that indigenous peoples and Canada, our own country, have also embraced and adopted.

It seems to me that the next problem or challenge is how implement the declaration in Canada, specifically within our country. I think the problem along those lines has been clearly defined by both of you. I really liked the Grand Chief's words of "rights ritualism," which we suffer a great deal in Canada. We talked about the lack of political will. At one point, I think you had mentioned, Grand Chief, how, back in 1991, even though you had a process clearly defined, officials within the government reverted back to their prior understanding. It seems to me that the best role that this particular committee of the Senate can play is to begin

Quant à savoir où le Canada se classe parmi les pays du monde, si on compare les peuples autochtones de chez nous à ceux du Guatemala, je dirais que nous faisons mieux que là-bas. En Amérique latine, les chefs indigènes qui luttent pour préserver leurs terres, pour faire reconnaître leurs droits, se font assassiner en nombre tel que cela défie le sens commun.

Chez nous, un plus grand nombre de nos enfants vont à l'école, réussissent en classe et passent leur secondaire. C'est encourageant. En Colombie-Britannique, au début des années 1990, la proportion d'élèves qui obtenaient leur diplôme d'études secondaires était d'environ 25 p. 100. Elle est passée à 60 p. 100 parce que nous nous sommes organisés et que nous avons travaillé fort pour qu'un plus grand nombre de nos enfants passent leur secondaire.

Si on parle d'indicateurs socioéconomiques, en Colombie-Britannique, nous mettons sur pied des conseils qui fonctionnent très bien et qui sont formés d'Autochtones compétents dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de la justice, avec consigne de nos chefs de placer là nos éléments les meilleurs et les plus éduqués afin de hausser les standards que nous avons actuellement. Nous faisons des progrès, mais le chemin est encore long devant nous.

**Le sénateur Doyle :** Merci.

**Le sénateur Christmas :** D'abord, je voudrais vous remercier du magnifique travail que vous avez accompli, grand chef John et professeure Gunn. Je dois dire qu'il a fallu de nombreuses années de dévouement et de grands efforts pour enfin aboutir à la déclaration qui est maintenant reconnue par les Nations Unies. Ici au Canada, nous avons un premier ministre qui l'a accueillie volontiers et qui a signé un protocole d'entente pour la faire appliquer. Moi qui appartiens à la nation mi'kmaw, je veux juste vous dire ma gratitude pour l'excellent travail que vous avez fait tous deux.

Il me semble que nous avons maintenant achevé cette partie de la tâche qui consistait à définir en quoi consistent les droits des peuples autochtones. Nous en avons une définition très claire, je pense, dans la déclaration. C'est un document qui fait consensus, comme l'a mentionné le grand chef, et c'est pourquoi les peuples autochtones du Canada, notre propre pays, l'ont si bien accueilli et adopté.

Le problème ou le défi qui nous attend maintenant est de savoir comment mettre en œuvre cette déclaration au Canada, comment lui donner une application spécifique à notre pays. Je pense que vous avez tous deux bien circonscrit le problème. J'aime bien l'expression du grand chef, le « ritualisme des droits » dont nous souffrons tant au Canada. Nous avons parlé du manque de volonté politique. À un certain moment, grand chef, vous avez raconté comment, en 1991, même si vous aviez une démarche bien engagée, les représentants du gouvernement se sont repliés sur leur position antérieure. Il me semble que le meilleur rôle que

defining how the declaration can be implemented in Canada.

Grand Chief, you said specifically that what is needed is legislation. We need, in my mind, a suite of laws that will put specific objectives and processes in place on how to achieve the implementation of the declaration.

If the Senate embarked on that path of defining a draft action plan that listed a number of pieces of legislation — it may be in health, social, housing, justice, a broad range of fields — and if this committee took this current study and focused on a nation-to-nation relationship but then outlined a series of draft legislation — and I fully accept your point, Grand Chief, that it has been done jointly, but there has to be a starting point — do you think that is a fair spot to begin? Perhaps I can turn to the Grand Chief first, and then I'll ask Professor Gunn to comment.

**Mr. John:** Senator Christmas, I want to congratulate you on your appointment to the Senate. I think it's well-deserved. I'm certainly looking forward to your expertise, background, knowledge and experience that you bring from an indigenous perspective, being involved with the Mi'kmaw peoples.

I agree with you that the identification and definition of the rights has largely been done, perhaps, through the UN declaration. It will help to inform our judiciary and our other arms of our government, the executive, Parliament and the Senate, in the way forward. I agree with you that the challenge is how we now implement it.

An important point that I wanted to make was that the role of the Senate in public education is critical because, if there is a lack of understanding, then it leads to either ongoing discrimination or, at best, indifference to what needs to be done.

On the question of legislation and whether it is a suite of legislation to implement the provisions of the declaration or perhaps an overarching piece of legislation, it might be both. It may be an adoption of the declaration in a broad sense, but with the implementation in specific areas.

Let me give an example. The panel on Canadian environmental assessment's report and the NEB panel report both deal extensively with how we use the declaration in the work of the environmental assessment process, the Canadian Environmental Assessment Agency or the National Energy Board and the process under there. Both of the reports make extensive recommendations with respect to that. I would say that new federal legislation on both of those pieces would allow for the implementation of the declaration within the parameters of those two mechanisms that we have in this country for environmental assessment and for the National Energy Board.

puisse jouer ce comité sénatorial en particulier est de commencer à déterminer comment la déclaration peut être mise en œuvre au Canada.

Grand chef, vous avez dit expressément que ce qu'il faut, ce sont des lois. Dans mon esprit, nous avons besoin d'une série de lois qui fixeront des buts précis et qui mettront en place des mécanismes de mise en œuvre.

Si le Sénat entreprenait d'ébaucher un plan d'action qui énumérerait un certain nombre de mesures législatives — en matière sociale, en matière de santé, de logement, de justice, un large éventail de domaines — et si notre comité prenait l'étude actuelle et se concentrait sur une relation de nation à nation, mais qu'il présentait ensuite une série d'avant-projets de loi — vous avez bien raison de dire, grand chef, que cela s'est fait conjointement, mais il faut bien commencer quelque part —, pensez-vous que ce serait une bonne façon de procéder? Je m'adresse à vous d'abord, puis je demanderai à la professeure Gunn de commenter à son tour.

**M. John :** Sénateur Christmas, je tiens à vous féliciter de votre nomination au Sénat, entièrement méritée, je pense. Je suis heureux pour ma part de la compétence, des antécédents, du savoir et de l'expérience dont vous nous ferez profiter de votre point de vue autochtone, grâce à vos rapports avec les communautés mi'kmaw.

Je conviens avec vous que l'identification et la définition des droits sont en grande partie achevées, peut-être, avec cette déclaration des Nations Unies, qui servira à éclairer nos magistrats et les autres branches de l'État, l'exécutif, le Parlement et le Sénat, sur la voie de l'avenir. Je conviens aussi que le défi maintenant est de savoir comment nous allons la mettre en œuvre.

Une chose importante que je tenais à dire est que le Sénat joue un rôle essentiel dans l'éducation du public, parce que si la compréhension fait défaut, c'est la discrimination qui continue ou, au mieux, c'est l'indifférence qui s'installe.

À propos de la législation, avons-nous besoin d'une série de lois pour mettre en œuvre les dispositions de la déclaration, ou bien plutôt d'une loi globale? Ce pourrait être les deux. On pourrait adopter la déclaration au sens large, mais prévoir des mesures d'application dans des domaines particuliers.

Permettez-moi un exemple. Le rapport du groupe d'experts sur les évaluations environnementales et celui du groupe d'experts de l'Office national de l'énergie traitent tous deux longuement de la façon d'appliquer la déclaration au processus d'évaluation environnementale tel qu'il se déroule à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou à l'Office national de l'énergie. Les deux rapports font des recommandations exhaustives à ce sujet. Je dirais que la nouvelle loi fédérale permettrait de mettre en œuvre la déclaration à l'intérieur des paramètres de ces deux mécanismes que nous avons dans notre pays, celui de l'ACEE et celui de l'ONE.

I am not sure it is an either/or situation. It may be a situation where we should be really looking at both of them. This is one of those issues that, for example, the national chief and the Assembly of First Nations executive and First Nations across this country need to tackle because, as Article 18 of the declaration says, through our representative organizations or institutions, we need to be involved, with our free, prior and informed consent in legislative or administrative measures.

We helped develop the declaration. We were involved in every word in that declaration in Geneva. So it's our declaration as well. It doesn't belong just to Canada. But, once Canada has adopted the declaration, of course, under the Vienna Convention on the Law of Treaties, subnational governments, such as the provinces and territories, are bound by it. I don't know that they realize that, but maybe your research at the Senate can help to understand the implications of the adoption of the declaration and what it means for the provinces and territorial governments. My own analysis and view of it is that, under that particular Vienna Convention on the Law of Treaties, provinces and territories are bound by what Canada commits to.

I would leave it at that, and I thank you for that very important question.

**Senator Christmas:** Thank you, Grand Chief. Professor?

**Ms. Gunn:** While I agree that legislation is required, my concern is always the starting point.

One of the foundational principles, as I said, of the UN declaration is that this needs to be done in partnership, and it can't be Canada setting out an agenda and then trying to get indigenous peoples on board. That's what we need to change.

It also means moving beyond national approaches to recognize the differences between indigenous peoples. If I think about my own home province, as I already indicated, I am Metis and a member of the Manitoba Metis Federation. We also have historic numbered treaties and we have First Nations that have not signed treaties.

When we think about implementing the UN declaration to that very tangible, practical determining traditional territories and the rights that are associated with the ability to use various rights, it's going to be very hard to do that at the national level. At some point, Canada will have to realize that it's complicated. While it's easy to work with national political organizations and that broad frameworks can be developed at that level, implementation requires that local level. What Treaty 1 First Nations are looking for and what implementing the UN declaration means in Treaty 1 territory may not be the same thing for Metis people who use and occupy a similar territory.

Je ne suis pas certain qu'une démarche doive exclure l'autre. Nous devrions peut-être vraiment envisager les deux. C'est là une des questions auxquelles doivent s'attaquer, par exemple, le chef national et le bureau de direction de l'Assemblée des Premières Nations ainsi que les peuples autochtones de tout le pays parce que, comme le dit l'article 18 de la déclaration, par l'intermédiaire de nos propres organisations ou institutions, nous devons participer à l'application de mesures législatives ou administratives avec notre consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Nous avons contribué à rédiger la déclaration. Nous en avons pesé chaque mot à Genève. Alors c'est notre déclaration à nous aussi. Elle n'appartient pas uniquement au Canada. Mais une fois que le Canada l'a adoptée, bien sûr, en vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités, les gouvernements infranationaux, comme les provinces et les territoires, se trouvent liés par elle. Je ne sais pas si ces gouvernements s'en rendent compte, mais vos services de recherche pourraient peut-être les aider à comprendre à quoi les engage l'adoption de la déclaration. D'après mon interprétation de cette convention en particulier, les provinces et les territoires sont liés par l'engagement du Canada.

Je m'en tiendrai à cela et je vous remercie d'avoir posé cette question très importante.

**Le sénateur Christmas :** Merci, grand chef. Professeure Gunn?

**Mme Gunn :** Je suis d'accord pour dire qu'il faut des lois, mais ce qui m'inquiète toujours, c'est le point de départ.

Comme je disais, un des principes de base de la déclaration des Nations Unies est que les choses doivent se faire en partenariat. Il n'est pas question que le Canada établisse un programme et essaie ensuite d'y faire entrer les peuples autochtones. C'est cela que nous devons changer.

Cela signifie aussi qu'il nous faut aller au-delà des approches nationales pour reconnaître les différences entre les peuples autochtones. Si je songe à ma propre province d'origine, comme je l'ai indiqué, je suis Métis et membre de la Manitoba Metis Federation. Nous avons également des traités historiques numérotés et certaines Premières Nations n'ont pas signé de traités.

Quant à la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies dans cette situation très tangible, dans le but de définir les territoires traditionnels, les droits qui y sont associés, et la possibilité d'utiliser divers droits, il sera très difficile de l'effectuer à l'échelle nationale. À un moment donné, le Canada devra se rendre compte que c'est compliqué. Bien qu'il soit facile de travailler avec les organismes politiques nationaux, et que des cadres généraux peuvent être élaborés à ce palier, la mise en œuvre exige une participation locale. Il est possible que les revendications des Premières Nations du traité n° 1 et la mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies dans le territoire

The other thing that I think happens is sometimes indigenous peoples have always been put in a position to react, so we've become very reactive. I try to dream of a place where indigenous peoples are involved from that beginning point. I think we've started that by changing the composition of the Senate chamber and the House of Commons. We see more different faces there than we ever have before, and I think that's a useful step.

I express a bit of concern if the Senate were to say, "Here is step 1, 2, and 3 and this is the legislation," in that whether it's good or not, when the process is flawed, there is a chance for indigenous peoples to react even if the substance is good. I would hope that what the Senate might produce is also a new process for how Canada engages indigenous peoples that has us sitting at the table from the beginning.

Again, I'm going to reiterate my point of the need for a gendered lens through all of this process. We need to continue to recognize, as the Senate has very much done in the last couple of weeks, that colonization has differentially impacted particularly or easily pointed to First Nations men and women. I thank the Senate for their amendment to the legislation to actually address ongoing inequality.

That may not be as practical as, "What we want you to do is step 1, 2, 3 and 4." That's where my head is, and it's hard for me to think about those steps until I see indigenous peoples at tables. I don't think it's going to be a table. It's going to have to be maybe a Treaty 1 table and a southern Metis table and a northern Metis table. I think you have my point here.

**Senator Enverga:** Thank you for joining us tonight.

I myself am very proud of all of our First Nation brothers and sisters in the Senate. I believe that they will make a loud difference for the community as a whole. I understand that with them, it is basically having the government and the nation head to head at this time. So you have great representation from your community. I'm pretty sure about that.

We've been discussing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Where do you think Canada is right now? Have we at least implemented a few of them? How many of those declarations have we implemented? Have you been counting? What are your expectations in, let's say, five to ten years from now?

**Ms. Gunn:** One of the things that strikes me is that Canada was, I think, a first mover in the area of recognizing indigenous peoples' rights. In 1982, when we included Aboriginal and treaty rights in the Constitution, I really think Canada was one of the first nations in the world to create such high-level recognition of rights. Unfortunately, I think that might have been the high point

visé par le traité n° 1 ne soient pas tout à fait la même chose que revendiquent les Métis qui utilisent et occupent un territoire semblable.

Je crois qu'il se produit une autre chose. Les peuples autochtones ont souvent été placés dans une situation où ils devaient réagir et, par conséquent, ils sont devenus très réactifs. Je tente d'imaginer une situation où les peuples autochtones participent dès le départ. Je crois que nous avons entamé ce processus en modifiant la composition du Sénat et de la Chambre des communes. On y voit une plus grande diversité de visages qu'auparavant, et je crois qu'il s'agit d'une étape utile.

J'aurais quelques préoccupations si le Sénat disait : « Voici les étapes 1, 2 et 3, et voici le projet de loi ». Même si l'idée ou la substance est bonne ou mauvaise, ou lorsque le processus est vicié, les peuples autochtones devraient pouvoir se prononcer. J'espère que le Sénat créera un nouveau processus quant à la façon dont le Canada engage la participation des peuples autochtones en leur garantissant une place à la table des négociations dès le début.

Je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt : nous devons tenir compte des différences entre les sexes à travers tout ce processus. Nous devons continuer de reconnaître, comme le Sénat s'est évertué à le faire au cours des dernières semaines, que la colonisation a eu des effets différents sur les hommes et les femmes des Premières Nations. Je remercie le Sénat d'avoir proposé un amendement au projet de loi dans le but de remédier aux inégalités qui existent toujours.

Cela n'est peut-être pas aussi pratique que nous demander de réaliser les étapes 1 à 4. C'est mon avis, et j'ai de la difficulté à envisager ces étapes si les peuples autochtones ne sont pas assis à la table des négociations. À mon avis, il n'y aura pas une seule table. Il est possible que nous ayons besoin d'une table différente pour le traité n° 1, pour les Métis du sud et pour ceux du nord. Je crois que vous comprenez où je veux en venir.

**Le sénateur Enverga :** Je vous remercie d'être ici ce soir.

Je suis très fier de tous nos frères et sœurs des Premières Nations qui siègent au Sénat. Je crois qu'ils feront une grande différence pour la communauté dans son ensemble. Pour eux, je crois qu'il s'agit essentiellement d'encourager les échanges face à face entre le gouvernement et la nation. Or, votre communauté est fort bien représentée. J'en suis bien convaincu.

Nous avons discuté de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Selon vous, où en est le Canada à cet égard aujourd'hui? Avons-nous au moins mis en œuvre certains de ces droits et, le cas échéant, combien? Avez-vous fait le décompte? Quels résultats envisagez-vous dans cinq à dix ans, par exemple?

**Mme Gunn :** L'une des choses qui me frappent est que le Canada a joué un rôle de pionnier, je crois, dans le domaine de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Nous avons inscrit les droits ancestraux et issus de traités dans la Constitution en 1982, et je suis persuadée que le Canada a été l'une des premières nations du monde à reconnaître ces droits à un niveau

of this. What has happened over the last number of years is that many states have followed and then have continued to go where Canada continues to rest on “We have constitutional recognition.”

As Chief Ed John has pointed out, mostly through the courts, we have laid some pretty solid groundwork that we can build from. The duty of consultation and accommodation, as recognized by the courts, is a good starting point, but it's not yet at the level necessary for the UN declaration. The *Tsilhqot'in* case on land rights is a good case and probably is close to meeting the standards, but that's one small example. That's not across Canada.

If Canada implements the recommendations and if we start to address that issue, Canada will be hopefully meeting the economic, social and cultural needs of indigenous women. As we look at a lot of the statistics, I think we do really struggle.

One of the ways that is easiest to start thinking about the UN declaration, particularly when we start thinking of either implementation or reflecting on what Canada has done — I work through thematic clusters and I don't identify article by article. I'll talk about self-government and autonomy and lands, territories and resources, economic rights, cultural rights, education and language. That's a helpful way that we can start to do some of these reviews.

It's hard in Canada because it's definitely not uniform. I think there are some good examples that exist in different places where we can say, “This legislation or this agreement or this modern treaty” — I'm not sure why we call them modern and not just a treaty, but that's probably a story for a different day — and we can say that meets. But that doesn't apply to all indigenous peoples across Canada. So I think that's hard.

My expectations in five to ten years? For me, the biggest indicator will be probably youth suicide rates. I feel we will be achieving what we are set out to do if our youth feel more positive about their future and feel that there are options for them in life and can see themselves as part of the fabric in Canada.

That will require supporting families. We had a conversation about the UN declaration at the Canadian Bar Association a couple of weeks ago and talked about the responsibility of implementing the UN declaration also falls to our families. These aren't just theoretical rights or rights that exist out there but are very personal and profound for many indigenous peoples. My expectation is that our families will be healthier, our communities will be healthier, and I will use the youth and the children to measure that. I do think and hope we can provide them a better future.

aussi élevé. Malheureusement, je crois que cela aura été le point culminant. Au cours des dernières années, de nombreux États ont suivi cet exemple et certains d'entre eux sont allés plus loin, alors que le Canada se contente toujours de dire : « Nous avons reconnu ces droits dans la Constitution ».

Comme l'a souligné le chef Ed John, nous avons établi des bases assez solides, essentiellement au moyen des tribunaux, sur lesquelles nous pouvons continuer de construire. Le devoir de consulter et d'accommoder, tel que reconnu par les tribunaux, est un bon point de départ. Mais nous n'en sommes pas encore à la hauteur de la déclaration des Nations Unies. L'affaire *Tsilhqot'in* sur les droits fonciers est un excellent exemple. La décision rendue nous rapproche probablement des normes, mais il s'agit d'un exemple précis qui ne s'applique pas à l'échelle du Canada.

Si le Canada met en œuvre les recommandations et si nous abordons ce problème, le pays, espérons-le, répondra aux besoins économiques, sociaux et culturels des femmes autochtones. Nous examinons beaucoup de statistiques, lesquelles confirment, je crois, l'ampleur de nos difficultés.

L'un des moyens les plus faciles de commencer à réfléchir à la déclaration des Nations Unies, en particulier lorsque nous commençons à envisager sa mise en œuvre, ou le bilan du Canada à ce chapitre — mon analyse part des groupes thématiques et non des articles du projet de loi. Je parlerai de l'autonomie gouvernementale, des terres, des territoires, des ressources, des droits économiques et culturels, de l'éducation et de la langue. Il s'agit d'un moyen utile pour entamer cet examen.

C'est difficile parce que la situation n'est pas uniforme au Canada. Je crois qu'il existe de bons exemples dans différents endroits où nous pouvons dire : « Ce projet de loi ou cet accord ou ces traités modernes » — je ne sais pas trop pourquoi nous les qualifions de modernes et pas seulement de traités, mais c'est probablement une question qu'il faudrait aborder un autre jour — et nous pouvons dire que cela est conforme. Mais cela ne s'applique pas à tous les peuples autochtones du Canada. Or, je crois qu'il s'agit d'une situation difficile.

Quelles sont mes attentes pour les cinq à dix prochaines années? À mon avis, l'indicateur principal sera probablement le taux de suicide chez les jeunes. Je crois que nous aurons atteint nos objectifs si nos jeunes sont plus optimistes quant à leur avenir, si des choix s'offrent à eux et s'ils croient qu'ils font partie du tissu social du Canada.

Cela exigera des familles solidaires. Nous avons discuté de la déclaration des Nations Unies lors d'une réunion avec l'Association du Barreau canadien il y a quelques semaines, et du fait que nos familles sont aussi responsables de la mise en œuvre de cette déclaration. Il ne s'agit pas seulement de droits théoriques ou de droits qui existent quelque part; c'est une question très personnelle et très importante pour de nombreux peuples autochtones. Je m'attends à ce que nos familles et nos communautés soient en meilleure santé et mon évaluation se fera à partir de la situation des jeunes et des enfants. Je crois et j'espère que nous pourrons leur offrir un meilleur avenir.

**Mr. John:** Thank you, Professor Gunn, for your remarks.

I would like to say that I agree with the fact that we have section 35 of the Constitution. Canada is one of very few countries that does recognize Aboriginal treaty rights and Aboriginal peoples in the Constitution. These are, as Professor Gunn mentioned, justiciable rights. These are legal constitutional rights that are part of the highest law of this land. It's about the implementation of these. The problem, as I said, has been Canada has taken a position that until you can prove you exist as indigenous peoples, until you can prove that Aboriginal title exists in your territory, it is rights that don't mean much.

They tell us, for example, that, "Well, we recognize that Aboriginal title exists in British Columbia," but they say, "but we don't know where it exists." I'm thinking, what about all of British Columbia, if you don't know where it exists? And then all of British Columbia and the territories of the First Nations are there.

The UN declaration has 46 articles. In and of itself, within the framework of the declaration, are balancing provisions. Say, for example, with Article 3 and Article 4, the right to self-determination, the right to self-government, there's a question about the word "to," whether that word should read the right "of" self-determination. There is some discussion about the word "to" in that it's a contingent right of self-determination, whereas that the word "of" would make it that the word does exist. There's some internal debate within the indigenous community around that.

The structure of the 46 articles largely follows this format. The first provision in a particular article might state the nature of a right. The second provision of the article would be the obligation and responsibility of the state to implement that particular right. Built into the declaration rights, the 46 articles, is that framework that if there's a commitment to education, for example, how will that commitment be realized? It's instructive in that way to take a look at the declaration and to understand it in that light.

One of the recommendations that the Senate may want to make is to look at an independent oversight mechanism on the implementation of the declaration. If we don't have that, then we have no way to have governments accountable, short of going to the courts. Again, the court process has been very expensive, adversarial and time consuming for our people. Some mechanism short of a court would be instrumental. For example, the United Nations has determined that the Expert Mechanism on the Rights of Indigenous Peoples based in Geneva should have the responsibility to oversee the implementation of the declaration. Would that body now be an oversight body for the implementation in Canada?

In January, the Foreign Affairs Minister met with the United Nations High Commissioner for Human Rights and provided the UN human rights council with an amount of \$15 million for the

**M. John :** Je vous remercie de vos propos, professeur Gunn.

Je tiens à souligner que je suis d'accord avec le fait que nous avons l'article 35 de la Constitution. Le Canada est un des rares pays à reconnaître les droits autochtones issus de traités et les peuples autochtones dans la Constitution. Et comme l'a mentionné le professeur Gunn, il s'agit de droits justiciables. Ce sont des droits juridiques et constitutionnels reconnus dans la loi suprême du pays. Mais il s'agit de les mettre en œuvre. Le problème, comme je l'ai dit, est que ces droits ont peu de valeur, étant donné que le Canada a adopté la position qu'il nous faut prouver notre existence à titre de peuples autochtones et prouver qu'un titre aborigène existe sur notre territoire.

On nous dit, par exemple : « Bon, nous reconnaissons qu'il y a un titre ancestral en Colombie-Britannique », tout en ajoutant, « mais nous ne savons pas où il existe ». Or, s'ils ne savent pas où ces droits s'appliquent, alors pourquoi ne pas dire qu'ils existent dans toute la Colombie-Britannique? Alors toute la Colombie-Britannique et les territoires des Premières Nations seraient couverts.

La déclaration des Nations Unies comporte 46 articles. En soi, dans le cadre de la déclaration, il existe des dispositions d'équilibre. Par exemple, il existe tout un débat en anglais sur l'emploi du mot « to » dans les articles 3 et 4 qui prévoient le droit à l'autodétermination, « to self-determination », le droit à l'autonomie gouvernementale : serait-il préférable de dire « of self-determination? Il y a des discussions sur le mot « to » en ce sens qu'il s'agit d'un droit éventuel à l'autodétermination, alors que le mot « of » confirmerait que ce droit existe. Cette question fait l'objet d'un débat au sein de la communauté autochtone.

La structure des 46 articles est en grande partie semblable. La première disposition d'un article particulier pourrait définir la nature d'un droit. La deuxième disposition stipulerait l'obligation et la responsabilité de l'État de mettre en œuvre ce droit particulier. Ce cadre fait partie des droits que prévoit la déclaration des Nations Unies, dans ses 46 articles; toutefois, s'il existe un engagement envers l'éducation, par exemple, comment sera-t-il respecté? Il est éducatif de jeter un coup d'œil à la déclaration et de l'évaluer dans cette perspective.

L'une des recommandations que le Sénat pourrait envisager porte sur un mécanisme de contrôle indépendant chargé de mettre en œuvre la déclaration. Faute d'un tel mécanisme, nous n'avons aucun moyen d'inciter les gouvernements à rendre des comptes, à part les tribunaux. Encore une fois, le processus judiciaire a été très coûteux, antagoniste et long pour notre peuple. Un système qui nous permettrait d'éviter les tribunaux serait essentiel. Par exemple, les Nations Unies ont jugé que le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, basé à Genève, devrait être chargé de surveiller la mise en œuvre de la déclaration. Cet organisme sera-t-il responsable de surveiller la mise en œuvre au Canada?

En janvier, la ministre des Affaires étrangères a rencontré le haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et elle a octroyé une somme de 15 millions de dollars au Conseil des

operations of the human rights council, \$5 million each over the next three years. Some of those resources could be to determine this.

I think the best option is for a made-in-Canada body that would oversee the implementation of the declaration, working with both the federal government, including the opposition, together with the provincial and territorial governments, together with indigenous peoples, for a mechanism that's truly independent but one in which, if there are disputes, for example, how do we resolve this, short of going to a Federal Court or to the British Columbia Supreme Court?

You asked a question about the next five to ten years. We are at the tenth anniversary of the declaration, and that's already a long period. My opinion would be taking, for example, Article 28 of the declaration that talks about where lands were taken wrongfully, and there ought to be redress, including restitution and compensation. That particular right should supplant and displace federal comprehensive claims policies on this issue immediately and not have to wait until we come to some agreement on it. The declaration states a right and the obligation on the state party, in this case, Canada. Now, as we go to the negotiating table, we use that article at the negotiating table to determine how there is fair, just and equitable compensation.

Lastly, countries like Bolivia have taken the declaration and made it a part of their Constitution, the state of Bolivia's Constitution. In Congo, Brazzaville, a country in Central Africa on the West Coast, has adopted legislation that would implement the consultation standards set out in the UN declaration. These are developing countries far ahead of where we are, and we should be cognizant of that. We're lagging behind these developing countries in their relationship.

Lastly, I want to agree with Professor Gunn that this is not just a national process initiative, AFN or Métis National Council or ITK, for them to determine the contours and implementations of the standards and the declaration. Tables need to be set up with Treaties 1 to 11. Tables need to be set up with the coalition of the 24 or 25 final agreements that have been negotiated since 1976.

There are tables, as we proposed in British Columbia and tabled with the Prime Minister a very extensive document, for those First Nations in British Columbia who are negotiating land claims, as it's called, and self-government rights. These standards should be taken into the negotiating table.

droits de l'homme de l'ONU pour financer ses opérations. Cette somme sera répartie en trois versements de 5 millions de dollars par an au cours des trois prochaines années. Une partie de cette somme pourrait être utilisée pour définir cela.

À mon avis, la meilleure solution serait de créer un organisme proprement canadien qui surveillerait la mise en œuvre de la déclaration, en collaboration avec le gouvernement fédéral, y compris l'opposition, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les peuples autochtones. Ce mécanisme serait réellement indépendant et, dans le cas où il y aurait des différends, il pourrait les régler sans passer par la Cour fédérale ou la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

Vous avez posé une question au sujet des cinq à dix prochaines années. Nous célébrons le dixième anniversaire de la déclaration des Nations Unies, et il s'agit déjà d'une longue période de temps. À mon avis, nous devrions utiliser l'article 28 de la déclaration qui porte sur les terres qui ont été injustement retirées, et qui affirme que les peuples autochtones ont droit à la réparation, la restitution ou l'indemnisation. Ce droit particulier devrait immédiatement supplanter et remplacer les politiques fédérales sur les revendications globales à cet égard et nous ne devrions pas être forcés à attendre la négociation d'une entente quelconque. La déclaration énonce un droit et une obligation de l'État partie, en l'occurrence, le Canada. Or, lorsque nous irons à la table des négociations, nous utiliserons cet article pour établir une compensation juste et équitable.

Enfin, des pays comme la Bolivie ont enchâssé la déclaration dans leur Constitution. Au Congo, un pays sur la côte ouest de l'Afrique centrale, à Brazzaville, on a adopté une loi qui met en œuvre les normes de consultation énoncées dans la déclaration des Nations Unies. Ces pays en développement ont beaucoup d'avance sur nous à cet égard, et nous devrions en être conscients. Nous accusons un retard par rapport à ces pays en développement dans le domaine des relations avec les peuples autochtones.

En dernier lieu, je désire souligner que je suis d'accord avec le professeur Gunn, qui a dit qu'il ne s'agit pas seulement d'une initiative ou d'un processus national, ou élaboré par l'Assemblée des Premières Nations, ou le Ralliement national des Métis ou l'Inuit Tapiriit Kanatami, dans le but de définir les contours et la mise en œuvre des normes prévues par la déclaration des Nations Unies. Des tables de négociations doivent être établies pour les traités n° 1 à 11 et pour la coalition représentant les 24 ou 25 ententes définitives qui ont été négociées depuis 1976.

Il existe des tables de négociations, telles que nous les avons proposées pour la Colombie-Britannique, et nous avons fait parvenir un document très vaste au premier ministre, en ce qui a trait aux Premières Nations de la Colombie-Britannique qui négocient des revendications territoriales, comme on les appelle, et des droits à l'autonomie gouvernementale. Ces normes devraient faire partie des négociations.



When our negotiators go to the table now with Canada, they have no change in mandates. They come with the same old mandates. A recommendation that the Senate committee can make is to immediately begin implementing the standards in the declaration which would override the existing policies that were developed by Canada to suit its own purposes. Thank you.

**Senator Tannas:** Thank you very much. It's an interesting discussion, and we haven't gone this far with anyone else. I think it's because we have uniquely qualified people both from a practical point of view and from a very current point of view, and you both have been very candid.

I'm sure for folks watching this, their heads are swimming with the challenges, not just what we've talked about here but the realities that we have as we try and figure out where to go from here.

To me, that's a huge danger. The easiest thing we can do is talk about all of this and declare things and sign memorandums and then leave it to the same 5,000 people that have been in the way all along, who are here to protect the status quo. You just mentioned it, chief, and that is the Department of Indian Affairs, or whatever they're called today.

We have other clear challenges. We have 600 First Nations representing somewhere around 5 per cent of the population of this country. That's the reality. Then we have one body meant to represent 95 per cent of the population of this country. These are all depressing. We have decades of failure and division.

But there are some interesting things, and after my lengthy speech, I will get to a question. I think there are some positive things, and I think they may lead us to what we've just started talking about here.

Did you know that Canada was formed in meetings that took 26 days in 1864, 9 days in Charlottetown and 17 days in Quebec? We've set out in our study here and what we really want to try to achieve is what the guiding principles around harmony look like. We can't know where we're going until somebody can give us a vision of where it is. What does it look like when it's wonderful? As it's easiest to do, we always focus on the here and now or on the past. If we can contribute one ingredient, it will be that hopefully we can help articulate what the principles are and the vision of a perfect state. Then we have UNDRIP and the TRC and its calls to action and the realities that it helped to lay bare. We have the fundamental morals and laws of Canada that I think we all agree to. If we had all of those things as our guides, would it make sense to try to replicate Charlottetown and Quebec in some kind of nation-to-nation conference made up of representatives of Canada and indigenous peoples to try and lay down the framework in the exact same way that our founding fathers of the country did?

Aujourd'hui, quand nos représentants se rendent à la table des négociations avec le Canada, leurs mandats demeurent les mêmes. Ils arrivent avec les mêmes vieux mandats. Parmi ses recommandations, le comité du Sénat pourrait inciter le gouvernement à mettre en œuvre immédiatement les normes prévues dans la déclaration, lesquelles passeraient outre aux politiques que le Canada a développées en fonction de ses propres objectifs. Je vous remercie.

**Le sénateur Tannas :** Merci beaucoup. Cette discussion est fort intéressante et vous l'avez approfondie plus que nos autres témoins. À mon avis, cela s'explique par le fait que nous avons affaire à des gens qui ont des compétences particulières sur les plans pratique et de l'actualité. Et vous avez tous les deux fait preuve d'une grande candeur.

Je suis certain que les gens qui nous écoutent doivent avoir le vertige en raison des défis qui se posent, pas seulement en ce qui a trait aux sujets que nous avons abordés, mais en raison des réalités que nous devons affronter alors que nous tentons d'identifier les prochaines étapes.

À mon avis, il s'agit d'un danger énorme. Le plus facile pour nous serait de discuter de tout cela, de faire des déclarations, de signer des protocoles d'entente, et de confier le dossier aux mêmes 5 000 personnes qui ont placé des obstacles tout au long de ce processus dans le but de protéger le statu quo. Chef, vous venez de le dire : il s'agit du ministère des Affaires indiennes, ou du nom qu'on lui donne aujourd'hui.

Nous avons d'autres défis évidents. Nos 600 Premières Nations représentent environ 5 p. 100 de la population de ce pays. C'est la réalité. Ensuite, nous avons un organe qui est censé représenter 95 p. 100 de la population du Canada. Tout cela est déprimant. Il s'agit d'échecs et de divisions qui s'échelonnent sur des décennies.

Des choses intéressantes se profilent, toutefois, et je poserai une question à la fin de mon long discours. Il y a un côté positif, et je crois qu'il pourra nous aider à atteindre le but dont nous avons discuté.

Saviez-vous que le Canada a été créé en 1864 lors de réunions qui ont duré 26 jours, c'est-à-dire, 9 jours à Charlottetown et 17 jours à Québec? Dans notre étude, nous avons abordé les principes directeurs de l'harmonie, un objectif que nous sommes réellement désireux d'atteindre. Nous ne pouvons savoir où nous nous dirigeons avant qu'on nous présente une vision de cette destination. À quoi cela ressemble-t-il quand tout va bien? Étant donné que c'est l'approche la plus simple, nous nous concentrons toujours sur le présent ou sur le passé. S'il est une contribution que nous pouvons faire, nous espérons que ce sera d'aider à définir les principes et la vision d'un État parfait. Et nous avons également la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Commission de vérité et réconciliation, ses appels à l'action et les réalités qu'elle a contribué à dévoiler. Nous avons la morale fondamentale et les lois du Canada sur lesquelles, je crois, nous nous entendons tous. Si toutes ces choses nous servaient de guides, serait-il alors logique d'essayer de reproduire les conférences de Charlottetown et de Québec au

We've now had 20 or so meetings, and at every meeting I'm trying to determine how this story ends. I'm interested in that. I'm also interested in, if that was the right thing, I think it would be easy to determine who should be at the table for what I'll call the 95 per cent, but who should be at the table and how would you see that coming together for the 5 per cent? Hopefully you're not going to say there will be 625 delegates. How would that go? Or am I still on the wrong track and we need to keep going?

**Mr. John:** I think there is already a relationship in many ways, maybe not complete or perfect. The Royal Proclamation of 1763 talks about the Indian nations, with whom we are connected. That proclamation was by King George III. The Truth and Reconciliation Commission recommended a new proclamation building on the Royal Proclamation of 1763. The pre-Confederation treaties and the treaties that have been concluded with First Nations are instruments of relationship. What is the nature of these instruments? Are they mere agreements, mere contracts or something more fundamental?

When British Columbia, for example, entered into Confederation in 1871, the terms of union are constitutional in nature. They are part of the constitutional fabric, part of the highest law of this land, and yet we don't know what the legal status of these treaties are. Are they of a constitutional nature? Are they uniquely high-level relationship instruments? In my opinion, I think they are something that are perhaps of a constitutional nature that has yet to be clearly articulated.

Where do we end up? I like the idea of this nation-to-nation conference, personally. I'm not sure how many others do. We saw what happened in Meech Lake when we were left out. It took Elijah Harper, one member of the NDP government in Manitoba, to bring that to a halt.

Then we saw the Charlottetown Accord, which was supported by the requisite number of provinces with a requisite population base, yet which was taken to a national referendum and it went down in flames largely because of the Senate. Maybe some Aboriginal issues too, who knows. We always want to blame the Senate for everything that's not working well in this country.

Let me put it this way. I agree with the comments that you make, that political commitments made at a high level are entrusted to a process that is there to protect the status quo. This is where it comes apart every single instance that I've seen and

moyen d'une sorte d'assemblée pour négocier de nation à nation, où des représentants du Canada et des peuples autochtones tenteraient d'établir un cadre, précisément comme l'ont fait les pères fondateurs de notre pays?

Jusqu'à présent, nous avons eu une vingtaine de réunions et, à chaque fois, je tente d'imaginer le dénouement de cette histoire. C'est une des choses qui m'intéresse. L'un des autres sujets qui me préoccupe, si cela est judicieux, et qu'il serait facile de le déterminer : qui devrait être à la table des négociations pour représenter ceux que j'appelle les 95 p. 100, qui représenteront les 5 p. 100 et quelles en seront les conséquences pour eux? J'ose espérer que vous ne direz pas que 625 délégués devront participer. Quel sera le processus? Ou suis-je encore sur la mauvaise voie et devons-nous continuer?

**M. John :** Je crois qu'il existe déjà une relation à plusieurs égards, même si elle n'est peut-être pas parfaite. Dans la Proclamation royale de 1763, il est question des nations indiennes avec lesquelles nous sommes liés. Le roi George III a signé cette proclamation. La Commission de vérité et réconciliation a recommandé l'adoption d'une nouvelle proclamation qui tablerait sur la Proclamation royale de 1763. Les traités antérieurs à la Confédération et les traités qui ont été conclus avec les Premières Nations sont des instruments qui portent sur les rapports. Quelle est la nature de ces instruments? S'agit-il de simples accords ou contrats, ou ont-ils un caractère plus fondamental?

À titre d'exemple, lorsque la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération en 1871, les conditions de l'union étaient de nature constitutionnelle. Elles font partie du tissu constitutionnel, de la loi suprême du pays; toutefois, le statut juridique de ces traités demeure un mystère. Sont-ils de nature constitutionnelle? Sont-ils des instruments de haut niveau pour régir les rapports? Je crois qu'ils sont peut-être d'une nature constitutionnelle qui reste à préciser.

Où cela nous mènera-t-il? Pour ma part, j'aime l'idée d'une conférence entre les nations. J'ignore combien d'autres personnes partagent cet avis. Nous avons vu ce qui s'est passé avec l'accord du lac Meech, lorsque nous avons été exclus. Un député du gouvernement néodémocrate du Manitoba, Elijah Harper, a dû intervenir pour y mettre un terme.

Par la suite, nous avons eu l'accord de Charlottetown, qui a reçu l'appui du nombre de provinces et du pourcentage de la population nécessaires; toutefois, cette initiative est descendue en flammes lorsqu'elle a été soumise à un référendum national, en grande partie en raison du Sénat. Et, qui sait, peut-être aussi en raison de certaines questions autochtones. Nous voulons toujours blâmer le Sénat pour tout ce qui cloche dans ce pays.

Je dirai simplement que je suis d'accord avec vous lorsque vous dites que les engagements politiques pris en haut lieu relèvent d'un processus servant à préserver le statu quo. Dans tous les dossiers où j'ai été témoin ou participant, j'ai constaté que les choses se

that I've been involved — the gatekeepers, as we call them, at the Department of Justice, the Department of Indigenous and Northern Affairs, at Treasury Board and the central agencies.

The Department of Indigenous and Northern Affairs is a small department in the scheme of federal politics, and it's not very influential, but what has brought influence to bear for that particular department is the Prime Minister's commitment. I think it has elevated that particular department out of the doldrums of gatekeeping into something that could be more dramatic. The bureaucrats know that politicians come and go and governments come and go, and if they can just hold the fort for four years, we'll have another government and we don't have to do anything constructive.

I think, though, the message is getting into the departments that they need to be acting. I heard the Prime Minister say that on Monday when the memorandum was signed.

Let me give you an example. The federal Minister of Justice has said in public statements that the Attorney General is responsible for some 43,000 court cases, 10 per cent of which are indigenous. That is about 4,300 cases that our people are involved in with Canada that the Attorney General is responsible for. The liability on the books for all of the 43,000 cases is about \$1 trillion. She said that 80 to 85 per cent of those are indigenous. That's \$800 billion to \$850 billion. So you can understand that there will be some intransigence for those who are protecting the status quo.

What compensation do you pay to First Nations in British Columbia for all of the lands taken and for all of the resources that have been used to date, for which not a penny has been paid? That's an incredible challenge that we have.

On the social and economic side, let me conclude with federal-provincial laws dealing with child welfare, for example, I had the very distinct opportunity to be appointed by the premier of the province, Premier Clark, who was looking for advice. How do we reform child welfare in this province, in British Columbia? I was given a whole pile of books and laws, policies and practice standards. I left them over there and went to the communities to talk to the people — the elders, the children and the youth — and wanted to know how they were being impacted by it.

It turns out, at the end of the day, for example, there's a provision in the legislation that says where a child is removed, the child's cultural heritage must be protected. So you go through the process to see where the child is placed in a non-Aboriginal foster home, which may be loving, caring and kind to the child, but who teaches that child the basic legal requirement to protect the child's cultural heritage? How do you ensure that child's culture is kept? How do you ensure that child's language is learned in that foster

gâtent quand elles parviennent aux gardiens fédéraux, comme on les appelle, c'est-à-dire le ministère de la Justice, le ministère des Affaires autochtones et du Nord, le Conseil du Trésor et les organismes centraux.

Dans la grande machine politique fédérale, le ministère des Affaires autochtones et du Nord est assez modeste; son influence est limitée. Toutefois, l'engagement du premier ministre lui a conféré une certaine influence. À mon avis, le rôle du ministère est plus important et plus spectaculaire, désormais. Il ne s'agit plus simplement de monter la garde. Or, les fonctionnaires savent bien que les politiciens ne restent pas éternellement en poste. Ils se disent qu'ils n'ont qu'à tenir le coup pendant quatre ans et à attendre le prochain changement de gouvernement pour éviter d'avoir à travailler de façon constructive.

Cela dit, je crois que les fonctionnaires des différents ministères commencent à comprendre qu'ils doivent passer à l'acte. Le premier ministre a dit précisément cela lundi dernier lors de la signature du protocole.

Prenons un exemple concret. La ministre fédérale de la Justice a déclaré publiquement que le bureau de la procureure générale dont elle a la charge était responsable de 43 000 affaires judiciaires, parmi lesquelles 10 p. 100 seraient des dossiers autochtones. Le bureau s'occupe donc de 4 300 affaires impliquant nos peuples et le Canada. Sur papier, la responsabilité financière rattachée à l'ensemble des 43 000 affaires s'élève à environ mille milliards de dollars. La ministre a indiqué que 80 à 85 p. 100 de ces affaires étaient des dossiers autochtones, ce qui représente entre 800 et 850 milliards de dollars. On peut donc s'attendre à une certaine intransigence de la part des défenseurs du statu quo.

Quelle indemnisation verserez-vous aux Premières Nations de Colombie-Britannique pour les dédommager des terres qui leur ont été prises et des ressources qui ont été utilisées jusqu'à maintenant? Elles n'ont pas reçu un seul sou pour cela. Le défi est énorme.

J'aimerais maintenant conclure en abordant l'aspect socioéconomique de la question, à savoir les lois fédérales et provinciales de protection de l'enfance. J'ai eu l'occasion de conseiller la première ministre de la Colombie-Britannique, Christy Clark. Comment devrions-nous réformer la protection de l'enfance dans la province? On m'a remis une grande quantité de livres, de textes de loi, de normes en matière de politiques et de pratiques. Je les ai laissés là où ils étaient et je me suis rendu dans les collectivités pour parler aux gens — aux aînés, aux enfants et aux jeunes. Je voulais savoir quels effets cela avait sur eux.

En fin de compte, il y a une disposition dans la loi qui prévoit que, lorsqu'un enfant est retiré de son foyer, son legs culturel doit être préservé. Si l'on voit un enfant placé en famille d'accueil non autochtone — une famille qui peut être très aimante et prendre grand soin de l'enfant —, on peut se demander qui informe l'enfant des exigences légales élémentaires qui servent à protéger son legs culturel. Comment peut-on s'assurer que la culture de l'enfant soit préservée et que sa langue lui soit enseignée en famille

home? The reality is that in the instrument called a care plan for the child, that has to be prepared by the social worker. The overwhelming majority of social workers are non-indigenous, so how do they include the child's cultural heritage and language into the care plan? They can't. Why? Because they don't know how.

In the recommendations to the premier, it was setting out a process of what can be done, because the number of children in government care is staggering, not just in this province but across this country. If you wish, I can ensure the Senate is provided with a copy of that particular report that I think is instructive and useful. Thank you very much.

**Ms. Gunn:** I have interpreted your question as, "What does utopia look like?" An easy answer is provided in Articles 1 and 2 of the UN declaration. Some people start with article 3 on self-determination, which feels important. But there's a reason we started with Articles 1 and 2, which are equality and non-discrimination. The Senate has taken a step to recognize that these are foundational principles that Canada says they hold to but has really failed to put into place on the ground. We have examples, and people better at numbers than me can give you all the statistics where we can see the failures.

I continue to be shocked every time Canada is reminded that had they are failing to uphold these principles of equality and non-discrimination, they find an excuse to work around it. We saw it in the Indian Act. We continue to see it in the *First Nations Child and Family Caring Society* case. Somehow, Canada is not complying with three orders of a human rights tribunal. How can we say we are a society that believes in equality when we can't seem to figure it out on the ground? There is always an excuse not to do so.

I like your idea of a table, of coming together, talking and thinking of who needs to be there. I was trying to think about who I want to be there.

**Senator Tannas:** Who would you want to be there to create the structure?

**Ms. Gunn:** Me. No, I'm kidding. Please don't. To answer that question, my brain went an interesting way. I thought about who represents me in Canadian democratic institutions. As a citizen of Winnipeg, I have Manitoba senators, members of Parliament — Jim Carr is my MP — an MLA, a city counsellor and there are school board representatives.

When we look at indigenous peoples, we put a lot of pressure on one person to represent a whole lot of people. But why are there so many seats in Parliament and so many senators? It is

d'accueil? En fait, dans le plan de garde de l'enfant, le travailleur social est censé prévoir cela. La grande majorité des travailleurs sociaux sont des non-Autochtones. Comment pourraient-ils inscrire le legs culturel et la langue de l'enfant dans le plan de garde? C'est impossible. Ils ne savent pas comment faire cela.

Dans les recommandations à la première ministre, on indiquait quelles actions pouvaient être prises. Le nombre d'enfants pris en charge par les services publics est tout simplement renversant, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le pays. Si vous le souhaitez, je peux faire acheminer un exemplaire de ce rapport au Sénat. Je le trouve très instructif et très utile. Merci beaucoup.

**Mme Gunn :** J'ai interprété votre question comme suit : « De quoi serait fait un monde idéal? » Une réponse facile à cette question réside dans les articles 1 et 2 de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. D'aucuns citeraient d'abord l'article 3 sur l'autodétermination, qui semble important, mais le fait que la déclaration commence par des articles sur l'égalité et la non-discrimination n'est pas innocent. Le Sénat a accompli des actions en vue de reconnaître le caractère fondamental de ces principes que le Canada dit juger importants, mais rien ne s'est passé sur le terrain. Il y a des exemples. Des gens plus doués que moi avec les chiffres peuvent vous fournir toutes les statistiques qui révèlent les manquements qu'il y a eu.

Je suis toujours stupéfaite devant les excuses que trouve le Canada chaque fois qu'on lui rappelle son incapacité à défendre les principes d'égalité et de non-discrimination. Un exemple nous en a été donné avec la Loi sur les Indiens et cela continue dans l'affaire *Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations*. Le Canada trouve le moyen de ne pas se soumettre à trois ordonnances d'un tribunal des droits de la personne. Comment pouvons-nous prétendre être une société qui croit en l'égalité si cela ne se traduit pas en actions concrètes? On trouve toujours une excuse pour se défilier.

J'aime l'idée que vous avez évoquée, c'est-à-dire celle d'une table de négociations où nous nous réunirions pour discuter. J'essayais de penser aux gens qui devraient y siéger, selon moi.

**Le sénateur Tannas :** Qui voudriez-vous y voir en vue de la création de la structure?

**Mme Gunn :** Moi-même. Non, je m'amuse. Pas moi, je vous en prie. Pour trouver une réponse, je me suis posé une question particulière : qui me représente dans les institutions démocratiques canadiennes? Comme j'habite à Winnipeg, j'ai pensé à des sénateurs du Manitoba, à des députés fédéraux — Jim Carr est le député de ma circonscription —, à un député provincial, à un conseiller municipal et à des représentants de commissions scolaires.

Nous mettons beaucoup de pression sur les Autochtones pour qu'une seule personne représente un très grand nombre de gens. En revanche, on peut se demander pourquoi il y a autant de sièges

because we recognize there are a lot of regional diversities. So it may need to be a very big table. That just might be a reality. Or it can't be a table. I am still trying to work through this.

I'm not sure it's fair to ask indigenous peoples to boil down representation any less than any other Canadian would expect. If in order to function in this country, we need X number of members of Parliament and a secondary house that is also representative, then why do indigenous peoples get less representation at these major institutions?

That is not the most helpful answer; I think you wanted something more pragmatic. However, we needed to break it down.

In my experience working in Manitoba — and I also do work with the Treaty Relations Commission of Manitoba — the different treaty areas in my area would expect to have representation from each of the treaties — so Treaties 1, 2, 3, 4, 5 would each expect a representative — and that they would have the opportunity to select who that person is.

It's an important question. I can't speak for anyone more than me on it. I don't know, but we have to ask the people. That is step one: Talk to First Nations in Manitoba. If we set up a table, who do you want? If Canada doesn't want 600 First Nations representatives who are Indian Act chiefs, plus Metis, plus Inuit, plus non-status, plus women, plus elders and youth — if you want to have less than that, then Canada needs to find ways to provide the resources for indigenous peoples to have preparatory meetings to come together themselves.

With the process that led to the world conference, we saw funding become available for indigenous peoples to have some preparatory meetings. Indigenous peoples from around the world were able to come together to set out a few priorities in key areas they wanted out of the world conference. Maybe what needs to happen is some sort of process for indigenous peoples to have that opportunity to speak and determine who they want to represent them.

I have gotten close to answering — or danced around — some of your questions.

**Senator Tannas:** I apologize to colleagues for hogging the time. I appreciate your indulgence.

**Senator Pate:** Thank you to both of our witnesses for helpful testimony and direction.

I'd like to start with Professor Gunn to pick up on some threads, and then also the chief. You talked about the importance of looking at equality and nondiscriminatory practices, and talked in particular about indigenous women, violence, and missing and murdered indigenous women. As you know, there are high rates of victimization, impoverishment and violence

au Parlement et autant de sénateurs. Est-ce là une manière de rendre justice aux diversités régionales? Si c'est le cas, la table de négociations devra réunir beaucoup de gens. Selon toute vraisemblance, il en est ainsi, à moins qu'il ne s'agisse pas d'une table. Je continue d'y réfléchir.

Je me demande s'il est juste de demander aux Autochtones de réduire leur représentativité en deçà du seuil que les Canadiens jugent acceptable. Si nous avons besoin d'un certain nombre de députés et d'un Sénat qui soit aussi représentatif pour le bon fonctionnement du pays, pourquoi les Autochtones devraient-ils être sous-représentés dans ces institutions si importantes?

Je doute que ma réponse vous soit utile. Vous vouliez un avis plus concret, je crois. Il reste que nous devons analyser la situation.

Si j'en crois mon expérience de travail au Manitoba — je travaille également avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba —, chaque région visée par un traité particulier dans mon coin de pays s'attendra à choisir et à envoyer un représentant. Il y aurait donc un représentant pour le traité n° 1, un autre pour le traité n° 2, et cetera.

La question n'est pas sans importance. Je ne peux parler qu'en mon nom personnel. Je ne sais pas. Nous devons demander l'avis des gens. Ce serait la première étape : discuter avec les Premières Nations du Manitoba. Si nous formons une table de négociations, qui voulez-vous y voir siéger? Si le Canada ne veut pas se retrouver avec 600 représentants des Premières Nations — des chefs relevant de la Loi sur les Indiens, des Métis, des Inuits, des non-inscrits, des femmes, des aînés et des jeunes —, il doit trouver le moyen de donner aux peuples autochtones les ressources nécessaires pour qu'ils organisent des rencontres préparatoires et accordent leurs violons.

C'est ce qui s'est passé lors du processus menant à la conférence mondiale : les peuples autochtones du monde entier ont reçu du financement pour tenir des rencontres préparatoires. Ils se sont mis d'accord sur quelques priorités relevant de domaines clés dans lesquels ils souhaitaient obtenir des résultats à la conférence. C'est peut-être ce qu'il faut mettre sur pied : un processus qui permettra aux peuples autochtones de discuter et de choisir leurs représentants.

J'ai sans doute tourné autour du pot, mais j'ai presque répondu à certaines de vos questions.

**Le sénateur Tannas :** Je demande à mes collègues de bien vouloir me pardonner de monopoliser le temps de parole. Merci de votre patience.

**La sénatrice Pate :** Je remercie nos deux témoins pour leurs témoignages et leurs conseils.

J'aimerais commencer par poser une question à la professeure Gunn au sujet de certains aspects qui ont déjà été abordés, puis je me tournerai vers le chef John. Vous avez dit qu'il était important de se pencher sur les pratiques égalitaires et non discriminatoires. Plus particulièrement, vous avez évoqué les femmes autochtones, la violence et les femmes autochtones assassinées ou disparues.

experienced by indigenous women worldwide. Worldwide, they are also the fastest growing prison population. The predictors of both are similar — the racism, colonialism, et cetera.

I want to ensure that I heard you correctly, because maybe it is just what I wanted to hear. Is a way of coming at some of this by looking, in particular, at those who have been — and you mentioned children, as well — women and children who have been most marginalized, arguably victimized, criminalized and disproportionately imprisoned — a way to get at some of that? Is it possible to come at it that way? I am not suggesting in any way that it be exclusionary, but is it a way to demonstrate some success by taking youth suicide, women's incarceration or women's victimization and come at this issue by demonstrating a way to use the declaration, the Charter and inherent rights to alleviate those issues?

I really liked your focus on the importance of looking at how we actually enshrine in law the protections as social, economic and cultural rights, as well. Can you elaborate on that and how that utopia piece would look as well?

**Ms. Gunn:** Trying to determine the state of things by looking at the symptoms is helpful. For me, the symptoms of a flawed or dysfunctional relationship that may exist between indigenous peoples and Canada are, as you have indicated, over-representation at an abhorrent level that we have known about for a very long time and have not yet figured out a solution that works and the ongoing over-representation in child welfare. Those are symptoms of a deeper problem.

The solution really lies in connecting those — a right to culturally appropriate health care, a right to culturally appropriate education and a right to a house that's healthy — both the people in it and the physical structure. Those are issues that Canada still finds a little troubling, but if we fix some of those root causes, one would hope the symptoms would also get better.

One would hope those indicators would start shifting in order to give us that sense of whether we are moving in the right direction.

**Mr. John:** To add to Professor Gunn's comments regarding the realization and the truth of the marginalization, indigenous women and children are the most marginalized. I think victimization is absolutely true, both in the greater society and even in our own communities. The violence against our women is not acceptable, and steps and measures have been undertaken by our own communities. Chief Charlene Belleau at Esk'etemc, formerly known as Alkali Lake, just outside of Williams Lake, and her council have taken steps for individuals — men, in

Vous n'êtes pas sans savoir que les taux de victimisation, de pauvreté et de violence sont très élevés chez les femmes autochtones du monde entier. À l'échelle planétaire, celles-ci forment également la population carcérale qui connaît la plus forte croissance. Dans les deux cas, les facteurs sont les mêmes : le racisme, le colonialisme, et cetera.

Je veux être certaine que je vous ai bien comprise, parce qu'il se pourrait que j'aie entendu ce que je voulais bien entendre. Serait-il judicieux d'approcher cela en observant tout particulièrement les femmes et les enfants — vous les avez mentionnés — qui forment les populations les plus marginalisées, criminalisées, excessivement emprisonnées et très probablement victimisées? Serait-ce là une approche possible? Je ne suggère pas du tout que l'on se restreigne à ces groupes. Je me demande cependant si la voie du succès ne passerait pas par une prise en compte du suicide chez les jeunes ainsi que de l'incarcération et de la victimisation des femmes. Ne pourrait-on pas ensuite formuler une approche qui consisterait à faire usage de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, de la Charte et des droits inhérents pour atténuer ces souffrances?

J'ai aussi aimé votre manière de suggérer que l'on porte attention à l'inscription des droits sociaux, économiques et culturels dans la loi. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Quelle forme cela prendrait-il dans un monde idéal?

**Mme Gunn :** Quand vient le temps de circonscrire l'état des choses, il est bon d'observer les symptômes. À mon avis, les symptômes de la relation tendue entre les peuples autochtones et le Canada sont les suivants : d'une part, la surreprésentation — dont vous avez parlé — qui est à un niveau révoltant depuis très longtemps, sans que l'on arrive à trouver une solution efficace pour y remédier; d'autre part, la surreprésentation dans les services de protection de l'enfance. Ce sont là les symptômes d'un problème plus profond.

La solution réside dans la combinaison du droit à des soins de santé adaptés à la culture, du droit à une éducation adoptée à la culture et du droit à un logement sain — qu'il s'agisse des constructions matérielles ou des personnes elles-mêmes. Ce sont là des enjeux que l'on juge encore gênants au Canada, mais en s'attaquant aux causes profondes, les symptômes pourraient s'en trouver atténués.

Espérons que l'on puisse observer des changements dans ces différents indicateurs afin de savoir si l'on est bel et bien sur la bonne voie.

**M. John :** Pour faire suite aux remarques de la professeure Gunn au sujet de la prise de conscience de la marginalisation, je dirai que les femmes et les enfants sont les plus marginalisés. La victimisation est une réalité incontestable à la fois dans la société en général et dans nos propres communautés. La violence contre les femmes de nos peuples est inacceptable et des mesures ont été prises par nos communautés pour s'y attaquer. La chef Charlene Belleau d'Esk'etemc — anciennement Alkali Lake, tout près de Williams Lake — et son conseil de bande ont mis sur pied une

particular, and women as well — called “Commitment Sticks” where they commit to no violence against children and the women from their communities.

These are steps that some communities are undertaking. That is something that needs to be supported to ensure it is more widespread. Let me tell you why. There is an ongoing, largely ignored, undefined and unacknowledged trauma that is intergenerational, arising from residential schools. As long as we leave that and don't deal with it, what we see now, what many people call lateral violence, will continue. There are solutions to it, however. Let me give you an example of what I mean by that.

In child welfare, for example, the children are never the problem, but the children are the ones that are removed from the home. The parents or the parent continues, but the children are moved away and placed into short-term care and, in many cases, into extended care or continued care, as you recall in British Columbia, and at the end of the day, they never come out of that place. About 65 per cent of all children in continuing care, in permanent care of the government of British Columbia, find no permanency whatsoever. They age out at 19 when they become adults from the only legal parent that they have ever known, from the Ministry of Children and Family.

What is the solution to that? The system is set up in a way that continues to support ongoing removal of children. In fact, there are legal and financial incentives to remove children from their families, from their parents. But the solution has to be in the community. Support the communities.

When a child is removed in British Columbia, they need to be brought before the court within a week to 10 days. Now the onus is on the parents, who are generally poor, have no resources and have no way to get to the nearby town and the court. The Government of Canada provides money to the government of British Columbia to hire lawyers to represent the legal interests of the director for child protection in the courts, but no one is there supporting the parents. If they are lucky, they will receive funding from the legal aid in British Columbia. If they are not lucky, they end up having to advance their own interests.

What is the solution? Provide resources to the community so that they are able to ensure that the parents are supported. When there is a necessity, a question or an issue for the parents in that particular household, if there is a household — in many cases, many families live in one particular house — how do you address it? How do you provide to a community across this province?

What they said, and what I recommend to the province of British Columbia, is that we need parenting programs for our young parents. It is simple, and it should be. There should be

initiative appelée les « Bâtons d'engagement », dans laquelle des personnes — des hommes surtout, mais aussi des femmes — s'engagent à ne pas perpétrer d'actes de violence contre les enfants et les femmes de leurs communautés.

Voilà le genre de mesures que certaines communautés adoptent. Il est important de les soutenir afin que ces actions s'étendent à d'autres communautés. Pourquoi? Parce qu'il existe un traumatisme intergénérationnel, provenant des pensionnats, qui continue de sévir sans qu'on en prenne acte, sans qu'on l'admette et sans qu'on le définisse. Tant que l'on ne s'en occupera pas, la « violence indirecte », comme certains l'appellent, persistera. Toutefois, il existe des solutions.

Prenons par exemple la protection de l'enfance. Les enfants eux-mêmes ne sont jamais la source du problème. Seulement, ce sont eux qui sont arrachés à leur maison. Le parent ou les parents restent, mais les enfants sont envoyés en foyer d'accueil de courte durée et, bien souvent, dans des foyers de longue durée ou des foyers permanents — pensons à la Colombie-Britannique — dont ils ne ressortent jamais. Environ 65 p. 100 des enfants qui vivent dans des foyers permanents gérés par le gouvernement de la Colombie-Britannique ne trouvent pas de famille d'accueil permanente. À l'âge de 19 ans, ils deviennent des adultes et ils se séparent du seul tuteur légal qu'ils aient eu dans leur vie, soit le ministère du Développement des enfants et de la Famille.

Quelle est la solution à ce problème? Le système est ainsi fait qu'il continue de favoriser le retrait des enfants de leur foyer. Pour tout dire, il existe des mesures incitatives d'ordre légal et financier qui encouragent le retrait des enfants de leur famille. La solution doit venir des communautés elles-mêmes. Il faut soutenir les communautés.

Lorsqu'un enfant est retiré de son foyer en Colombie-Britannique, il doit être amené devant un tribunal dans les 7 à 10 jours. Le fardeau de la preuve incombe alors aux parents, lesquels sont pauvres, la plupart du temps. Ils n'ont pas les ressources ou les moyens de transport nécessaires pour se rendre à la ville de leur région où se trouve le tribunal. Le gouvernement du Canada donne des fonds au gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'embauche d'avocats chargés de défendre les intérêts légaux du directeur de la protection de l'enfance devant les tribunaux, mais les parents ne reçoivent aucune aide. Avec un peu de chance, ils bénéficieront de l'aide judiciaire de la Colombie-Britannique. Sinon, ils n'ont d'autre choix que de se défendre par leurs propres moyens.

La solution? Fournir aux communautés les ressources nécessaires pour qu'elles puissent assurer un soutien aux parents. Quand les parents ont des besoins, des problèmes ou des questions dans un ménage en particulier, lorsqu'il y a un ménage unique — parfois, plusieurs familles vivent sous le même toit —, que fait-on? Comment fournit-on des ressources aux communautés dans toute la province?

On dit qu'il nous faut des programmes de compétence parentale pour les jeunes parents. J'en recommande la mise en œuvre en Colombie-Britannique. C'est très simple; il doit

investment, as a matter of priority by the Government of Canada and the provinces, to ensure there is support for early child development, that period from zero to age six, because it provides the greatest opportunity for the child's success down the road.

These are practical everyday issues that we have to deal with. We talked at a high level, at the international level with the declaration, but there are the practical realities that these high-level commitments are directed toward, which is finding solutions in all instances across this province and certainly across Canada, in supporting communities, families, extended families and parents to help develop solutions to address and deal with the number of children being removed. Because these children, as they get older, become statistics in criminal courts in this province as youth, at juvenile detention centres. And those children, as they become adults, end up with the prison populations, in provincial and federal jail systems. It continually repetitions itself.

How do we break that cycle? We need to believe in the resilience of indigenous peoples and support them in the solutions that they devise, each and every one of the communities.

I wanted to make those comments. Thank you for the question.

**Senator Watt:** Thank you for your presentation, both of you. I will try my best to stick with the point we are talking about now with respect to the future implementation issue of the declaration itself, but I don't think it is only the declaration itself that we need to focus on. We need to focus on the constitutional aspects of it and on the treaty.

I am a treaty person. I think a great deal of the treaty that I helped to negotiate in the past. For that reason, I think we owe our members. There is this whole matter of new information and the fact that the government is willing to remove the obstacle, but the onus is on us. That is what I think I am hearing from the government side. If that is the case, then we owe it to our people to go back to them and allow them to assemble themselves to discuss those matters. I think that is the foremost thing we have to do, namely to agree that we have to take it back to our people.

I am trying my best as a senator to try to make that happen this coming fall. I did have a meeting with some of our leaders and some of the politicians. I am trying to encourage them to look at it in that way.

As the chief indicated, we have been at the constitutional table. We have also been at the Charlottetown and Meech Lake table in the past. We all know what happened and why things did not move forward. It was a question of whether we should move in the direction of defining our constitutional rights. That was an area that made a lot of Aboriginal leaders — First Nation and Metis and Inuit — become nervous, that is, not being able to

d'ailleurs en être ainsi. Les gouvernements du Canada et des provinces devraient en faire une priorité en matière d'investissement afin qu'il y ait du soutien au développement des enfants âgés de six ans et moins, puisque c'est la période la plus cruciale pour la réussite future de l'enfant.

Ce sont là des problèmes d'ordre pratique qui se présentent à nous au quotidien. Au-delà des démarches qui ont été menées en haut lieu et à l'international — avec la déclaration des Nations Unies —, il y a la réalité concrète vers laquelle pointent les engagements qui ont été pris. En l'occurrence, il s'agit de trouver des solutions dans toutes les instances de la province et du Canada en entier pour venir en aide aux communautés, aux familles, aux familles étendues et aux parents afin de s'attaquer au problème du retrait des enfants des familles. En grandissant, ces enfants ajoutent leur nombre aux statistiques des tribunaux criminels et des centres de détention pour les jeunes dans la province. Une fois adultes, ils font partie des populations des systèmes carcéraux provincial et fédéral. C'est un cycle sans fin.

Comment faire pour clore ce cycle? Nous devons faire confiance à la résilience des peuples autochtones et soutenir les solutions qu'ils inventent eux-mêmes, et ce, dans toutes les communautés sans exception.

Je tenais à vous dire cela. Merci de votre question.

**Le sénateur Watt :** Je vous remercie tous les deux pour vos interventions. J'essaierai de m'en tenir à la question qui fait l'objet de nos discussions, à savoir la mise en œuvre de la déclaration elle-même, mais je crois tout de même que nous ne devrions pas nous focaliser uniquement sur la déclaration en soi. Nous devons aussi nous pencher sur les aspects constitutionnels de cela, ainsi que sur le traité.

Je crois beaucoup aux traités. J'ai participé à la négociation d'un traité par le passé et j'y pense souvent avec considération. En ce sens, je crois que nous avons un devoir envers nos peuples. Un grand nombre de nouveaux messages nous parviennent, le gouvernement est prêt à lever les barrières, mais il en va de notre propre responsabilité. C'est ce que le gouvernement nous dit, il me semble. Si tel est le cas, nous devons retourner voir nos peuples et leur permettre de se réunir pour discuter de ces questions. Ils le méritent. C'est là, je crois, la principale chose à faire. Nous devons nous mettre d'accord sur le fait qu'il faut renvoyer la question à nos peuples.

Comme sénateur, j'essaie très fort de faire en sorte que cela adienne à l'automne. J'ai rencontré quelques-uns des dirigeants de nos peuples ainsi que certains politiciens. J'essaie de les inciter à adopter cette vision des choses.

Comme le chef John l'a dit, nous étions présents à la table des négociations constitutionnelles. Nous étions également présents à Charlottetown et au lac Meech dans le passé. Tout le monde sait ce qui s'est passé; on connaît les raisons pour lesquelles les choses sont restées au point mort. La question était la suivante : devrions-nous entreprendre de définir nos droits constitutionnels? Cet enjeu a suscité la nervosité de bon nombre



come forward with the areas that need to be defined.

If you go through defining and talking about using a legislative instrument of the government, which we have no control over because they are the ones that deal with the legislation, and if we don't try to make an attempt to balance the way the matter will be dealt with, it will definitely be on the government side all the way through. I think we all know that.

On that account, we owe it to our people to allow them to discuss the matters — not only the present leaders that we have today but the leaders there were present at the time when the Constitution came forward. That's very important. If we could come up with recommendations as a committee, start with the idea of bringing the people together. That is the First Nations, the Metis and the Inuit.

We have done that in the past. Without having a task force at the time leading up to 1982, we would not have constitutional rights today. One of the reasons why that was successful at that time is that we were able to put the task force together quickly. That happened quickly because we were under the gun. The government was under the gun; we were under the gun. The pressure was on both sides of the instrument.

What worries me is that moving in the direction of valuing the legislative avenue is a good way, and I do not disagree with that, but we have to be part of it. How do we become part of that legislation? We don't have the necessary instruments of our own to challenge the piece of legislation that will come from the Government of Canada. If there is a dispute between the two, do we have a mechanism in place to deal with a dispute between the two societies or nations?

When you are a treaty person, you are, in a sense, within the Government of Canada, but at the same time, the recognition of your special rights is contemplated within the treaty which is also supported by section 35, and not only what has already been accorded but also the future that could fall under section 35 of the Constitution Act, 1982.

Knowing those factors, I think we need to bring the people that have negotiated this, have dealt with this before, together with the present leaders we have today. I have made an attempt to contact all those people because I worked with them in the past, and they are inclined to become part of it again because this is the way to go. This is exactly what they are telling me.

As a senator, as an individual Inuk person, to collect all those names, I have to hire someone and to see if they are in agreement with the idea of getting together and having in-depth discussions on the question of treaties, constitutional rights and the declaration. We have instruments now that we never had before. It's an opportunity, but can we speak with one voice?

de dirigeants autochtones — des peuples métis, inuits ou des Premières Nations —, ce qui s'est traduit par une incapacité à définir les aspects constitutionnels qui doivent l'être.

Si on se met à la définition de ces droits et qu'on envisage d'employer un instrument législatif du gouvernement, sur lequel nous n'avons aucun contrôle parce que c'est le gouvernement qui est chargé des lois, et si nous n'essayons pas d'équilibrer la façon dont la question sera réglée, ce sera effectivement le gouvernement qui s'en occupera d'un bout à l'autre. Je crois que nous le savons tous.

À cet égard, nous devons à notre peuple de lui permettre de discuter de ces questions — et je ne parle pas seulement des dirigeants actuels, mais aussi de ceux qui étaient présents au moment de la Constitution. C'est très important. Nous pourrions formuler ensemble des recommandations en commençant par l'idée de rassembler le peuple, c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Nous l'avons déjà fait. S'il n'y avait pas eu un groupe de travail à l'époque de l'élaboration de la Constitution de 1982, nous n'aurions pas de droits constitutionnels aujourd'hui. L'une des raisons pour lesquelles cela a porté fruit à ce moment-là est que nous avons pu réunir le groupe de travail rapidement. Cela s'est fait vite parce que nous étions menacés. Le gouvernement était menacé. Nous étions menacés. La pression s'exerçait des deux côtés.

Ce qui m'inquiète, c'est que la valorisation de la solution législative est une bonne chose, et je ne suis pas en désaccord, mais à condition que nous en fassions partie. Comment en faire partie? Nous n'avons pas les instruments qui nous seraient propres et permettraient de contester le texte législatif qui sera produit par le gouvernement du Canada. S'il y a un conflit entre les deux, est-ce qu'il y a un mécanisme pour régler un conflit entre les deux sociétés ou nations?

Quand on détient des droits issus de traités, on relève, en un sens, du gouvernement du Canada, mais, en même temps, la reconnaissance de ces droits spéciaux est envisagée dans le cadre du traité, lequel est également garanti par l'article 35, et il ne s'agit pas seulement de ce qui a été accordé, mais de ce qui pourrait relever ultérieurement de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Compte tenu de ces facteurs, je pense que nous devrions rassembler les gens qui ont négocié cela et qui s'en sont occupés à l'époque avec les dirigeants d'aujourd'hui. J'ai essayé de communiquer avec tous ces gens parce que j'ai travaillé avec eux autrefois, et ils sont prêts à participer de nouveau parce que c'est la solution. C'est exactement ce qu'ils me disent.

À titre de sénateur et à titre d'Inuk, je dois engager quelqu'un pour recueillir tous ces noms et demander aux intéressés s'ils sont d'accord avec l'idée de se rassembler pour entamer des discussions approfondies sur les traités, les droits constitutionnels et la déclaration. Nous avons aujourd'hui des instruments que nous n'avons jamais eus jusqu'ici. C'est une occasion à saisir, mais est-

That is one of our biggest enemies. As Aboriginal people, we have a tendency to shoot ourselves in the foot when we are not organized. That is very important.

If we go in that direction, I think we can achieve, and we can come close to the point of unifying. I believe in unity amongst the First Nations, Inuit and Metis. If you don't have unity, they will tear you apart. Whether or not you like it, that is the way the system runs. Whether we like it or not, we have to think about those things.

I believe that people want to have their own community recognized as a nation. But I am also hearing now — this is new information that is starting to spark around the country — the First Nations are saying our community is not a nation. When we are together, we are a nation. If that is the case, we need to find a solution to bring the people together, first. After it is resolved, we might want to look at bringing all the people together as much as possible — not mixing the Metis, Inuit and First Nations, but looking at the way the Constitution is structured today. That is how it has to flow.

I would like to get an opinion from you. You sound like my granddaughter, who talks to me every day. She talks exactly like you. She has no problem criticizing me because I am the grandfather and I am living with her. In fact, I brought her down here to get a bit more knowledge about what is going on. She is in Ottawa today.

Chief, do we move in that direction? I would like to hear your thoughts and have your input, as well as yours, Ms. Gunn.

**Mr. John:** From 1983, 1982, 1981 and the First Ministers Conferences from 1983 to 1987, the initial ones convened under the former Trudeau Prime Minister, Pierre Elliott Trudeau, as you know, his history started with the white paper that would do away with indigenous status. But with the *Calder* case, he changed his views to, “Yes, you have more rights than we thought.” They established a policy. Subsequently in 1982, his government was instrumental in ensuring that section 35 was added to the Constitution of Canada. There are 17 words in section 35(1), but those are 17 important, critical words with which we have been able to open the door. That is the one provision that we have made use of in negotiations and in the courts.

I want to say at the outset that I have always been impressed by the Inuit leadership, including yours at the time when you were a member of the Inuit leadership. I found the Inuit leadership to be practical, proactive and a constructive force for change. I remember my dear friend Zebedee saying in a meeting, “We need to do constructive damage to the status quo.”

**Senator Watt:** Exactly.

ce que nous pouvons parler d'une seule voix? C'est l'une de nos plus grandes difficultés. Les Autochtones ont tendance à se tirer dans le pied quand ils ne sont pas organisés. C'est très important.

Si nous allons dans cette direction, je pense que nous pouvons réussir et que nous pouvons commencer à nous unir. Je crois à l'unité entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Si nous ne sommes pas unis, ils nous réduiront en miettes. Que cela vous plaise ou non, c'est comme cela que le système fonctionne. Que cela nous plaise ou non, nous devons y réfléchir.

Je crois que les gens veulent que leur collectivité soit reconnue comme nation. Mais j'entends dire aussi maintenant — et cela commence à se répandre dans le pays — que les Premières Nations estiment que notre collectivité n'est pas une nation. Lorsque nous sommes ensemble, nous sommes une nation. Si c'est le cas, il nous faut trouver une solution pour, d'abord, rassembler les gens. Une fois cela réglé, on pourrait envisager de rassembler tout le monde autant que possible — pas mélanger les Métis, les Inuits et les Premières Nations, mais tenir compte de la façon dont la Constitution est structurée aujourd'hui. C'est comme cela que les choses doivent se dérouler.

J'aimerais avoir votre avis. Vous me faites penser à ma petite-fille, avec qui je parle tous les jours. Elle parle exactement comme vous. Elle n'hésite pas à me critiquer parce que je suis son grand-père et que je vis avec elle. En fait, je l'ai emmenée avec moi pour mieux comprendre ce qui se passe. Elle est à Ottawa aujourd'hui.

Chief, est-ce que nous allons dans cette direction? J'aimerais connaître vos réflexions et avoir votre avis, et aussi le vôtre, madame Gunn.

**Le chef John :** Cela remonte à 1983, 1982, 1981 et aux conférences des premiers ministres de 1983 à 1987, dont les premières ont été convoquées sous le gouvernement de l'ex-premier ministre Trudeau, Pierre Elliott Trudeau. Comme vous le savez, son histoire a commencé avec le livre blanc qui proposait de se débarrasser du statut d'Indien. Mais, à la suite de l'affaire *Calder*, il a changé d'avis et conclu que « en effet, vous avez plus de droits que nous ne pensions ». Une politique a été mise en place. Puis, en 1982, son gouvernement a joué un rôle déterminant dans l'ajout de l'article 35 à la Constitution du Canada. Il y a 17 mots au paragraphe 35(1), mais ces 17 mots sont d'une importance cruciale dans ce qu'ils ont permis d'ouvrir. C'est LA disposition qui nous a permis de négocier avec le gouvernement et de solliciter les tribunaux.

Je tiens à dire, d'emblée, que j'ai toujours été impressionné par les membres du leadership inuit, notamment vous à l'époque où vous faisiez partie de ce leadership. Je trouvais qu'ils étaient une force de changement pragmatique, proactive et constructive. Je me rappelle mon cher ami Zebedee, qui a déclaré dans une réunion : « Nous devons bouleverser le statu quo de façon constructive. »

**Le sénateur Watt :** Exactement.

**Mr. John:** That was true. I always remind him every time I see him and he brings out his accordion.

We need to collectively understand the historical thread that we are dealing with. It is not just you in Nunavut who is a treaty person. Every non-Aboriginal in Nunavut are treaty people too. They need to understand that, because your people signed a treaty that also has implications for the non-Aboriginal peoples I am talking about.

We need to realize that we are in a unique historical moment now. We now have international standards that have fundamentally changed and altered the relationship between states, including Canada in our case, and indigenous peoples globally, the 370 million indigenous peoples around the world. They are now in this important, unique place for a constructive and positive change in relationships. Many indigenous people globally have been fighting hard to protect their lands, territories and resources against destructive forces, whatever those may be, while at the same time looking at sustainable development that would ensure their livelihood continues.

The principle of free, prior and informed consent is an important idea because, if you take a look at the declaration, it is in at least 20 of the articles. That idea of consultation means that we must consult within our peoples as well because we need to get their consent, at the end of the day, for going forward. Gone are the days when we can be dictators in our own communities — not that we ever were because our approach to governance has been decidedly different.

There is an important item that you referenced, and that is the relationship between the UN declaration, the 46 articles in the declaration, and section 35(1). I think the important perspective for that is that the articles in the declaration should inform how section 35 is considered and interpreted politically and legally through the judiciary, through the courts.

The saying “let justice be done though the heavens may fall” is an important sentiment to realize that if we really want to see justice be done, then we will have to move heaven and earth to get it done. That really means going back to the question of political will, a high level of political will on the part of our peoples but also the state parties — the federal government and provincial governments.)

Senator Watt, you’ve always had my undivided attention in the work that you’ve done, and the words that you’ve said over the years have been very constructive. So I want to thank you for that.

**Ms. Gunn:** I really appreciate your comments and the idea of the stronger voice that indigenous peoples can bring and that, the more unified, the more likely it is to be heard.

**Le chef John :** C’était vrai. Je le lui rappelle à chaque fois que je le vois et qu’il sort son accordéon.

Nous devons collectivement comprendre le fil conducteur historique auquel tout cela se rattache. Il n’y a pas que vous, au Nunavut, qui avez des droits issus de traités. Tous les non-Autochtones du Nunavut ont des droits issus de traités. Ils doivent comprendre que les traités signés par votre peuple ont aussi des répercussions sur les non-Autochtones dont je parle.

Il faut se rendre compte que nous sommes à une croisée des chemins historique. Il existe maintenant des normes internationales qui ont profondément modifié et changé les relations entre les États, y compris le Canada dans notre cas, et les peuples autochtones à l’échelle mondiale, je parle de 370 millions d’Autochtones dans le monde. Ils sont maintenant à cette croisée des chemins qui leur permettra d’apporter des changements positifs dans les relations. Beaucoup d’Autochtones, partout dans le monde, luttent vigoureusement pour protéger leurs terres, leurs territoires et leurs ressources contre des forces destructrices, quelles qu’elles soient, tout en cherchant des moyens d’assurer un développement durable garant de leur survie.

Le principe du consentement libre, préalable et éclairé est une idée importante, parce que, si on examine la déclaration, on s’aperçoit qu’il est mentionné dans au moins 20 articles. La notion de consultation signifie que nous devons aussi consulter nos peuples parce que, au final, nous devons obtenir leur consentement pour aller de l’avant. Finie l’époque où nous pouvions jouer aux dictateurs dans nos propres collectivités, encore que nous ne l’avons jamais fait puisque notre mode de gouvernance est absolument différent.

Vous avez soulevé une question importante, à savoir le lien entre la déclaration des Nations Unies, les 46 articles de la déclaration, et le paragraphe 35(1). Je pense que l’important, ici, c’est que les articles de la déclaration devraient éclairer la façon dont l’article 35 est compris et interprété politiquement et juridiquement par le biais du système judiciaire, par le biais des tribunaux.

Il est important de partir du dicton « que justice soit faite même si le ciel doit s’écrouler » pour concrétiser l’idée que, si nous voulons vraiment que justice soit faite, nous devons remuer ciel et terre. Cela veut dire que nous devons en revenir à la question de la volonté politique, une volonté politique à un très haut niveau, de nos peuples, mais aussi des États, qu’il s’agisse du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux.

Sénateur Watt, j’ai toujours accordé une attention absolue au travail que vous avez fait, et ce que vous avez dit au fil des ans a été très constructif. Et je tiens à vous en remercier.

**Mme Gunn :** Je suis très sensible à vos remarques et à l’idée que les peuples autochtones pourront se faire entendre plus clairement s’ils sont unis.

I have done some work in the past with some First Nations leaders and elders, trying to find a process to work towards identifying that unified voice. This was based on the training that I got at the UN that I referred to on peace building.

One of the things that I really have learnt is that, if we want to bring a unified voice, there really has to be space for every voice to be heard and to really feel like they've been heard.

Two, you need to move people off of their positions. People who have been working on this all have our positions on various issues. How do we move people off of those positions, maybe looking for the underlying interests that motivate that position? Maybe if we identify underlying interests, we can then find common interests. One that we were able to find in this work was protection of culture, protection of community and really trying to provide the best future for our kids that we can. So where can we find those spaces?

While I truly believe that and think that needs to happen, I also want to make sure that we are putting reasonable expectation on our communities. I have yet to hear Canada speak with one voice. Sometimes we elect someone who we say has the right to speak for Canada, but we all know that that person has always been subject to criticism, and rightly so. This is part of democracy, that we have that ability to speak and voice opinions and dissenting opinions.

I really hope that there is space for indigenous peoples to come together to provide that unified voice, without forcing agreement on issues where there just may not be. I think that's fair. There's a lot of diversity. We shouldn't be forced, but where there is agreement, I think that's a great starting point for these sorts of conversations, for the table that was spoken of.

Also, it helps to remind indigenous peoples that our traditional laws had ways of dealing with conflict, and those may be useful in working through some of these processes. I think Professor Rob Innes's work that has looked at the Iron Alliance and the ways in which Metis people and other First Nations in southern Saskatchewan worked together is a really helpful reminder for, at least, me, from the Prairies, where we see, often, this belief that First Nations and Metis people are in opposition and that our rights conflict, to remind us that, actually, there were moments in time where we aligned with First Nations and that we had that community and familial relationship, that kinship network with First Nations.

To move beyond the diversity of voices will require space, and space that is without pressure or expectations. I do really appreciate your idea, and I hope that there are more opportunities for local communities to speak and have their

J'ai déjà travaillé avec des dirigeants et des aînés des Premières Nations pour essayer de trouver un processus qui permette d'identifier cette voix unifiée. Cela s'appuyait sur la formation que j'ai reçue aux Nations Unies en matière de renforcement de la paix.

L'une des choses que j'ai vraiment apprises, c'est que, si nous voulons présenter une voix unifiée, il faut qu'il y ait place pour toutes les voix et que tout le monde ait le sentiment d'avoir été entendu.

Deuxièmement, il faut faire bouger les gens. Ceux qui travaillent sur ces questions connaissent nos positions sur différents enjeux. Comment faire bouger les gens pour qu'ils tiennent compte, par exemple, des intérêts sous-jacents à leurs positions? Peut-être que, si nous définissons ces intérêts sous-jacents, nous trouverions des intérêts communs. Il y en a un que nous avons pu circonscrire dans le cadre de ce cadre, c'est la protection de la culture, la protection de la collectivité. Il s'agit d'essayer d'offrir le meilleur avenir possible à nos enfants. Alors où peut-on trouver ces espaces?

Je suis convaincu de tout cela et je pense que cela doit arriver, mais je veux aussi m'assurer que nous ayons des attentes raisonnables à l'égard de nos collectivités. J'attends encore que le Canada parle d'une seule et même voix. Parfois, nous élisons quelqu'un qui dit qu'il a le droit de parler au nom du Canada, mais nous savons parfaitement que cette personne a toujours fait l'objet de critiques, et avec raison. Cela fait partie de la démocratie que de pouvoir s'exprimer et faire valoir des opinions contradictoires.

J'ai bon espoir qu'il y ait un espace où les Autochtones se rassemblent pour trouver leur voix commune, sans qu'ils se sentent contraints à l'unanimité sur des sujets qui ne peuvent pas faire consensus. Je pense que c'est équitable. Il y a beaucoup de diversité. Nous ne devrions pas être contraints, mais, quand il y a entente, c'est un excellent point de départ, à mon avis, pour ce genre de conversations, pour le genre de table dont on a parlé.

Il est important, également, de rappeler aux Autochtones que nos lois traditionnelles savaient régler les conflits et qu'elles pourraient servir à faciliter certains de ces processus. À mon avis, le travail effectué par M. Rob Innes sur l'Iron Alliance et la collaboration entre les Métis et d'autres Premières Nations dans le sud de la Saskatchewan est un rappel utile — pour moi en tout cas, qui suis originaire des Prairies, où l'on croit que les Premières Nations et les Métis sont en opposition et que leurs intérêts sont contradictoires — un rappel utile, dis-je, que, en fait, il y a eu des moments dans l'Histoire où nous étions sur la même longueur d'onde que les Premières Nations et que nous avions avec elles des relations communautaires et familiales, tout un réseau de parenté avec les Premières Nations.

Pour se hisser au-dessus de la diversité des voix, on aura besoin d'espace, et d'un espace sans pressions ni attentes. Je suis très sensible à votre point de vue, et j'espère que les collectivités locales pourront profiter d'autres possibilités de s'exprimer et de se faire

voices heard. I do appreciate that the committee brought in some youth elders — was that last week? — to speak. I think that was an amazing opportunity for them.

**The Chair:** We're very short of time, Senator Watt.

**Senator Watt:** If I'm going to make the point, then I have to include other things that complete the point, if you don't mind. Very short.

**The Chair:** Very short.

**Senator Watt:** I just wanted to let you know that I am also dealing with the youth on a daily basis pretty well. Those are the majority of our people today in the Arctic, so they are very important. They are very much engaged in this idea of getting together.

The other thing that I wanted to mention is the word "existing" within the constitution that was put in by Lougheed, when he was the premier of Alberta. That's one area that probably has created a lot of misinterpretations of what the constitutional rights are, because he talks about "existing." What does that "existing" mean? It could mean legally only or existing as a person that exists. That can be interpreted whichever way. So that was put in there on purpose.

**Senator Brazeau:** Professor Gunn and Grand Chief John, thank you for being with us this evening and participating in this process.

You both talk about political will and the political will of this current Prime Minister in dealing with indigenous issues and reconciliation. With this political will, obviously, the expectations are very high. By having high expectations, it either creates a great opportunity or the potential for great disappointment at the same time.

What I'm about to say, I really don't like to say because I still consider myself a young man, but, for the last 20 years or so, I've dealt with a lot of former Indian Affairs ministers. At the start of their mandate, the political will of these individuals was always high and great. What they've all told me, from that experience, is that there was a great barrier called the Department of Aboriginal Affairs, or Indian Affairs, at that time. These are ministers of different political stripes and colours. The political will was there, but you had that department, that big brown building on the Gatineau side.

I'd like to know if you would support and recommend the potential elimination and abolishment of the Department of Aboriginal Affairs. I'll even go further. I guess this is my personal view, but I find it very degrading that, in 2017, we have either a man or a woman representing indigenous peoples in this country that has so much power and influence and control over the lives of indigenous peoples. I'll go further in asking: Would you also support and recommend the elimination of the minister of Aboriginal Affairs in this country?

entendre. Je remercie le comité d'avoir invité des jeunes et des aînés — je crois que c'était la semaine dernière — à donner leur avis. Je crois que cela a été une occasion magnifique pour eux.

**La présidente :** Il reste très peu de temps, sénateur Watt.

**Le sénateur Watt :** Si je veux faire valoir cet argument, je vais devoir y ajouter d'autres éléments qui le complètent, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je serai très bref.

**La présidente :** Très bref.

**Le sénateur Watt :** Je voulais seulement que vous sachiez que je suis en relation avec des jeunes presque tous les jours. Ils forment la majorité de notre peuple aujourd'hui dans l'Arctique, et ils sont donc très importants. Ils tiennent beaucoup à cette idée de rassemblement.

Ce que je voulais signaler également, c'est le mot « existants » inscrit dans la Constitution par Lougheed, alors premier ministre de l'Alberta. C'est probablement à ce sujet que se sont multipliés les malentendus sur les droits constitutionnels, parce qu'il parle de droits « existants ». Que signifie « existants » ici? Cela pourrait vouloir dire qu'il s'agit seulement de droits juridiques ou de droits en vigueur tant que la personne qui les détient existe. On peut l'interpréter comme on veut. Et cela a été mis là délibérément.

**Le sénateur Brazeau :** Madame Gunn et grand chef John, merci d'être venus nous voir ce soir et de participer à cette discussion.

Vous parlez tous les deux de volonté politique et de la volonté politique du premier ministre actuel d'aborder les questions autochtones et de favoriser la réconciliation. Cette volonté politique, évidemment, suscite beaucoup d'espoir. Et cet espoir s'accompagne à la fois de possibilités magnifiques et du risque de profondes déceptions.

Je n'ai aucun plaisir à dire ce que je vais dire, parce que j'estime que je suis encore jeune, mais, depuis une vingtaine d'années, j'ai eu affaire à beaucoup de ministres des Affaires indiennes. Au début de leur mandat, leur volonté politique était toujours enthousiaste. Ce qu'ils m'ont tous dit, lorsqu'ils songeaient à leur expérience, c'est qu'ils s'étaient heurtés à un énorme obstacle du nom de ministère des Affaires autochtones, ou des Affaires indiennes comme on disait à l'époque. Ces ministres appartenaient à des courants politiques différents. Leur volonté politique était là, mais il y avait le ministère, ce gros bâtiment brun du côté de Gatineau.

J'aimerais savoir si vous seriez d'accord pour appuyer et recommander l'idée d'éliminer et d'abolir le ministère des Affaires autochtones. J'irai même plus loin. J'imagine que c'est un point de vue très personnel, mais je trouve très dégradant que, en 2017, un homme ou une femme représente les Autochtones de ce pays et exerce un tel pouvoir et une telle influence sur leur vie. J'irai encore plus loin pour demander : seriez-vous d'accord pour appuyer et recommander l'idée d'éliminer le poste de ministre des Affaires autochtones dans ce pays?

**Ms. Gunn:** I think it is probably appropriate for the chief to start.

**Mr. John:** That minister is responsible for Metis, too, from what I gather.

The question of political will is absolutely right. Let me reference Senator Watt's comment around the word "existing." Premier Lougheed and the then-premier of British Columbia, Bennett, were collaborators on that particular word when it was clear that Prime Minister Trudeau would reinsert section 35 when it was rejected and taken out all together. Under tremendous political leadership of indigenous peoples across Canada, that particular provision was reinserted, but it was their bright idea, from their constitutional advisers, to add the word "existing" to mean this: In British Columbia, those rights don't exist anymore because they've been extinguished. Of course, the Supreme Court of Canada, in the very important case on section 35(1), *Sparrow*, said, "No, the provinces and the governments and their advisers were wrong on this front." The court defined "existing" to mean something completely different than those politicians had thought it should mean.

I agree that expectations are high, and there could be great opportunities or massive failures. Of course, the test of that is always, as they say, the proof is in the pudding and in the actions that we see. I agree; we always have high expectations, especially when the tone, in this case, at the top, with the Prime Minister, is very supportive and constructive. How do we realize, in this moment and in this time and in these opportunities, that we make substantial progress? Changing the status quo is something that's difficult. Change always is hard to achieve.

Where it's possible is in what Senator Watt talked about. It was possible, in making amendments 35(3) and (4), when the Inuit and the Metis and the First Nations leadership, together with the national women's association, were able to come together and have those two amendments: the application of the constitutional and Aboriginal and treaty rights equally to Aboriginal men and women, and that the final land claims agreements, which the late Billy Diamond advocated for, are also treaties. I think those were the two amendments that were realized.

I dealt with those same ministers over the areas, going all the way back to Chrétien, when he was a Minister of Indian Affairs. That was when I was a very young man. Sometimes we have to generate that political will. It doesn't happen on its own. This present Prime Minister, Trudeau, has created a tremendous amount of goodwill, I think, but it's been tarnished, and in some ways, as we've heard from many of our First Nations communities in British Columbia relating to the Site C dam, for

**Mme Gunn :** Je pense que c'est plutôt au chef de répondre en premier.

**M. John :** Ce ministre est également responsable des Métis, pour autant que je sache.

Ce que vous dites au sujet de la volonté politique est absolument juste. Permettez que je revienne sur la remarque du sénateur Watt au sujet du mot « existants ». Le premier ministre Lougheed et M. Bennett, alors premier ministre de la Colombie-Britannique, ont été ensemble les instigateurs de ce terme, quand il a été clair que le premier ministre Trudeau réinsérerait l'article 35, alors qu'il avait été rejeté et complètement supprimé. C'est grâce à l'extraordinaire leadership politique des Autochtones de tout le Canada que cette disposition a été réinsérée, mais c'était une riche idée, du point de vue des conseillers constitutionnels, que d'ajouter le mot « existants » pour signifier ceci : en Colombie-Britannique, ces droits n'existent plus parce qu'ils ont été abolis. Évidemment, la Cour suprême du Canada, dans la très importante affaire *Sparrow* concernant le paragraphe 35(1), a déclaré que les provinces et les gouvernements, avec leurs conseillers, avaient tort à cet égard. La Cour a estimé que le terme « existants » avait un sens très différent de celui que lui avaient attribué les responsables politiques.

L'espoir soulevé est grand, et il peut donner lieu aussi bien à des possibilités magnifiques qu'à des échecs massifs. Bien entendu, comme on dit, ce sont les faits et les actes qui comptent. Je suis d'accord. Nous avons toujours beaucoup d'espoir, surtout quand le ton est donné, comme dans ce cas-ci, par la plus haute autorité, le premier ministre, dans un esprit très constructif et positif. Comment se rendre compte, à ce moment-ci, à cette époque-ci et à cette occasion-ci, que nous faisons des progrès importants? Il est difficile de changer le statu quo. Le changement est toujours difficile à mettre en œuvre.

Ce qui est possible, c'est ce dont a parlé le sénateur Watt. Cela a été possible, pour les paragraphes 35(3) et (4), lorsque les Inuits et les Métis, avec les dirigeants des Premières Nations, et la collaboration de l'Association des femmes autochtones du Canada, ont été capables de se rassembler et d'obtenir ces deux modifications : l'application aux hommes et aux femmes des droits autochtones constitutionnels et issus de traités, et le fait que les dernières ententes sur les revendications territoriales, défendues par le défunt Billy Diamond, soient aussi des traités. Je crois que ce sont les deux modifications qui ont été obtenues à l'époque.

J'ai eu affaire aux mêmes ministres, en remontant jusqu'à Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes. J'étais alors un très jeune homme. Il faut parfois produire de la volonté politique. Cela n'arrive pas tout seul. Je crois que le premier ministre actuel, Trudeau, a produit une extraordinaire volonté politique, mais elle est ternie à certains égards, à cause de ce que nous ont dit beaucoup de collectivités autochtones de la Colombie-Britannique au sujet du projet hydroélectrique du site C, par

example, or the approval of the Kinder Morgan project, there are hidden trusts on either side of it by First Nations, some who are supportive and some are opposed.

On the question of the Department of Indian Affairs, when we get rid of the Indian Act, we'll have gotten rid of the Department of Indian Affairs. Many ministers over the years have said to us, "I'm going to be the last minister of Indian Affairs," yet we still continue to have these ministers.

Somehow, we need to establish a presence at the national level, not through paternalistic legislation and not through a paternalistic department, but through some mechanism that allows for full and proper engagement of indigenous peoples at the national level. It should completely replace that approach to really managing our expectations to the lowest level possible to meet their own expectations and somehow suggesting that it is in our best interests. It's been a wrong approach from day one.

I don't really have a problem in ensuring that we are responsible for our well-being and for our dignity. As article 43 of the declaration talks about, the rights in the declaration are for the minimum standards for the survival of indigenous peoples, as indigenous peoples, and for their dignity and well-being. As we're sitting here, indigenous languages are on the verge of extinction in this country. We need support in this country for ensuring that our languages continue to survive and thrive in this period.

**Ms. Gunn:** I know it's been a long day and I'll try to be brief. I think, at least as the department and minister exist now, I really question whether they are able to uphold the rights and the principles within the declaration. I think they are entrenched in positions and ways of being and doing. Trying to think about how to get that department to be different would be challenging. I'm not saying it can't be done.

I do think that there needs to be some mechanism, whether it's a government minister, like Global Affairs. We have people in charge of our international relations, and it might need to be a similar position.

I was thinking about all the different name changes the department has gone through and this funny, "We're back to INAC but it means a different INAC." We need more than a name change. It has to be a change in operations.

I envision that there might still be a department that's in charge of relations and maintaining, building and developing those, but it cannot continue to be a department that exercises control over indigenous peoples. That's the fundamental shift that the UN declaration drives us to move beyond. Thank you.

**The Chair:** That's the end of our questioning. On behalf of the committee I would like to thank our witnesses tonight. Grand Chief Edward John and Professor Brenda Gunn, you gave us some very valuable information and recommendations.

I thank the honourable senators. It's late in the evening, and you were all very attentive and asked all very good questions.

exemple, ou de l'approbation du projet Kinder Morgan. Il y a des rendez-vous secrets des deux côtés, certaines Premières Nations étant pour, d'autres contre.

Au sujet du ministère des Affaires indiennes, quand nous nous serons débarrassés de la Loi sur les Indiens, nous nous serons débarrassés aussi du ministère. Beaucoup de ministres nous ont dit au fil des ans qu'ils seraient le dernier ministre des Affaires indiennes, mais il y en a toujours un.

Nous devons trouver le moyen d'instaurer une présence à l'échelle nationale, en dehors d'une loi paternaliste et en dehors d'un ministère paternaliste, par le biais d'un mécanisme qui permettra à tous les Autochtones de jouer leur rôle à part entière à l'échelle nationale. Cela devrait remplacer intégralement le système actuel, qui ne tient compte de nos attentes qu'au niveau le plus faible pour répondre aux objectifs propres de ce système et nous faire croire que c'est notre intérêt. Ce système n'a jamais fonctionné.

Je ne vois pas de problème à veiller nous-mêmes à notre bien-être et au respect de notre dignité. Comme l'atteste l'article 43 de la déclaration, les droits garantis constituent les normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones. Tandis que nous parlons ici, des langues autochtones sont sur le point de disparaître dans ce pays. Nous devons aider ce pays à veiller à ce que nos langues survivent et s'épanouissent désormais.

**Mme Gunn :** Je sais que la journée a été longue et je vais essayer d'être brève. Je me demande, du moins dans l'état actuel des choses au ministère et pour le ministre, s'ils peuvent vraiment garantir les droits et les principes énoncés dans la déclaration. Je crois qu'ils sont coincés dans des perspectives et des manières d'être et de faire. Il serait très difficile d'essayer de changer le ministère. Je ne dis pas que c'est impossible.

Mais je crois qu'il faudrait un mécanisme, par exemple un ministre du gouvernement, comme Affaires mondiales. Il y a des gens qui sont chargés de nos relations internationales, et nous avons peut-être besoin d'un poste du même genre.

Je songeais à tous ces changements de nom et au fait que plus ça change, plus c'est pareil. Nous avons besoin de plus qu'un changement de nom. C'est le mode de fonctionnement qu'il faut changer.

On aurait peut-être encore besoin d'un ministère responsable des relations et chargé de les créer et de les entretenir, mais cela ne peut plus être un ministère qui exerce un contrôle sur les Autochtones. C'est la transformation profonde que la déclaration des Nations Unies nous invite à entreprendre. Merci.

**La présidente :** Voilà qui met fin à la période de questions. Au nom du comité, je tiens à remercier les témoins de ce soir. Grand chef Edward John et Mme Brenda Gunn, vous nous avez fourni de l'information et recommandé des mesures très intéressantes.

Je remercie les honorables sénateurs. Il est tard, mais vous avez tous été très attentifs et avez tous posé d'excellentes questions.

I have one quick comment: I would like to note that Bill S-3, which we dealt with very recently, will be undergoing clause-by-clause consideration in the House of Commons committee tomorrow morning at 8:45. To all of you viewers out there in web land, tune in to see what happens there.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, June 20, 2017

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:01 a.m. to study the new relationship between Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

**Senator Lillian Eva Dyck** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning; *tansi*. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or listening via the web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional, unceded lands of the Algonquin people.

My name is Lillian Dyck from Saskatchewan, and I have the honour and privilege of chairing the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I will now invite my fellow senators to introduce themselves, starting on my right with our senator from Alberta.

**Senator Tannas:** Scott Tannas from Alberta.

**Senator Doyle:** Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

**Senator Pate:** Kim Pate from Ontario.

**Senator Lovelace Nicholas:** Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick.

**The Chair:** Thank you, senators.

Before we begin today's meeting, I would like a motion to allow Communications to take photos of the proceedings this morning. It is moved by Senator Doyle, seconded by Senator Pate. Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Thank you, senators.

We just have been joined by Senator Christmas. Good morning, Senator Christmas.

**Senator Christmas:** Good morning.

**The Chair:** This morning, we are pleased to welcome Youth Ottawa to our committee. Youth Ottawa, as senators will recall, was the group that was involved in our "Indigenize the Senate" two weeks ago when 60 youths from Ottawa joined our nine youth leaders for workshops and activities. They had quite a full

J'ai une brève remarque à faire : j'aimerais rappeler que le projet de loi S-3, dont nous nous sommes occupés très récemment, fera l'objet d'un examen article par article au comité de la Chambre des communes demain matin à 8 h 45. J'invite tous les spectateurs du web à se brancher pour voir ce qui s'y passera.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 20 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, pour l'étude des nouvelles relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

**La sénatrice Lillian Eva Dyck** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bonjour, *tansi*. Chers collègues, chers membres du public qui nous regardez grâce au web ou qui êtes ici, soyez tous les bienvenus à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Pour la réconciliation, je signale que notre séance a lieu sur les terres ancestrales et non cédées du peuple algonquin.

Je me nomme Lillian Dyck, de la Saskatchewan, et j'ai l'honneur et le privilège de présider le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. J'invite mes collègues à se présenter, en commençant par mon collègue à ma droite, de l'Alberta.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**Le sénateur Doyle :** Norman Doyle, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, de l'Ontario.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Je suis la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

**La présidente :** Merci, chers collègues.

Avant de commencer, il faudrait une motion pour autoriser les Communications à prendre des photos pendant nos travaux de la matinée. Le sénateur Doyle, appuyé par la sénatrice Pate, la propose. Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Je vous remercie.

Le sénateur Christmas vient d'arriver. Bonjour.

**Le sénateur Christmas :** Bonjour.

**La présidente :** Nous sommes heureux d'accueillir les représentants de Jeunesse Ottawa. Mes collègues se rappelleront que c'était le groupe qui a participé à notre forum « Visions autochtones au Sénat », il y a deux semaines, quand 60 jeunes d'Ottawa se sont joints à nos 9 jeunes leaders autochtones pour



day of activities. Today they are here to debrief the committee on their work that day. I'm looking forward to hearing how they experienced that day.

We welcome Ottawa Youth Engagement, and special thanks to Youth Ottawa, because they were the main organizer of the youth that came here. Special thanks to Emma Buchanan, who is sitting with them at the table to provide support to them.

We have three of our youth here today: Theland Kicknosway, Daxton Rhead and William Komaksiutiksak. I should have looked at this beforehand. I hope that's a reasonably close pronunciation.

**William Komaksiutiksak, Youth Ottawa:** Yes.

**The Chair:** Our three youth leaders are going to do a five- or ten-minute presentation to us. Following that, we will then have questions or comments from the senators. Have you agreed upon who will go first?

**Daxton Rhead, Youth Ottawa:** I would like to thank the members for having us here today and for having us two weeks ago for "Indigenize the Senate."

My name is Daxton Rhead. I am an ally and an activist for indigenous rights. I myself am not indigenous, but for the past five and a half years or so I have been working alongside different organizations to educate other Canadians about the issues faced by indigenous people in Canada. I was very fortunate to learn about what indigenous people face and to learn about Canada's history with indigenous people through my teachers and through my schools.

One of the main things that came out two weeks ago is a lot of comments on education and the importance of education for indigenous students but also non-indigenous Canadians to learn about our shared Canadian history.

One of the requests is support and resources to hire indigenous outreach and support workers for the school system, as there are currently not enough outreach workers available; allowing space for personal stories and healing from trauma in the classroom; and mandatory workshops that teachers have to go to, just to make sure that teachers understand different perspectives, especially when teaching history and the true history of colonization and residential schools.

We want to acknowledge that the problem is not the curriculum. It is more that teachers don't always feel comfortable teaching the curriculum, and some teachers will avoid parts of the curriculum talking about indigenous peoples, so we think it's important to bring indigenous leaders into the classrooms to introduce these topics, as some non-indigenous teachers do not feel comfortable teaching about this or cannot do it justice.

des ateliers et des activités. Leur journée a été très bien remplie. Aujourd'hui, ils viennent en faire le bilan. J'ai hâte d'entendre leur compte rendu.

Souhaitons la bienvenue au Comité d'engagement des jeunes d'Ottawa et remercions particulièrement Jeunesse Ottawa, principal organisateur de la visite que les jeunes nous ont faite. Je remercie particulièrement Emma Buchanan, qui est assise à leurs côtés, à la table, pour les appuyer.

Trois de ces jeunes sont ici : Theland Kicknosway, Daxton Rhead et William Komaksiutiksak. J'aurai dû me préparer. J'espère que ma prononciation est assez fidèle.

**William Komaksiutiksak, Jeunesse Ottawa :** Oui.

**La présidente :** Ces trois jeunes feront un exposé d'une durée de 5 ou 10 minutes. Ensuite, les sénateurs pourront les questionner ou formuler des observations. Vous êtes-vous entendus sur celui qui parlera le premier?

**Daxton Rhead, Jeunesse Ottawa :** Je remercie les membres du comité de nous accueillir et de l'avoir fait aussi, il y a deux semaines, pour le forum « Visions autochtones au Sénat ».

Je m'appelle Daxton Rhead. Je suis un partisan et un militant des droits autochtones. Je ne suis pas autochtone moi-même, mais depuis cinq ans et demi, à peu près, je collabore à différentes organisations pour sensibiliser les Canadiens aux problèmes qu'affrontent les Autochtones canadiens. J'ai eu le bonheur d'être initié à ce problème et à l'histoire des Autochtones au Canada par mes enseignants et l'école.

La manifestation d'il y a deux semaines a notamment suscité beaucoup de commentaires sur l'éducation et son importance pour les jeunes Autochtones, mais aussi pour les Canadiens non autochtones, pour qu'ils connaissent mieux notre histoire commune.

On demande notamment du soutien et des ressources pour embaucher des agents autochtones de terrain et de soutien pour le réseau scolaire, qui n'en compte pas assez; de la place pour la narration des vécus personnels et la guérison des traumatismes dans les salles de classe; l'organisation d'ateliers obligatoires pour les enseignants, simplement pour qu'ils comprennent les différents points de vue, particulièrement dans l'enseignement de l'histoire, et qu'ils connaissent la vraie histoire de la colonisation et des pensionnats.

Précisons que le problème ne réside pas dans le programme d'études, mais dans le malaise que ressentent parfois les enseignants à le transmettre. Certains en évitent des parties portant sur les Autochtones. Voilà pourquoi nous estimons qu'il importe d'inviter des dirigeants autochtones dans les classes pour présenter ces sujets, à cause de ce malaise et de l'impossibilité pour des enseignants non autochtones de faire honneur à ces sujets.

We also want to recognize that First Nations, Metis and Inuit communities and their perspectives and issues are often different from one another and cannot always be lumped into one. Indigenous people comprise many nations.

Recognizing that on- and off-reserve schools are different things, often when it comes to language, it has to be looked at slightly differently. It can be difficult to teach indigenous languages on off-reserve schools, but all children should have the opportunity to learn their own indigenous language and to learn about their culture. We need to create a space for languages through the education system. As there is a history of abuse for language, some indigenous people may not feel comfortable with the education system trying to re-teach them their culture when it was the education system that took it away in the first place.

We need to create space in cities and, especially, provide funds to pay indigenous people to teach about their culture and language. There needs to be programs for indigenous language, especially for indigenous youth who want to learn more about their culture.

Thank you.

**The Chair:** Thank you.

**Theland Kicknosway, Youth Ottawa:** Good morning, everybody.

*[Editor's Note: The witness spoke in his native language.]*

My English name is Theland Kicknosway. I am Cree and Potawatami, from Walpole Island First Nation, Bkejwanong Territory. I want to say thank you to everybody for inviting me here today. I'm going to be talking about what is happening for me at school right now.

There are no indigenous children, and it's really hard to go and talk to other indigenous youth in and around my community. We need to make sure that there are more of them coming in and getting their education, as I wish to do.

Missing and murdered indigenous women is a big topic. I really want to help find a solution. I want to raise awareness about this problem in Canada. When we talk about the missing and murdered, it's a big topic to talk about. It has really had some impact on me.

I've been doing my run, which is a run for missing and murdered indigenous women, every year. We just finished our third year — 134 kilometres — and next year we are going into our fourth. Every step of the way, we're always thinking of them. I'm always thinking, why do they have to go? Why can't they, as they say, live a normal life? That's what all indigenous youth should have.

When I was nine years old, I had this vision. I wanted to run across Canada, but as a nine-year-old that's a pretty far destination. We made it a little smaller and we started here in

Nous voulons aussi reconnaître que les Premières Nations, les Métis et les Inuits forment des communautés et épousent des points de vue et des enjeux souvent différents les uns des autres et qu'on ne peut pas toujours les assimiler à un bloc monolithique. Les Autochtones forment de nombreuses nations.

Reconnaissant que les écoles sur et hors réserve sont deux mondes différents, souvent en ce qui concerne la langue, il faut les examiner d'un point de vue légèrement différent. Il peut être difficile d'enseigner des langues autochtones dans des écoles hors réserve, mais tous les enfants devraient pouvoir apprendre leur propre langue autochtone et leur propre culture. Il faut créer un espace pour l'enseignement des langues dans le réseau d'éducation. Les tentatives du réseau d'éducation de leur enseigner de nouveau leur culture peuvent gêner certains Autochtones quand c'est lui qui, pour commencer, par des mesures de coercition linguistique, les a déculturés.

Il faut créer un espace dans les villes et, particulièrement, financer l'enseignement, par les Autochtones, de leur propre culture et langue. Il faut des programmes de langues autochtones, particulièrement pour les jeunes Autochtones qui veulent apprendre leur culture.

Merci.

**La présidente :** Merci.

**Theland Kicknosway, Jeunesse Ottawa :** Bonjour.

*[Note de la rédaction : Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]*

On m'appelle Theland Kicknosway. Je suis Cri et Potawatami. Je suis de la nation de l'île Walpole, sur le territoire appelé Bkejwanong. Je tiens à vous remercier tous de m'avoir invité. Je vais vous parler de ce qui m'arrive à l'école, actuellement.

Comme j'y suis le seul élève autochtone, il m'est vraiment difficile de trouver d'autres jeunes Autochtones dans ma communauté. Nous devons en attirer plus pour qu'ils viennent s'instruire comme je souhaite moi-même le faire.

On parle beaucoup des femmes autochtones disparues et assassinées. Je veux que le Canada soit plus sensibilisé à ce problème. La question prend beaucoup de place. Elle m'a vraiment frappé.

Chaque année, je cours pour ces femmes. Nous venons de faire la troisième course annuelle : 134 kilomètres. L'année prochaine, ce sera la quatrième. À chaque foulée, nous pensons à elles. Je m'interroge tout le temps : pourquoi ont-elles dû partir? Pourquoi n'ont-elles pas pu mener une vie normale? Une vie normale, c'est tout ce que les jeunes Autochtones méritent.

À neuf ans, j'ai eu une vision. Je voulais traverser le Canada en courant, une distance assez considérable à cet âge. Nous avons réduit l'objectif et nous nous y sommes attaqués ici, à Gatineau.

Gatineau. We ran to Kitigan Zibi, where one of the founders of Families of Sisters in Spirit, Bridget Tolley, her mother was killed by the SQ there. We run there in commemoration for them. We're always thinking of them whenever we're running, so we need to find an answer for it.

*Meegwetch.*

**The Chair:** Thank you, Theland.

**William Komaksiutiksak, Youth Ottawa:** Good morning, everyone.

[*Editor's Note: The witness spoke in his native language.*]

Thank you for having me here today. It means a lot for me to be here and to be able to express myself to everyone in this room.

My name is William Komaksiutiksak, and today I'm representing my youth group that I created called Strong-minded Inuit.

I want to talk a little bit about the intergenerational impact and how it has affected me, my family and my loved ones.

Growing up, I dealt with a lot of abuse. I dealt with addictions. I grew up here in the city, and I had no connections to my culture or to my language. I felt a loss of identity, and it really took a huge toll on me. I know that there are many other families that are dealing with these same issues. That's just within the cities.

One thing I'm asking for today is we need more funding for our education. In Nunavut, I know roughly 60 per cent of students go to school on an empty stomach, and I myself, I lived up north for a year and a half, and I felt those hunger pains. It's damaging.

I'm not here today just to talk about problems that I see, but I'm here to provide, in my opinion, what I think is the solution. I truly believe we need funding for outreach workers within cities.

I don't trust some of the teachers in the schools. I have faced some racism, and that's why I truly believe outreach work is something that would benefit everybody. For example, Inuit teaching Inuit culture in schools who are passionate about their way of life, I feel that message can get across to everybody. It can get everybody more engaged in indigenizing Canada, and I feel like that could benefit the outreach workers who are working that type of job that could help stabilize families and could do a lot for my people. We would really appreciate that.

Another thing that I'm here today for is we need more Inuit-specific mental health needs, more programs for Inuit not just in the cities but up in Nunavut, up north in places where there are people with suicidal thoughts. My own friends have committed suicide. I am on my healing journey, and I really want to help my people get on that healing journey. That's why I'm here today.

I want to end this off by saying that the youth need to have communication with the decision makers. We need to have more of this because we need to be heard, so please don't have this as

Nous avons couru jusqu'à Kitigan Zibi, où la mère de Bridget Tolley, l'une des fondatrices des Familles des Sœurs par l'esprit, a été tuée par la Sûreté du Québec. La course visait à les commémorer. Nous pensons toujours à elles, à chacune de nos courses. Voilà pourquoi nous avons besoin de réponses.

*Meegwetch.*

**La présidente :** Merci, Theland.

**William Komaksiutiksak, Jeunesse Ottawa :** Bonjour.

[*Note de la rédaction : Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Merci de m'avoir invité. C'est très important pour moi de venir ici m'adresser à vous tous.

Je m'appelle William Komaksiutiksak et je représente un groupe de jeunes que j'ai fondé, les Inuits résolus.

Je tiens à parler un peu des séquelles intergénérationnelles et de leur effet sur moi, ma famille et ceux que j'aime.

Pendant mon enfance, j'ai subi beaucoup d'abus. J'ai combattu des toxicomanies. J'ai grandi ici, en ville, coupé de ma culture ou de ma langue. J'ai ressenti une perte d'identité, qui m'a fait beaucoup souffrir. Je sais que beaucoup de familles combattent les mêmes problèmes. C'est seulement dans les grandes villes.

Je réclame notamment plus de financement pour notre éducation. Au Nunavut, je sais qu'environ 60 p. 100 des élèves vont à l'école l'estomac vide et, moi-même, ayant vécu un an et demi dans le Nord, j'ai ressenti ces affres domageables de la faim.

Je ne suis pas venu parler des problèmes que je constate, mais offrir ce qui me semble être la solution. Je suis persuadé qu'il faut financer des agents de terrain dans les villes.

Les enseignants ne m'inspirent pas tous confiance. Le racisme que j'ai subi me convainc des bienfaits universels du travail de terrain. Par exemple, des Inuits enseignant la culture inuite dans les écoles, qui aiment passionnément leur mode de vie, c'est un message que je crois parlant pour tous. Je peux réussir à mobiliser davantage tout le monde dans l'autochtonisation du Canada, ce qui, à mon avis, pourrait profiter aux agents de terrain dont le métier est d'aider à stabiliser les familles et qui pourraient beaucoup aider mon peuple. Nous l'apprécierions vraiment.

Une autre raison de ma présence est que nous avons besoin de plus de programmes de santé mentale destinés aux Inuits, pas seulement dans les villes, mais dans le Nunavut, dans le Nord, dans les endroits où des gens ruminent des idées de suicide. Mes propres amis se sont suicidés. J'ai entamé un processus de guérison et je veux vraiment aider mon peuple à faire de même. Voilà pourquoi je suis ici.

Je veux mettre fin à ce cercle vicieux en proclamant la nécessité des communications entre les jeunes et les stratèges. C'est d'autant plus nécessaire que nous avons besoin d'être entendus. Vous

our last day. All of us here today, we really want to come back and we really want to make change in this world to better everybody.

Thank you for listening to me.

**The Chair:** Thank you all. Before we begin comments and questions from the senators, I would really like to thank you all for your honesty and for your courage to speak up and say what you need to say from your hearts and your minds.

**Senator Lovelace Nicholas:** Welcome here this morning. It's very much appreciated to hear from young people. Who do you think should be involved in reconciliation and why?

**Mr. Rhead:** As a non-indigenous person, I do feel it's important for all Canadians to be engaged in reconciliation because if only indigenous communities are talking about this, then we're not all on the same page. This is all Canadian history. The residential schools system is part of our shared history and we can't ignore that. We have to recognize that that was done by the Canadian government and by the churches. For reconciliation, that has to be something our entire country is having a conversation about. Indigenous peoples are a major part of that conversation, but the Canadian government and all Canadians are also very important.

**Senator Lovelace Nicholas:** Anybody else?

**Mr. Komaksiutiksak:** I agree with him that everybody should be involved with this. There is one key term I really like to use. Rather than "decolonizing," I'd like to use the word "indigenizing" because that's more of a positive path for everybody to go on.

**Senator Lovelace Nicholas:** That's good. Thank you. I have one more question, and it's for William. I'm not going to try to pronounce your name.

**Senator Patterson:** Don't ask what it means.

**Senator Lovelace Nicholas:** Do you have access to a friendship centre here in Ottawa? I believe they have some of those resources that you were talking about.

**Mr. Komaksiutiksak:** Yes, I'm very well connected with the Ottawa Inuit Children's Centre. I've been working on and off there for different contracts, but I know one thing is that funding gets cut. When funding gets cut, a lot of programs are gone.

I was working at this after-school program called Tukimut. It was for young kids. I really love these kids. My contract ended on March 31. The program was still running but just with half the amount of staff for 30 kids, so there would be 2 or 3 staff for 30 kids. Even though my contract ended, I'm so in love with these kids that I volunteer my time, and I started my own music program there. The music is a positive outlet and I give the kids a chance to learn their language through that music.

**Senator Lovelace Nicholas:** That's very impressive. Thank you very much.

n'avez donc pas fini d'entendre parler de nous. Nous nous proposons tous de revenir et nous tenons à changer ce monde pour améliorer la condition de tous.

Merci de m'avoir écouté.

**La présidente :** Merci à vous tous. Avant d'entamer la période de questions et d'observations des sénateurs, je vous remercie tous de votre honnêteté et de votre courage pour exprimer ce que vous ressentez dans vos cœurs et vos esprits.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Soyez les bienvenus. Nous aimons beaucoup entendre les jeunes. Qui, d'après vous, devrait participer à la réconciliation, et pourquoi?

**M. Rhead :** En ma qualité de non-Autochtone, j'estime important pour tous les Canadiens de participer à la réconciliation, parce que, si seulement les communautés autochtones en parlent, c'est que nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Ça fait partie de l'histoire de tous les Canadiens. Le réseau des pensionnats fait partie de notre histoire commune, et nous ne pouvons pas faire comme s'il n'avait jamais existé. Nous devons reconnaître que c'est le gouvernement canadien et les Églises qui l'ont créé. Pour la réconciliation, tout notre pays doit en discuter. Les peuples autochtones sont des interlocuteurs importants, tout comme le gouvernement canadien et tous les Canadiens.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Quelqu'un d'autre?

**M. Komaksiutiksak :** Je suis d'accord. Tous devraient y participer. Au lieu de « décolonisation », pourquoi ne pas dire « autochtonisation », dont la connotation est plus positive pour tous?

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Très bien. Merci. J'ai une question de plus, pour William. Je n'essaierai pas de prononcer votre nom de famille.

**Le sénateur Patterson :** Ne demandez pas ce qu'il signifie.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Avez-vous accès à un centre d'accueil, ici, à Ottawa? Je crois qu'il posséderait certaines ressources dont vous parliez.

**M. Komaksiutiksak :** Oui, j'ai noué d'excellents rapports avec le Centre des enfants inuits d'Ottawa. Je travaille de temps à autre à différents contrats, mais je sais aussi que le financement subit des compressions, qui font disparaître beaucoup de programmes.

Je travaillais au programme extra-scolaire appelé Tukimut. Il s'adressait aux jeunes enfants. Je les aime vraiment. Mon contrat s'est terminé le 31 mars. Le programme existait encore, mais avec la moitié du personnel, soit 2 ou 3 préposés pour 30 enfants. J'aime tellement ces enfants que, après la fin de mon contrat, je me suis fait bénévole et j'y ai commencé mon propre programme de musique. La musique est un bon exutoire, qui me permet de leur enseigner leur langue.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Je suis très impressionnée. Merci beaucoup.

**Senator Doyle:** Welcome. William, you said you grew up in the city, and we're told that Aboriginal youth are becoming increasingly urban. As a result of that, do you feel you have a better chance of a more balanced life without some of the gut-wrenching problems that your ancestors had to deal with? Do you view the fact that you're living here in the city and probably intend to stay in the city as being better for you and better for Aboriginal youth that you're becoming increasingly urban?

**Mr. Komaksiutiksak:** Growing up in the city has its benefits. A better term is it has its highs and its lows. One of the highs, for sure, would be education and not feeling that isolation. It's better in a sense that just in today's society, growing up, it's a healthier lifestyle.

But the thing about living in the city is I have nobody to teach me my language, and I'm struggling to learn it now. But I'm still practising every single day. I never had ways to connect with my culture. My own dad was in a residential school. He never taught me these things growing up and I didn't know why.

So, it's hard to say, because if you're an Inuk living in a small community and then you decide to move down to the city, a lot of Inuit, they tend to lose themselves because it's a really hard transition.

I don't know if that clearly answered your question.

**Senator Doyle:** Yes. Well, for centuries, there has been a lot of difficulty in relationships between indigenous and non-indigenous people and federal and provincial governments with indigenous people. Do you think you can do a better job?

**Mr. Komaksiutiksak:** Sorry, can you word that one more time?

**Senator Doyle:** Would you be able to do a better job? Do you have the confidence with what you know about the relationship between governments and indigenous people that when the time comes, you can do a better job?

**Mr. Komaksiutiksak:** I'm very confident in that, yes.

**Senator Doyle:** That's what I wanted to hear you say.

**Senator Enverga:** Thank you, kids — you are all so young. I'm so impressed with all your courage and passion in helping your own people with different backgrounds. I really appreciate that you're here today.

William, you mentioned something to do with mental health specific to your community. I would like everybody else on this panel to tell me what kind of specific mental health program you want. What am I missing here? What are the types of programs that you are missing so we can prevent youth suicide? Can you tell us what are we missing here? There must be something that we're missing.

**Le sénateur Doyle :** Soyez les bienvenus. William, vous avez dit avoir grandi en ville, et on nous dit que les jeunes Autochtones s'urbanisent de plus en plus. De ce fait, avez-vous l'impression que vous avez plus de chances de vivre une vie plus équilibrée sans certains des problèmes effroyables que devaient affronter vos ancêtres? Considérez-vous que votre vie citadine et peut-être que votre intention de demeurer dans la ville, c'est mieux pour vous et que c'est mieux pour les jeunes Autochtones de s'urbaniser de plus en plus?

**M. Komaksiutiksak :** Vivre son enfance en ville a ses avantages. En fait, il serait plus juste de parler aussi des inconvénients. Les avantages indéniables seraient l'éducation et le fait de ne pas ressentir l'isolement. Dans un certain sens, le simple fait d'être un enfant dans la société d'aujourd'hui, c'est vivre plus sainement.

Mais, en même temps, je n'ai personne sur qui compter pour m'enseigner ma langue, dont l'apprentissage, actuellement, me coûte des efforts. Mais je continue de la parler un peu tous les jours. Je n'ai jamais eu de contacts avec ma culture. Mon propre père a vécu dans un pensionnat. Il ne m'a jamais enseigné ces connaissances quand j'étais enfant. J'ignore pourquoi.

Alors, c'est difficile à dire, parce que l'Inuit qui vit dans une petite communauté et qui décide d'emménager dans une grande ville risque d'y perdre son identité, en raison de la transition vraiment difficile.

Est-ce que c'est clair?

**Le sénateur Doyle :** Oui. Eh bien, pendant des siècles, les relations entre les Autochtones et les autres peuples ont été très difficiles, et entre eux et le gouvernement fédéral et les provinces. Pensez-vous faire mieux?

**M. Komaksiutiksak :** Désolé. Pouvez-vous répéter la question?

**Le sénateur Doyle :** Seriez-vous capable de faire mieux? Êtes-vous sûr que, grâce à vos connaissances sur les relations entre les gouvernements et les peuples autochtones, le moment venu, vous pourrez faire mieux?

**M. Komaksiutiksak :** J'en suis très sûr.

**Le sénateur Doyle :** C'est ce que je voulais entendre.

**Le sénateur Enverga :** Merci, les enfants — vous êtes tous très jeunes. Je suis grandement impressionné par le courage et la passion dont vous faites preuve en aidant vos propres gens au moyen de vos différentes connaissances. Je vous suis très reconnaissant d'être ici aujourd'hui.

William, vous avez dit quelque chose à propos de la santé mentale dans votre communauté. J'aimerais que tous les autres témoins me disent quel genre de programmes ils veulent. Qu'est-ce qui m'échappe? De quel genre de programmes avez-vous besoin pour que nous puissions prévenir le suicide chez les jeunes? Pouvez-vous me dire ce qui nous échappe? Il y a certainement quelque chose qui nous manque.

**Mr. Komaksiutiksak:** In my opinion, one thing that I was doing with this youth group that I created is we make art in all forms, based on our culture and using our language. So if somebody likes to make music, then they make their music. If somebody likes to do visual arts, then they do that. Art therapy treatment is really good. I have my own family going through some struggles. I actually had someone looking for art therapy. She is too old to go to this one program. Everywhere it costs, and my people shouldn't have to pay for their healing path.

**Senator Enverga:** Could the other panellists let us know more? There is something that we're missing. That's why we are out of touch with the youth.

**Emma Buchanan, Coordinator, Ottawa Youth Engagement Committee, Youth Ottawa:** I don't know if I can add something. Is that okay? Something that you said to me last night that really struck me is that sometimes we think literally, like, "Oh, we need mental health services." But I think something that you were saying that really stuck with me when we were having a discussion last night is that mental health help is not always in the form of a mental health counsellor. It's like William was saying, connecting to your culture, because a lot of the reasons that Inuk people get suicidal thoughts, from what I have heard from you, is they are so disconnected from their culture and their way of life when they come to the city, and not just because of that but because of a history of trauma.

Having more programs available where Inuk people and people from all nations can connect with our culture can help with mental health because it's not just always this mental health service.

I think something that you were mentioning a lot as well is having more mental health services up north. There isn't that. There's a lot of fly-in doctors that stay for a day. They have no idea about the culture. They don't know anything about the circumstances, so it doesn't actually help that much. It's very temporary. That was something else you were mentioning that I think is important to note, something that maybe we're missing.

**Mr. Komaksiutiksak:** Thank you.

**Mr. Kicknosway:** I want to say culture and tradition is a really big key for opening the door for actually understanding more of why it happens, because it always comes back to that question: Why does this happen in reserves, off reserves, just everywhere in general? So even having that hands-on experience is different than hearing and reading about it.

**Mr. Rhead:** As a non-indigenous person, I can't tell you what it's like to have mental health issues, especially up north where you're very isolated. But I just know that talking last night and talking with Theland's mother Elaine, the fly-in doctors, we were talking about community and building a place where people can be comfortable to share their feelings, share what they are

**M. Komaksiutiksak :** Ce que j'ai fait avec le groupe de jeunes que j'ai formé, c'est de l'art sous toutes ses formes, au moyen de notre culture et de notre langue. Donc, quelqu'un qui aimait jouer de la musique créait sa propre musique. Si quelqu'un aimait les arts visuels, c'est ce qu'il faisait. Le traitement thérapeutique par l'art est très bon. Les membres de ma propre famille traversent certaines difficultés. J'ai conseillé la thérapie par l'art à l'un d'eux. Elle est trop vieille pour le programme. Il y a un coût partout, et mon peuple ne devrait pas avoir à payer pour son sentier de guérison.

**Le sénateur Enverga :** Les autres témoins ont-ils quelque chose à ajouter pour nous? Quelque chose nous échappe. C'est la raison pour laquelle nous sommes déconnectés des jeunes.

**Emma Buchanan, coordonnatrice, Comité d'engagement des jeunes d'Ottawa, Jeunesse Ottawa :** Je ne sais pas si je peux ajouter quelque chose. Ne m'en tenez pas rigueur. Hier soir, vous m'avez dit quelque chose qui m'a vraiment frappée, à savoir que nous pensons parfois que nous avons besoin de services de santé mentale proprement dits, mais ces services ne prennent pas toujours la forme d'un conseiller en santé mentale. C'est comme le disait William, il faut créer des liens avec la culture, car d'après ce que vous avez dit, les pensées suicidaires des Inuits s'expliquent en grande partie parce qu'ils sont déconnectés de leur culture et de leur mode de vie lorsqu'ils se rendent en ville, ce à quoi s'ajoute un passé empreint de traumatisme.

Un nombre accru de programmes qui permettent aux Inuits et aux gens de toutes les nations d'établir des liens avec leur culture peut améliorer la santé mentale, car les services de santé mentale ne représentent pas toujours la seule solution.

Je pense qu'une chose que vous avez également mentionnée souvent est la nécessité d'avoir plus de services de santé mentale dans le Nord. Il n'y en a pas beaucoup. Il y a beaucoup de médecins qui s'y rendent en avion pour une journée, mais ils ne connaissent pas du tout la culture. Ils ne connaissent pas du tout les circonstances, et ce n'est donc pas très utile. C'est très temporaire. C'est une autre chose que vous avez mentionnée, une chose qui nous échappe peut-être et qui doit être soulignée selon moi.

**M. Komaksiutiksak :** Merci.

**M. Kicknosway :** Je tiens à dire que la culture et la tradition sont vraiment essentielles pour ouvrir la porte à une meilleure compréhension du problème, car la question est toujours la même : pourquoi est-ce cela se produit dans les réserves, à l'extérieur des réserves, partout en général? Cela signifie que même cette expérience pratique diffère de ce qu'on entend et lit sur le sujet.

**M. Rhead :** En tant que non-Autochtone, je ne peux pas vous dire ce que c'est que d'avoir des problèmes de santé mentale, surtout dans le Nord où vous êtes très isolés. Je sais seulement ce que m'ont appris les discussions d'hier soir, les discussions avec la mère de Theland, Elaine, ainsi qu'avec les médecins qui font des allers-retours journaliers. Nous avons parlé de la communauté et

thinking about, learn more about their language and culture. But also just hearing how few fly-in doctors there are per reserve, it kind of shocked me, because I personally have more doctors assigned to me than assigned to full communities. Personally, I would guess, anyways, that both parts of that need to be addressed, but again, I don't have that lived experience. I just have my own experiences.

**Senator Enverga:** I know you're expecting or you want some more professionally trained people who understand the culture. Can you tell us how your elders can help you at the same time? What are the elders telling the youth at this time?

**Mr. Komaksiutiksak:** Elders teaching us traditional knowledge is very important. I don't know how to express it, but the lifestyle that even my father lived compared to what I live is very different. My father lived in a community of 200 people. I'm trying to explain this in the best way possible. For instance, at the Ottawa Inuit Children's Centre, they have an elder and youth program. Just getting those teachings from somebody that has the wisdom and that has that lived experience that a lot of us are missing nowadays, that's why our elders are so important. That's why they are so respected.

**Mr. Kicknosway:** Our knowledge keepers, they have a higher mark in our communities. It's always good for the youth and the children to come in and meet with them, so we should have more youth and elder gatherings so everybody can come together and share their stories with everybody, and not just by the friendship centres but also by the city to run a First Nations, Metis and Inuit camp for youth and elders.

**The Chair:** I would like to ask a follow-up question. William, you talked about the Inuit Ottawa youth centre, and Theland, I think you mentioned the friendship centres. One of you also talked about the funding. It basically sounds like it's unstable, that it's year-to-year. Would you suggest that the funding be on more than a one-year cycle? What are your thoughts on that?

**Mr. Komaksiutiksak:** Yes, I really truly believe that places like Wabano, Odawa, Ottawa Inuit Children's Centre, there are so many other places that need more funding because the things that they are doing for the people that use those services, they are making huge changes in people's lives, and they are putting people on a positive path. And to have funding cut, I know a lot of the youth from certain programs, they get sad when funding gets cut. We have to wait and wait and wait. When we're waiting, we're not in the right mindset. In terms of funding for those healing programs, for those land trips that we were talking about, and for being able to express our culture in a safe and loving environment, I truly believe that all those organizations need more funding.

de la création d'un endroit où les gens se sentent à l'aise de s'ouvrir le cœur, de dire ce qu'ils pensent, d'en apprendre davantage sur leur langue et leur culture. J'ai également été un peu choqué d'apprendre combien de médecins faisaient des allers-retours journaliers pour chaque réserve, car j'ai personnellement plus de médecins à mon service qu'il y en a pour des collectivités entières. Je dirais personnellement qu'il faut donner suite à ces deux aspects de la question, mais, comme je l'ai dit, je n'ai pas d'expérience concrète. Je ne peux me fier qu'à ma propre expérience.

**Le sénateur Enverga :** Je sais que vous vous attendez à avoir ou que vous voulez plus de professionnels qui comprennent votre culture. Pouvez-vous nous dire de quelle façon vos aînés peuvent vous aider en même temps? Que disent les aînés aux jeunes en ce moment?

**M. Komaksiutiksak :** Il est très important que les aînés nous enseignent les connaissances traditionnelles. Je ne sais pas comment l'expliquer, mais même le mode de vie de mon père était très différent du mien. Mon père a vécu dans une collectivité de 200 personnes. J'essaie de l'expliquer de la meilleure façon possible. Par exemple, au Centre des enfants inuits d'Ottawa, il y a un programme des aînés et des jeunes. Nos aînés sont très importants, car ils ont la sagesse et le vécu pour enseigner les connaissances traditionnelles, contrairement à un grand nombre d'entre nous de nos jours. C'est pour cette raison qu'ils sont autant respectés.

**M. Kicknosway :** Nos gardiens du savoir ont un statut plus élevé dans nos communautés. C'est toujours une bonne chose lorsque les jeunes et les enfants les rencontrent, et nous devrions multiplier ces rencontres, non seulement dans les centres d'amitié, mais aussi dans les villes au moyen de camps pour les jeunes et les aînés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, afin que tout le monde puisse raconter ses histoires.

**La présidente :** J'aimerais poser une question complémentaire. William, vous avez parlé du Centre des enfants inuits d'Ottawa, et Theland, je crois que vous avez mentionné les centres d'amitié. L'un de vous a également parlé du financement. Il semble essentiellement être instable, être revu d'une année à l'autre. Êtes-vous d'avis qu'on ne devrait pas se contenter d'un cycle de financement annuel? Qu'en pensez-vous?

**M. Komaksiutiksak :** Oui, je pense vraiment que le centre Wabano, le centre Odawa, le Centre des enfants inuits d'Ottawa et beaucoup d'autres endroits ont besoin d'un financement accru étant donné qu'ils apportent d'énormes changements dans la vie des personnes qui profitent de leurs services en les faisant revenir sur le droit chemin. Je sais que beaucoup de jeunes dans certains programmes se désolent de la réduction du financement. Nous devons attendre et attendre. Quand nous attendons, nous ne sommes pas dans le bon état d'esprit. Je crois fermement que tous ces organismes ont besoin d'un financement accru pour offrir des programmes de guérison, les excursions dans la nature dont nous avons parlé ainsi qu'un environnement sécuritaire et attentionné pour pouvoir exprimer notre culture.

**Mr. Kicknosway:** We need a good relationship so that we can keep running these programs for a longer time. Bringing everybody together is, like you said, a loving, caring and safe space for everybody. When you bring everybody together, it's more that connection with each other.

**Ms. Buchanan:** Something I'll add briefly, which I'm sure you're getting from these guys, is the need for space. We talked a lot about that. Elaine, who is Theland's mother, was at our gathering last night. She was saying that there's obviously a lot that non-indigenous people can do as allies, but one of the most important things we can do — because there are lots of things we can't do, I, as a non-indigenous person — is to help create space. She was talking about the Thunderbird centre out West. Is that what your mom was talking about?

**The Chair:** Thunderbird House.

**Ms. Buchanan:** Spaces like Thunderbird House, having way more of those in the country and having funding that doesn't end and is not volatile for those sorts of organizations, because they can be more important. That's something that we, as non-indigenous people, can contribute to as well: space. There is a lot that is inappropriate for us to do, obviously, but I think that's the most important thing.

I will say that from reading over the notes from the forum, one of the big things was talking about space, and also about these centres and how important they are. It's not just coming from these guys; it's coming from all the participants at the forum that that's something that is really important. It was repeated over and over.

**The Chair:** Daxton, how do you see the non-indigenous youth interacting in such spaces?

**Mr. Rhead:** I know I have visited the Wabano Centre before. It's a beautiful facility. I echo what they're saying about the funding. We see so many services across Canada that are underfunded for indigenous peoples.

I also agree with what Emma was saying. I can't teach somebody about their culture because I don't have that, but I can help create space to let other people learn about their culture. I can be an ally and create a space where people feel connected and have a sense of community where they can learn. Learning about other cultures is really important for non-indigenous people. It's an important activity for all Canadians so that we understand one another better.

I've met a lot of people who maybe have some backward ideas about indigenous people. Oftentimes it's not necessarily that they're trying to be rude or disrespectful; it's that people in this

**M. Kicknosway :** Nous avons besoin d'une bonne relation pour pouvoir continuer d'offrir plus longtemps ces programmes. Les rencontres offrent, comme vous l'avez dit, un milieu attentionné, bienveillant et sécuritaire à tout le monde. Elles permettent de renforcer les liens.

**Mme Buchanan :** Je vais également parler brièvement — je suis certaine qu'on vous le signale souvent ces jours-ci — du besoin d'espace. Nous en avons beaucoup parlé. Elaine, la mère de Theland, était à notre rencontre d'hier soir. Elle a dit qu'il y a manifestement beaucoup de choses que les non-Autochtones peuvent faire en tant qu'alliés, mais l'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire — car les non-Autochtones peuvent en faire beaucoup —, c'est aider à créer de l'espace. Elle parlait du centre Thunderbird dans l'Ouest. Est-ce de cela que votre mère parlait?

**La présidente :** C'est le centre Thunderbird House.

**Mme Buchanan :** Il faut avoir plus d'endroits similaires au pays, ainsi qu'un financement ininterrompu et non volatile pour ce genre d'organismes, car ils peuvent jouer un rôle plus important. L'espace est une chose à laquelle nous pouvons également contribuer en tant que non-Autochtones. Il y a évidemment beaucoup de choses à faire qui ne seraient pas inappropriées de notre part, mais parmi celles qui conviennent, je crois que c'est la plus importante.

J'ai lu les notes du forum et je dois dire que l'un des aspects importants était de parler des endroits, de ces centres et de leur importance. Ce ne sont pas seulement ces personnes qui le disent; ce sont tous les participants au forum qui affirment que c'est vraiment important. Cet élément a été répété maintes et maintes fois.

**La présidente :** Daxton, comment voyez-vous les jeunes non autochtones interagir dans de tels lieux?

**M. Rhead :** Je sais que j'ai déjà visité le centre Wabano. C'est magnifique. Je me fais l'écho de ce que les autres ont dit au sujet du financement. Nous constatons qu'il y a un très grand nombre de services pour les peuples autochtones au Canada qui sont sous-financés.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Emma. Je ne peux pas enseigner aux autres leur culture, parce que ce n'est pas la mienne, mais je peux contribuer à créer un endroit pour donner l'occasion à d'autres personnes de découvrir leur culture. Je peux être un allié et créer un endroit où les gens ont l'impression de faire partie d'un groupe et d'avoir un sentiment d'appartenance à une communauté où ils peuvent apprendre. Découvrir d'autres cultures est très important pour les non-Autochtones. C'est une activité importante pour tous les Canadiens en vue d'être en mesure de mieux se comprendre les uns les autres.

J'ai rencontré de nombreuses personnes qui peuvent avoir des idées rétrogrades au sujet des peuples autochtones. Il arrive souvent que ces personnes n'essaient pas nécessairement d'être



country still don't know much about indigenous cultures, and I think that's a really disappointing thing in 2017.

**Senator Christmas:** First, I congratulate Youth Ottawa for addressing the whole issue of indigenous and non-indigenous peoples. I find that very encouraging. The thought that occurred to me as I was listening to you speak is that this is reconciliation happening right in front of us, so it's very encouraging.

Mr. Rhead, I was struck by your comment that you thought the curriculum in schools was not the problem, and then you went on to say that some teachers are not comfortable teaching about indigenous people. Could you elaborate on why you see it that way?

**Mr. Rhead:** Yes. Last night, we were having a discussion about how we can make change in schools. The first thing that came up, of course, was rewriting the textbooks, but in a lot of ways, teachers don't use the textbooks that much. Indigenous history is supposed to be taught in the curriculum, but there are still a lot of classes that don't teach it.

We were seeing that it wasn't so much about doing all this bureaucratic work to change the curriculum; it was more about changing how it's taught and making sure that all students are taught about what went on in their country, and taught about it from an indigenous perspective as well, because it's very Eurocentric. History class in Grade 10 is very much about the First and Second World Wars. Many classes don't touch on the residential school system and the Sixties Scoop.

The big thing for us was hiring indigenous people to come and talk about it and do some hands-on activities, as well as making sure teachers know how to teach it and giving jobs to indigenous people to help make sure it's taught properly.

**Mr. Komaksiutiksak:** One thing that was really important to me was the outreach work, having someone who is passionate about their way of life going in and doing hands-on work. Inuit love doing hands-on work. That's how we learn, by watching and with stories. Like I was saying earlier, that truly does, in my opinion, benefit everybody. It will benefit indigenous and non-indigenous peoples. People will get educated that way. For instance, having our elders go in, or someone who knows the traditional teachings and who can share what the meaning is, I feel they can do a better job than just a teacher. I'm not saying "just a teacher," but having that indigenous person go in would truly help stabilize a lot of families.

impolies ou de manquer de respect; le problème est que les gens au pays connaissent encore très peu les cultures autochtones, et je trouve cela vraiment décevant en 2017.

**Le sénateur Christmas :** Premièrement, je félicite Jeunesse Ottawa de s'attaquer à toute la question des Autochtones et des non-Autochtones. Je trouve cela très encourageant. Pendant que je vous écoutais parler, je me suis rendu compte que nous avions devant nous une manifestation de la réconciliation en cours. Bref, c'est très encourageant.

Monsieur Rhead, j'ai été étonné de vous entendre dire que vous ne pensiez pas que le programme scolaire est le problème, puis vous avez ajouté que certains enseignants ne se sentent pas à l'aise de donner des cours au sujet des peuples autochtones. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous pensez ainsi?

**M. Rhead :** Oui. Hier soir, nous discutons de la façon d'apporter des changements dans les écoles. La première chose qui a été proposée, c'était évidemment de réécrire les manuels scolaires, mais les enseignants n'utilisent pas vraiment les manuels scolaires à bien des égards. L'histoire autochtone est censée être enseignée dans le programme scolaire, mais il y a encore beaucoup de classes où ce n'est pas le cas.

Nous avons réalisé que l'important n'était pas vraiment de nous lancer dans une bataille bureaucratique pour faire changer le programme scolaire; il fallait davantage changer la façon dont c'est enseigné et nous assurer que les élèves apprennent ce qui s'est passé dans leur pays et que le sujet est aussi présenté du point de vue des Autochtones, parce que le programme est très eurocentriste. Le cours d'histoire en 10<sup>e</sup> année porte majoritairement sur les Première et Seconde Guerres mondiales, et un grand nombre d'enseignants n'abordent pas le régime des pensionnats indiens et la rafle des années 1960.

L'important pour nous était d'embaucher des Autochtones qui viendraient en parler, participeraient à des activités pratiques et veilleraient à ce que les enseignants soient au courant de la manière de présenter le sujet. Par ailleurs, cela donnerait des emplois à des Autochtones et nous aiderait à nous assurer que le sujet est enseigné adéquatement.

**M. Komaksiutiksak :** L'un des éléments vraiment importants pour moi, c'était le travail de sensibilisation; c'était d'avoir une personne passionnée par son style de vie qui se rend sur place et qui participe à des activités pratiques. Les Inuits adorent le travail pratique. C'est ainsi que nous apprenons : en regardant et avec des histoires. Comme je le disais plus tôt, cela profite, à mon avis, vraiment à tout le monde. Cela profitera aux Autochtones et aux non-Autochtones. Les gens acquerront ainsi des connaissances. Par exemple, si nos aînés ou une personne qui connaît les enseignements traditionnels et qui peut expliquer leur signification se rendent sur place, j'ai l'impression qu'ils peuvent faire un meilleur travail qu'un simple enseignant. Je ne veux pas dire « un simple enseignant », mais la présence d'un Autochtone aiderait vraiment à apporter une certaine stabilité à un grand nombre de familles.

**Senator Christmas:** This question is for anyone on the panel, but I'd be interested to hear Ms. Buchanan's and Mr. Rhead's comments. What advice would you give to a non-indigenous youth, or their parents, who had a real interest in developing a stronger relationship with indigenous people? You've obviously travelled that journey and that road. If you were to advise other non-indigenous young people, what would you suggest?

**Ms. Buchanan:** A couple of things. I went to see *Children of God* this weekend, which is a play about the residential schools and a story about a particular family. Going to more events that are put on by indigenous peoples — so not things that are about indigenous people but not by indigenous people; rather, indigenous events by indigenous people on indigenous topics — I think is educating and re-educating yourself. I try to go to more of those events than other events, to be honest with you, because I think it's so important. I try to talk to people afterwards — not take too much of their time or ask them hopefully not inappropriate questions, but we all make mistakes — but just trying to learn as much as you can and being open to it.

Right now, I'm working my way through the Truth and Reconciliation Commission report, and I think every non-indigenous person should be forced to read that. I think that should be mandatory in the school system. I can't talk enough about it. I think, at the very least, reading the 94 recommendations and figuring out where in your life you fit into those 94 recommendations and how you can bring at least five of those into your day-to-day life.

If there were two things, I would say those are the biggest things, and just having conversations. I'm privileged to sit with these guys and talk to them about their experiences and trying to find experiences where you can be honoured to talk with these folks.

**Mr. Rhead:** I would say a lot of the same things in terms of taking opportunities. Especially in Ottawa, we have a lot of opportunities to learn about indigenous history, especially around Canada 150. There are many different conferences going on trying to make sure that we learn about that. I've been fortunate enough to go to some conferences about reconciliation and just attend and listen to the presenters and talk with the other participants. It's really about having conversations. You can do some research online, of course, but I was fortunate enough to learn a lot from my teachers or to have my teachers spark that interest, as well as do research on my own. Really, it's about attending conferences and forums and just using those opportunities that you have in the community. You may not know anyone who is indigenous, but that doesn't mean you can't learn about indigenous cultures, because there are places and activities that you can go to and educate yourself.

**Le sénateur Christmas :** Cette question s'adresse à tous les témoins, mais j'aimerais entendre les commentaires de Mme Buchanan et de M. Rhead. Quels conseils donneriez-vous à des jeunes non autochtones ou à leurs parents qui souhaitent vraiment améliorer leurs rapports avec les peuples autochtones? Vous avez évidemment fait ce cheminement. Si vous deviez conseiller d'autres jeunes non autochtones, que leur diriez-vous?

**Mme Buchanan :** Il y a deux ou trois choses. J'ai été voir *Children of God* en fin de semaine. C'est une pièce de théâtre sur les pensionnats indiens qui raconte l'histoire d'une famille. À mon avis, en assistant à plus d'événements organisés par des Autochtones — je ne parle pas d'événements au sujet des Autochtones qui ne sont pas produits par des Autochtones; je parle d'événements autochtones organisés par des Autochtones sur des sujets qui touchent les Autochtones —, cela nous sensibilise et permet de nous rafraîchir la mémoire. En toute honnêteté, j'essaie de participer à plus d'événements de ce genre qu'à tout autre événement, parce que je crois que c'est vraiment important. J'essaie de discuter avec les gens après; j'essaie de ne pas trop abuser de leur temps ou j'espère ne pas leur poser de questions inappropriées, mais nous faisons tous des erreurs. J'essaie seulement d'acquérir le plus de connaissances possible et de faire preuve d'ouverture à ce sujet.

Je suis en train de lire le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, et je crois que nous devrions obliger chaque non-Autochtone à le lire. Je crois que cela devrait être obligatoire dans le système scolaire. Je ne peux pas trop insister sur ce point. Je crois que vous devez au moins lire les 94 recommandations et déterminer comment ces 94 recommandations cadrent dans votre vie et comment vous pouvez en mettre au moins 5 en pratique dans votre vie quotidienne.

S'il y avait deux choses, je dirais que ce sont les plus importantes, en plus d'avoir de simples conversations. Je suis privilégiée d'avoir l'occasion de côtoyer ces personnes et de discuter avec elles de leurs expériences; il faut essayer de trouver des occasions d'avoir le privilège de discuter avec ces gens.

**M. Rhead :** Mes commentaires vont en gros dans le même sens; c'est de saisir les occasions qui se présentent à nous. En particulier à Ottawa, nous avons beaucoup d'occasions d'apprendre sur l'histoire des Autochtones, particulièrement avec les activités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. De nombreuses conférences ont lieu pour essayer de nous assurer d'en apprendre à ce sujet. J'ai eu la chance de participer à certaines conférences sur la réconciliation, de tout simplement rester là à écouter les conférenciers et de discuter avec les autres participants. L'important, c'est vraiment d'en discuter. Vous pouvez évidemment faire des recherches en ligne, mais j'ai eu la chance d'avoir des enseignants qui m'ont permis d'acquérir beaucoup de connaissances ou qui ont stimulé mon intérêt à cet égard; j'ai également réalisé des recherches de mon côté. Bref, il faut assister à des conférences ou à des forums et simplement profiter des occasions qui se présentent dans la collectivité. Vous ne

**Senator Christmas:** Thank you again. Congratulations again to Youth Ottawa. I'm very proud to be able to say I've known you.

**Senator Pate:** I want to echo the thanks of Senator Christmas and others to Youth Ottawa for organizing this and to all of you for coming and for all of the work you do all the time.

I have a broader question. First I want to ask, which school do you go to?

**Mr. Rhead:** I go to Glebe Collegiate.

**Senator Pate:** When my son was going there, I don't think he had access to that kind of education, so I'm glad to see Glebe has changed.

**Mr. Rhead:** I actually found in elementary school about five and a half years ago, at Lady Evelyn, I had some teachers there who went to a PA day conference. We were talking about having conferences at PA days. They learned about Shannen Koostachin, who I assume most of you are familiar with. They really brought that back and integrated it into the curriculum and into their teaching.

**Senator Pate:** I think my son was about 10 years too early, then, because he was at Lady Evelyn as well.

When you were talking, William — I'm sorry, I don't want to massacre your last name. I hope you don't mind if I call you all by your first names.

**Mr. Komaksiutiksak:** That's okay.

**Senator Pate:** When I was up North just a little while ago, I was invited to talk about things around police accountability and what was happening in terms of the jails. I was shocked to see that they had just cancelled a food program, a meal program that was available in the community for anybody to come and have dinners. They still had a breakfast program and I think part of a lunch program, but they were cancelling the meal program, yet there were four new jails where there had been one jail the last time I attended.

The stats coming out for youth are particularly appalling for indigenous young people in terms of the numbers of young people in jail. What I saw there and what I've seen over my time in working with young people in custody, on the streets and in different contexts is that 46 per cent of the young women who are in custody now are indigenous youth. The rate of young men is high as well; it's about a third. And it costs at least \$100,000 a

connaissiez peut-être aucun Autochtone, mais cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas découvrir les cultures autochtones, parce qu'il y a des endroits où vous pouvez aller et des activités auxquelles vous pouvez participer pour ce faire.

**Le sénateur Christmas :** Merci encore une fois. Je félicite encore une fois Jeunesse Ottawa. Je suis très fier de pouvoir dire que je vous connais.

**La sénatrice Pate :** À l'instar du sénateur Christmas et d'autres, je tiens à remercier Jeunesse Ottawa d'avoir rendu possible cette rencontre, et je vous remercie tous de votre présence et de votre travail constant.

J'ai une question plus générale, mais j'ai une autre question avant. Quelle école fréquentez-vous?

**M. Rhead :** Je vais à l'Institut collégial Glebe.

**La sénatrice Pate :** Lorsque mon fils fréquentait cet établissement, je ne crois pas que de tels cours y étaient offerts. Je suis donc heureuse de voir que l'institut a changé.

**M. Rhead :** J'ai en fait commencé à l'école élémentaire Lady Evelyn il y a cinq ans ou cinq ans et demi. Certains enseignants ont participé à une conférence lors d'une journée pédagogique. Nous parlions d'organiser des conférences lors des journées pédagogiques. Ils ont entendu parler de Shannen Koostachin; je présume que la plupart d'entre vous la connaissent. Ces enseignants ont vraiment retenu des éléments et les ont intégrés dans le programme et leur enseignement.

**La sénatrice Pate :** Je crois que mon fils était là environ 10 ans trop tôt, parce qu'il a aussi étudié à Lady Evelyn.

Pendant que vous parliez, William — je m'excuse; je ne veux pas massacrer votre nom de famille. J'espère que vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que j'utilise vos prénoms.

**M. Komaksiutiksak :** C'est correct.

**La sénatrice Pate :** Lorsque je suis rendue dans le Nord canadien il y a quelque temps, j'ai été invitée à parler de divers éléments ayant trait à la responsabilité des services de police et à ce qui se passait concernant les prisons. J'ai été surprise d'apprendre que les autorités venaient de mettre fin à un programme alimentaire qui permettait de servir des repas dans la collectivité aux personnes qui se présentaient. Les autorités ont encore un programme pour le déjeuner, et je crois qu'il y a une partie d'un programme pour le dîner, mais les autorités ont mis fin au programme de repas; or, il y avait quatre nouvelles prisons là où il n'y en avait qu'une la dernière fois que j'y étais.

Les statistiques publiées concernant les jeunes sont particulièrement troublantes en ce qui a trait aux jeunes autochtones et au nombre de jeunes détenus. Ce que j'ai constaté là et ce que j'ai constaté à l'époque où je travaillais auprès des jeunes en détention, dans les rues et dans divers contextes, c'est que les Autochtones représentent maintenant 46 p. 100 des jeunes détenues. Le taux pour ce qui est des jeunes

year, closer to about \$200,000, to keep those kids in custody.

If I asked each of you, what would you do if you had \$100,000 for each young person who you know has struggled, what would you spend that money on?

Second, there's been a lot of talk about mental health. I want to ask you to explore a bit more about what you mean by mental health supports and the types of programs you run. Many of the young people, the men and women I've known for many years, the type of mental health support they talk about needing is a place to live, a community of support and maybe sometimes professional mental health workers, but much of the mental health work they need is someone to do things with them, support them and assist them so they have elder support and that sort of thing. If you could also include with that some of those ideas, that would be great.

**Mr. Komaksiutiksak:** Being able to break down the intergenerational impact and what the actual effects are towards people who are going through that, even the people going through it don't always understand what they're going through.

What I would do with \$100,000, to be honest with you, I have all these healing paths that I've been aiming towards. I started this youth group, Strong Minded Inuit, and it's gotten a lot of other Inuit engaged. One thing we're committed to is suicide prevention and building up strong indigenous communities. Like I was saying earlier, I really, truly believe that art is a good way for people to express themselves, especially if they don't like to express themselves with their voice. What I would do with that money is create my own music and art programs.

Further than that, I would have educated people who know what the effects of the intergenerational impact are and be able to break it down to somebody step by step. To be on that healing journey is not a one-day thing; it's actually a whole lifetime of learning about what has happened and what is still happening today.

I truly believe that some people express themselves best through art, so that's just one thing that I really want to keep pushing. I see a lot of youth in this music program that I'm volunteering my time for, and I see value in them. I see that they want to express themselves, and they are expressing themselves through the art that they are really passionate about. Just thinking right now with that question you asked, that's my answer.

**Mr. Kicknosway:** I would put that money towards the Families of Sisters in Spirit. They are a non-profit organization led by Bridget Tolley, Kristen Gilchrist and Colleen Cardinal.

hommes est aussi élevé; c'est environ le tiers. La détention de ces jeunes coûte au moins 100 000 \$ par année — plus près de 200 000 \$.

Si je vous demande ce que vous feriez si vous aviez 100 000 \$ pour chaque jeune que vous connaissez et qui a vécu des difficultés, comment dépenseriez-vous ce montant?

Deuxièmement, il y a eu beaucoup de discussions au sujet de la santé mentale. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus ce que vous entendez par du soutien en santé mentale et les types de programmes que vous offrez. Le type de soutien en santé mentale dont parlaient les nombreux jeunes, hommes et femmes que j'ai connus au fil des années était un endroit où vivre, du soutien communautaire et peut-être parfois l'accès à des professionnels de la santé mentale. Cependant, la majorité du soutien en santé mentale dont ces gens ont besoin se résume à une personne qui fait des choses avec eux, qui les soutient et qui les aide; il y a le soutien offert par les aînés, par exemple. Si vous pouviez également inclure dans votre réponse certaines de ces idées, ce serait excellent.

**M. Komaksiutiksak :** Il faut être en mesure de déterminer les répercussions intergénérationnelles et les conséquences réelles sur les gens touchés, parce que même les personnes touchées ne comprennent pas toujours ce qu'elles vivent.

Voici ce que je ferais, à vrai dire, avec 100 000 \$. J'ai divers sentiers de guérison que j'aimerais mettre en place. J'ai fondé Strong Minded Inuit, un groupe de jeunes, et ce programme a permis de mobiliser un grand nombre d'autres Inuits. Nous mettons notamment l'accent sur la prévention du suicide et le développement de solides collectivités autochtones. Comme je le disais plus tôt, je crois sincèrement que l'art est une bonne manière de s'exprimer pour les gens, en particulier s'ils n'aiment pas s'exprimer de vive voix. Avec cet argent, je lancerais mes propres programmes de musique et d'art.

Ensuite, je trouverais des gens instruits qui connaissent les effets des répercussions intergénérationnelles et qui sont en mesure de les expliquer aux autres étape par étape. Le chemin de la guérison ne prend pas qu'une journée; il faut en fait passer sa vie à apprendre ce qui s'est passé et ce qui se passe encore aujourd'hui.

Je crois sincèrement que certains s'expriment mieux par l'art. C'est donc un aspect que je tiens vraiment à explorer. Je vois beaucoup de jeunes dans le programme de musique auquel je participe à titre de bénévole, et je perçois la valeur de ces jeunes. Je vois qu'ils veulent s'exprimer et qu'ils le font par l'art qui les passionne vraiment. Voilà la réponse que m'inspire votre question.

**M. Kicknosway :** J'investirais dans les Familles des Sœurs par l'esprit. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif dirigé par Bridget Tolley, Kristen Gilchrist et Colleen Cardinal.

It would be nice, but sometimes just raising our voices and letting people know that we're here and that we're not going anywhere is important. It's also important that we all know the same knowledge together. If we can move forward with that, then it gives everyone that opportunity.

**Mr. Rhead:** \$100,000 is a fair amount of money. Just off the top of my head, I think I would want to spend that on advocacy and educating all Canadians. I'm not artistic like William. I can't do those sorts of art programs. I think a lot of those hands-on activities are really good for helping on the ground. Along with that as well is helping to make change, especially in the government, which is why it is really great to be meeting here today and talking with decision makers. We're hoping that conversation continues.

I'd probably want to spend \$100,000 on advocacy work, trying to educate Canadians and trying to change people's perspectives in Canada. There is still a lot of backwards thinking and a lot of hate towards other people. That's something I see as discouraging and something that I see needs to change, because getting to know your fellow Canadians, your fellow human beings, is really important to me.

I think hands-on is vital to help people right in the moment now, but also making change for the future.

**Ms. Buchanan:** Something I would add, actually not really from my own thoughts but something from Elaine — I keep talking about Elaine because she's amazing and such a knowledge keeper. I think something she was mentioning, especially for incarcerated youth, is the Elizabeth Fry Society. The funding keeps getting cut from their programming, and they provide a lot of support to all sorts of people who are incarcerated, but especially racialized people. The programs that they have in place for indigenous people and indigenous youth who are incarcerated are invaluable. She was talking about that.

She was also mentioning that a lot of mental health issues, and also for those that are incarcerated, come from issues in the LGBTQ community, especially for indigenous people in the two-spirit community. So not a lot of acceptance around that, and there's not a lot of outreach available, especially in the prisons for people who are in prison who are two spirited. Do they go in a male prison? Do they go in a female prison? Neither are appropriate. There are no services.

Those are things that the Elizabeth Fry Society works with, and I think that, if I had \$100,000, besides agreeing with what all of these guys said, I think also it would go toward that sort of work.

Ce serait bien, mais il est parfois important de seulement nous exprimer et de laisser savoir aux gens que nous sommes ici et que nous n'avons aucunement l'intention de nous en aller. Il est également important d'avoir les mêmes connaissances. Si nous pouvons aller de l'avant en ce sens, cela donnera à tout le monde une telle chance.

**M. Rhead :** Eh bien, 100 000 \$, c'est une rondelette somme. À brûle-pourpoint, je crois que j'investirais cet argent dans la sensibilisation des Canadiens. Je n'ai pas de talents artistiques comme William. Je ne peux donc pas m'occuper de programmes d'art. Je crois qu'un grand nombre de ces activités pratiques contribuent vraiment à faire avancer la cause sur le terrain. Cela contribue également à faire changer la donne, en particulier au sein du gouvernement, et c'est la raison pour laquelle c'est vraiment une bonne chose de nous rencontrer ici aujourd'hui et de discuter avec des décideurs. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra.

Je déciderais probablement d'investir 100 000 \$ dans la sensibilisation pour essayer d'informer les Canadiens et de changer l'opinion des gens au Canada. Il y a encore énormément de pensées rétrogrades et de haine envers les autres. C'est un élément que je considère comme décourageant et que je crois qu'il faut changer, parce que c'est vraiment important pour moi de connaître mes concitoyens et mes semblables.

Je crois qu'une approche pratique est essentielle pour non seulement aider les gens maintenant, mais aussi améliorer l'avenir.

**Mme Buchanan :** J'ajouterais un élément qui n'est pas vraiment de mon cru; c'est d'Elaine. Je n'arrête pas de parler d'Elaine, parce qu'elle est fantastique et que c'est une excellente gardienne du savoir. Je pense à quelque chose qu'elle a mentionné en ce qui concerne en particulier les jeunes détenus; c'est la Société Elizabeth Fry. Le financement pour ses programmes ne cesse d'être réduit, et cet organisme offre beaucoup de soutien à tous les détenus et en particulier aux groupes racialisés. Les programmes qu'offre cet organisme en ce qui a trait aux peuples autochtones et aux jeunes autochtones détenus sont inestimables. Elaine en parlait.

Elle disait aussi que beaucoup de problèmes de santé mentale dans le milieu carcéral découlent de problèmes dans la communauté LGBTQ, en particulier les Autochtones bispirituels. Ce n'est pas vraiment bien vu, et il n'y a pas vraiment de sensibilisation disponible en particulier dans le milieu carcéral pour les détenus bispirituels. Les envoyons-nous dans un établissement pour hommes? Les envoyons-nous dans un établissement pour femmes? Ces deux options ne sont pas adéquates. Il n'y a aucun service.

Voilà certains aspects sur lesquels se concentre la Société Elizabeth Fry, et je crois que, si j'avais 100 000 \$, en plus de tout ce que tous les autres ont déjà mentionné, j'investirais aussi dans ce domaine.

**Senator Pate:** I was talking 100,000 per young person. We are spending more than that to jail young people. So if any of you, particularly Youth Ottawa, is interested in sponsoring a young person out of custody, call me.

**Ms. Buchanan:** Okay.

**Senator Patterson:** I'd like to thank everyone for the great contribution you're making to the ambitious study our committee is undertaking. I do apologize; I had to be late this morning.

I'd like to ask William Komaksiutiksak a question that's been on my mind lately, but maybe I can give a little background for fellow senators. What is the second-largest population of Inuit in Canada after Iqaluit? Where is that community? Senator Pate, right here in Ottawa.

This past couple of weeks and months, we've had very sad stories coming from the Inuit Nunagat, stabbing deaths and standoffs involving distraught youth. They are becoming really commonplace. Young, typically men, have guns and have confrontations with police. Communities are locked down. It's almost a weekly event in the Inuit regions.

Now we have a flood. Maybe I'm exaggerating, but it seems to me like there's a flood of Inuit coming to Ottawa. I think it's happening in Montreal as well, but I know a bit more about Ottawa. There are amazing services here. I know there could be more, but the only addiction treatment centre for Inuit, that I know of — there may be something in Kuujjuaq, — but the main addiction treatment centre for Inuit in Canada is here in Ottawa, Mamisarvik. There's the Inuit Children's Centre. There's childcare. There's employment counselling. There's language instruction. There's dedicated medical services. There's Tungasuvvingat Inuit. There's Nunavut Sivuniksavut. A lot of people are saying, "Gee, there's more here in Ottawa than we can get in our small community," and they're coming here and forming communities. There's country food served on a regular basis.

What I'd like to ask is you this: We talk about the large numbers of First Nations people that are moving off-reserve into cities. What about the Inuit? They seem to be moving South in great numbers. Sometimes they come for medical and stay. They come for other employment. They come for school and stay.

William, I'd like to ask you — and you know the community here in Ottawa — am I exaggerating when I say Inuit are flooding into the city? What's the future? This is my question. Where do you see the future of Inuit in Canada, particularly looking at this city?

**La sénatrice Pate :** Je parlais de 100 000 \$ par jeune. Nous dépensons plus d'argent que cela pour incarcérer des jeunes. Bref, si l'un d'entre vous, en particulier Jeunesse Ottawa, souhaite parrainer la remise en liberté d'un jeune, appelez-moi.

**Mme Buchanan :** D'accord.

**Le sénateur Patterson :** Je tiens à remercier tous les participants de leur excellente contribution à notre ambitieuse étude. Je m'excuse de mon retard ce matin.

J'aimerais poser une question à William Komaksiutiksak qui me trotte dans la tête dernièrement, mais je peux mettre le tout un peu en contexte pour mes collègues. Quelle est la deuxième ville au Canada où il y a le plus d'Inuits après Iqaluit? Où se trouve-t-elle? Sénatrice Pate, c'est ici même à Ottawa.

Depuis quelques semaines ou quelques mois, nous avons entendu des histoires très tristes en provenance des régions inuites du Canada concernant des agressions au couteau et des confrontations avec des policiers impliquant des jeunes en détresse. Cela devient vraiment monnaie courante. Des jeunes, normalement de jeunes hommes, ont des armes à feu et confrontent des policiers. Les gens sont confinés chez eux. Cela survient pratiquement chaque semaine dans les régions inuites.

Nous assistons maintenant à un déluge. J'exagère peut-être, mais il me semble que de nombreux Inuits affluent vers Ottawa. Je crois qu'il en est de même à Montréal aussi, mais j'en sais un peu plus sur la situation à Ottawa. On trouve ici des services incroyables. Je sais qu'on pourrait en offrir plus, mais le seul centre de traitement des toxicomanies pour les Inuits dans tout le Canada, pour autant que je sache — il pourrait y en avoir un autre à Kuujjuaq —, se trouve ici, à Ottawa : le centre Mamisarvik. Il y a aussi le Centre des enfants inuits. On offre des services de garde, des services d'orientation professionnelle, des cours de langue, des services médicaux spécialisés. À cela s'ajoutent le Tungasuvvingat Inuit et le Nunavut Sivuniksavut. Beaucoup de gens se disent : « Eh bien, il y a plus de services ici, à Ottawa, que dans notre petite collectivité. » Ils viennent donc ici pour former des communautés. Ils se font même servir régulièrement de la nourriture traditionnelle.

Voici la question que j'aimerais vous poser : nous parlons des nombreux membres des Premières Nations qui quittent les réserves pour s'installer dans les villes, mais qu'en est-il des Inuits? Ils semblent déménager vers le sud en grand nombre. Parfois, ils se rendent dans le Sud pour obtenir des services médicaux, puis ils décident d'y rester. Ils viennent aussi pour trouver un autre emploi ou, encore, pour faire des études, puis ils décident de s'y installer.

William, j'aimerais vous poser la question suivante puisque vous connaissez la communauté ici, à Ottawa : est-ce que j'exagère en disant que les Inuits arrivent massivement en ville? Quelles sont les perspectives d'avenir? Voici donc ma question. Comment entrevoyez-vous l'avenir des Inuits au Canada, surtout dans la ville d'Ottawa?

I'm sorry I'm going on a bit, Madam Chair, but a previous minister of health for Nunavut stopped buying spaces in Mamisarvik addictions centre for Inuit from Nunavut because he said, "We should be doing this at home. We shouldn't be sending people out for treatment. It should happen in our communities. The money should be spent in Nunavut." The centre actually closed down last year.

**Mr. Komaksiutiksak:** I heard about that.

**Senator Patterson:** Because of that decision about keeping our money at home in Nunavut.

I'm just wondering: What do you see as the future for Inuit in Canada? Should we be providing supports, even the government of Nunavut, more support? You talk about funding needs for Inuit in Ottawa, recognizing that we have the numbers to provide support and programs and that Inuit are voting with their feet and coming here, or is it sad that people are leaving their homeland? What do you see looking forward?

**Mr. Komaksiutiksak:** Honestly, I think there should be enough funding in both cities and up North. Everything wants to live a different lifestyle. I myself, growing up in a city, I enjoy the cities, but I do see myself, one day, moving back up North and living the Inuk lifestyle. I truly believe there needs to be funding both in cities and up North.

The living expenses up North is one of the reasons why people move down South. Education is another reason why people move down south. In Iqaluit, just a few years ago — I don't know what's going on with this now — they wanted to make a beer and wine store there.

**Senator Patterson:** It's being built as we speak.

**Mr. Komaksiutiksak:** Yes. That's something that really bothered me because what they said that they're going to do with some of the money they make from that beer and wine store is a treatment centre, which is ridiculous, in my mind. If they need to build a treatment centre after the beer and wine store, that is only being put there to damage families. I truly believe that if there was a treatment centre there before there was a beer and wine store, a lot of people voting for that would have a very different opinion afterwards.

Having funding both places is the key because there are Inuit that want to go all over Canada. Not every Inuk wants to live up North, but, at the same time, the Inuit living up North are not getting the support that they need from our country, from living

Je suis désolé, madame la présidente, si je m'attarde un peu trop là-dessus, mais un ancien ministre de la Santé du Nunavut a cessé de financer des espaces dans le centre Mamisarvik, soit le centre de traitement des toxicomanies pour les Inuits venant du Nunavut, parce qu'il a dit : « Nous devrions offrir ces services chez nous. Nous ne devrions pas avoir à envoyer des gens à l'extérieur de nos communautés pour qu'ils reçoivent un traitement. Le tout devrait se faire dans nos communautés. L'argent devrait être dépensé au Nunavut. » Le centre a d'ailleurs fermé ses portes l'année dernière.

**M. Komaksiutiksak :** J'en ai entendu parler.

**Le sénateur Patterson :** C'est en raison de la décision de garder l'argent au Nunavut.

Je me demande ceci : comment entrevoyez-vous l'avenir des Inuits au Canada? Devrions-nous fournir plus de services de soutien, même en ce qui concerne le gouvernement du Nunavut? Vous parlez des besoins de financement pour les Inuits à Ottawa, sachant que nous avons les fonds nécessaires pour leur offrir un soutien et des programmes et que les Inuits votent avec leurs pieds, en venant s'installer ici. N'est-il pas triste que les gens quittent leurs terres d'origine? Comment entrevoyez-vous l'avenir?

**M. Komaksiutiksak :** Honnêtement, je pense qu'il faudrait débloquer suffisamment de fonds à la fois dans les villes et dans le Nord. Tout le monde souhaite un mode de vie différent. Ayant moi-même grandi dans une ville, j'aime la vie urbaine, mais je me vois un jour retourner dans le Nord et y vivre selon le mode de vie inuit. Je crois fermement qu'il faut du financement aussi bien dans les villes que dans le Nord.

Les frais de subsistance dans le Nord constituent l'une des raisons pour lesquelles les gens déménagent au Sud. L'éducation est une autre raison. À Iqaluit, il y a quelques années à peine — j'ignore où en sont les choses maintenant —, on voulait faire construire un magasin de bière et de vin.

**Le sénateur Patterson :** C'est en cours de construction au moment où l'on se parle.

**M. Komaksiutiksak :** Oui. Cela m'a vraiment dérangé parce que l'objectif était, disait-on, d'investir une partie de l'argent généré par ce magasin de bière et de vin dans la construction d'un centre de traitement, ce qui est ridicule, à mon avis. Si les gens ont besoin de créer un centre de traitement après avoir construit un magasin de bière et de vin, c'est signe que ce magasin ne fera que causer du tort pour les familles. Je crois sincèrement que s'il y avait un centre de traitement avant qu'il n'y ait un magasin de bière et de vin, beaucoup de personnes ayant voté pour ce projet auraient alors une opinion très différente.

Il est essentiel de prévoir des fonds dans les deux cas parce que certains Inuits veulent aller partout au Canada. Ce ne sont pas tous les Inuits qui souhaitent vivre dans le Nord, mais en même temps, ceux qui vivent dans le Nord n'ont pas accès au soutien

with 10 people in a small house to not having enough food.

Our way of life has changed. Our people used to not always live in the same place. We followed the animals. We kind of went with the flow, and, for us to be isolated in small communities with not the amount of support that we need to be transitioning into the society that we're living in now — sorry, I'm kind of losing myself with what I'm trying to say here, but I truly believe that there needs to be funding both in cities and up North, an equal amount of funding to provide the same services.

**The Chair:** I wonder if the other witness could adapt that same question for their own situation. For Theland, how do you envision your future compared to living here in Ottawa versus — I think at least your mother was from Saskatchewan, probably from a reserve community. And Daxton, you could sort of say how you see your future as a non-indigenous person and your relationships with indigenous people.

**Mr. Kicknosway:** One thing I see in my future is I want my children to know all of the things that happened. I want them to know what happened to my parents or their grandparents. I want them to grow up, whether it's on-reserve or off, treated equally and not being put down just because of who they are.

**Mr. Rhead:** I envision in my future just continuing in my own family, teaching about respecting others, learning about other people, and not passing judgment on an entire culture or several cultures.

I really think it's important what William was saying about treatment centres and where people live. People live in cities and people live in smaller communities.

My future would be trying to educate myself about other Canadians, not just indigenous peoples but also newcomers to Canada, and making sure that my own family knows about Canada's history. I have had conversations with my grandparents, who had no idea what was going on even while it was happening. The only time that they interacted with an indigenous person, it was viewed as kind of looking down on them or feeling sorry for them. My grandparents now really want to learn about this history that they didn't have the same opportunities we have today to learn about, even though people in the government, as we see with Dr. Peter Henderson Bryce, did know what was going on. I see my future just staying educated and making sure that people know what is going on in our country so we can make changes.

dont ils ont besoin de la part du gouvernement du Canada; certains vivent avec 10 personnes dans une petite maison et ils n'ont pas assez à manger.

Notre mode de vie a changé. Nous étions autrefois un peuple nomade. Nous suivions les animaux, un peu au gré du vent. Pour nous, le fait d'être isolés dans de petites communautés, sans avoir accès au soutien dont nous avons besoin pour faire la transition vers la société dans laquelle nous vivons actuellement... désolé, je perds un peu le fil de ma pensée, mais je suis convaincu de la nécessité d'accorder des fonds à la fois dans les villes et dans le Nord — le même montant d'argent afin de pouvoir offrir les mêmes services.

**La présidente :** Je me demande si les autres témoins peuvent répondre à la même question en l'adaptant à leur propre situation. Theland, comment envisagez-vous votre avenir ici, à Ottawa, par rapport à... Je crois que votre mère, du moins, est originaire de la Saskatchewan, ayant peut-être grandi dans une réserve. Et vous, Daxton, expliquez-nous un peu comment vous concevez votre avenir en tant que non-Autochtone et vos rapports avec les Autochtones.

**M. Kicknosway :** Ce que je veux dans ma vie future, c'est que mes enfants sachent tout ce qui s'est passé. Je veux qu'ils sachent ce qui est arrivé à mes parents, c'est-à-dire à leurs grands-parents. Je veux qu'ils grandissent, que ce soit dans une réserve ou non, en bénéficiant d'un traitement égal, au lieu d'être rabaisés en raison de leur origine.

**M. Rhead :** Si je me projette dans l'avenir, je me vois en train de fonder une famille, d'inculquer le respect d'autrui, d'apprendre des autres et de ne pas porter de jugement sur une ou plusieurs cultures.

Je trouve vraiment important ce que William a dit au sujet des centres de traitement et de l'endroit où vivent les gens. Certains vivent dans les villes, alors que d'autres, dans de petites collectivités.

Comme vision d'avenir, j'ai l'intention d'en apprendre davantage sur les autres Canadiens — non seulement les Autochtones, mais aussi les nouveaux arrivants au Canada — et de m'assurer que ma propre famille connaît l'histoire du Canada. J'ai eu des conversations avec mes grands-parents, qui n'avaient aucune idée de ce qui se passait à l'époque. La seule fois qu'ils ont interagi avec un Autochtone, c'était considéré comme un acte de condescendance ou de pitié. Aujourd'hui, mes grands-parents veulent vraiment se renseigner sur ce pan de l'histoire qu'ils n'avaient pas eu la possibilité de connaître, contrairement à ce qui est le cas de nos jours, même si certaines personnes au sein du gouvernement, comme le Dr Peter Henderson Bryce, étaient au courant de la situation. Je m'imagine, à l'avenir, en train de m'informer sans cesse et de m'assurer que les gens savent ce qui se passe dans notre pays afin que nous puissions apporter les changements qui s'imposent.



**Senator Lovelace Nicholas:** You have mentioned that education is important, as we all know it is. Do you have easy access to job training programs as an indigenous person here in Ottawa? Anyone can answer.

**Mr. Komaksiutiksak:** I would say there are a fair bit of resources for being able to build a resumé and things like that. For somebody who has faced almost a whole lifetime of trauma, though, being able to actually go and apply for a job and having that anxiety, that feeling that maybe your parents never taught you how to deal with because they are still going through the effects of the intergenerational impact themselves — I truly do believe, like I continue to say, outreach work, offering jobs to our indigenous people to educate non-indigenous people on the history of this land, and not just the history of this land, but just to share the culture, because once people start to see culture that they have never seen before, and they see that — for instance, there are a lot of Inuit. We love to joke around a lot. We love to put smiles on each other's faces. To have either First Nations, Inuit or Metis going into schools and being able to give those teachings and pass them on, to me that's the key to making real change in this country.

**Senator Lovelace Nicholas:** Thank you for your answer. What I'm trying to get at is do you face racism when you go to apply for a job?

**Mr. Komaksiutiksak:** I myself haven't faced anything like that, but I have heard stories. Not necessarily of jobs, but just day-to-day living. When we are seen on the street, it's just "There's that stereotypical Inuk that is on the side of Rideau Street, and they are completely under the influence, not knowing what is going on."

Talking about jobs, though, it's not so much about racism. It's more that our people haven't completely adapted to this lifestyle. Everything is changing really fast for my parents and my grandparents. Just being able to provide a healthier, more understanding space for First Nations, Inuit and Metis to be able to work, because I know that a lot of people out there, they are very hard workers. They just need to know how to get themselves out there.

**Senator Lovelace Nicholas:** As I said, there are training programs out there as well. The reason why I'm asking this is because this is what people face in my area. It doesn't matter how much education you have, when you go to apply for a job, you face racism, and then a non-indigenous person will get the job. That's what I was just trying to get at. Thank you for your answer.

**Senator Patterson:** I'm going to ask a controversial question, undoubtedly. You stimulated it, William. You were talking about the availability of alcohol in Nunavut. You probably know there are now plans to poll the residents of Cambridge Bay and Rankin

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Vous avez dit que l'éducation est importante, comme nous en convenons tous. En tant qu'Autochtone vivant à Ottawa, avez-vous facilement accès à des programmes de formation professionnelle? Cette question s'adresse à vous tous.

**M. Komaksiutiksak :** Je dirais que nous avons accès à pas mal de ressources pour rédiger un curriculum vitae et tout le reste. Cependant, lorsqu'une personne a subi des traumatismes pendant presque toute sa vie, il lui est difficile d'aller postuler un emploi et de composer avec cette anxiété, peut-être parce que ses parents ne lui ont jamais appris comment y faire face, ces derniers ne s'étant pas, eux-mêmes, remis des répercussions intergénérationnelles. Je crois sincèrement, je le répète, que le travail de sensibilisation est important; il faut offrir des emplois aux Autochtones afin qu'ils fassent connaître aux non-Autochtones l'histoire de cette terre, tout en transmettant la culture, car dès que les gens se trouvent devant une culture qu'ils n'ont jamais vue auparavant et qu'ils en voient la manifestation... par exemple, il y a beaucoup d'Inuits. Nous aimons plaisanter et faire sourire les autres. On devrait inviter des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis à aller dans des écoles pour transmettre ces enseignements — voilà, selon moi, la clé pour apporter de vrais changements dans ce pays.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Merci de votre réponse. Ce que je cherche à savoir, c'est si vous faites l'objet de racisme lorsque vous postulez un emploi.

**M. Komaksiutiksak :** Personnellement, je n'ai rien connu de tel, mais j'ai entendu des histoires à ce sujet. Cela n'arrive pas nécessairement dans le contexte professionnel, mais plutôt dans la vie de tous les jours. Quand on nous voit dans la rue, on se dit : « Voilà le stéréotype même de l'Inuit complètement intoxiqué, le long de la rue Rideau; il ne sait même pas ce qui se passe. »

Parlant d'emplois, ce n'est pas tant le racisme qui est en cause. Le problème tient surtout au fait que notre peuple ne s'est pas entièrement adapté à ce mode de vie. Tout change à un rythme effréné pour mes parents et mes grands-parents. Il suffit de fournir un espace plus sain, plus compatissant aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis pour qu'ils puissent travailler, car je sais que beaucoup d'entre eux sont d'ardents travailleurs. Ils ont tout simplement besoin de savoir comment se sortir d'une telle situation.

**La sénatrice Lovelace Nicholas :** Comme je l'ai dit, il y a également des programmes de formation. La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est parce que les gens de ma région font face à ce problème. Peu importe votre niveau d'éducation, lorsque vous faites une demande d'emploi, vous vous heurtez au racisme et, ensuite, c'est un non-Autochtone qui décroche l'emploi. C'est là où je veux en venir. Merci de votre réponse.

**Le sénateur Patterson :** Je vais poser une question qui sera sans doute controversée. C'est vous, William, qui m'y avait fait penser. Vous parliez de l'accessibilité de l'alcool au Nunavut. Vous savez probablement qu'on a l'intention de mener un sondage auprès des

Inlet on a beer and wine store. Residents of Iqaluit — I wasn't one of them — voted 70-plus per cent in favour of a beer and wine store.

We're all familiar with the problems of alcohol, which seem to be implicated in violence and self-destructive behaviour very often, and probably also hurt people in Ottawa. There are very many successful Inuit; there are also Inuit homeless on the street.

How is the legalization and sale of marijuana in Ontario and in the territories going to affect Inuit youth in particular? What are people in your community saying? Is this going to be better than alcohol? Is it going to make things worse?

I would be interested in your opinions, because we're going to have to deal with the bill. Maybe not in this committee, but the Senate is going to have to deal with the bill. The government of Nunavut is grappling with what it is going to do and hasn't figured out a plan yet, from what I know. Is this going to be beneficial to Inuit youth or are there going to be challenges? Do you have any advice or thoughts on that?

**Mr. Komaksiutiksak:** Honestly, my thoughts on that are that drugs and alcohol are bad for our communities, but I do not see that making any difference, because if somebody wants to go and have a joint or whatever their thing is, you can get that from many places. I do not see how that will benefit, and I do not see how that will make any difference. That's my point of view just off the top of my head, what I'm thinking right now. All I know is that drugs and alcohol aren't good for my community.

**Senator Patterson:** Thank you.

**The Chair:** Theland, did you have a comment on that question?

**Mr. Rhead:** The only thing I would add is from my perspective, as William was saying. I don't know much about the more northern communities, the more isolated communities, but I know that it's not hard to access marijuana if you want it. Personally, I don't use drugs. I'm just putting that on the record. I happen to know that it's not hard to access it.

Marijuana is, in some ways, not as damaging as alcohol. I have heard, anyways, that it's not supposed to be quite as addictive. I didn't think we were going to be talking about marijuana when I came here today, but the legalization isn't really going to change people using it. People are already using marijuana and people are going to continue to use marijuana. I think it's not healthy, really, for anyone. It's arguable in a medicinal sense. I think that's kind of up to the community, what the community wants to do, but I don't think that will really change how many people use it.

résidents de Cambridge Bay et de Rankin Inlet pour connaître leur opinion sur la construction d'un magasin de bière et de vin. Les résidents d'Iqaluit — je n'en faisais pas partie — ont voté à 70 p. 100 en faveur d'un magasin de bière et de vin.

Nous sommes tous au courant des problèmes liés à l'alcool, qui semblent susciter la violence et, très souvent, des comportements autodestructeurs, et qui causent sans doute du tort également aux gens à Ottawa. Il y a de nombreux Inuits qui réussissent, mais il y a aussi des Inuits qui vivent dans la rue.

Comment la légalisation et la vente de la marijuana en Ontario et dans les territoires vont-elles toucher les jeunes inuits en particulier? Qu'en pensent les gens dans votre collectivité? Est-ce que ce sera mieux que l'alcool? La situation va-t-elle empirer?

J'aimerais bien connaître vos opinions parce que nous allons devoir examiner le projet de loi. Ce ne sera peut-être pas notre comité qui en sera saisi, mais le Sénat devra s'en occuper. Le gouvernement du Nunavut se débat avec la question de savoir ce qu'il en adviendra, mais il n'a pas encore élaboré de plan, à ma connaissance. Est-ce que ce sera avantageux pour les jeunes inuits, ou y aura-t-il des défis? Avez-vous des conseils ou des réflexions à ce sujet?

**M. Komaksiutiksak :** En toute honnêteté, je pense que les drogues et l'alcool ne sont pas bons pour nos communautés, mais je ne vois pas en quoi le projet de loi changera la situation parce que si quelqu'un veut se procurer un joint ou n'importe quelle autre substance, il peut l'obtenir à de nombreux endroits. Je ne vois pas comment cela sera avantageux ni comment cela changera les choses. C'est mon point de vue, et c'est ce qui me vient à l'esprit sur le coup. Tout ce que je sais, c'est que les drogues et l'alcool nuisent à ma communauté.

**Le sénateur Patterson :** Merci.

**La présidente :** Theland, vouliez-vous faire une observation relativement à cette question?

**M. Rhead :** Je me contenterai d'ajouter ceci, de mon point de vue, comme le disait William. Je ne connais pas très bien les collectivités plus au Nord, celles qui sont plus isolées, mais je sais qu'il n'est pas difficile d'avoir accès à la marijuana, si on le veut. Personnellement, je ne consomme pas de drogues. Je tiens à le signaler aux fins du compte rendu. Toutefois, je sais qu'il n'est pas difficile de s'en procurer.

À certains égards, la marijuana n'est pas aussi néfaste que l'alcool. En tout cas, j'ai entendu dire qu'elle ne crée pas autant de dépendance. Je ne pensais pas que nous allions parler de la marijuana aujourd'hui, mais la légalisation ne changera pas grand-chose pour les gens qui en consomment. Ceux qui consomment déjà de la marijuana continueront à le faire. Je trouve que, de façon générale, ce n'est pas bon pour la santé. Les effets sont contestables du point de vue médical. Selon moi, c'est à la collectivité, en quelque sorte, de décider ce qu'elle veut faire, mais je ne pense pas que cela change vraiment le nombre de personnes qui en consomment.

**Ms. Buchanan:** I can't really comment, obviously, on up North. I don't have the personal experience, and I feel like maybe this is not the most concrete or tangible way of answering your question. Dealing with the problem of drugs and alcohol in indigenous communities is obviously something I have no personal experience with, but recognizing, as these guys have been bringing up many times over today, I think that that is more of a symptom of a greater problem. I'm sure everybody knows that, but just recognizing that we kind of need to take a few steps back when it comes to talking about drugs and alcohol and seeing why people use those things and where those traumas came from and what that led to. A very valid question, and it's something you folks have to deal with on the ground, obviously, in terms of bills and such, but maybe it comes down to something a little more complex as well.

**The Chair:** We have come to the end of our session. I would like to thank our youth witnesses this morning. You have provided our committee with some very concrete suggestions and recommendations. On behalf of the members of the committee, I would like to thank you all for speaking so honestly and openly and for the suggestions that you have given us. Also thank you, Emma, for facilitating the youth and helping them generate these words that they have given to us this morning.

Quite clearly, as Senator Christmas said, we have right before us a very inspiring example of reconciliation in progress. As we all know, we all live on Mother Earth. We all share this planet. It's very inspiring to hear these youth and see how they are working towards a better future for each and every one of us.

Senators, this is our last meeting for this session, so before we adjourn, I would like to thank each and every one of you for all the work that you have put in this spring. This new study that we have embarked upon is a particularly ambitious but important study. I think that this spring we have gotten some very important background work done, and I hope all senators have a great summer. We will be back and ready for phase two of this study in the fall. I have a feeling that Senator Pate has a question that she wants to ask.

**Senator Pate:** Not so much a question, Madam Chair, but I wanted to thank you very much for your leadership of this committee, particularly through some challenging times just in the short time that I have had the privilege and responsibility of being a part of it, so thank you for that.

I just wanted to make a humble suggestion. I think William's suggestion made a great report title, "Indigenize Canada," for the nation-to-nation study. So I would like to propose that and that we credit William with that idea, if it's the will of the committee.

**Mme Buchanan :** Bien entendu, je ne peux pas vraiment me prononcer sur la situation dans le Nord. Je n'ai aucune expérience personnelle en la matière, et j'ai l'impression que ce n'est peut-être pas la façon la plus concrète ou la plus tangible de répondre à votre question. Je n'ai manifestement aucune expérience pour ce qui est de régler le problème de drogues et d'alcool dans les communautés autochtones, mais comme les autres témoins l'ont mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui, il faut reconnaître que c'est le symptôme d'un problème plus grave. Je suis sûre que tout le monde sait cela, mais nous devons prendre du recul lorsque nous parlons de drogues et d'alcool pour chercher à comprendre pourquoi les gens utilisent ces substances, quelle est la cause de ces traumatismes et quelles en sont les conséquences. Il s'agit d'une question très valable, et c'est quelque chose que vous devez traiter sur le terrain, évidemment, au moyen de projets de loi et d'autres mesures de ce genre, mais au bout du compte, il s'agit peut-être d'un problème un peu plus complexe.

**La présidente :** La réunion tire à sa fin. J'aimerais remercier les jeunes qui ont témoigné ce matin. Vous avez fourni à notre comité des suggestions et des recommandations très concrètes. Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier tous d'avoir parlé de manière aussi sincère et transparente et de nous avoir fait part de vos suggestions. Merci aussi à vous, Emma, d'avoir appuyé les jeunes et de les avoir aidés à formuler les idées qu'ils nous ont présentées ce matin.

De toute évidence, comme le sénateur Christmas l'a dit, nous avons devant nous un exemple très inspirant de réconciliation à l'œuvre. Comme nous le savons tous, nous vivons tous sur la même planète, la Terre mère. Il est très inspirant d'entendre ces jeunes et de voir comment ils s'efforcent de créer un avenir meilleur pour chacun de nous.

Mesdames et messieurs les sénateurs, il s'agit de notre dernière réunion de la session. Avant de lever la séance, je tiens à remercier chacun de vous pour tout le travail que vous avez accompli ce printemps. Nous avons entrepris cette nouvelle étude qui est particulièrement ambitieuse, mais non moins importante. Je crois que nous avons effectué un travail préparatoire très important ces derniers mois, et j'espère que tous les sénateurs passeront un bel été. Nous nous reverrons à l'automne pour entamer la deuxième étape de cette étude. Je crois que la sénatrice Pate veut poser une question.

**La sénatrice Pate :** Ce n'est pas vraiment une question, madame la présidente, mais je tenais à vous remercier infiniment du leadership dont vous avez fait preuve à la tête de notre comité, surtout durant les moments difficiles que nous avons connus depuis le peu de temps que j'ai le privilège et l'honneur d'y siéger. Alors, merci pour cela.

Permettez-moi de faire une humble suggestion. Je crois que la proposition de William ferait un excellent titre de rapport, « Visions autochtones au Canada », pour l'étude sur les relations de nation à nation. Voilà donc ce que je propose, et nous devrions

attribuer à William le mérite de cette idée, si telle est la volonté du comité.

**The Chair:** Okay. Thank you very much. Everybody have a good summer.

**La présidente :** D'accord. Merci beaucoup. Bon été, tout le monde.

---



WITNESSES

**Tuesday, June 13, 2017**

*As an individual:*

Dalee Sambo Dorough, Associate Professor, Institute for Social & Economic Research.

*Grand Council of the Cree (Eeyou Istchee):*

Paul Joffe, Legal Counsel.

**Wednesday, June 14, 2017**

*As individuals:*

Edward John, Grand Chief of Tl'azt'en Nation (by video conference);

Brenda Gunn, University of Manitoba.

**Tuesday, June 20, 2017**

*Youth Ottawa:*

Emma Buchanan, Coordinator, Ottawa Youth Engagement Committee;

Theland Kicknosway;

Daxton Rhead.

William Komaksiutiksak.

TÉMOINS

**Le mardi 13 juin 2017**

*À titre personnel :*

Dalee Sambo Dorough, professeure agrégée, Institut de recherches sociales et économiques.

*Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) :*

Paul Joffe, avocat.

**Le mercredi 14 juin 2017**

*À titre personnel :*

Edward John, grand chef de la Nation Tl'azt'en (par vidéoconférence);

Brenda Gunn, Université du Manitoba.

**Le mardi 20 juin 2017**

*Jeunesse Ottawa :*

Emma Buchanan, coordonnatrice, Comité d'engagement des jeunes d'Ottawa;

Theland Kicknosway;

Daxton Rhead.

William Komaksiutiksak.